

George Bancroft.



HISTOIRE

DE FRANCE.

HISTOIRE

DE FRANCE.

CET OUVRAGE SE VEND AUSSI A PARIS :

Chez DELAUNAY, libraire, au Palais-Royal;
ALEX. MESNIER, libraire, place de la Bourse;
HECTOR BOSSANGE, libraire, quai Voltaire, n° 11;
MONGIE AÎNÉ, libraire, boulevard des Italiens;
LEVAVASSEUR, libraire, au Palais-Royal;
PICHON ET DIDIER, libraires, quai des Augustins, n° 47;
RENOUARD, libraire, rue de Tournon.

Ouvrage du même auteur :

LES CABINETS ET LES PEUPLES, depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822 et le commencement de 1823, troisième édition, 1 vol. in-8° .... 6 fr.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS LE 18 BRUMAIRE
(NOVEMBRE 1799),
JUSQU'A LA PAIX DE TILSITT
(JUILLET 1807).

PAR M. BIGNON.

« Je l'engage à écrire l'histoire de la
« diplomatie française de 1792 à 1815. »
Testament de Napoléon.

TOME TROISIÈME.

PARIS,
CHEZ Mme Ve CHARLES BÉCHET, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, Nos 57 ET 59;
FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, No 24.

1830.



IMPRIMERIE DE A. FIRMIN DIDOT,
RUE JACOB, N° 24.

HISTOIRE

DE FRANCE.

CHAPITRE XXV.

RUPTURE DE LA PAIX D'AMIENS.

Embarras du gouvernement anglais pour motiver la rupture. — État de l'exécution du traité d'Amiens. — Caractère de la paix d'Amiens. — Dispositions favorables du premier consul pour un arrangement commercial. — Demandes du gouvernement français. — Procès de Peltier, rédacteur de l'Ambigu. — Réponse verbale de l'Angleterre aux demandes du premier consul. — Contre-ordre qui suspend l'évacuation du cap de Bonne-Espérance. - Observations de l'Angleterre relativement aux affaires de la Suisse. — Discours du roi d'Angleterre. — Tendance spéciale de la nouvelle Opposition. — Lutte du ministère et de la nouvelle Opposition. — Changement de conduite du ministère. — Chambre des pairs. — Chambre des communes. — Suite de la négociation entre la France et l'Angleterre. — Plaintes de l'Angleterre à l'occasion d'un rapport du colonel Sébastiani. — Conversation du premier consul avec lord Withworth. — Objet déterminé de la négociation.

De toutes les déclarations de guerre des temps modernes, il n'en est aucune qui ait été plus difficile

à justifier que la rupture de la paix d'Amiens. Ce n'est pas que l'Angleterre n'ait, pour cette justification, allégué un grand nombre de prétextes ou de griefs plus ou moins réels; mais cette abondance même d'allégations, cette longue série de reproches déguisait mal l'absence de vrais et solides motifs, ou du moins de motifs qui pussent être publiquement avoués. En effet, les prétendus chefs d'accusation mis en avant par elle se rapportaient à des circonstances, déja éloignées du moment présent, qu'elle avait tolérées, admises, acceptées de fait, sans paraître y attacher l'importance que plus tard elle a jugé à propos d'y mettre; en sorte que, le jour où elle a voulu rompre la paix, ayant, suivant l'expression de ses propres écrivains, négligé l'heure d'une vengeance légitime, il lui a fallu recourir à des causes [1] simulées, et présenter comme formant, par leur agrégation, un juste sujet de guerre, des faits sur chacun desquels séparément elle avait passé condamnation. Que les Anglais expliquent ce tort de leur position par l'incapacité de leurs ministres, c'est ce qui ne nous regarde pas. Les nations étrangères ne peuvent pas admettre de distinction entre un gouvernement et les partis qui divisent un pays.

[1] To simulated causes.

C'est le pouvoir officiel seul qu'elles doivent voir et qu'elles voient. Ce qui nous regarde, ce qui frappe tous les esprits, c'est la brusque révélation de la guerre au milieu des illusions de la paix, c'est l'Angleterre disant à la France : Ou Malte ou la guerre; c'est-à-dire, abjurant le traité d'Amiens et demandant la rupture de ce traité pour en faire un second qui lui accorde ce que le premier lui refuse.

Les pièces de ce grand procès ont été presque toutes mises au jour. Le jugement de l'histoire ne saurait être faussé. Je ne serai pas suspect en puisant presque tous les faits dans les publications même du gouvernement britannique. Cependant il faut le dire, ces publications ne sont pas exemptes d'altérations graves. S'abstenir de produire un document quelconque ne serait qu'une réticence; mais produire, comme dans son entier, une pièce incomplète, dont le caractère a été dénaturé par les suppressions qu'on lui a fait subir, est une véritable imposture, même un faux matériel. Ce dernier genre d'altération n'est point étranger au ministère anglais. Nous en verrons bientôt une remarquable preuve.

Toutes les obligations que le traité d'Amiens imposait à la France, la France les a remplies. Elle devait évacuer Naples et Rome; le royaume

de Naples, les États romains, ont été évacués avant l'expiration des trois mois convenus. De son côté, l'Angleterre devait retirer ses troupes de tous les pays que le traité ne lui conserve pas. Cependant, au mépris du traité, elle occupe encore Malte, Alexandrie et le cap de Bonne-Espérance. C'est l'île de Malte surtout dont la possession lui tient le plus à cœur. Elle finira par déclarer hautement la résolution de la garder, fondant cette prétention sur les changements survenus dans l'état des puissances continentales au profit de la république française, sur la crainte que la France ne tente une nouvelle expédition contre l'Égypte dont Malte est la clef, enfin sur ses griefs sans nombre envers le gouvernement français, griefs dont elle ne peut l'absoudre qu'au prix de cette concession.

Il est à remarquer que, dans ce singulier débat, il n'y a qu'un seul contestant. A la vérité le gouvernement français a élevé aussi contre l'Angleterre diverses plaintes, il a formé diverses demandes; mais il n'a fait ni de ses plaintes ni de ses demandes la condition d'une déclaration de guerre. On ne veut pas y avoir égard; il les abandonne. Que le traité s'exécute, et il n'a plus rien à réclamer.

Dès le moment de la signature des préliminaires, le langage tenu par les ministres et par

leurs partisans comme par leurs ennemis renfermait d'avance une explication des déterminations que pourrait prendre ultérieurement le gouvernement anglais. D'après les aveux des uns et des autres, l'Angleterre avait fait la paix, parceque restée seule sur le champ de bataille, n'ayant plus un seul allié sur le continent, elle s'épuisait sans fruit dans une lutte dont elle ne pouvait plus attendre d'utiles résultats. Pour elle à cette époque, telle avait été la nécessité de la paix, que M. Pitt lui avait sacrifié son ambition, entraînant avec lui, dans sa retraite du ministère, lord Grenville et les autres chefs du parti aristocratique, dont l'ardeur guerrière n'était pas encore aussi fatiguée que la sienne. Aussi ces derniers continueront-ils à se montrer partisans de la guerre, lorsqu'il deviendra l'avocat de la paix; mais cette paix, faite par un ministère, pour ainsi dire, plébéien, entre les mains duquel M. Pitt a momentanément déposé le pouvoir, cette paix porte-t-elle en elle-même l'intention d'une longue durée? Non, admise comme un besoin, elle a été signée comme un essai [1]. On

[1] Sir Walter Scott dit positivement que le ministère anglais signa la paix à regret, et « par forme d'épreuve. »

Il arrivera plus tard à lord Hawkesbury, dans un moment d'indiscrétion, de la qualifier lui-même par les mots: *an experimental peace*.

peut ajouter que le principal but de l'essai était de constater qui serait le plus profitable au commerce britannique de l'état de paix ou de l'état de guerre. Sous le rapport du commerce, la paix était loin d'avoir produit pour l'Angleterre les avantages qu'elle en avait espérés. En France le maintien des prohibitions établies, en Italie et en Hollande l'ascendant de la France, avaient opposé aux importations britanniques des barrières qu'elles n'avaient pu franchir.

Ce n'est pas que le gouvernement français eût repoussé, d'une manière absolue, tout arrangement commercial d'une nature qui convînt à l'Angleterre; mais le premier consul avait jugé avec raison qu'il ne pouvait pas, sans un danger grave pour les établissements d'industrie récemment fondés en France, « lever subitement toutes « les prohibitions et ouvrir la porte aux produits « de l'industrie anglaise. » Moins exclusif qu'on ne le prétend, il avait au contraire montré de la disposition « à faire cesser l'espèce d'interdiction « générale [1], résultat des temps de guerre, et à « lui substituer, sinon un traité de commerce, « qui ne pouvait être l'ouvrage que de beaucoup « de méditations et de temps, du moins une série

[1] Instructions données à l'ambassadeur français, le général Andréossy.

« d'engagements particuliers et de compensations « calculées d'après les intérêts respectifs des deux « nations. » Si cette disposition du premier consul resta sans effet, si même plus tard il fit recommander à son ambassadeur de garder le silence sur ces sortes de questions, ce fut parce que la conduite peu amicale de l'Angleterre sur d'autres objets ne lui permit point de se livrer franchement à la recherche des moyens propres à concilier, sous le point de vue du commerce, les intérêts réciproques des deux pays. A cet égard donc l'essai de la paix n'avait pas été satisfaisant pour l'Angleterre; et quoique, parmi ses griefs, celui-ci ne soit présenté que comme secondaire, peut-être, si la guerre n'eût pas été une affaire de parti autant et plus que de calcul, serait-on bien près de la vérité en regardant la question commerciale comme ayant formé l'un des principaux motifs de la rupture. Quoi qu'il en puisse être des motifs non avoués du gouvernement anglais, voyons quelles étaient les allégations de part et d'autre.

Les demandes du gouvernement français pouvaient se réduire à deux titres particuliers : le premier relatif aux libelles et outrages dirigés contre le premier consul; le second relatif à la résidence des émigrés français dans les États de S. M. britannique.

La signature de la paix n'avait suspendu que pendant quelques jours l'hostilité des gazettes anglaises contre la France et son gouvernement. Comme le parti de la nouvelle Opposition, qui avait blâmé la paix, n'aspirait qu'à la rompre, tous les journaux de l'aristocratie anglaise servaient ses passions, en nourrissant entre les deux pays des causes d'irritation et de haine.

Malgré son penchant à quelque condescendance pour le premier consul, le ministère britannique ne pouvait pas retirer brusquement sa faveur aux émigrés et aux chouans, que depuis long-temps l'administration anglaise regardait comme ses plus utiles alliés. Ainsi en dépit de la paix et même à l'ombre de la paix, les émigrés entretenaient des relations actives en France, et faisaient des excursions sur les côtes de l'Ouest. Des évêques, en état de guerre avec l'église française, et de désobéissance envers le St.-Siége, se servaient des armes de la religion pour exciter des troubles dans l'intérieur. Les injures, les calomnies des journaux anglais, répétées et surpassées par des journaux écrits à Londres en langue française, trouvaient dans la France une circulation plus étendue. Le glaive des guerriers était rentré dans le fourreau; les écrivains étaient restés sous les armes. Quoique cet état de choses, contraire

aux habitudes des autres temps, dût être fort désagréable au gouvernement français, le meilleur parti pour le premier consul eût été l'indifférence sur les écarts de la presse en Angleterre, et une rigide surveillance pour les émigrés et les chouans. Ce ne fut point celui qu'il adopta. A l'égard des violences de la presse, il pensa que, si le gouvernement anglais ne pouvait pas les empêcher entièrement, il pouvait du moins les restreindre. Quant aux chouans et aux émigrés, d'après l'exemple des mesures prises autrefois en France contre les Stuarts [1] et leurs partisans, il se crut fondé à élever des prétentions analogues envers le gouvernement anglais. Sous le premier rapport, il demandait « que le « gouvernement [2] de S. M. britannique employât « les moyens les plus efficaces pour arrêter le « cours des publications indécentes et séditieuses « dont étaient remplis les journaux et autres « écrits publiés en Angleterre. » Si l'objet de cette demande était exprimé d'une manière trop générale, son vrai sens était facile à saisir. M. de Talleyrand et le premier consul lui-même savaient

[1] En 1655, sur la demande de Cromwell, Charles II et le duc d'York, petits-fils de Henri IV, furent obligés de quitter la France.

[2] Note de M. Otto, en date du 17 août.

nait la liste, et en général, de faire éloigner de l'Angleterre, 1° des évêques qui, sous prétexte de religion, cherchaient à exciter des troubles en France; 2° Georges et ses adhérents, que lord Hawkesbury avait lui-même promis de déporter au Canada; 3° les princes de la famille des Bourbons, pour se retirer à Varsovie, auprès du chef de leur famille; 4° enfin ceux des émigrés qui s'obstinaient à porter en Angleterre les anciennes décorations de la monarchie française. Ces demandes s'appuyaient sur l'article premier du traité d'Amiens, par lequel il était convenu : « qu'on « ne permettrait, de part ni d'autre, aucune hos« tilité pour quelque cause et sous quelque « prétexte que ce pût être. »

Sur le premier point, c'est-à-dire, relativement aux conspirateurs de Jersey, le gouvernement anglais ne fit point difficulté d'éloigner de cette île, une partie des personnes désignées.

La demande qui concernait les évêques d'Arras et de St. Pol ne fut point repoussée par un refus complet. On désirait seulement une spécification de faits propre à justifier cette mesure.

On ne disconvenait pas que Georges et ses adhérents appartenaient à une classe particulière. Sans avouer qu'on eût promis de les déporter au Canada, on se montrait disposé à prendre

des arrangements [1], « dans le but de les éloigner « des domaines européens de S. M. B. »

A l'égard des princes de la maison de Bourbon, le ministère britannique répondait qu'il ne désirait, en aucune manière, la prolongation de leur séjour en Angleterre, s'ils étaient disposés ou s'ils pouvaient être déterminés à en sortir, mais que, s'ils n'y consentaient pas, on ne pouvait violer envers eux les lois de l'hospitalité.

Il en était de même des émigrés en général, et même de ceux qui portaient encore des décorations de l'ancienne monarchie française, quoique, de l'aveu du ministère britannique, il eût été plus convenable de leur part de s'en abstenir.

Ces explications [2] du gouvernement anglais furent communiquées verbalement par M. Merry, au ministre des affaires étrangères de la république.

Il ne fut point répondu, par écrit, à la note de M. Otto [3], qui les avait provoquées. Là se bornaient, du côté de la France, les objets de débat avec l'Angleterre; mais, quoique le premier consul at-

[1] In the purpose of removing them out of his european dominions.

[2] Nous les puisons dans une dépêche du 28 août adressée à M. Merry.

[3] En date du 17 août.

tachât assez d'importance à quelques uns des points énoncés, il s'en fallait beaucoup que, pour lui, la guerre pût dépendre de causes semblables. Ses réclamations n'ayant pas été accueillies, il cessa, pendant plusieurs mois, de les faire reproduire, et ce fut même dans cet intervalle qu'il envoya un ambassadeur à Londres. Cet ambassadeur, le général Andréossy, était rendu à son poste le 2 novembre 1802.

Tandis que l'envoi réciproque d'ambassadeurs annonçait au dehors l'affermissement de la paix, le ministère britannique se préparait de loin à une rupture, cédant plutôt à l'intérêt de sa propre conservation, qu'à la conviction de l'intérêt public. Dans les moments de sa bonne foi, il avait expédié des ordres pour l'évacuation du cap de Bonne-Espérance. On peut douter qu'il eût recommandé beaucoup de promptitude dans l'exécution de cette mesure, puisqu'un contre-ordre, parti dans les premiers jours d'octobre, parviendra au Cap assez tôt pour l'empêcher.

C'était dans ce même mois d'octobre que le premier consul avait fait connaître à la Suisse qu'il acceptait la médiation qui lui avait été offerte. Le ministère britannique ayant intérêt à saisir tout ce qui pouvait lui donner matière à contestation avec la France, ces affaires de la

Suisse lui en fournirent un prétexte qu'il n'eut garde de négliger.

Au moment où le gouvernement helvétique avait invoqué la médiation de la France, le parti oligarchique de Berne, qui déja entretenait des émissaires auprès de diverses grandes puissances, avait aussi envoyé à Paris un agent secret pour réclamer, contre cette médiation, l'appui des ambassadeurs d'Autriche, de Russie, d'Angleterre et de Prusse. La résolution des puissances continentales était déja prise. L'agent bernois ne fut pas même reçu par MM. de Markof, Philippe de Cobentzl et Lucchesini. Il était naturel qu'auprès de la légation anglaise il trouvât un meilleur accueil. Sa réclamation fut transmise[1] à Londres, et lord Hawkesbury s'en forma un titre pour faire adresser des remontrances au gouvernement français. En même temps il fit partir pour la Suisse un agent, M. Moore, chargé d'offrir aux insurgés les secours qu'ils pourraient désirer en argent, armes, munitions et objets de guerre de toute espèce. M. Moore devait en outre observer quelles étaient les forces autrichiennes à portée de donner quelque assistance à l'insurrection; mais l'Angleterre était trompée ou se trompait

[1] Lettre de M. Merry à lord Hawkesbury, en date du 10 octobre.

elle-même sur les dispositions de l'Autriche. Nous avons vu que cette puissance, livrée alors à d'autres intérêts, ne voulut même pas recevoir M. Moore à Vienne. Les représentations, d'ailleurs un peu tardives, du gouvernement anglais relativement à la Suisse, furent facilement repoussées par la France. Il était en effet assez étrange que ce fût l'Angleterre qui vînt demander au premier consul raison des atteintes portées, disait-elle, au traité de Lunéville, elle qui, étrangère à ce traité, faisait aujourd'hui même tout ce qui dépendait d'elle pour le rompre, tandis que la puissance, partie contractante à Lunéville, l'Autriche, donnait son approbation aux mesures adoptées envers la Suisse par le premier consul.

Comme, parmi les objets de discussion existants avec la France, il n'y en avait aucun qui fût assez sérieux pour autoriser un éclat, le ministère britannique, placé dans une position qui lui faisait une loi de paraître se préparer à la guerre, fut réduit, faute de faits précis et d'une date récente, à se jeter dans les généralisations. Ce fut l'époque de l'ouverture [1] du parlement qu'il choisit pour apprendre à l'Angleterre comme à la France, que la paix dont on jouissait depuis si peu de temps était déja proche

[1] Le 23 novembre 1802.

de son terme. En demandant une augmentation de moyens pour la marine et pour l'armée, le roi disait dans son message que, malgré ses vœux pour le maintien de la paix, « il lui était « impossible de perdre de vue le sage et an- « tique système qui lie les intérêts de l'Angle- « terre aux intérêts des autres nations ; qu'il ne « pouvait être indifférent aux changements opé- « rés dans leurs forces et leurs positions respec- « tives ; que sa conduite serait invariablement « réglée par une juste appréciation de la situa- « tion actuelle de l'Europe et par une sollicitude « vigilante pour le bien général de ses peuples. » Ce langage tout-à-fait inattendu du roi de la Grande-Bretagne, et les armements qu'il annonçait, ne surprirent pas moins les cabinets que les peuples. En Angleterre, c'était un commencement de triomphe pour le parti nouveau dont nous avons déja parlé, pour ce tiers-parti dont lord Grenville était le chef, et qui, sous le nom d'Opposition[1] nouvelle, n'était pas moins ennemi de la vieille Opposition que du ministère.

Quoique le ressentiment d'une ambition déçue

[1] Dans la chambre des Pairs, lord Grenville, le marquis de Buckingham, les comtes de Pembroke, Spencer, Carlile, Warwick, Fitzwilliam, Radnor, Coernarvon et l'évêque de Rochester. Dans la chambre des Communes, MM. Windham, Thomas Grenville, lord Temple, Elliot, le docteur Lawrence, etc.

ne fût pas étranger à la véhémence de quelques uns des membres de cette nouvelle Opposition, il y avait néanmoins dans son esprit un principe plus noble que l'intérêt personnel, parce qu'il tenait à un système, à une doctrine politique d'ordre général. Son chef, lord Grenville, était en réalité le représentant fidèle, persévérant, invariable, de l'aristocratie britannique, de cette aristocratie qui, par un calcul profondément hostile contre la France, avait constamment voulu y opérer une contre-révolution absolue; qui avait juré une guerre à mort, non-seulement aux maximes anarchiques de la France de 1793, mais aux maximes fondamentales de la révolution, surtout au dogme de l'égalité qu'elle regardait comme destructif de toutes ces hiérarchies sociales qui lui sont si chères; dogme échappé, sous le consulat, à la destruction de tant d'autres droits dont la France avait trop facilement abandonné la conquête. Cette aristocratie s'ennoblissait à ses propres yeux, parce qu'elle ne se considérait pas comme une aristocratie de caste à l'égard de sa population domestique, mais comme une aristocratie de nation à l'égard de la masse plébéienne des nations étrangères, indignes, suivant elle, d'aspirer aux avantages d'un gouvernement libre. Lorsque forcée de reconnaître la nécessité de la paix, elle avait délégué à un

ministère, pour ainsi dire, roturier[1], le soin d'en diriger l'ouvrage, elle avait commencé par condamner cette paix que ses fautes seules avaient rendue si désavantageuse, se réservant de la rompre ou de la faire rompre par le ministère, aussitôt qu'un court répit, accordé à l'impatience de la nation fatiguée, permettrait de la faire rentrer de nouveau dans la carrière des combats, pour n'en plus sortir que par l'extermination de l'une des parties belligérantes. Aussi le ministère n'avait-il pas cessé un seul jour d'avoir à se défendre contre elle; et les journaux du gouvernement, engagés dans une double guerre, n'avaient pas moins à lutter contre les attaques de la nouvelle Opposition que contre celles du gouvernement français. Le caractère de cette Opposition était devenu d'une nature tellement belliqueuse que les papiers ministériels, malgré les ménagements qu'ils avaient gardés d'abord, et après l'avoir désignée long-temps par le titre innocent de faction de la guerre, avaient fini par lui appliquer une dénomination

[1] On appelait la nouvelle administration le ministère du *docteur*, parce que M. Addington, son chef, était fils du médecin du roi. M. Shéridan fit une allusion plaisante à ce sobriquet en appuyant fortement sur le mot *docteur*, dans la citation d'une épigramme dont il avait enjolivé un de ses discours.

beaucoup plus énergique[1], comme pouvant seule bien exprimer leur avidité de carnage et de sang. Le combat était trop inégal. La faction prenait chaque jour plus de consistance et d'étendue. Pour détruire cette puissance rivale, le ministère avait imaginé de se jeter dans les mêmes routes qu'elle. De-là le message du 23 novembre. Silencieux jusqu'alors, le ministère avait paru voir avec indifférence les mutations qui s'étaient opérées sur le continent. Du moment qu'il annonce que sa politique va se régler désormais sur les changements survenus dans la position des puissances étrangères, il éclate dans le parlement une incroyable rivalité de déclamations contre les envahissements du gouvernement français.

La nouvelle Opposition, tout en continuant d'accuser l'incapacité des ministres, applaudit au nouveau système qu'ils viennent d'adopter et vote avec empressement les mesures demandées. Elle ne leur reproche que de ne pas présenter des demandes plus considérables. L'orgueil anglais, offensé par les prospérités de la France, se déguise sous le masque de l'honneur national. « L'honneur, dit le héros du Nil, lord

[1] *A pack of sanguinary blood-hounds*, meute de chiens enragés.

« Nelson, est le premier de nos intérêts. Si une « injuste ambition nous donne de nouvelles « alarmes, le peuple anglais, prêt à tous les sa- « crifices, sera le premier à presser le gouver- « nement de faire les plus grands efforts pour « sauver l'honneur anglais de toute atteinte. » Au lieu de trente mille matelots qui avaient été déclarés suffisants pour l'état de paix, le ministère proposait de porter ce nombre à cinquante mille. Selon lord Grenville, c'était trop pour la paix et trop peu pour la guerre. « L'encre de la « signature de la paix, poursuit le noble ora- « teur, était séchée à peine; la cire qui avait « scellé le traité était à peine refroidie, que le « premier consul a réuni à la France territoire « sur territoire. » Remarquons ici que, dans la chambre des pairs et dans celle des communes, on se récrie sur les acquisitions faites par la France avant et après la paix d'Amiens, comme si elles n'avaient pas été ou réalisées avant la paix, ou prévues comme devant se réaliser immédiatement; sur l'acquisition du Piémont, comme si, avant la paix, ce pays n'eût pas déja fait partie de la France sous le titre de 27ᵉ division militaire; sur celle de l'île d'Elbe, remise à la France par l'Angleterre elle-même; sur celle de la Louisiane, connue aussi avant la paix par la publication du traité de cession relatif à cette

colonie ; sur l'influence exercée par le premier consul dans le partage des indemnités de l'Allemagne, comme si l'Angleterre avait été fondée à exercer un droit de surveillance sur le traité de Lunéville en vertu duquel ce partage avait eu lieu ; enfin sur l'intervention du premier consul dans les affaires de la Suisse, comme si la répression de la guerre civile en Helvétie, avec l'assentiment des grandes puissances continentales, eût été une usurpation des droits de la Grande-Bretagne. J'ai rassemblé ici tous ces faits dont chacun servira de texte à de nombreuses diatribes.

Après avoir rappelé une partie de ces événements, M. Windham, dans la chambre des communes, voulait bien donner quelque encouragement aux ministres en leur témoignant l'espérance « qu'ils ne seraient pas des Augustules « sous lesquels succombât l'empire britannique... « Si précédemment c'étaient les principes fran- « çais qui l'avaient effrayé, aujourd'hui c'était « la prépondérance française. » « On a dit, il y « a quelques années, s'écriait un déserteur de « l'Opposition foxiste, M. Shéridan, que, sur la « carte de l'Europe, on ne voyait qu'un vide, là « où la France avait existé. Je regarde mainte- « nant cette carte, et partout je vois la France, « rien que la France. Je vois l'Italie dans son

« vasselage, la Prusse prête à obéir à un signe « de sa tête et l'Espagne à un mouvement de « son doigt; le Portugal, prosterné à ses pieds; « la Hollande sous sa main; la Turquie dans ses « filets... Que reste-t-il maintenant au premier « consul à subjuguer, si ce n'est l'Angleterre? « Aussi, je n'en doute pas, telle est sa pensée, « telle est la prière que chaque jour il adresse « à la divinité qu'il adore, quelle qu'elle puisse « être, soit Mahomet, soit la déesse des ba- « tailles, soit la déesse de la raison... Pour une « nation parvenue, comme l'Angleterre, à un si « haut point de grandeur, il n'y a point de re- « traite[1] possible dans un état de faiblesse qui « n'offrirait que de la honte sans sécurité.» Parmi ces plaintes d'ordre politique, quelques voix laissaient échapper un grief non moins sensible, l'état de souffrance des manufactures. D'autres, en soutenant que les manufactures n'avaient rien perdu de leur prospérité, redoutaient cependant les progrès de l'industrie en France. « Les mêmes « causes[2] qui avaient rendu le gouvernement « français si formidable dans la guerre n'au-

[1] *That a country wich had achieved such greatness, had no retreat in littleness.*

On dirait que cette maxime a servi de règle de conduite à l'empereur Napoléon dans les dernières années de son règne.

[2] M. Elliot.

« raient-elles pas le même effet, appliquées aux « entreprises commerciales? Le brigand en ar-« mes est à nos portes, et, si nous ne faisons « pas une bonne résistance, plus nous sommes « riches, mieux ce sera pour le brigand. » Le même fond d'idées était exprimé dans un style plus décent par M. Canning : « Lorsqu'il consi-« dérait les prodigieux résultats produits par le « génie d'un seul homme, Bonaparte, il sentait « d'autant plus vivement la nécessité de voir l'ad-« ministration du pays remise aux mains évidem-« ment les plus capables de la diriger dans des « jours de péril avec le plus d'honneur et d'a-« vantage. » Ainsi on rendait grace au ministère de se disposer à la guerre, mais c'était avec l'intention de lui déclarer bientôt que, pour conduire la guerre, il faudrait des têtes plus fortes et des bras plus vigoureux. L'un des meilleurs appuis du ministère était alors la vieille Opposition, devenue bien peu nombreuse, il est vrai, par l'abandon d'une partie de ses membres. M. Fox trouvait très-naturel « que les hommes « qui avaient désapprouvé la paix proposassent « de la rompre, mais ceux qui l'avaient approu-« vée devaient justifier le changement de leur « opinion... La France veut rivaliser d'indus-« trie avec l'Angleterre, mais cette rivalité est-« elle à craindre? C'est à l'Angleterre de dou-

« bler le pas, et d'ailleurs est-ce là une juste « cause de guerre? Pour faire succéder l'état de « guerre à l'état de paix, il faut avoir ou à ga- « rantir son existence menacée ou à défendre « son honneur outragé. La France attaque-t-elle « notre honneur ou notre existence?.... La « France, a-t-on dit, n'a point montré de senti- « ments conformes à *nos intérêts et à nos désirs;* « mais pouvait-on s'attendre, en traitant avec le « premier consul, qu'il dût devenir pour nous un « ami et prendre dans une haute considération « *nos désirs et nos intérêts?* Les ministres, en « faisant la paix, ont reconnu que l'Europe était « dans une situation très-peu satisfaisante [1]. « Faut-il reprendre les armes, parce que l'Eu- « rope continue d'être dans la même situation.... « Quelles insultes la France s'est-elle permises « envers notre pays? Quelle violation de la paix « avons-nous à lui reprocher? Assurément la « puissance française est parvenue à un degré « dont nul Anglais ne peut se réjouir, mais il « faut d'autres motifs pour une déclaration de « guerre. » Le ministère ne savait pas encore s'il ne pourrait pas obtenir de la France quelque concession qui le mît en état de se soutenir contre la nouvelle Opposition tout en con-

[1] *In a very unsatisfactory state.*

servant la paix. Il s'attacha en conséquence à établir que, « de la demande[1] d'une augmentation de forces, on ne devait pas conclure que « la guerre fût inévitable. C'était une mesure « de prudence plus que de nécessité, et qui était « dictée par l'apparence inquiétante des affaires « sur le continent de l'Europe. » — « Le principe[2] « qui avait guidé le ministère dans la signature « du traité était qu'il valait mieux courir la « chance de la paix que celle de la guerre pour « des questions purement continentales, à moins « que des puissances continentales ne nous eus« sent prêté leur appui. C'est d'après ce principe « qu'ont agi les ministres et qu'ils continueront « d'agir.... Ils ne se sont jamais séparés de la « politique du reste de l'Europe, et ils ne peu« vent être indifférents au sort des autres na« tions. Si la paix peut être maintenue avec hon« neur, ils en préféreront le maintien à la reprise « des hostilités... Quant à l'esprit dont on se « plaint que la France est animée, si nous de« vions attendre que cet esprit devînt amical « pour l'Angleterre, il faudrait nous dévouer à « une guerre éternelle. » On avait accusé le ministère d'avoir poussé trop loin la réduction des

[1] Lord Pelham.

[2] Lord Hawkesbury.

forces navales. M. Addington répondit à ce tort prétendu par l'exposé suivant : « A la conclu-« sion de la guerre, la France, l'Espagne et la « Hollande n'avaient ensemble que cent vingt-« trois vaisseaux de ligne. L'Angleterre en avait « cent quatre-vingt-douze, c'est-à-dire, soixante-« neuf de plus que la Hollande, l'Espagne et la « France réunies. L'Angleterre l'emportait pro-« portionnellement sur ces trois puissances quant « au nombre de frégates et autres bâtiments de « guerre.... Relativement au reproche fait au « ministère de laisser avilir la dignité nationale, « il ne connaissait personne qui voulût mettre « l'Angleterre aux pieds de la France; mais dans « certaines personnes il apercevait un vif désir « d'enflammer les deux nations l'une contre l'au-« tre et de les pousser à la guerre *sans*[1] *aucun* « *objet défini.* » Rien de plus remarquable que ces aveux de M. Addington, l'un sur l'état relatif des forces navales de l'Angleterre seule et de la France avec ses alliés, ce qui dément d'avance les inquiétudes qu'on affectera bientôt sur les armements maritimes de la France et de la Hollande, l'autre sur l'absence *d'un objet défini* propre à justifier la guerre. C'est dans le but de trouver cet objet défini qui lui manque

[1] *Without any definite object.*

que vont être dirigées les négociations du ministère britannique avec le gouvernement français. Cet objet défini, ce sera Malte.

Cependant, en répondant aux instances du premier consul pour l'exécution du traité d'Amiens, on évitera pendant quelque temps d'exprimer la résolution de garder cette île. On continuera d'affirmer « que S. M. B. a le plus sincère « désir[1] que le traité d'Amiens soit exécuté d'une « manière pleine et complète »; mais comme, pour prolonger ce jeu d'hypocrisie, il faudra des allégations bonnes ou mauvaises, chacune des démarches plus ou moins indiscrètes du gouvernement français fournira sans cesse un texte nouveau de récrimination. Ainsi la publication[2] d'un rapport fait au premier consul par le colonel Sébastiani, à son retour d'une mission dans le Levant, sera comme une bonne fortune dont le ministère anglais se hâtera de profiter. Cet officier avait parcouru l'Égypte, la Syrie et les îles Ioniennes dans un intérêt tout à la fois commercial et militaire. Son principal objet avait été de reconnaître si les stipulations du traité d'Amiens avaient reçu leur exécution en ce qui

[1] Lettre de lord Hawkesbury à lord Withworth, du 9 février 1803.

[2] Moniteur du 30 janvier.

concernait l'Angleterre. Le tort de sa publication fut de révéler à l'Europe, outre la non-évacuation de Malte, le refus d'évacuation d'Alexandrie, ainsi que les mauvais procédés de quelques militaires anglais, sur la conduite desquels le colonel Sébastiani s'exprimait avec assez peu de ménagement. Dans la publicité donnée à ce rapport, le ministère britannique se plut à voir « des vues et des insinuations » par suite desquelles il lui était impossible « d'entrer dans « aucune discussion relativement à Malte, à « moins qu'il n'eût reçu à ce sujet une explica- « tion satisfaisante.[1] » Le prétexte était assez frivole. Lord Withworth le fit valoir autant qu'il dépendait de lui; mais lorsque M. de Talleyrand, réduisant ce grief à sa juste nullité, demanda « à être informé du genre et du degré de satis- « faction que désirait S. M. B., » cet ambassadeur, étonné d'une marche si ferme et si précise qui coupait court aux temporisations de son gouvernement, ne put faire qu'une réponse embarrassée et ridiculement évasive. « Il ne préten- « dait pas[2] déclarer par quels moyens on pour- « rait faire cesser les craintes que la conduite « du gouvernement français avait excitées en

[1] Même lettre du 9 février.

[2] Lettre de lord Withworth à lord Hawkesbury du 17 février.

« Angleterre, mais il pouvait assurer qu'en les « discutant il ne serait animé que du désir sin« cère d'être assuré de la vérité de ses asser« tions. » La mauvaise foi du ministère britannique était évidente. Il importait à la France de savoir quels étaient sa pensée secrète, son but définitif. Ce fut alors que le premier consul eut avec lord Withworth cette conférence fameuse dont le récit, fait par cet ambassadeur à sa cour, a été l'une des bases sur lesquelles s'est appuyé ce cabinet pour supposer au premier consul la volonté de reconquérir l'Égypte; danger que l'Angleterre ne pouvait, dans son opinion, prévenir qu'en conservant Malte.

Quoique le compte rendu d'une conversation de plusieurs heures, par un ambassadeur anglais à son gouvernement, ne dût pas peut-être former une autorité incontestable quant à l'exactitude littérale des expressions employées par le chef du gouvernement français, et ici tout dépend d'une nuance plus ou moins forte donnée à quelques expressions, nous ne faisons pas difficulté d'admettre, sans la moindre restriction, le langage que lord Withworth met dans la bouche du premier consul. En voici les principaux passages : « C'était,[1] dit le premier con-

[1] Lettre à lord Hawkesbury du 21 février.

« sul, une chose infiniment chagrinante pour
« lui que le traité d'Amiens, au lieu d'être suivi
« de conciliation et d'amitié, n'eût uniquement
« produit qu'une jalousie et une méfiance tou-
« jours croissantes. . . . Il fit l'énumération des
« diverses provocations qu'il prétendait avoir
« reçues de l'Angleterre, il plaça en première
« ligne la non-évacuation de Malte et d'Alexan-
« drie . . . il parla ensuite des injures répandues
« avec profusion contre lui par les papiers anglais,
« mais il dit qu'il n'y faisait pas à beaucoup près
« autant d'attention qu'à celles qui paraissaient
« dans les papiers français publiés à Londres . . .
« Il se plaignit de la protection donnée à Georges
« et à d'autres individus de cette espèce . . . Il
« avoua que le ressentiment qu'il éprouvait
« contre l'Angleterre croissait d'un jour à l'autre,
« parce que chaque vent qui soufflait d'Angle-
« terre n'apportait qu'inimitié et haine contre
« lui.

« Ne devait-il pas désirer d'entretenir la paix?
« la chose était évidente. En effet qu'on lui
« montrât ce qu'il aurait à gagner en entrant en
« guerre avec l'Angleterre. Une descente était
« le seul moyen offensif qu'il eût, et il était
« déterminé à le tenter en se mettant à la tête
« de l'expédition ; mais comment pouvait-on
« supposer qu'après s'être élevé à la hauteur à

« laquelle il se trouvait, il voulût risquer sa vie
« et sa réputation dans une entreprise aussi
« hasardeuse, à moins qu'il n'y fût contraint par
« la nécessité, lorsqu'il était probable que lui et
« la plus grande partie de l'expédition irait se
« perdre au fond de la mer? Il parla long-temps
« sur ces risques, sans jamais affecter de dimi-
« nuer le danger. Il convint même qu'il y avait
« mille à parier contre un qu'il ne réussirait
« point, mais il n'en était pas moins décidé à le
« tenter, si la guerre devait être la conséquence
« de la discussion actuelle. . .

« Il en revint à l'Égypte et me dit que s'il avait
« eu la plus légère intention de s'en emparer
« par la force, il l'aurait pu faire depuis plus
« d'un mois en envoyant à Aboukir vingt-cinq mille
« hommes, qui auraient pris possession de tout
« le pays, malgré les quatre mille Anglais en
« garnison à Alexandrie; qu'au lieu d'être un
« moyen de protéger l'Égypte, cette garnison
« lui fournissait un prétexte pour l'envahir. *Il ne
« le ferait pourtant pas, quelque désir qu'il pût
« avoir de la posséder comme colonie, parce
« qu'il ne croyait pas qu'elle valût la peine de
« courir les risques d'une guerre, dans laquelle
« il serait possible qu'il fût regardé comme
« l'agresseur, et qu'il s'exposerait d'ailleurs à perdre
« plus qu'il ne pourrait gagner, puisque tôt ou*

« *tard l'Égypte appartiendrait à la France, soit*
« *par la chute de l'empire turc, soit par quel-*
« *que arrangement avec la Porte.*

« Il s'étendit alors beaucoup sur les forces natu-
« relles des deux contrées... Deux puissances de
« cette force, en s'entendant bien, pourraient gou-
« verner le monde, mais elles pourraient aussi le
« bouleverser dans leur lutte. Il dit que, s'il
« n'avait pas constamment éprouvé les effets de
« l'inimitié du gouvernement britannique depuis
« le traité d'Amiens, il n'y aurait rien eu qu'il
« ne fît pour lui prouver son désir de vivre en
« bonne intelligence. Il l'aurait admis à partici-
« per aux indemnités aussi bien qu'à l'influence
« sur le continent; il aurait fait avec lui des trai-
« tés de commerce, en un mot, tout ce qui au-
« rait pu le satisfaire et lui témoigner des dis-
« positions amicales. Mais rien n'avait pu vaincre
« la haine invétérée du gouvernement anglais,
« et l'on en était arrivé aujourd'hui à décider la
« grande question de la paix ou de la guerre.
« Pour conserver la paix, il fallait remplir
« le traité d'Amiens; sinon supprimer totale-
« ment, du moins resserrer dans des bornes
« étroites et *borner aux papiers anglais* le sys-
« tème de diffamation suivi dans les papiers pu-
« blics; enfin retirer la protection accordée
« ouvertement à ses plus cruels ennemis (c'est-

« à-dire, Georges et autres gens de cette espèce).
« Voulait-on la guerre ? il ne fallait que le dire
« et se refuser à remplir le traité d'Amiens. Il
« passa alors l'Europe en revue pour me prou-
« ver que, dans l'état actuel, il n'y avait pas
« de puissance avec laquelle nous pussions espé-
« rer de nous coaliser pour faire la guerre à la
« France... Il dit que ce n'était pas lui rendre
« justice que de supposer qu'il se crût au-dessus
« de l'opinion de son pays ou de l'Europe ; il ne
« voudrait pas courir le risque de la réunir
« contre lui par quelque acte de violence ou
« d'agression ; il n'était pas non plus assez puis-
« sant en France pour déterminer la nation à
« entrer en guerre, à moins qu'il ne lui en dé-
« montrât la nécessité. Il ajouta qu'il n'avait
« point châtié les Algériens, de peur d'exciter
« la jalousie des autres puissances, mais qu'il
« espérait que l'Angleterre, la Russie et la France
« sentiraient un jour qu'elles ont intérêt à dé-
« truire un pareil nid de brigands, et à les forcer
« de vivre plutôt de la culture de leurs propres
« terres que de pillage. . . . Telle est la teneur
« de cette conférence, autant que je puis me
« souvenir de ce qui y fut dit. Il faut pourtant
« observer qu'il n'affecta pas, ainsi que M. de
« Talleyrand l'avait fait, d'attribuer la mission
« du colonel Sébastiani uniquement à des mo-

« tifs de commerce, mais à une mesure rendue « nécessaire sous un point de vue militaire par « notre infraction au traité d'Amiens. » Pour abréger ces citations déja très-étendues, j'ai supprimé les observations de l'ambassadeur anglais comme étant ici d'un intérêt très-secondaire, mais il est un trait cependant qui ne doit pas être omis. Lorsque cet ambassadeur parla « de « l'augmentation de territoire et d'influence ga- « gnée par la France depuis le traité, » le premier consul, dit-il, l'interrompit par ces mots : « Vous voulez probablement parler du Piémont « et de la Suisse, ce sont des bagatelles. D'ail- « leurs vous auriez dû le prévoir, lorsque la né- « gociation était pendante. Vous n'avez pas le « droit d'en parler à cette heure. » C'est de ces dernières paroles et surtout du passage relatif à l'Égypte que, pour la justification de la guerre, le gouvernement anglais tirera ses principaux arguments. Cette conversation rapportée même par un interlocuteur peu suspect de flatterie, et dans laquelle se montre une prévoyance si franchement avouée des risques attachés à toute entreprise directe contre l'Angleterre, ne prouve-t-elle pas de la part du premier consul une entière bonne foi dans l'expression de son désir pour le maintien de la paix? Si le ministère britannique eût été encore dans les mêmes dispositions,

n'eût-il pas saisi des avances si marquées pour renouer les liens prêts à se rompre ? C'est la guerre qu'il veut, ou que veut du moins le parti auquel il est contraint de céder ; la guerre sera pour lui dans les paroles[1] mêmes d'où la paix aurait pu sortir.

La discussion entre les deux gouvernements

[1] J'ai admis, comme parfaitement exact, le récit de lord Withworth ; mais où en est la garantie ? Sans aller chercher loin la preuve du peu de scrupule du ministère britannique à changer les faits et les paroles selon ses intérêts du moment, j'en trouve un exemple qui m'est personnel dans l'une des pièces publiées, la pièce sous le n°29 (*Annual Register* 1803, pag. 680). Une lettre datée de Berlin le 21 août 1802 et adressée à lord Hawkesbury par le ministre d'Angleterre en Prusse, porte les mots suivants : « M. Bignon, dans diverses conversations dans lesquelles j'ai fait « occasionnellement la remarque qu'il ne m'avait été jusqu'à pré- « sent rien dit relativement à Malte, a constamment affecté la plus « grande indifférence et traité cette affaire comme de trop peu « d'importance, pour occuper l'attention du gouvernement fran- « çais. » Rien de plus ridiculement faux que cette assertion ; mais il convenait au gouvernement anglais de se présenter comme ayant mis plus de zèle que la France à s'occuper de la garantie du traité d'Amiens, et il me prêtait à moi, chargé d'affaires à Berlin, de l'indifférence, comme il prêtait un langage absurde au général Hédouville à Pétersbourg. Quand on ne dédaignait pas d'altérer les discours d'un agent secondaire, comme je l'étais, le même art ne pouvait-il pas s'appliquer, à plus forte raison, à des paroles qui tombaient de si haut et qui pouvaient être d'un si grand poids dans la balance des destinées ?

commence à prendre un caractère spécial. Le ministère britannique, contraint à s'expliquer, laisse échapper sa pensée secrète, quoique enveloppée encore d'oiseuses et gratuites simulations. « Quant à l'article du traité relatif à Malte, « dit lord Hawkesbury [1], les stipulations qu'il « renferme n'ont point été jugées susceptibles « d'exécution par des circonstances qu'il n'était « pas au pouvoir de S. M. d'empêcher. » Je supprime le détail des difficultés d'exécution alléguées par le gouvernement britannique. En effet, quelle que soit la valeur de ces allégations, des difficultés de forme devaient-elles détruire le principe? Les obstacles chimériques ou réels, qu'on pouvait rencontrer dans l'application du mode primitivement convenu pour assurer l'indépendance de l'île de Malte, ne pouvaient-ils avoir d'autre dénoûment que la confiscation même de Malte au profit de l'Angleterre? La solution est commode, mais un peu trop léonine. On voit que, dans cette dépêche entortillée, lord Hawkesbury voudrait s'appuyer sur quelques mots du premier consul pour lui supposer l'intention de reprendre l'Égypte. Par malheur, la lettre de lord Withworth, du 21 février, renfermait à ce sujet un *post-Scriptum* très-inoppor-

[1] Lettre du 18 février.

tun. Au sortir de la conférence de cet ambassadeur avec le premier consul, M. de Talleyrand, par ordre du premier consul, lui avait fait connaître « qu'on méditait un projet aussi propre « à garantir l'empire turc qu'à détruire toute « cause de doute ou d'inquiétude relativement « à l'Égypte ou à toute autre partie des états « du Sultan. » D'un autre côté, les assertions mises en avant par l'Angleterre pour la non-évacuation de Malte se trouvaient successivement démenties. Elle s'était plainte qu'il manquait un grand-maître à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; un grand-maître avait été nommé: que les puissances appelées à la garantie de l'article 10 du traité d'Amiens n'y avaient pas donné leur consentement; ce consentement déja parvenu en France, venait aussi d'être communiqué à l'Angleterre. Pour sortir d'une position qui ne lui offrait plus d'issue, il ne restait à l'Angleterre qu'à précipiter les événements et à substituer les actes aux paroles.

CHAPITRE XXVI.

RUPTURE DE LA PAIX D'AMIENS.

État intérieur de l'Angleterre —Aveu singulier du ministère anglais. — Message du roi au parlement le 8 mars. — Traits offensants pour l'orgueil anglais. — Chambre des pairs. — Chambre des communes. — Suite de la négociation. — Allocution du premier consul à lord Withworth. — Réflexions sur l'action personnelle du premier consul dans la négociation. — Notes échangées entre les deux cabinets. — Nouveaux incidents. — Ultimatum verbal de l'Angleterre. — Réponse du ministère français à l'ultimatum de l'Angleterre. — Lord Withworth demande ses passe-ports. — Offre de la France de laisser Malte à l'Angleterre en retour d'une compensation. — Déclaration de l'empereur Alexandre qui donne un démenti à lord Withworth. — Départ de lord Withworth. — Message du roi d'Angleterre le 16 mai. — Soupçon sur la bonne foi de M. de Markof. — Accession de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse à l'article 10 de la paix d'Amiens. — Chambre des pairs, discours pour la guerre. — Chambre des communes, discours pour la guerre. — Chambre des pairs, discours pour la paix. — Chambre des communes, discours pour la paix. — Résolutions proposées pour la censure des ministres. — Échec de M. Pitt. — Négociations du ministère avec M. Pitt. — Observations générales. — Dangers personnels d'une rupture pour le premier consul.

[1803.]

Dans tout autre pays que l'Angleterre, l'état intérieur de la nation eût fait redouter de nou-

veaux débats au-dehors. Pour l'Angleterre, au contraire, il semble que des guerres au-dehors soient un remède contre les maux domestiques.

A la fin de 1802, on avait découvert une conspiration bizarre, ayant pour chef un officier très-distingué jusqu'alors, le colonel Marc Despard, mais qui, abjurant tout-à-coup les sentiments d'honneur dont il avait toujours paru animé, avait formé un complot aussi criminel qu'absurde. Cinquante individus obscurs composaient toute la force d'un homme qui, sous prétexte d'accroître les libertés du peuple, voulait renverser la maison régnante et changer le gouvernement. Marc Despard fut exécuté, en février 1803, avec quelques-uns de ses complices. Il n'est personne qui ne soit frappé, à cette occasion, de la différence qui existe entre la conduite respective des gouvernements de France et d'Angleterre. Peut-être depuis trente ans n'a-t-il pas été ourdi en France une seule conspiration dans laquelle la main de l'Angleterre ne se laissât apercevoir. Trouve-t-on au contraire la France dans les troubles intérieurs de la Grande-Bretagne? La trouve-t-on jamais surtout dans des attentats dirigés contre le chef du gouvernement? Poursuivi par des complots sans nombre, dont presque toujours l'origine était insulaire,

jamais le premier consul n'a voulu autoriser d'indignes représailles.

Dans l'Irlande, où il eût été si facile de rendre à l'Angleterre une partie des maux qu'elle causait à nos départements de l'Ouest, la France, une fois seulement, et sous le Directoire, donna quelques encouragements à la rébellion. Au commencement de 1803, les feux de l'insurrection, souvent assoupis, mais jamais éteints, s'étaient rallumés dans cette île.

Le peu de temps qui s'était écoulé depuis la paix, n'avait pas permis encore de porter une grande amélioration dans l'état des finances. Malgré l'ordre et l'économie qu'y avait introduits M. Addington, il était impossible à la banque de reprendre les paiements en espèces. Il fallut qu'un bill en prolongeât la suspension.

Outre que le commerce régulier de l'Angleterre trouvait fermée sur le continent une grande partie des routes qu'il avait été accoutumé à parcourir avant la révolution française, le moment qui suit une longue guerre occasionne d'ordinaire en tous les pays, et en Angleterre surtout, une grande diminution de bénéfices pour une foule d'industries dont la guerre est la source ou l'aliment. Aux entreprises de fournitures pour les armées, il faut joindre le jeu de la bourse, le trafic des emprunts et tous les

genres d'agiotage qui procurent, en peu d'années, d'immenses fortunes. Cette classe de spéculateurs était la partie de la nation anglaise dont la délicatesse paraissait le plus vivement blessée des prétendus affronts faits par la France à l'honneur britannique; ce qui avait fait dire à M. Fox qu'il était douteux lequel était préférable pour un pays, de servir l'ambition d'un autre Alexandre, ou de faire la guerre pour satisfaire des intérêts aussi honteux et aussi sordides.

Cependant les clameurs chaque jour renouvelées des mécontents, formant un écho utile pour la haute aristocratie qui, dans des vues différentes, tendait au même but, le ministère, dans l'impuissance d'arrêter le torrent, jugea, pour sa propre conservation, indispensable de le suivre. De là, ainsi que l'atteste un aveu même antérieur de lord Hawkesbury, le message du 8 mars. « Il est certain[1], disait huit « jours auparavant ce ministre à l'ambassadeur « de France, que jusqu'à présent le gouvernement anglais n'a rien fait, n'a rien prévu, et a « cédé, cédé sans presque y prendre garde. « Notre position est telle, que nous n'avons « que des communications officielles à faire;

[1] Dépêche du général Andréossy à M. de Talleyrand, en date du 1er mars.

« et cependant la forme du gouvernement et « l'esprit public, qu'il est nécessaire de diriger, « nous imposent cette dernière obligation. Si un « arrangement quelconque, que nous puissions « avouer et qui soit dans le sens de l'opinion « publique, ne vient à notre secours, il n'est « pas difficile de prévoir que trois mois plus tôt, « trois mois plus tard, nous serons remplacés « par ces mêmes hommes qui sont assez connus « comme ennemis de l'ordre et de la paix. » De ce langage de lord Hawkesbury, il sort deux faits peu honorables pour le ministère, qui se reconnaît coupable d'une faiblesse sans excuse, tout à la fois envers la France, et envers le parti qui, en Angleterre, veut le renverser; envers la France, en lui faisant des concessions sans indemnité, faute qu'il ne peut réparer que par une exigence tardive, et maintenant mal fondée; envers la nouvelle Opposition, en aimant mieux se prêter aux vues de ce parti que de lui céder la place.

La sincérité ne saurait aller plus loin. C'est de ce point que part lord Hawkesbury pour arriver avec l'ambassadeur de France à des insinuations dont le but est de conserver à l'Angleterre les îles de Malte, Gozo et Comino, à titre de compensation pour le changement survenu dans l'état de possession respectif des deux puissances.

« Les circonstances ayant changé [1], on ne peut, « disait lord Hawkesbury, se régler que sur l'es« prit et non sur la lettre du traité. » La résolution du ministère est prise. Il entretiendra le parlement de grandes mesures à prendre pour soutenir l'honneur de la couronne, espérant tout à la fois, par cette démonstration, condamner à l'impuissance ses adversaires, en paraissant penser comme eux, et disposer la France à la cession de Malte, en lui montrant cette cession comme le seul moyen de maintenir la paix par le maintien même du ministère pacifique. Ce raisonnement, assorti à la fausse position des ministres, était excusable. Le mode d'exécution était difficile. Le ministère mit, dans le choix des motifs à produire, une maladresse qui fournit des armes contre lui, et à la France, et dans le parlement. Le message du roi est court. Le voici dans son entier : « S. M. croit nécessaire d'infor« mer la chambre des communes que des pré« paratifs considérables se faisant dans les ports « de France et de Hollande, elle a jugé conve« nable d'adopter de nouvelles mesures de pré« caution pour la sûreté de ses États. Quoique « les préparatifs dont il s'agit soient présentés « comme ayant pour but des expéditions colo-

[1] Même dépêche du général Andréossy, du 1er mars.

« niales, comme il existe actuellement entre « S. M. et le gouvernement français des discus- « sions d'une grande importance dont le résultat « demeure incertain, S. M. s'est déterminée à « faire cette communication à ses fidèles com- « munes, bien persuadé que, quoiqu'elles parta- « gent sa pressante et infatigable sollicitude pour « la continuation de la paix, elle peut néanmoins « se reposer avec une parfaite confiance sur « leur esprit public et leur libéralité, et compte « qu'elles la mettront en état d'employer toutes « les mesures que les circonstances paraîtront « exiger pour l'honneur de sa couronne et les « intérêts essentiels de son peuple. » Ainsi, pour motiver une demande de moyens nouveaux, le ministère britannique articule deux faits, l'existence de préparatifs considérables dans les ports de France et de Hollande, l'existence de discussions d'une grande importance entre la France et l'Angleterre. Ces faits sont-ils vrais? sont-ils faux? A l'égard du premier, les prétendus préparatifs de la France, où sont-ils? En quoi consistent-ils? Quelle explication l'Angleterre en a-t-elle demandée? Que signifient, si même ils existent, quelques armements en France et en Hollande, lorsque naguère encore le chancelier de l'Échiquier déclarait que l'Angleterre avait soixante vaisseaux de ligne de plus que ces puis-

sances, même en y ajoutant la marine espagnole?

Quant au second fait, les discussions graves existantes entre les deux pays, peut-on regarder comme des discussions la demande faite, d'une part, de l'exécution d'un traité, et, de l'autre, le refus de cette exécution? « A quel objet, à quel « lieu s'appliquent ces discussions? Est-ce en « Europe, en Asie, en Afrique ou en Amérique?» M. Fox désire le savoir. Le ministère ne le lui apprend pas. Tout ce qui augmente la certitude de la guerre répond au vœu de la nouvelle Opposition. Au lieu d'un vote de dix mille hommes, que propose le ministère, un orateur propose un vote de vingt-cinq mille.

L'amour-propre déja irrité d'avoir lu dans le Moniteur que « l'Angleterre aurait le traité d'A- « miens, rien que le traité d'Amiens, » avait été depuis blessé plus profondément encore par un passage de l'exposé de situation de la république, récemment présenté au Corps législatif français. « Quel que soit à Londres, portait ce passage, le « succès de l'intrigue, elle n'entraînera point « d'autres peuples dans des ligues nouvelles; et, « le gouvernement le dit avec un juste orgueil[1],

[1] Madame de Staël a exprimé quelque part la même idée, d'une manière fort piquante, en disant : que l'Angleterre aurait dû honorer la France d'un tête-à-tête.

« seule l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter « contre la France. » Ce dernier trait paraissait insultant, mais il était vrai. Le gouvernement britannique en avait proclamé la justesse, en avouant qu'il avait dû cesser le combat, dès qu'il n'avait plus eu l'appui des puissances étrangères. M. Windham, dans un de ses derniers discours, avait aussi reconnu la même vérité en excitant le ministère « à réclamer la fidélité de l'Autriche « à remplir ses engagements avec l'Angleterre [1]. » Les paroles orgueilleuses échappées au gouvernement français, étaient sans doute de blâmables indiscrétions, mais elles étaient l'expression d'un sentiment d'orgueil de puissance à puissance, et dans lequel il n'entrait rien de personnel. C'était une question de force, non d'honneur et de dignité morale. Combien au contraire de traits offensants, lancés et contre la France, et contre son premier magistrat, tant dans les gazettes réputées officielles, que dans les débats des deux chambres du parlement! N'avait-on pas entendu M. Sidney-Smith représenter la nation française comme un peuple sans consistance, auquel il ne fallait que des effets de théâtre? « Que ce soit, disait ce juge aussi

[1] By vindicating the fidelity of Austria in her engagements with this country.

« éclairé que poli, la mort de César, la chute de « Byzance, ou la marche d'Alexandre, tout sera « au même degré indifférent pour les Français. »

La même énergie se déploya dans la discussion du nouveau message, quoique avec plus de décence dans les formes. Lord Moira espérait « que « le ministère prendrait enfin un ton plus élevé « et cesserait de craindre d'offenser le premier « consul de France. Pour lui, il n'avait aucune « raison de se tenir sur le pied de la courtoisie « avec ce nouvel Annibal, qui avait juré, sur les « autels de son ambition, une haine éternelle, « une haine à mort à l'Angleterre......Quand « il a dit que l'Angleterre n'était pas en état de « lutter seule contre la France, de qui a-t-il reçu « ce précieux renseignement? Est-ce des nobles « lords que lui, lord Moira, était fier de nommer « ses amis? (Lord Nelson et lord Hutchinson.) « Ou bien dans quel période de notre histoire « a-t-il fait cette découverte? » Ce discours semé de citations d'Ossian, se terminait par de vives exhortations adressées aux ministres de s'unir à la nation pour la défense de la commune patrie.

Parmi les motifs allégués par M. Fox pour défendre la paix et justifier sa conclusion, lors même que le bienfait n'en serait que peu durable, nous aimons à relever les considérations

qui suivent. « A ses yeux, le principal mérite « du traité d'Amiens était surtout d'avoir affran- « chi l'Angleterre des détestables et abominables « principes, d'après lesquels la dernière guerre « avait été conduite. Il espérait n'avoir plus à « entendre parler de guerres entreprises sous « un simulacre de protection pour la reli- « gion et pour l'ordre social. Il se persuadait « qu'une telle hypocrisie était détruite à jamais, « et qu'on ne verrait plus les ministres s'efforcer « de tromper un peuple généreux, sur leur vé- « ritable but, par le mensonge de prétextes si « faux. » Depuis le temps où M. Fox s'exprimait ainsi, que de guerres odieuses on a encore prétendu légitimer par les noms profanés d'ordre social et de religion ! Nous n'avons pas besoin de dire que les propositions du ministère furent votées sans contradiction. C'était dans l'espoir de la guerre que ce vote avait lieu pour un grand nombre de membres, et cependant M. Addington continuait d'assurer « qu'il conservait l'espoir du « maintien de la paix.., que l'objet des prépara- « tifs du gouvernement était de précaution, de « sûreté intérieure, et non dirigé dans un sens « d'opérations offensives. »

Le message du 8 mars, fait pour étonner toute l'Europe, avait dû surtout produire une singulière impression sur l'ambassadeur de France ac-

crédité à Londres. Cet ambassadeur, qui déja était chargé de demander des éclaircissements précis sur la prolongation de l'occupation de Malte, mais qui s'était jusque-là borné à des communications verbales, comme plus propres à faciliter le rapprochement des esprits, crut devoir prendre une autre marche d'après l'étrange caractère du message royal. Deux jours après, le 10 mars, il présenta sa demande au ministère, par écrit, et dans un style plus pressant : « Aux « termes du traité d'Amiens, disait-il, les troupes « anglaises devaient évacuer l'ile de Malte et « ses dépendances, trois mois après l'échange « des ratifications.

« Il y a dix mois que les ratifications sont « échangées, et les troupes anglaises sont encore « à Malte.

« Les troupes françaises au contraire, qui de- « vaient évacuer les états de Naples et Rome, « n'ont pas attendu, pour se retirer, l'expiration « des trois mois qui leur étaient accordés.

« Que peut-on alléguer, pour justifier le retard « de l'évacuation de Malte? L'article 10 du traité « d'Amiens n'a-t-il pas tout prévu? Et les trou- « pes napolitaines étant arrivées, sous quel pré- « texte celles d'Angleterre y sont-elles demeurées? « Est-ce que toutes les puissances désignées dans « le paragraphe 6 n'ont pas encore accepté la ga-

« rantie qui leur est dévolue? Mais cette con-« dition n'en est pas une pour l'évacuation, et « d'ailleurs l'Autriche a déja envoyé son acte de « garantie; la Russie elle-même n'a fait qu'une seule « difficulté qui tombe par l'adhésion du premier « consul aux modifications proposées, à moins « que l'Angleterre n'y mette personnellement obs-« tacle, en refusant d'adhérer aux propositions « de la Russie, ce qui, après tout, n'empêcherait « pas qu'aux termes formels du traité, S. M. B. ne « se soit engagée d'évacuer l'île de Malte, dans « le délai de trois mois, en la remettant sous la « garde des Napolitains qui doivent en former la « garnison jusqu'à la conclusion des arrangements « définitifs de l'ordre. » Cependant, on avait reçu à Paris le message du roi d'Angleterre. Dès le 12 mars, M. de Talleyrand avait remis à lord Withworth [1] une note verbale fondée sur les deux faits mentionnés dans le message. Cette note portait que, si S. M. B. avait voulu faire allusion à l'expédition de Helvoet-Sluys, cette expédition qui, comme tout le monde le savait, était destinée pour l'Amérique, allait être contremandée ; que si les armements de l'Angleterre avaient lieu, le premier consul serait obligé de faire entrer vingt

[1] Pièce jointe à la dépêche de lord Withworth du même jour 12 mars.

mille hommes en Hollande; de former un camp sur la frontière du pays d'Hanovre, un camp à Calais et sur d'autres points de la côte; de maintenir une force armée en Suisse, de reprendre la position de Tarente, enfin d'opposer un état de guerre à un état de guerre. Quant aux prétendus différents dont on parlait, la France ne s'en connaissait aucun avec l'Angleterre, « Car il « ne paraissait pas imaginable qu'on prétendît « sérieusement en Angleterre se soustraire à « l'exécution du traité d'Amiens sous la protec- « tion d'un armement militaire. »

Le premier consul qui, en conférant avec un ambassadeur étranger, était sorti de la vieille routine des cabinets, s'en écarta de nouveau, le 13 mars, en adressant la parole à ce même ambassadeur, en audience publique, sur la question politique du moment. « Vous êtes donc, dit-il à « lord Withworth[1], décidés à la guerre. Nous « l'avons déja faite pendant quinze ans, vous vou- « lez la faire encore quinze années, et vous m'y « forcez. » « Les Anglais veulent la guerre, dit-il « en se tournant vers les ambassadeurs d'Es- « pagne et de Russie, MM. d'Azara et de Mar- « kof; mais s'ils sont les premiers à tirer l'épée, « je serai le dernier à la remettre. Ils ne res-

[1] Lettre à lord Hawkesbury, du 14 mars.

« pectent pas les traités; il faut dorénavant les « couvrir d'un crêpe noir. » Il fit ensuite sa tournée, dit lord Withworth dont je copie littéralement les expressions; et revenant à moi peu d'instants après, il reprit la conversation, si cela peut se nommer ainsi, par quelque chose qui m'était particulier, adressé avec politesse. Ensuite il ajouta: « Pourquoi des armements? Contre « qui des mesures de précaution? Je n'ai pas un « seul vaisseau de ligne dans les ports de France; « mais si vous voulez armer, j'armerai aussi. « Si vous voulez vous battre, je me battrai aussi. « Vous pourrez peut-être tuer la France, mais ja- « mais l'intimider. » « On ne voudrait, dis-je, « ni l'un ni l'autre; on voudrait vivre en bonne « intelligence avec elle. » « Il faut donc respecter « les traités, répliqua-t-il. Malheur à ceux qui ne « respectent pas les traités! Ils en seront respon- « sables à toute l'Europe. » On s'est plu à répéter que le premier consul, d'ailleurs si habile à manier le glaive de la guerre et même à diriger le timon de l'État, eût dû laisser, à la main plus exercée de son ministre des affaires étrangères, l'arme plus délicate de la diplomatie. A en croire même quelques suppositions, la conférence du premier consul avec lord Withworth, et son allocution adressée en audience publique à cet ambassadeur, seraient, tant en principe que

par le fait même, des inconvenances, des écarts graves qui n'auraient pas été sans influence sur la décision de la guerre. Ces jugements, quant au principe, me paraissent tenir à la superstition de l'habitude.

Outre que le premier consul, suprême magistrat d'un État républicain, ne doit pas être jugé par les mêmes règles que des princes héréditaires qu'une prudence bien entendue évite de mettre en contact avec les ministres étrangers, il semble que, si l'on veut avoir égard à l'époque, aux circonstances de l'homme et du temps, ces excursions, hors les voies tracées par l'usage dans les monarchies, appartiennent à un ordre de choses, non seulement excusable, mais tout-à-fait naturel et légitime. Quant au fait particulier, le message du roi d'Angleterre venait d'élever contre le premier consul des accusations publiques. Pourquoi ne leur aurait-il pas donné un public démenti? N'était-il pas tout simple qu'il saisît, pour se disculper, le premier moment où il se trouverait en présence des Envoyés des différentes puissances de l'Europe ? S'il eût voulu la guerre, sans doute, il eût mieux valu pour lui laisser à ses ministres l'hypocrisie de protestations mensongères; mais puisqu'il veut la paix, et l'ambassadeur britannique lui-même en convient, le premier consul a pu, sans aucun risque, donner

un libre essor à ses sentiments, à ses pensées et même à ses passions. Ne serait-il pas deviné quand il ne parlerait pas? C'est donc une crédulité trop complaisante que celle qui va jusqu'à admettre que ses paroles aient eu aucune part aux déterminations du gouvernement britannique. Dans ces paroles on cherchera des prétextes, mais les prétextes ne sont pas les causes.

C'était le 8 mars que le cabinet de Londres avait signalé, dans les ports de France et de Hollande, l'existence de considérables armements, invisibles pour tout autre œil qu'un œil anglais. Ce fut le 15 mars que, pour la première fois, il invoqua, d'une manière formelle et par écrit, sous prétexte d'accroissements territoriaux obtenus par la France, soit après, soit même avant la paix, un principe de compensation, auquel il n'avait pas songé jusqu'alors, principe introduit, il est vrai, dans la discussion des préliminaires de Londres, en 1801, et qui était très-opportun alors, mais qui maintenant devenait absurde par sa réclamation subite, et comme imaginée après coup, pour servir d'excuse à la violation du traité d'Amiens, à laquelle on était résolu. Dans une note[1] remise à l'ambassadeur français à Londres, en réponse à la sienne du

[1] Le 16 mars.

10 mars, lord Hawkesbury posait comme doctrine, et même comme un fait reçu, « que les « traités sont négociés, *eu égard à l'état actuel « de possession* des parties contractantes, et aux « traités ou engagements publics par lesquels « elles sont liées à l'époque de leur conclusion ; « de sorte que, si cet état de possession et ces « engagements sont altérés assez matériellement « par l'une ou l'autre des deux parties, pour af« fecter la nature du pacte lui-même, l'autre « partie est fondée, suivant le droit des gens, à « intervenir, afin de réclamer une satisfaction ou « une compensation pour tout changement es« sentiel que de telles démarches peuvent avoir « subséquemment causé dans leur situation res« pective. » La conclusion de ce raisonnement était pour l'Angleterre le droit de garder Malte. On conçoit sans peine tout ce qu'il y a de dangereux pour le repos des nations dans des maximes semblables, malgré le soin que prend le cabinet britannique d'en déguiser et d'en corriger les conséquences en les bornant à des altérations graves, à des changements *essentiels* qui auraient affecté *la nature du pacte lui-même*, correctif d'ailleurs très-insignifiant, puisque chaque État serait toujours juge dans sa propre cause. Si une telle doctrine était admise, les traités perdraient toute leur force obligatoire,

toute la sainteté de leur caractère. Ils ne seraient plus que des arrangements provisoires, conditionnels, dépendants d'une évaluation de puissance plus ou moins juste, faite par chacune des parties, susceptibles enfin d'être modifiés, dès le lendemain de leur conclusion, par leurs premières éventualités. Le reproche d'agrandissement, fait à la France, aurait pu être rétorqué avec avantage envers l'Angleterre qui, postérieurement au traité d'Amiens, avait fait une importante acquisition dans l'Inde, celle du Carnate, dont la population montait à plusieurs millions d'habitants. On juge bien que ce fait ne sera pas oublié dans les réponses françaises au manifeste de la Grande-Bretagne; mais, dans la négociation, le gouvernement français évita de se placer sur ce terrain. Sans s'arrêter au nouveau mode d'argumentation, employé par l'Angleterre, il se contenta de repousser l'assertion sur laquelle s'appuyait le ministère britannique, celle d'un accroissement effectif de puissance au profit de la république, qui fût postérieur à l'état de paix. « C'est, disait l'ambassadeur[1] « Andréossy, une erreur de fait. La France a, de« puis cette époque, évacué beaucoup de pays; « la puissance française n'a reçu aucun degré d'aug-

[1] Réponse à lord Hawkesbury, du 29 mars.

« mentation ; » réponse, comme nous l'avons dit, vraie en ce sens, que les réunions, opérées après la paix, étaient, avant sa conclusion, connues comme devant incessamment avoir lieu. Comme dans cette même note du 15 mars, lord Hawkesbury avait de nouveau insisté sur *les insinuations et accusations* que contenait le rapport du colonel Sébastiani contre le gouvernement de sa Majesté, contre l'officier commandant ses forces en Égypte, et contre l'armée britannique dans ce pays ; la réponse française renvoyait ces plaintes à un autre siècle : « dès motifs de cette « nature pouvaient autoriser, il y a quatre cents « ans, un combat des Trente; mais ils ne sau« raient aujourd'hui être une raison de guerre « entre les deux pays... Il n'existe donc, ajoutait « le général Andréossy, qu'une question, l'exé« cution du traité d'Amiens... Sa Majesté britan« nique rejettera tout sophisme, toute distinc« tion, toute restriction mentale.... Quel moyen « auraient désormais les deux nations pour s'en« tendre, s'il en était autrement? tout ne se« rait-il pas chaos? ce serait véritablement « ajouter une calamité aux calamités qui ont « menacé l'ordre social. En résumé, le soussigné « est chargé de déclarer que le premier consul « ne veut point relever le défi de guerre que « l'Angleterre a jeté à la France; que, quant à

« Malte, il ne voit aucune matière de discus-« sion, le traité ayant tout prévu. » Ce n'était pas ainsi que l'entendait le gouvernement anglais. Pour autoriser son refus d'évacuer cette île, il revenait sans cesse à demander des explications, des satisfactions sur le rapport du colonel Sébastiani, il insistait sur la discussion du principe d'équivalent à établir pour les acquisitions respectives. Ensuite, selon l'expression de lord Withworth, il arrivait « à l'objet principal « de l'affaire. » Mais alors M. de Talleyrand répétait encore « que le premier consul [1] n'avait « rien de plus à cœur que d'éviter la nécessité « de recourir à la guerre; et que, pour y par-« venir, il sacrifierait tout, hormis son honneur... « En même temps que le premier consul insiste « et insistera toujours pour la stricte exécution « du traité, il se prêtera à tous les moyens né-« cessaires à votre sûreté. L'indépendance de la « garnison napolitaine ne vous satisfait pas? par « quels autres moyens y parvenir? et il suggéra « l'idée d'une garnison mixte d'Anglais, Français, « Italiens, Allemands.... » En général, ajoutait l'ambassadeur anglais dans son rapport à son gouvernement, « tout ce qui a pour but de vio-« ler l'indépendance de l'ordre de Malte ne sera

[1] Lettre de lord Withworth, du 9 avril.

« jamais consenti par le gouvernement français. « Tout ce qui peut convenir ou être agréable au « gouvernement anglais, pour terminer les pré- « sentes difficultés, et qui ne serait pas con- « traire au traité d'Amiens, serait agréé par le « gouvernement français, qui n'a aucune objec- « tion à faire à cet égard. Les motifs de la con- « vention particulière seraient renfermés dans le « préambule, et porteraient sur les griefs res- « pectifs sur lesquels les deux gouvernements « croiraient avoir besoin de s'entendre. » Cette disposition, exprimée par le gouvernement français, ouvrait la porte à des explications qui auraient semblé pouvoir rapprocher les esprits, et tout espoir ne paraissait pas perdu.

La question en était là lorsque, de part et d'autre, il survint de nouveaux motifs de plainte. Une croisière anglaise s'était montrée sur les côtes de Hollande, annonçant l'intention d'empêcher la sortie de toute expédition française : elle avait jeté quatre-vingts brigands sur la côte entre Ostende et Dunkerque. Un brick, mouillé dans la rade d'Ostende, avait forcé une chaloupe française de porter à terre un certain nombre d'individus de tout pays, ayant servi sous les drapeaux anglais. De pareils actes n'étaient rien moins que conformes à l'état de paix encore subsistant; mais un fait bien plus grave, dont

alors on reçut la nouvelle, était le contre-ordre[1] britannique qui avait empêché l'évacuation du cap de Bonne-Espérance. La même défense avait été faite pour toutes les colonies qui n'avaient pas été restituées encore. Elle empêcha aussi la restitution de Gorée. Tout était nouveau et bizarre dans les procédés de l'Angleterre. Pour elle la paix d'Amiens n'avait pas eu le caractère d'une paix véritable. C'était par une capitulation que les troupes anglaises, déja en partie sorties du cap de Bonne-Espérance, y étaient rentrées. En pleine paix des capitulations! disait le gouvernement français; et en effet, d'après une telle conduite, il avait droit de se plaindre. Il le fit, mais sans violence, sans menace, et se contenta des explications qu'on voulut bien lui donner. Il contremanda même le départ d'une expédition préparée pour la Louisiane; l'Angleterre n'était pas aussi facile à calmer.

La gazette de Hambourg ayant, dans les premiers jours d'avril, publié un article renfermant un commentaire sur le message du roi d'Angleterre au parlement, publication que l'on présumait avoir été faite sur la réquisition du ministre

[1] Ce contre-ordre était du 31 octobre; le ministère anglais prétendit qu'il avait, le 16 novembre, envoyé un nouvel ordre de restitution.

de France auprès des villes anséatiques, lord Withworth fit grand bruit de cet incident. On le déconcerta un peu en lui répondant que, si la conduite du ministre de France inculpé avait été telle qu'on l'annonçait, « il serait désavoué, « et que l'Angleterre pouvait attendre toute « sorte de satisfaction. » Mais ces susceptibilités de l'Angleterre, cette importance affectée mise à des accessoires, n'avaient d'autre but que d'assurer le succès de son objet principal. Dans le même moment, lord Withworth était chargé de déclarer au gouvernement français « que sa Ma« jesté serait disposée[1] d'entendre à un arrange« ment par lequel l'île de Malte resterait en sa « possession un nombre d'années déterminé, et « à se départir en conséquence de sa demande « d'une occupation perpétuelle, pourvu que le « nombre d'années ne fût pas moindre de dix, « et que sa Majesté sicilienne pût être détermi« née à céder l'île de Lampedosa pour un équi« valent convenable. Cette proposition admise, « l'île de Malte, après ce terme, serait remise « aux habitants, et reconnue État indépendant. » Il y avait dans cette déclaration du gouvernement britannique trois questions graves : demande de l'île de Lampedosa, appartenant au roi de Na-

[1] Lettre de lord Hawkesbury, du 13 avril.

ples ; abrogation de l'article 10 du traité d'Amiens, et déplacement de souveraineté relativement à Malte, puisqu'on demandait qu'à l'expiration des dix années, elle fût remise aux habitants, et non à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ; mais, toute autre considération mise à part, qui peut douter qu'une possession de dix ans ne dût se changer en possession perpétuelle? et si, les dix ans écoulés, on devait en réclamer la restitution, n'est-il pas évident qu'alors l'Angleterre répondrait en style lacédémonien : Venez la prendre. Sur la communication donnée au gouvernement français de la proposition britannique, M. de Talleyrand déclara « que le premier consul ne « pouvait[1], sous aucun terme, adhérer à la pos« session de Malte, soit perpétuelle, soit tem« poraire ; que son objet était l'exécution du « traité d'Amiens, et que, plutôt que de se sou« mettre à l'arrangement proposé, il aimerait « mieux que nous gardassions pour jamais l'ob« jet en dispute, par la raison que, d'une part, « il y aurait générosité et magnanimité, et que, « de l'autre, il n'y aurait que de la faiblesse et « de la coercition ; qu'en conséquence sa réso« lution était prise, et que ce qu'il avait à pro« poser était la possession que nous demandions

[1] Lettre de lord Withworth, du 23 avril.

« de l'île de Lampedosa, ou de toute autre de « celle des trois ou quatre petites îles qui sont « situées entre Malte et la côte d'Afrique. » Ni Lampedosa, ni aucune autre île ne pouvait remplacer Malte aux yeux de l'Angleterre. Lord Withworth eut donc ordre de remettre son *ultimatum*, et de partir si les conditions n'en étaient pas immédiatement acceptées.

Cet *ultimatum*, qui, contre l'usage, ne fut point délivré par écrit, consistait dans les demandes suivantes :

1° « Que sa Majesté britannique puisse con« server ses troupes à Malte pendant dix ans.

2° « Que l'île de Lampedosa lui soit cédée en « toute souveraineté.

3° « Que les troupes françaises évacuent la « Hollande.

« Si, dans sept jours, il n'avait pas été signé « une convention sur ces bases, lord Withworth « devait cesser sa mission et retourner à Lon« dres. »

La conférence dans laquelle l'ambassadeur britannique avait notifié au ministère français cet impérieux et extraordinaire *ultimatum* était du 26 avril. M. de Talleyrand y répondit, le 2 mai, dans les formes usitées, par la déclaration suivante :

« L'île de Lampedosa n'étant point à la France,

« il n'appartient au premier consul ni d'accéder « ni de se refuser au désir que témoigne S. M. « britannique d'avoir cette île en sa possession.

« Quant à l'île de Malte, comme la demande « que fait à cet égard S. M. britannique changerait une disposition formelle du traité d'A« miens, le premier consul ne peut d'abord que « la communiquer à S. M. le roi d'Espagne et à « la république batave, parties contractantes au« dit traité, pour connaître leur opinion; et de « plus, comme les stipulations relatives à Malte « ont été garanties par leurs majestés l'empereur « d'Allemagne, l'empereur de Russie et le roi de « Prusse, les puissances contractantes au traité « d'Amiens, avant d'arrêter aucun changement « à l'article de Malte, sont tenues de se concer« ter avec les puissances garantes. »

Relativement à l'évacuation de la Hollande, le gouvernement français répétait de nouveau que cette évacuation ne souffrirait aucune difficulté dès l'instant que les stipulations du traité d'Amiens, pour chacune des parties du monde, auraient reçu leur exécution.

Une telle réponse étant loin de satisfaire aux vues de l'Angleterre, lord Withworth, le 3 mai, demanda ses passe-ports. Au lieu de les lui envoyer, M. de Talleyrand lui annonça le même jour qu'il aurait le lendemain une communica-

tion importante à lui faire. En effet, le 4, il lui remit une note qui tendait, par un terme moyen, à concilier les intérêts et la dignité des deux pays. « S. M. britannique, disait le ministre « français, a paru croire que la garnison napo-« litaine, qui devait être établie à Malte, ne pré-« senterait pas une force suffisante pour assurer « véritablement l'indépendance de cette île. Ce « motif étant le seul qui puisse au moins expli-« quer le refus qu'elle fait d'évacuer l'île, le pre-« mier consul est prêt à consentir que l'île de « Malte soit remise aux mains d'une des trois « puissances qui ont garanti son indépendance, « soit l'Autriche, la Russie ou la Prusse.....» Cet expédient ne convenait pas plus qu'aucun autre au gouvernement britannique. L'Angleterre voulait Malte pour l'Angleterre. Elle se souciait peu de voir cette île dans les mains de telle ou telle autre puissance, quelle qu'elle fût; mais la proposition était embarrassante. Elle répondit que, dans l'état actuel de l'Europe, l'empereur de Russie [1] serait le seul souverain que S. M. britannique consentirait à voir temporairement en possession de l'île; mais « la proposition du gou-« vernement français ayant, disait lord With-« worth dans sa note du 10 mai, été transmise

[1] Lettre de lord Hawkesbury, en date du 7 mai.

« par lui à sa cour, avait été jugée impraticable « *par le refus*[1] *de S. M. l'empereur de Russie de* « *s'y prêter*, et en même temps au-dessous des « justes prétentions de S. M. britannique. » La seule concession que l'Angleterre daignait faire, par ménagement pour l'honneur du premier consul, était que la stipulation, qui assurerait au gouvernement anglais la possession de Malte pendant dix ans, serait renfermée dans un article secret. Il était prescrit à lord Withworth de ne pas rester à Paris plus de trente-six heures après la réception de la dépêche[2] qui l'informait de ce singulier trait de condescendance du gouvernement anglais.

Le 11 mai, cet ambassadeur eut avec M. de Talleyrand une conférence dans laquelle il lui remit une note datée de la veille et le projet de convention dans sa rédaction nouvelle. Après en avoir pris connaissance, M. de Talleyrand de-

[1] Ce passage renfermait une assertion mensongère que nous verrons bientôt démentie. Aussi le ministère anglais eut-il soin de le supprimer dans le document communiqué aux chambres, et d'omettre tout entière la réponse de M. Talleyrand en date du 12 mai, qui portait sur l'assertion contenue dans le passage supprimé. Ainsi, au tort d'un mensonge envers la France, le ministère anglais joignait celui d'une altération grave, d'un véritable faux, dans les communications données au parlement.

[2] Dépêche du 7 mai ci-dessus mentionnée.

manda à lord Withworth « s'il se croyait autorisé « [1] par ses instructions à conclure avec lui une « convention formée sur les bases du projet « anglais, et même qui étendrait ces bases, puis- « que le premier article de cette convention as- « surerait à l'Angleterre la possession perpé- « tuelle de Malte *en retour d'une compensation.* » C'était une voie nouvelle ouverte pour un rapprochement. En procédant d'après ce principe, il y aurait du moins une sorte d'égalité entre les deux parties. Quoique lord Withworth commençât par déclarer que « très-certainement il « n'était pas autorisé à prendre aucun engage- « ment de cette nature, puisque ce serait faire « une négociation d'échange d'une négociation « de satisfaction et de garantie, » il finit par demander « que M. de Talleyrand s'expliquât sur « la nature de la demande qu'il avait à faire ; « mais, continue cet ambassadeur, *il ne put ou « ne voulut s'expliquer.* » On convint cependant qu'il serait remis une proposition à l'ambassadeur britannique, mais sur ces entrefaites arriva un courrier de Pétersbourg qui replaça la discussion sur le terrain où elle était avant cette conférence.

L'Angleterre avait commis au moins une im-

[1] Lettre de lord Withworth du 11 mai.

prudence, en répondant à l'offre de remettre Malte dans les mains de la Russie, par l'allégation d'un prétendu *refus de l'empereur Alexandre de s'y prêter.* Cette assertion hasardée se trouva tout d'un coup formellement démentie. Une communication officielle de M. de Markof fit connaître au gouvernement français que l'empereur Alexandre confirmait la garantie qu'il avait déja donnée, et *que S. M. Impériale accepterait la demande de médiation qui lui avait été faite par le premier consul, si les deux puissances y avaient recours.* Par cette nouvelle, qui eût pu être décisive pour la paix, si l'Angleterre n'eût pas été résolue à la guerre, l'état de la question se trouvait complètement changé. Le ministère français se hâta de convaincre l'ambassadeur britannique de l'erreur où était son gouvernement à l'égard des sentiments du cabinet de Pétersbourg, erreur constatée par une déclaration authentique de l'ambassadeur russe, « d'où il résulte, ajou-
« tait M. de Talleyrand, qu'il est impossible de
« concilier la dernière transmission faite par
« son Excellence lord Withworth avec la nouvelle
« confirmation qui vient d'être acquise des dis-
« positions de S. M. l'empereur de Russie, et
« qu'on ne peut se refuser à croire que S. M.

[1] Note du 12 mai.

« britannique, mieux informée, sera elle-même « empressée à faire donner à son Excellence « M. l'ambassadeur des instructions différentes « de celles qu'il a reçues et communiquées au « nom de son gouvernement. » L'Angleterre ne voulait pas plus de la médiation que de la garantie de l'empereur Alexandre; et lord Withworth, malgré l'importance du fait nouveau qui lui était notifié, sans entrer dans aucune explication, persista dans la demande de ses passeports. Ils lui furent accordés.

Le 13 mai, avant son départ, il lui fut remis, comme dernier gage du désir qu'avait la France de conserver la paix, une note renfermant la récapitulation de tout ce qui s'était passé entre les deux pays depuis le message du roi, en date du 8 mars. Cet exposé de faits mettait en contraste la France disposée à tous les moyens d'accommodement, hors la violation du traité d'Amiens, et l'Angleterre ne voulant d'autre transaction que celle qui se fonderait sur la violation de ce traité. Si, en rapportant les actes hautains du gouvernement anglais, j'ai, pour éviter d'inutiles répétitions, omis les reproches de même nature faits à la France, sur quelques paroles du premier consul, j'aurai soin, en rendant compte des débats du parlement britannique, de produire ces imputations qui s'y montreront

alors dans toute leur énergie et toute leur âpreté. Quoi qu'il en puisse être, de l'aveu de l'Europe entière, les formes, dans cette circonstance, n'étaient pas du côté de l'Angleterre. Négocier par des armements, ne dévoiler ses demandes qu'après avoir mis en avant la force qui les exige, imposer un *ultimatum* de sept jours, un autre de trente-six heures, et, contre toutes les règles, un *ultimatum* verbal, alléguer des assertions fausses, et, quand la fausseté en est démontrée, se taire, cesser toute négociation, brusquer la déclaration de la guerre, tous ces traits sont sans justification, surtout à l'égard d'un État de premier rang comme la France. Après une vigoureuse réfutation des prétentions anglaises, la note française du 12 mai, tout en opposant une juste fierté aux procédés dont elle signalait l'insolence, voulant laisser encore une voie ouverte au rapprochement, se terminait ainsi : « Le soussigné est donc chargé de décla-
« rer à son Excellence lord Withworth qu'au-
« cune communication, dont le sens et les for-
« mes ne s'accorderaient pas avec les usages
« observés entre les grandes puissances, et avec
« le principe de la plus parfaite égalité entre
« l'un et l'autre État, ne sera plus admise en
« France ;

« Que rien ne pourra obliger le gouverne-

« ment français à disposer de pays qui ne lui « appartiennent point, et qu'il ne reconnaîtra « jamais à l'Angleterre le droit de violer, en « quelque point que ce soit, les traités qu'elle « aura faits avec lui.

« Enfin, le soussigné réitère la proposition de « remettre Malte entre les mains de l'une des « trois puissances garantes, et, pour les autres « objets étrangers au traité d'Amiens, il renou- « velle la déclaration que le gouvernement fran- « çais est prêt à ouvrir une négociation à leur « égard. »

Cette dernière proposition de la France et l'offre de médiation de la Russie n'étaient plus que des chimères auxquelles les amis de la paix attachaient en vain un reste d'espérance. L'Angleterre, pressée de rendre toute médiation impossible, avait précipité le commencement de la guerre. S. M. britannique, en informant les Chambres, par un message du 16 mai, du rappel de lord Withworth et du départ du général Andréossy, avait, suivant les termes usités, réclamé le zèle et l'esprit public de ses fidèles sujets pour défendre contre l'ambition de la France les droits de sa couronne et les intérêts de ses peuples. Déja même, avant cette démarche officielle, des lettres de marque avaient été expédiées aux bâtiments anglais, et, selon la sauvage

méthode du gouvernement britannique, les hostilités avaient précédé la rupture officielle.

On soupçonna dans le temps que l'Envoyé de Russie, le comte de Markof, plus disposé à servir l'Angleterre que la France, avait différé de vingt-quatre heures la communication de l'offre de médiation faite par l'empereur Alexandre, en sorte que, cette communication n'ayant été donnée qu'après la cessation de tous rapports personnels entre M. de Talleyrand et l'ambassadeur britannique, ce dernier, qui avait, pour la troisième fois, demandé ses passe-ports, put se dispenser de répondre à l'information qui lui fut donnée par le gouvernement français. Le soupçon, même en le supposant injuste, et il fut conçu ailleurs qu'à Paris [1], fait connaître quelle était l'opinion établie sur les dispositions et le caractère de M. de Markof, ainsi que sur l'insubordination de la diplomatie russe. Il était notoire qu'alors, malgré l'intérêt sincère mis au maintien de la paix par l'empereur Alexandre, ses trois ambassadeurs, Markof à Paris, Simon

[1] Telle est la défiance qu'inspire ici M. de Markof, qu'on ne doute nullement qu'il ne soit homme à faire part à lord Withworth des ordres qu'il a reçus, et à en suspendre l'exécution, si ce retard convenait mieux à l'Angleterre.

Lettre de M. Bignon datée de Berlin, le 28 floréal an XI (18 mai 1802).

Woronzof à Londres, et Rasumowski à Vienne, étaient des artisans avoués de discorde et de guerre. Averti à temps, le ministère britannique s'était, en accélérant l'explosion, épargné l'embarras de se refuser à une médiation qui venait elle-même le chercher.

Lorsque le gouvernement français, en réponse aux demandes de l'Angleterre, voulait en référer aux puissances garantes, ce n'était point de sa part un subterfuge, c'était l'accomplissement d'un juste devoir. Dès le 6 octobre, l'Autriche avait accepté la garantie de l'article 10 du traité d'Amiens. L'accession de la Russie au même article, accompagnée seulement d'une légère modification qu'avait aussitôt acceptée le premier consul, remontait au 12 novembre. Au commencement d'avril, la cour de Prusse avait fait connaître à Londres qu'elle adhérait à la modification proposée par la Russie; mais, dominée par les nécessités ministérielles, l'Angleterre ne tenait nul compte des engagements pris par les puissances garantes, et se faisait un jeu de rompre un traité dans lequel ces puissances étaient intervenues, sans s'assujétir à des explications préalables avec elles.

Ainsi, malgré la préférence qu'il eût donnée à la prolongation de la paix, le ministère, ne se croyant pas assez fort contre la nouvelle Opposi-

tion, à moins qu'il ne pût s'armer contre elle de l'acquisition de Malte, ne songea plus qu'à précipiter le mouvement de la guerre, sans vouloir entrer dans aucune des voies que la France laissait ouvertes à un rapprochement. Après avoir suivi sa marche dans ses discussions avec la France, nous verrons par les débats du parlement quelle était sa position à l'égard des divers partis qui divisaient les chambres.

Les papiers soumis au parlement ne paraissant pas renfermer des informations suffisantes, lord Grey demanda des documents confirmatifs des assertions ministérielles sur les violences qu'on disait avoir été exercées en France à l'égard des Anglais et des propriétés anglaises, sur les discussions relatives à l'envoi d'agents commerciaux de France dans plusieurs ports de la Grande-Bretagne, et sur divers autres objets présentés comme ayant influé sur la détermination de la guerre. Pour écarter cette proposition, lord Hawkesbury allégua le singulier prétexte « qu'aucun de ces points n'était de lui-même la « cause de la guerre, mais que réunis, ils for- « maient ensemble une masse d'agression qui « justifiait la conduite des ministres de S. M. . . « Il n'était pas nécessaire que la France refusât « positivement satisfaction. Si elle l'éludait con- « stamment, il y avait bien de sa part évidence

« d'une disposition hostile. » D'après ces premières paroles du ministère, il est aisé de reconnaître que, même l'intérêt des ministres mis à part, la guerre ne se décide point par un principe de justice, mais par un principe d'utilité. C'est en effet le point seul d'utilité qui sera invoqué par presque tous les orateurs, et le ministère lui-même n'affectera pas à cet égard de déguisement.

Lord Pelham avoue que le trait saillant dans les derniers débats avec la France, a été l'île de Malte; que c'est au moment où l'évacuation de Malte a été demandée d'une manière péremptoire par le gouvernement français, que le ministère de S. M. a cru devoir relever tous les actes de ce gouvernement depuis la signature de la paix, et insister sur la conservation de cette île « absolument nécessaire à ce pays comme « gage de sécurité contre les desseins de la France « à l'égard de l'Égypte, depuis que, par la des- « truction de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, « il avait été impossible d'exécuter exactement « sous ce rapport les stipulations du traité. » Les ducs de Cumberland et de Clarence, plus occupés de l'honneur national que des détails de la négociation, se livraient à toute l'énergie de leur ressentiment contre l'homme qui avait osé dire que l'Angleterre ne pouvait pas lutter seule

contre la France, qui avait traité de *bagatelles* la possession du Piémont et de la Suisse, comme des faits qu'on avait dû prévoir avant la signature du traité, et ils concluaient que l'Angleterre devait garder Malte pour prouver que la génération actuelle n'était pas indigne de ses ancêtres. « Garder Malte, dit lord Mulgrave, est « un droit que nous donne l'oppression exercée « par la France sur les puissances du continent. « Suivant la lettre du traité, nous devions ren- « dre Malte à l'Ordre, mais l'Ordre a été détruit « par la France, il a perdu ses propriétés et ses « priviléges. Il a été nommé un grand-maître, « par qui? Par le pape qui lui-même est un « vassal de la France. Livrer Malte à ce grand- « maître, serait livrer à la France la possession « de l'Égypte. Si les ministres eussent plus long- « temps supporté l'insolence du gouvernement « français, on leur eût envoyé Napper-Tandy « comme agent commercial, et Arthur O-Connor « comme proconsul de la Grande-Bretagne. » La même franchise éclatait dans les expressions de lord Melville. Il se réjouissait « que la négocia- « tion relative à Malte fût à son terme, que le « traité fût sur ce point une lettre morte, les « actes de la France ayant rendu son exécution « impossible. C'est pour l'Angleterre qu'il faut « garder Malte et non pour les autres. Il était

« heureux de pouvoir dire que c'était pour « Malte seule que la guerre était résolue. » Après des déclarations semblables, il ne restait plus rien à ajouter pour les chefs de parti, et, cette fois, le discours de lord Grenville parut faible et pâle à côté de ceux des hommes qui marchaient sous sa bannière.

Il en fut de même de celui de M. Pitt dans la chambre des communes. « Il y avait, selon lui, « des preuves d'hostilité tellement évidentes de la « part de la France, qne l'Angleterre était justifiée « d'être restée saisie de Malte pour sa sûreté. » Le rapport du colonel Sébastiani, les circonstances de sa mission, l'aveu délibéré et formel de Bonaparte qui avait dit, dans sa conversation avec lord Withworth, que tôt ou tard l'Égypte appartiendrait à la France, étaient autant d'actes qui rendaient la guerre légitime. Il rappela aussi la réunion du Piémont [1], l'influence exercée par la France dans la distribution des indemnités en Allemagne et la médiation de la Suisse. « Si nos « efforts, ajoutait-il, ont été dans la dernière « guerre prodigieux et sans exemple, ceux que « nous aurons à faire dans la guerre nouvelle

[1] M. Pitt qui, en 1803, voit dans la réunion du Piémont à la France, l'un des griefs capables de justifier la guerre, oublie qu'il avait lui-même regardé cette réunion comme consommée dès 1801.

« devront les surpasser encore. » En présageant ainsi la nécessité d'une grande vigueur de moyens et du déploiement de mesures inouïes, M. Pitt offrait à ses partisans une nouvelle occasion de répéter que lui seul était capable de pourvoir à ces mesures et à ces ressources extraordinaires. Séparé de la cause du ministère dont il avait été quelque temps le soutien, M. Pitt était resté muet dans les discussions qui avaient suivi les deux messages du 23 novembre et du 8 mars. Son silence n'avait pas été une calamité publique, mais une calamité ministérielle. Il deviendra bientôt offensif pour les ministres autrement que par son silence. Plusieurs orateurs, MM. Thomas Grenville, Elliot, Dallas, Sergeant Best et Peele se distinguèrent par la force de leurs sorties contre la France et contre le ministère. « Non seulement « Malte, disait l'un [1], mais la plus petite île du « monde serait un sujet suffisant de guerre, si « elle était demandée aussi péremptoirement « que Malte l'a été par la France. » — « Ce n'est « pas tant le rocher de Malte qui est en ques- « tion, disait un autre [2], que le rocher de la « constitution anglaise. » Au milieu de ce déchaînement de passions qui prenaient peu la

[1] M. Serjeant Best.

[2] M. Peele.

peine de se déguiser, la modération et la sagesse trouvaient encore, quoiqu'en petit nombre, de courageux organes.

Lord Stanhope faisait observer que l'on parlait beaucoup de ce qu'avait gagné la France et que l'on se taisait sur ce qu'elle avait perdu. « Au moment de la conclusion de la paix, elle « était déja en possession de la Hollande et de « l'Italie, mais elle était de plus en possession « de Saint-Domingue qu'elle a perdu depuis. Si « elle eût conservé Saint-Domingue, nos colo- « nies dans les Indes occidentales eussent été « dans le plus grand péril. Au reste, continuait- « il, Bonaparte a offert de nous céder Malte à « perpétuité, moyennant une *compensation*. « N'eût-il pas été juste de donner suite à cette « proposition qui eût pu être un moyen d'ac- « cord entre les deux pays? » Le marquis de Landsdown trouvait que les affaires de l'Italie, de la Suisse et les autres griefs reprochés à la France regardaient beaucoup plus l'Autriche et les diverses puissances du continent[1] que la Grande-Bretagne. Un sentiment plus vif d'équité et de

[1] On ne doit pas perdre de vue que l'Autriche et la Prusse ont garanti à la France l'état de ses possessions en Italie; la Prusse par son traité du 23 mai 1802, l'Autriche par une convention du 26 décembre de la même année.

droiture se faisait encore remarquer dans le discours de lord King. Il pensait que le désir de garder Malte ne pouvait pas créer pour l'Angleterre « le droit de corriger les erreurs d'un traité « par la rupture de ce traité ; » et comme il était manifeste que ce n'était pas la France qui voulait la guerre, il demandait par amendement « que les expressions qui imputaient trop vi« vement à la France le crime de la rupture « des traités fussent supprimées du projet d'a« dresse qu'il s'agissait de présenter au roi. » Le nombre des pairs qui votèrent contre l'adresse ne fut que de dix, mais ces dix personnages [1] ont des droits à l'estime de l'humanité et surtout de la nation française.

Dans la chambre des communes, le bon sens et le bon droit n'avaient pas de moins dignes interprètes. Suivant M. Withbread, il était assez oiseux de s'étendre sur une foule de prétendus griefs, lorsqu'on avouait que « si la France eût « permis à l'Angleterre de garder Malte, tout « eût été à merveille, » et tous les griefs se seraient évanouis. Tous les motifs qu'on alléguait aujourd'hui pour autoriser la guerre, on aurait

[1] C'étaient : les ducs de Bedford et de Leinster, les comtes de Derby, Cowper, Besborough, Thanet, Albemarle, Stanhope, Guidford et lord King.

pu les alléguer, l'année précédente, pour se refuser à la signature de la paix. Il était digne de M. Fox de porter plus loin encore l'esprit de justice et de vérité. Après être convenu de la justesse de quelques uns des reproches qui pouvaient être faits à la France, il s'étonnait que l'on se récriât si vivement sur l'orgueil et la hauteur du premier consul, « après que, dans sa conver-
« sation avec lord Withworth, parlant de l'idée
« d'une invasion, il avait lui-même avoué qu'il
« y avait cent chances contre une et qu'il dé-
« sespérait presque de la possibilité du succès.
« Le désir de posséder l'Égypte ne pouvait pas,
« de la part du premier consul, être pour nous
« une cause de guerre, ou bien nous n'aurions
« jamais dû être en paix avec la maison de Bour-
« bon. Quant au système général d'agrandisse-
« ment de la France, nous n'avons pas plus le
« droit de nous en plaindre, que la France
« n'a droit de se plaindre de notre agrandis-
« sement dans l'Inde, à moins que pour notre
« excuse nous ne disions comme cette dame à
« laquelle on reprochait quelques écarts : *Non*
« *pas, sur mon honneur, de ce côté-ci du cap*
« *de Bonne-Espérance*... Que signifiait la mis-
« sion du général Sébastiani ! Après la paix
« d'Utrecht, le gouvernement français avait de
« même mis en œuvre de semblables mission-

« naires. M. Fox blâmait les ministres d'avoir « laissé s'accumuler des affronts de détail, sans « en demander satisfaction, pour finir par une « guerre fondée sur le principe d'une avidité « honteuse qui ne nous permettrait pas de trou-« ver d'alliés sur le continent. Il était effrayé « d'entendre les développements de force inu-« sités que réclamait un membre de l'ancienne « administration (M. Pitt), qui, non content « d'avoir amassé sur la tête de la nation un si « énorme fardeau, la menaçait encore d'ajouter « deux ou trois cents millions à sa dette, et ce-« la uniquement pour Malte sans aucun intérêt « généreux et général pour l'Europe. » Ces nobles accents retentissaient sans fruit dans le parlement britannique. Dans la séance du 27 mai, le même orateur tenta un dernier effort, qui fut également inutile. Il fit la proposition d'une adresse au roi pour demander que le gouvernement profitât de l'offre de médiation faite par l'empereur de Russie. « Si cette médiation, ac-« ceptée par l'Angleterre, devait échouer par « l'injustice des prétentions de la France, du « moins, dans la poursuite d'une guerre néces-« saire, le gouvernement anglais aurait en sa « faveur l'appui de cette grande puissance mé-« diatrice et l'opinion publique de l'Europe et « du monde. » Cette proposition fut facilement

6.

écartée. D'après lord Hawkesbury, l'offre de médiation russe n'avait été faite qu'en des termes généraux, après que la négociation était rompue et que lord Withworth était près de quitter Paris. Il ne croyait pas que l'idée de se servir de la Russie comme intermédiaire dans nos différents avec la France pût produire aucun avantage, « puisque la France avait positivement re-« fusé [1] d'accéder aux seuls termes que S. M. pût « entendre. » A cette déclaration expresse il joignit quelques assurances de la disposition où était le ministère de ne rien négliger pour conserver ou rétablir la paix, mais il était trop évident que ces dernières démonstrations étaient maintenant sans valeur et sans sincérité. Peut-être alors ne se trompait-on pas en disant que non-seulement le ministère voulait Malte, mais qu'avec Malte il voulait encore la guerre. Le moment n'était plus où il eût pu impunément maintenir la paix. Il ne maîtrisait la nouvelle Opposition qu'en faisant par lui-même ce qu'elle voulait faire. Encore s'il prolongea quelque temps son existence, il ne fit que la traîner péniblement, harcelé sans cesse et sans pitié jusqu'au jour de sa chute.

[1] While France positively refused to accede to the only terms wich his majesty could listen to.

A peine la guerre était-elle déclarée contre la France, qu'un violent assaut fut dirigé dans les deux chambres contre les ministres. Si l'attaque et la défense ne furent pas très-fidèles aux lois du bon goût et de la politesse, du moins ne manquèrent-elles pas de franchise. « Quelles que « soient, disait-on [1] d'une part, les vertus pri- « vées des ministres, le manque de capacité est « un crime de haute trahison dans les hommes « qui dirigent les affaires supérieures de l'État. » Il est, répondait-on de l'autre [2] côté, impossible de contenir son indignation « quand on voit des « hommes dénués de tout talent faire ainsi le « procès aux ministres, et l'ignorance personni- « fiée décider du degré de mérite et de connais- « sance des autres. »

Dans la chambre des communes, il fut proposé des résolutions tendant à déclarer qu'une administration faible ne suffisait pas aux difficultés du temps, et à prononcer la censure de la conduite du ministère. Ce fut le moment pour les amis de M. Pitt de déclarer que, dans les circonstances graves où l'on se trouvait, l'intérêt public appelait à la direction des affaires les plus hautes capacités, seules en état de sauver

[1] Le comte de Coernarvon.

[2] Lord Ellenborough.

le pays. Un sentiment de pudeur eût dû, en cette occasion, imposer silence à M. Pitt, mais l'élévation et la délicatesse de l'ame n'étaient pas ses qualités distinctives. Après avoir, dans de longues circonlocutions, fait entendre qu'il ne se sentait pas assez éclairé pour prendre parti sur les résolutions débattues, il en proposa l'ajournement. « Il sentait combien il serait pénible « pour l'honorable chancelier de l'Echiquier et « ses amis assis sur le même banc de rester, « sans solution, sous le poids d'une question si « importante dans laquelle ils étaient person- « nellement enveloppés; mais quand l'intérêt « public demandait tant d'autres sacrifices, il « fallait aussi savoir lui immoler ses sentiments « personnels. » Autant ce procédé de M. Pitt était odieux et lâche, autant fut généreuse et noble la conduite de lord Hawkesbury. Ce ministre repoussa l'insultante pitié qui offrait au ministère un compromis entre une censure directe et un acquittement total. . . . « Il ren- « dait justice à la pureté des motifs qui avaient « dicté la proposition de son honorable ami, « mais les ministres ne pouvaient pas rester dans « la déconsidération d'une censure suspendue. « S'ils ne voulaient que conserver le poste qu'ils « occupent, ils pourraient accepter le triste ex- « pédient qui leur était offert; mais ni lui ni

« ses collègues ne désirent y rester, qu'autant « qu'ils croiront y être utiles. S'ils pensaient avoir « cessé de l'être, ils déposeraient les sceaux aux « pieds de leur gracieux souverain et le supplie« raient de leur donner des successeurs. C'est « pour ne pas rester discrédités et avilis qu'ils « repoussent la question préalable, car ils ne « voudraient pas demeurer une heure de plus « en fonction, s'ils croyaient avoir perdu la « confiance des chambres et la bonne opinion « du pays. » Tout élan de l'ame fait impression sur une grande assemblée. La motion de M. Pitt eut pour elle cinquante-six voix; contre elle, trois cent trente-trois. Ainsi une majorité de deux cent soixante-dix-sept voix contre M. Pitt! Ce fait démontre qu'en Angleterre on peut honorer le talent d'un homme, sans honorer son caractère.

La conduite de M. Pitt en cette circonstance fit connaître, ce que l'on supposait déja, que les négociations ouvertes avec lui pour fortifier le ministère de son nom et de ses talents n'avaient pas eu de suite. Déserteur du parti des ministres dont il avait d'abord été le soutien, il penchait vers la nouvelle Opposition sans vouloir dépendre d'elle. Il formait seul, avec son ambition, un parti séparé. Lorsqu'on l'avait sondé sur ses dispositions, il avait répondu qu'il,

sentait la nécessité d'un ministère fort et vigoureux; que s'il y était appelé d'en-haut, il y entrerait; que, si on lui demandait avec qui, ce serait de préférence avec lord Grenville et lord Spencer, *mais sans en faire une condition.* Il ne fut point appelé d'en-haut, et l'affaire manqua. M. Addington, ne jugeant pas pouvoir détacher aucun membre de l'Opposition nouvelle, alla demander des auxiliaires à la vieille Opposition; mais la position des ministres était difficile. Dans les renforts qu'ils auraient pu trouver, ils craignaient de se donner des maîtres, en sorte qu'ils étaient réduits à choisir dans les seconds rangs. MM. Tierney [1] et Hobhouse, dont s'enrichit l'administration, n'accrurent que médiocrement la somme de ses forces.

En terminant l'exposé des discussions du Parlement britannique au moment de la rupture de la paix, nous devons faire une remarque générale sur l'hommage forcé que la haine la plus animée rendait alors, malgré elle, au premier consul. Ses ennemis les plus ardents ne trouvaient à opposer au nom de Bonaparte que les noms de César, d'Annibal et d'Alexandre.

Après avoir, comme nous l'avons fait, suivi le

[1] M. Tierney fut nommé à la place très-lucrative de trésorier de la marine.

cours de la négociation et les débats du Parlement, il serait plus qu'inutile de nous appesantir sur le manifeste publié au nom de S. M. britannique, attendu que cette pièce ne faisait que reproduire longuement les objets débattus et dans la négociation et dans les discussions des deux chambres. Si, à défaut de griefs décisifs, le ministère n'avait pas eu besoin d'entasser des prétextes, on s'étonnerait de voir figurer, dans ce manifeste, les circonstances les plus minutieuses, comme, par exemple, les instructions données par la France à ses agents commerciaux, instructions traditionnelles qui datent du ministère de Colbert ; mais il faut se rappeler que la guerre, comme en convenait lord Hawkesbury, était une guerre *par accumulation*. Le système du ministère avait été de former une montagne de plaintes, afin de pouvoir mettre en présence cette masse d'un côté et Malte de l'autre. Cédez Malte, et la montagne s'écroule.

Il en était de même des fastueuses démonstrations d'humanité sur lesquelles on fondait le refus de renvoyer d'Angleterre les émigrés et surtout les chefs de Chouans dont le premier consul avait demandé l'éloignement. Tout cet échafaudage de sentiments généreux, d'un inviolable respect pour les droits de l'hospitalité, n'avait d'autre but que d'en faire acheter

plus cher le renversement. Un seul mot l'eût fait disparaître. Que le premier consul eût cédé Malte, et l'humanité, l'hospitalité, eussent aussitôt perdu tous leurs droits. L'offre formelle en avait été faite par le gouvernement anglais.

Les écrivains confiants qui font aux cabinets l'honneur de croire qu'ils agissent toujours d'après un intérêt bien entendu, ont pensé que l'Angleterre n'avait, dans son manifeste, allégué tant de fausses raisons que pour dissimuler la véritable, et, qu'en réalité, la cause fondamentale de la guerre était purement commerciale. Ils sont partis d'un fait vrai, savoir, que le commerce anglais ayant rencontré, en France et sur tout le continent, des entraves imprévues, la production, élevée en Angleterre à un haut degré, n'avait pas trouvé dans l'état de paix une consommation plus étendue et plus facile que dans l'état de guerre. Ils en ont conclu que le gouvernement avait été par-là conduit à l'idée de sortir d'un état de paix si préjudiciable, pour arriver, par une nouvelle guerre, à une paix meilleure. C'était dans ce sens qu'un membre du parlement [1] avait dit que le ministère suivait, à l'égard des traités, les préceptes d'Hippocrate sur les fractures, préceptes qui con-

[1] M. Courtenay.

seillent, lorsqu'un membre fracturé a été mal remis, de le rompre une seconde fois pour le remettre mieux. Sans contredit, la souffrance du commerce était une des considérations qui, aux yeux des ministres, atténuaient le tort de la guerre à laquelle ils étaient forcés; mais il n'en est pas moins constant que la guerre en elle-même n'était pas volontaire de leur part, et qu'elle leur était imposée par le parti aristocratique. Il leur eût fallu l'acquisition de Malte pour dominer à leur tour ce parti, et lui faire supporter la continuation de la paix. [1] « Si un « gouvernement étranger veut qu'on le seconde, « disait-on au général Andréossy, il faut qu'il « fasse quelque chose pour ceux qui gouvernent.» Ainsi, suivant l'observation de cet ambassadeur, dans le compte rendu par lui au ministère français, « l'Europe serait de nouveau livrée aux « malheurs de la guerre, et peut-être replongée « dans l'anarchie, parce qu'on n'aurait pas mis « lord Hawkesbury à même de conserver la place « de secrétaire d'état. » Il est trop vrai. Les plus graves événements n'ont pas souvent une plus haute origine. C'est pour se maintenir dans le ministère, que lord Hawkesbury embrasse la résolution d'une guerre qui va, pendant douze

[1] Dépêche du général Andréossy, en date du 14 avril.

ans, livrer l'Europe à Napoléon, jusqu'à ce que l'Europe livre Napoléon à l'Angleterre.

Si, en traitant avec des monarques absolus, on se croit obligé à des ménagements pour les passions de leurs favoris et de leurs maîtresses, la prudence ne conseille-t-elle pas de même, en traitant avec des gouvernements libres, de faire acception des partis, de tenir compte aux ministres de ce qu'ils peuvent et de ce qu'ils veulent, et de ne pas imputer au gouvernement les fautes ou les hostilités des factions qui s'agitent autour de lui? Peut-être eût-il été sage, de la part du premier consul, de ne pas confondre avec les dispositions guerrières d'un parti, l'esprit de modération et de paix dont étaient animés lord Hawkesbury et M. Addington, et de faire, à cette considération, des sacrifices dont la conservation de ces ministres dans leur poste, et la conservation de la paix par eux, auraient pu être la récompense. Ce fut un tort du premier consul de ne pas faire cette distinction, si toutefois, ce qui est douteux, le mécanisme intérieur des gouvernements représentatifs, dont le jeu se dévoile aujourd'hui à nos yeux, frappait alors ses regards comme il frappe aujourd'hui les nôtres. Soit manque d'une connaissance exacte de la vraie position où se trouvait le ministère britannique, soit exagération d'un rigorisme qui ne veut voir

que les faits sans remonter aux causes, le premier consul, dans tout ce qui se passait, se disait, s'imprimait en Angleterre, ne voyait que le gouvernement anglais et semblait supposer que la toute-puissance résidait dans ce gouvernement, comme en France elle résidait dans sa seule personne. Cependant, d'un autre côté, il n'était pas impossible que, malgré tous les sacrifices qu'eût pu faire le premier consul, le ministère n'eût succombé et la paix avec lui. Dans ce cas la France aurait eu de même la guerre, et de plus la honte de l'abandon gratuit de ses droits.

Du reste on ne pouvait pas s'abuser à Paris sur la gravité des conséquences qu'une rupture devait infailliblement produire, et sous le rapport de la lutte entre les deux États comme puissances, et sous celui des attaques individuelles auxquelles allait être de nouveau exposée la personne du premier consul. Par suite de révélations particulières, par suite de l'arrestation des nommés Picot, le Bourgeois, et autres, récemment arrivés d'Angleterre en France, la preuve était acquise que les projets d'assassinat, formés antérieurement contre le premier consul, étaient l'ouvrage plus ou moins direct de l'administration précédente. On en avait retrouvé la filiation complète depuis les agents les plus subalternes jusqu'à Georges, et de Georges à M. Windham. Quoiqu'on n'eût pas

une semblable certitude à l'égard de l'administration actuelle, il était cependant trop manifeste qu'en couvrant de sa protection, même pendant la paix, des hommes non-seulement capables, mais déja prévenus d'attentats contre le chef du gouvernement de la France, elle se réservait la possibilité de laisser plus tard agir ces mêmes hommes en toute liberté ou même de les pousser à de criminelles entreprises. La correspondance du général Andréossy avait plus d'une fois signalé les dangers de la guerre, relativement à l'intérêt général de la nation française, et à l'intérêt privé de son premier magistrat. « La guerre, écrivait-il [1], sera de la part des « ministres une résolution désespérée qui ne les « sauvera pas; mais cette guerre sera soutenue « avec vigueur par la nation qu'il est facile d'é« lectriser, et les ressources de la nation sont « grandes, *sans compter les ressources de l'intri« gue et du crime, dont les éléments sont prêts « à se réorganiser au premier signal.* »

Le premier consul est bien averti; il sait ce qu'il doit craindre pour la France, pour lui-même; mais s'il ne croit pas que l'intérêt de la France lui commande de céder aux prétentions anglaises, ce n'est pas le soin de sa vie qui l'y

[1] Dépêche du 28 mars.

déterminera. C'est donc pour Malte, dira-t-on, c'est pour un misérable roc de la Méditerranée qne la France va être précipitée dans de nouveaux hasards, dont il est impossible de prévoir l'issue! Ce n'est point pour Malte, c'est pour l'intérêt national, pour l'honneur national, qui ne peuvent souffrir qu'un gouvernement étranger s'arroge le droit de conclure et de dissoudre les traités selon son caprice et sa convenance. « Jamais, avait écrit, le 4 mai, M. de Talleyrand « au général Andréossy, jamais nous ne con- « sentirons à stipuler une dérogeance formelle « au traité d'Amiens, c'est pour nous la limite de « l'honneur... » « Aujourd'hui, disait ce mi- « nistre dans sa note du 12 du même mois, la « convenance de l'Angleterre voulait une garantie « contre la France, et elle garde Malte. Autrefois « la convenance de l'Angleterre voulut une ga- « rantie contre la France, et l'on détruisit Dun- « kerque! Et un commissaire anglais donna des « lois dans un pays où flottaient les couleurs « françaises! Demain la convenance de l'Angle- « terre demandera une garantie contre les progrès « de l'industrie française, et on proposera un tarif « de commerce pour arrêter les progrès de notre « industrie!... » Ces raisonnements étaient justes. Toute faiblesse d'un gouvernement encourage la partie adverse à plus d'exigence, et, puisqu'il

était dans les destinées de la France d'avoir à lutter contre des ennemis implacables que sa condescendance n'aurait fait qu'enhardir, le premier consul put penser qu'il était dans la vraie ligne de ses devoirs, comme chef d'un grand État, en acceptant la guerre plutôt que le déshonneur.

Si j'ai exposé avec une si grande étendue les détails relatifs à la rupture de la paix d'Amiens, c'est que cet événement est, pour le premier consul, le point décisif de sa destinée. A dater de ce jour, il voit l'Angleterre s'élever devant lui comme un cap des Tempêtes, qu'il ne lui sera pas donné de franchir.

CHAPITRE XXVII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Situation de la France à l'égard de la Russie. — Accession de la Russie à l'article 10 du traité d'Amiens. — Mesures du premier consul pour le cas de guerre. — Prévoyance d'obstacles à Vienne, à Pétersbourg et à Berlin. — Communications portées à Pétersbourg par le colonel Colbert. — Offre de médiation de l'empereur Alexandre. — Offre faite par la France et acceptée par la Russie de recevoir Malte en dépôt. —Proposition du premier consul de se soumettre à la décision de la Russie. — Réclamations de la Russie pour la neutralité du Nord de l'Allemagne et du royaume de Naples. — Communications du colonel Duroc à Berlin. — Propositions de la Prusse à l'Angleterre à l'égard du Hanovre. — Situation de la France à l'égard de l'Autriche. — Langage de l'empereur d'Allemagne. — États secondaires d'Allemagne. — Cour de Naples. — Espagne. — Danemarck. — Suède. — Refus du premier consul de consentir à la neutralité du Nord de l'Allemagne et du royaume de Naples. — Dispositions des esprits en France.

Pour ne pas rompre le fil de la négociation directe entre la France et l'Angleterre, j'ai laissé seulement entrevoir la part d'action que les autres grandes puissances étaient appelées à pren-

dre à l'exécution du traité d'Amiens. On sait que, par l'article 10 de ce traité, l'indépendance de Malte était placée sous la garantie, non-seulement des parties contractantes, l'Angleterre et la France, mais aussi sous celle de l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Espagne. Il fallait donc, sur cet article, obtenir l'accession des quatre dernières puissances; mais, dans l'état où se trouvait l'Europe, il était évident que l'accession de toutes dépendait de l'accession d'une seule, la Russie. L'Angleterre affecta de mettre beaucoup d'empressement à demander cette accession; et tout annonce que lord Saint-Hélens, alors ambassadeur à Pétersbourg, n'y portait tant de vivacité que pour provoquer [1] un refus. Comme il avait précédemment été fait par cet ambassadeur lui-même avec le cabinet de Pétersbourg un arrangement, relatif à Malte, qui n'était pas d'accord avec le traité d'Amiens, il était à prévoir que la Russie, piquée de l'oubli de cet arrangement, ne donnerait pas son accession, ou du moins une accession immédiate au traité; c'est ce qui arriva en effet. A cette époque, lord Saint-Hélens fut remplacé auprès

[1] Il est possible que lord Saint-Hélens agît ainsi d'après l'esprit de la précédente administration, à laquelle il tenait par ses opinions politiques.

de la cour de Russie par l'amiral Borlase-Warren, homme d'un caractère droit et loyal, qui eût volontiers contribué au maintien de la paix.

Lorsque l'Envoyé de France, le général Hédouville, fit à ce dernier la proposition d'une démarche commune auprès du cabinet russe, l'amiral Warren s'en défendit d'abord en alléguant les refus qu'avait essuyés son prédécesseur; mais il s'y décida par suite des explications qui lui furent données. Le 3 novembre, une note fut remise, de concert par les deux Envoyés, au chancelier comte de Woronzof, et les soupçons qu'avait inspirés la conduite de lord Saint-Hélens se trouvèrent justifiés. La réponse du chancelier, en date du 12 du même mois, portait que « sa Majesté impériale n'avait pu « *jusqu'à présent* accéder à des stipulations qui « ne cadraient pas avec les désirs qu'elle avait « énoncés, le traité étant contraire à ce qui avait « été arrêté entre elle et l'une des parties con« tractantes; » mais, ajoutait la note, vu les facilités que montraient maintenant les cabinets de Paris et de Londres, à se concerter avec sa Majesté impériale dans un même but, une des principales difficultés étant d'ailleurs aplanie par la nomination et la reconnaissance d'un grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, « sa Majesté l'empereur s'était décidé à proposer

« lui-même aux deux gouvernements le seul « moyen qui pût le mettre à même de déférer à « leur demande, ce serait de conclure une con-« vention où l'article 10 serait *modifié*, *redressé* « *et complété*, d'après les stipulations de sa Ma-« jesté avec l'une des deux puissances. » Avec cette note, le comte Woronzof remit aux deux ambassadeurs un projet composé de six articles, renfermant les modifications désirées par l'empereur. La France les accepte[1]; l'Angleterre ne les acceptera pas. Le 26 janvier 1803, une nouvelle note du comte de Woronzof fait connaître itérativement que, « dès que les deux puissances « seront convenues entre elles de l'acte supplé-« mentaire au traité d'Amiens, sa Majesté im-« périale s'empressera de donner la garantie « qu'elles ont demandée. » Le ministère britannique ne songe plus guère à une accession qui établirait pour Malte un ordre de choses qu'il ne veut pas, et que, selon toute apparence, il n'a jamais sincèrement voulu. La discussion entre Paris et Londres a pris un nouveau caractère: lorsqu'à Pétersbourg on croit encore à la possibilité d'une conciliation, la face des affaires est changée, le message du 8 mars au Parlement

[1] Communication du général Hédouville, en date du 11 janvier 1803.

d'Angleterre vient de paraître; et, aux yeux du gouvernement français, la guerre est inévitable. Que doit faire le premier consul?

La supériorité maritime de l'Angleterre étant, par les événements de la guerre précédente, devenue plus que jamais un fait hors de toute contestation, il ne reste à la France, contre un ennemi si peu vulnérable, que deux moyens d'action; l'un de violence et d'audace, par une invasion armée dans les Iles britanniques, invasion dont plus que personne le premier consul sait apprécier les périls; l'autre de lenteur et de patience, par les atteintes portées au commerce anglais, à l'aide d'exclusions multipliées sur le continent. L'étendue des préparatifs qu'exige le premier de ces moyens, ne permet que de recourir au second; mais celui-ci se trouve être lui-même un malheur réel, attendu que son application ne pouvant avoir lieu qu'en froissant les intérêts d'un grand nombre d'États, doit semer, tant dans l'esprit des cabinets que dans celui des peuples, des germes de mécontentement et de haine contre le gouvernement français. Cette considération est une de celles qui fait le plus vivement désirer au premier consul de pouvoir éviter la guerre; mais, pour le cas probable de l'impossibilité, il doit tâcher de prévenir, ou du moins d'atténuer les inconvé-

nients attachés à une rupture. Aussitôt après avoir eu connaissance du message du roi d'Angleterre, du 8 mars, le premier consul a notifié au gouvernement anglais qu'il sera obligé d'opposer l'état de guerre à l'état de guerre, en occupant l'électorat d'Hanovre, en rentrant à Tarente et dans divers autres postes qu'il n'a abandonnés qu'à cause de la paix. Ces occupations sont possibles; elles sont, vu l'état de l'Europe, sans danger actuel. Le premier consul doit-il s'en abstenir par la crainte d'un danger futur, et, se renfermant dans les limites de la France, n'opposer que la France seule à un ennemi qui, dans la continuation de son commerce avec les nations continentales, ne cessera de puiser des richesses et des instruments d'oppression pour maîtriser le continent? Peu de gouvernements seraient capables d'une telle discrétion, et il est surtout difficile de l'attendre du premier consul. Comme c'est avec toutes ses forces que l'Angleterre va attaquer la France, c'est aussi avec toutes ses forces que la France doit se défendre, c'est-à-dire, en opposant un front hostile et des baïonnettes françaises aux escadres et à la navigation britanniques, partout où un soldat français aura la possibilité de s'établir.

Mais l'occupation du Hanovre va contrarier

le gouvernement autrichien, comme chef de l'empire germanique; l'empereur de Russie, comme médiateur récent des affaires de cet empire; le roi de Prusse, comme membre de l'empire, et surtout comme voisin du territoire que les troupes françaises vont envahir! La réoccupation de Tarente fera en outre courir le risque d'irriter, d'une manière spéciale, l'empereur Alexandre, qui met son amour-propre à protéger le royaume de Naples, et dont sa Majesté sicilienne ne manquera pas de réclamer l'appui! Ces chances ne sont pas sans inconvénient; elles sont prévues par le premier consul.

Des trois puissances, l'Autriche est celle qui inquiète le moins. Pour le moment on peut compter sur son inaction, d'abord parce qu'elle n'est pas encore suffisamment remise des pertes de la dernière guerre, et ensuite parce qu'en réalité elle n'attache jamais une véritable importance aux droits de l'empire germanique, qu'autant qu'elle y est portée par un intérêt direct et immédiat. Les difficultés les plus prochaines sont donc celles qui peuvent venir de Pétersbourg et de Berlin.

Le premier consul comprend le danger, et s'occupe à s'en garantir. Il expédie[1] à Péter-

[1] Au commencement de mars.

sbourg et à Berlin deux officiers, chargés de lettres confidentielles pour le roi de Prusse et pour l'empereur Alexandre. Le missionnaire spécial qu'il emploie en Prusse est le colonel Duroc, toujours favorablement accueilli dans cette cour. L'officier qu'il envoie vers l'empereur Alexandre est le colonel Colbert, militaire distingué par les qualités de l'esprit, par ses talents et sa vaillance, comme par les avantages de sa personne.

D'après les instructions du ministère français, portées aussi par le colonel Colbert à Pétersbourg, le général Hédouville devait relever l'inexactitude des prétextes allégués par l'Angleterre, il devait faire ressortir ce qu'il y avait de différence dans la conduite du cabinet de Paris et dans celle du cabinet de Londres; de sorte que « si l'Angleterre avait besoin *d'un bon con-« seil*[1], elle le recevrait sans doute de la cour de « Russie, qui sentirait que l'Europe n'étant pas « encore bien remise des commotions qu'elle « avait éprouvées, il suffirait d'une étincelle pour « l'embraser de nouveau... La France acceptera « la garantie de la Russie pour Malte, quelque « forme qu'elle veuille lui donner... Malte doit « être évacuée par les Anglais, et ne pas être « occupée par les Français. » En exposant ainsi

[1] Lettres du 11 mars.

ses dispositions pacifiques, le premier consul ne dissimule pas qu'il se croit dès à présent obligé de prendre quelques mesures de précaution. Il va réunir sur les côtes et en Hollande plusieurs corps de troupes et tous les moyens d'attaque et de défense que la France saurait développer dans le cas où les menaces de l'Angleterre pourraient conduire à des hostilités réelles... « Si l'Angleterre s'obstinait à ne point « évacuer Malte, le premier consul se verrait « forcé de faire occuper de nouveau la position « de Tarente, qui, dans le système de la Médi- « terranée, est le véritable équivalent de Malte, « et que les Français n'avaient évacué avec tant de « promptitude et de bonne foi que dans la per- « suasion que les Anglais ne seraient pas moins « exacts à remplir l'obligation qui les concer- « nait. » L'empereur Alexandre désirait le maintien de la paix. Peut-être le chancelier de Woronzof était-il lui-même assez sincère dans ce sentiment. Ce chancelier ne cachait pas qu'il aimait beaucoup les Anglais et les Autrichiens, mais sans oublier, disait-il, qu'il avait été élevé en France. Il prétendait n'être que « Russe et « bon Russe; » c'était en réalité un homme d'un caractère honorable, mais qui, accordant une grande confiance à son frère [1], en ce qui con-

[1] Simon Woronzof, ambassadeur à Londres.

cernait l'Angleterre, et au comte de Markof, en ce qui regardait Paris, était nécessairement plus ou moins entraîné par l'esprit anti-français de ces deux correspondants. Toutefois il était trop raisonnable ponr ne pas conserver des relations étroites aveo le gouvernement français, aussi long-temps qu'elles étaient avantageuses à la Russie.

En conséquence de la lettre du premier consul, apportée à l'empereur Alexandre par le colonel Colbert, un rescrit de ce prince, en date du 10 avril, chargea ses ambassadeurs à Paris et à Londres d'offrir son intervention aux deux gouvernements.... « Garder Malte en contradiction avec des engagements solennellement contractés, portait le rescrit impérial, ne « saurait être ni le désir, ni le motif qui fait agir « le gouvernement anglais... L'objet en lui-même « n'en vaut pas la peine... Il faut donc que la « cour de Londres ait d'autres raisons... » On sait fort bien à Pétersbourg que l'Angleterre n'en a pas d'autre : mais cette affectation de croire le contraire annonce assez combien on est jaloux de ménager cette puissance, tout en paraissant seconder les vues pacifiques du premier consul. « Je désire, continue l'empereur « Alexandre, que les deux gouvernements s'é« claircissent ensemble sur les véritables motifs

« de leur mécontentement... C'est dans ce sens « que j'ai répondu au premier consul... Si les « deux États croient que ma médiation pût aider « à faciliter leurs explications, et concourir à ce « qu'elles se terminent à l'amiable, je ne me re« fuserais pas à remplir cette tâche avec toute « l'impartialité qu'elle requiert... » Ce fut en vertu de ce rescrit que M. de Markof fit à Paris la déclaration dont nous avons parlé, et qui démentait les suppositions de l'ambassadeur d'Angleterre sur les sentiments présumés de l'empereur Alexandre. Ces suppositions de lord Withworth vont se trouver bientôt contredites d'une manière plus formelle encore.

En même temps que le premier consul avait fait connaître à lord Withworth qu'il était prêt à remettre l'île de Malte entre les mains de l'une des trois puissances, l'Autriche, la Russie ou la Prusse, il avait ordonné au général Hédouville de témoigner à Pétersbourg qu'entre les trois puissances, ce serait de préférence à la Russie que la France désirerait en confier la garde. Une telle proposition ne pouvait qu'être agréable au cabinet russe : aussi s'empressa-t-il de l'accueillir. « Le désir que j'ai de répondre en ce moment à « la confiance que me donne le gouvernement « français, me détermine, écrivait l'empereur à « M. de Markof, à vous enjoindre de déclarer

« au ministère de la république *que je consens à « prendre l'île de Malte en dépôt, si les deux « gouvernements de France et d'Angleterre s'ac« cordent à me le demander.* » Lord Withworth était donc au moins dans l'erreur lorsqu'il avait prétendu que l'empereur Alexandre aurait refusé de se prêter à un pareil arrangement; ou plutôt c'est parce qu'on devinait trop bien la véritable disposition de ce monarque sur ce point, qu'on ne voulait pas lui laisser le loisir de la faire connaître. Ce fut là évidemment une des principales raisons qui décidèrent l'Angleterre à brusquer la rupture. Le rescrit impérial, qui chargeait les ambassadeurs russes à Paris et à Londres de faire des déclarations uniformes dans cet esprit aux deux gouvernements, portait la date du 24 mai, tandis que, dès le 16 du même mois, le message du roi au Parlement avait constaté la cessation de l'état de paix.

Cependant le cabinet de Londres, pour ne point paraître dédaigner la bonne volonté de l'empereur Alexandre, se montrait disposé « à « profiter[1] de l'intervention de ce prince en toute « manière qui pourrait être agréable à S. M. im« périale; » mais il avait soin d'y joindre la ré-

[1] Lettre de lord Hawkesbury, à l'ambassadeur Simon de Woronzof, en date du 28 mai.

serve, « pourvu que cette intervention ne sus-« pende pas les mesures vigoureuses auxquelles « S. M. britannique a été obligée de recourir, afin « d'amener le gouvernement français à une con-« duite plus modérée.... » Lord Hawkesbury ajoutait : « Le gouvernement anglais écoutera volon-« tiers toute proposition que l'Angleterre pourra « croire la plus propre à avancer un objet aussi « important que l'est le rétablissement de la « tranquillité générale sur une base permanente « et sûre. » Cette lettre de lord Hawkesbury ayant été communiquée au gouvernement français par l'entremise des ambassadeurs russes à Londres et à Paris, le premier consul ne voulut pas laisser croire un moment qu'aucun obstacle à un rapprochement pût venir de la France. « Si le mi-« nistère anglais, écrivit[1] aussitôt M. de Talley-« rand au général Hédouville, est sincère dans sa « nouvelle proposition, la paix peut être consi-« dérée comme rétablie, le premier consul n'ayant « aucune difficulté de déclarer ici qu'il s'en remet « entièrement à l'empereur de Russie, *qu'il rati-« fiera et tiendra pour bien fait tout ce que « S. M. impériale décidera dans son esprit de « justice et d'impartialité sur la question actuelle.* » Dans ce cas, il faudrait qu'immédiatement le sang

[1] Le 10 juin.

cessât de couler, et que le continent fût mis « à « l'abri de cette avidité qui précipite tout d'abord « le peuple anglais vers la guerre par l'espoir de « quatre mois de pillage. » On ajoutait que le premier consul était si fermement résolu à se soumettre sans réserve à la décision de l'empereur, qu'il était prêt à en déposer l'engagement entre ses mains.

Au milieu de ces témoignages de déférence pour la Russie, il était une question sur laquelle le premier consul n'était nullement enclin à se laisser lier les mains par cette puissance. Le monarque russe, dans son rescrit du 24 mai, pour prix de sa complaisance à recevoir Malte en dépôt, avait prescrit à M. de Markof de demander que, dans l'hypothèse où on ne pourrait pas éviter la guerre, les États du Nord de l'Allemagne et le royaume de Naples conservassent leur neutralité. Il invoquait, relativement à la neutralité du Nord, la médiation exercée en commun par la Russie et la France à Ratisbonne; relativement au royaume de Naples, les articles secrets de la convention du 11 octobre 1801. C'était là un point sur lequel il n'y avait nulle possibilité de s'entendre.

L'obstacle est éloigné, s'il ne tient qu'à la Russie. Il est plus rapproché et peut devenir plus sérieux du côté de la Prusse. Le premier consul

a franchement abordé la difficulté avec la cour de Berlin. Il a chargé le colonel Duroc d'annoncer sans détour l'occupation inévitable du Hanovre par des troupes françaises, si la paix ne pouvait être maintenue. Ce colonel devait même laisser entendre que, le but de cette mesure étant de fermer au commerce anglais le nord de l'Allemagne, il était bien difficile qu'elle ne s'étendît pas aux ports de Brême et de Hambourg.

On conçoit d'avance les plaintes que l'occupation seule du Hanovre devait exciter. Il était naturel que les partisans de l'Angleterre jetassent les hauts cris sur une entreprise qui serait à leurs yeux une violation de la neutralité du territoire de l'empire, une atteinte à l'indépendance du corps germanique. Vainement l'Angleterre ferait à la France la guerre la plus odieuse et la plus atroce. Le Hanovre, possession du roi d'Angleterre, devait, comme État d'Empire, être sacré et inaccessible pour elle. Ce raisonnement, toujours reproduit et toujours négligé, tolérable de la part de la Diète de Ratisbonne, qui s'abstiendra de le faire valoir, ne pouvait pas avoir une grande force de la part de la Prusse et de la Russie, lorsqu'on se souvenait que, deux années auparavant, la Prusse, sur les instances de la Russie même, avait envahi cet électorat, au sujet de questions auxquelles le corps germanique était absolument

étranger, de questions qui ne se rapportaient qu'à des torts de l'Angleterre seule, dont l'origine était dans les violences, dans les usurpations de l'Angleterre, comme puissance maritime. Aussi la Prusse, tout en désirant prévenir l'entrée des Français dans l'Allemagne septentrionale, se garda-t-elle de faire valoir une argumentation qu'il eût été si facile de réfuter. S'emparer du Hanovre, disait-elle, c'est frapper l'Angleterre; mais de Hambourg! de Brême! ce serait frapper l'Allemagne.

Quoique la cour de Berlin ne se fût pas aveuglée sur les suites probables d'une nouvelle guerre entre l'Angleterre et la France, elle fut effrayée de reconnaître que le danger était si prochain. Elle invita le premier consul à différer l'exécution de son projet, dans l'espoir de trouver, relativement au Hanovre, une voie de conciliation convenable aux intérêts des deux parties.

De toutes les puissances entrées, en 1800, dans la confédération maritime du Nord, la Prusse était la seule qui, en renouant ses anciennes relations avec la cour de Londres, n'eût point abandonné les principes de cette neutralité. Le cabinet de Berlin se persuada qu'il pouvait tirer un parti précieux de cet avantage particulier de sa position. Il offrit à l'Angleterre de faire devancer, par des troupes

prussiennes, dans le Hanovre, l'invasion préméditée des Français, et de conserver ce pays jusqu'à la paix à S. M. Britannique, mais sous la condition que l'indépendance du pavillon prussien fût respectée. La France qui, dans le cas de l'acceptation de cette offre, aurait eu, pour sa navigation, la ressource du pavillon prussien, ne parut point éloignée de donner les mains à cet arrangement. Pour l'Angleterre aussi, la question était intéressante, puisqu'elle eût pu maintenir ainsi en faveur de son commerce le libre accès des fleuves d'Allemagne; mais la perte temporaire du Hanovre et l'interruption de son commerce de ce côté ne lui semblèrent pas dignes d'être mises en balance avec la reconnaissance des droits des neutres, même à l'égard d'un seul pavillon; et d'ailleurs la frayeur même, qu'avait la Prusse de voir les Français établis au cœur de ses possessions, offrait, dans cet événement, au cabinet britannique une source de chances heureuses par la mésintelligence que ce voisinage et ce contact pourraient amener entre Paris et Berlin. Un refus formel du gouvernement anglais fit donc évanouir l'espérance dont la cour de Prusse avait voulu se flatter. La situation de cette cour devenait très-pénible; on ménageait, on redoutait la France, mais on allait payer cher son amitié. Le roi et son cabinet qui, depuis six ans, fiers

d'être les protecteurs du nord de l'Allemagne, l'avaient considéré comme étant, même dans les parties qui n'appartenaient pas à la Prusse, inaccessible à toute autre force qu'à une force prussienne, étaient en même temps humiliés de l'établissement d'un corps d'armée français au centre des possessions de cette monarchie, blessés dans l'intérêt du pays par les entraves que la clôture des fleuves allait mettre à son commerce, effrayés des sujets infaillibles de contestation que l'occupation ferait naître entre les deux gouvernements. Par toutes ces raisons, le renouvellement de la guerre maritime devait être pour la Prusse une grave calamité.

Si le roi de Prusse et son cabinet s'alarmaient des suites de cette nouvelle guerre, si le cabinet de Pétersbourg ou du moins l'empereur Alexandre s'affligeait de la reprise des hostilités, il ne pouvait pas en être tout-à-fait de même à Vienne. Jamais l'Autriche ne fait de concessions irrévocables. A Lunéville, à Ratisbonne, elle s'était soumise, mais en confiant au temps le soin de lui faire regagner ce qu'elle avait perdu. Hors de combat pour le moment, il ne pouvait que lui convenir de voir les forces du gouvernement français s'épuiser ailleurs que contre elle. Alliée naturelle de l'Angleterre, dont elle était devenue presque tributaire par les dettes contractées dans

les dernières campagnes, elle devait faire des vœux pour les succès de cette puissance, avec la pensée secrète de les favoriser et d'en profiter pour elle-même, si le cours des événements en rendait la chance moins dangereuse. Ces sentiments étaient ceux de sa position; on n'avait pas droit de lui en demander d'autres. Aussi le gouvernement français se bornait-il avec elle à des pourparlers sans conséquence. « S. M. l'empereur, « disait la France, ne voudra pas sans doute que « la garantie donnée par elle à l'article 10 du « traité d'Amiens soit regardée comme une vaine « formule? Cette garantie a été violée, méconnue.... » — « Mais, répondait le ministère autrichien, quelle démarche voulez-vous que nous « fassions? » — « Quelle démarche êtes-vous prêts « à faire? » répliquait la France, et tout se réduisait de la part de la cour de Vienne, à la proposition de demander des explications à Londres, de se concerter avec la Russie et la Prusse, proposition faite pour la forme et acceptée de même. Du reste cette cour témoignait n'être point jalouse que le premier consul eût, de préférence, réclamé la médiation de l'empereur Alexandre, reconnaissant elle-même qu'elle n'était guère en situation d'être utile. La position du cabinet autrichien était effectivement équivoque et dépendante de l'avenir. C'est ce que

savait fort bien le gouvernement anglais; et quoique l'offre des plus amples subsides, quoique les instances les plus actives n'eussent pu pour le moment arracher à l'Autriche la promesse d'un appui prochain, il se flattait, non sans raison, de voir naître de la guerre même une nature d'événements qui pourrait vaincre l'indécision de cette puissance. Peut-être aussi, et cette conjecture n'est pas sans fondement, le ministre autrichien à Londres, M. de Stahremberg qui, dans unc ourt passage à Paris, n'avait pu se défendre d'une conduite offensante pour le gouvernement français, donnait-il au ministère britannique des espérances d'une étendue non autorisée par sa cour.

Une conversation de l'empereur d'Autriche avec l'ambassadeur de France peint à merveille la situation de ce cabinet, et cette conversation est d'autant plus curieuse, qu'à Vienne le monarque n'entame presque jamais de questions politiques avec les ambassadeurs étrangers. Ce jour-là, par une exception particulière, l'empereur François II, après avoir parlé et de son amour pour la paix, et du souvenir qu'il gardait des maux de la dernière guerre, exprima tout-à-coup l'étrange crainte que « si le gouvernement « français échouait dans ses tentatives contre « l'Angleterre, ce que ce prince jugeait probable,

« il ne tournât ses armes contre une puissance « du continent, pour forcer l'Angleterre à la « paix. Ce n'est, ajouta-t-il, que de cette manière « que je puis être obligé de faire la guerre. » L'ambassadeur de la république ayant dû assurer S. M. impériale que les puissances, qui n'avaient point de liaisons avouées ou secrètes avec l'Angleterre, n'avaient rien à craindre ni des succès ni des revers de la France, et ayant surtout témoigné une vive surprise de l'idée extraordinaire admise par S. M. : « Vous êtes, reprit l'empereur, « fâché de ma supposition, mais ce que je dis là, « ce n'est pas moi qui l'imagine, je l'entends dire « partout. » Cette indiscrétion impériale décèle suffisamment l'état du cabinet. On n'y veut pas la guerre pour l'instant; mais avoir jeté déja, dans l'esprit du souverain, la peur d'être attaqué par la France, c'est l'avoir disposé à prévenir lui-même l'attaque, lorsque le ministère en jugera le moment opportun.

Ainsi à Berlin l'entrée imminente des Français dans le Hanovre est, pour le gouvernement prussien, une contrariété qui l'afflige et l'humilie; à Pétersbourg la réoccupation de Tarente affectera désagréablement l'empereur Alexandre, blessé du peu d'influence de son protectorat en faveur des puissances d'Italie; à Vienne, l'esprit du monarque est préparé à des hypothèses d'hos-

tilité, dont le cabinet se réserve de déterminer l'époque. Ces dispositions sont évidemment aussi favorables aux intérêts de l'Angleterre que contraires à ceux de la France. Vainement le premier consul tâchera d'en neutraliser l'effet. L'Angleterre va mettre tous ses soins à les nourrir, à les envenimer chaque jour davantage, et, trop heureuse dans ses efforts, elle en fera sortir des tempêtes qui bouleverseront ces divers pays et agiteront le continent tout entier.

Je ne fais point mention ici des puissances de second ordre, parce que ces puissances appartiennent, malgré elles, au système qui les sert ou qui les domine. Les États secondaires d'Allemagne ne peuvent qu'être dévoués à la France, qui a contribué à les agrandir, qui seule peut vouloir les agrandir encore.

Au midi, la cour de Naples, soumise à la France par nécessité, affectionnée en effet à l'Angleterre, est prête à se jeter, selon l'occasion, dans des témérités qui finiront par causer sa perte.

L'Espagne elle-même, comme nous l'exposerons bientôt, n'est pas exempte de tentations inopportunes, dont tout le résultat est de rendre sa chaîne plus pesante.

Dans le Nord, le gouvernement danois s'occupe à réparer les maux que ce pays a soufferts, fidèle au sentiment de ses droits, quoiqu'il n'ait

pu les faire triompher, et prouvant que la dignité d'un État ne dépend pas de la force de ses armées ou de ses flottes.

Près de là, un prince exalté, le roi de Suède, rêvant le rôle de Gustave-Adolphe, sans aucune aptitude à le remplir, s'attaque successivement à toutes les puissances, pour sortir de la nullité à laquelle sa monarchie est condamnée dans l'état présent de l'Europe. Plus tard, nous parlerons des actes insensés auxquels s'est déja livré et se livrera encore Gustave IV. Nous le nommons ici seulement pour faire remarquer aujourd'hui que c'est ce prince si indiscret, si téméraire surtout envers la Russie, qui, dans moins de deux ans, deviendra l'anneau par lequel l'empereur Alexandre s'attachera au gouvernement anglais, ou plutôt par lequel le gouvernement anglais fera revenir vers lui la Russie.

L'état de l'Europe, tel que nous venons de l'esquisser, n'est pas inconnu au premier consul. Toutes les mesures qu'il prend sont fondées sur cette connaissance même. Il ne doute pas qu'il ne doive, dans un temps plus ou moins éloigné, avoir encore de nouveaux combats à soutenir sur le continent. Il sait qu'à Vienne il existe une tendance incontestable à s'affranchir des liens du traité de Lunéville, comme on l'a

fait à Londres à l'égard du traité d'Amiens, tendance dont l'effet ne se différera que jusqu'au jour où l'on croira les circonstances favorables pour reprendre les armes avec avantage. Il sait que la Russie, aujourd'hui sans volonté déterminée, pourra prendre un parti du jour au lendemain, suivant le degré d'ascendant qu'obtiendra sur l'esprit de l'empereur Alexandre la diplomatie russe, presque tout entière ennemie de la France. En conséquence de ces données, la politique du premier consul consiste uniquement à retarder l'époque de ces ruptures, et le meilleur moyen de les retarder est de se mettre en état d'avoir moins à les craindre. Son désir serait de prolonger assez la durée de cette paix équivoque pour avoir le temps de porter, dans l'intervalle, un coup décisif à l'Angleterre par une invasion dont il nourrit sérieusement la pensée, quoique, vu la difficulté de l'entreprise, on affecte de ne pas croire à la réalité de ce projet. Mais, pour tous les cas, soit qu'on lui laisse le temps de faire cette hardie tentative, soit qu'une levée de bouclier plus prompte sur le continent doive l'en détourner, il lui importe de marquer et d'affermir le point d'où il aurait à partir pour des combats nouveaux; il lui importe de prendre des positions avancées telles qu'au moment où il serait prêt à être attaqué, il pût

rejeter promptement la guerre au cœur des États ennemis. De là sa ferme résolution d'occuper, au nord de l'Allemagne, le Hanovre, et, en Italie, tous les points propres à s'assurer du pays, à en exclure les Anglais, et surtout à créer, pour l'Angleterre, des diversions qui obligent cette puissance à diviser ses forces navales. Plus modéré, plus circonspect, et attentif à s'abstenir de tout ce qu'il pourrait faire, même impunément, le premier consul serait-il récompensé de cette modération? Non. Il verrait également, et peut-être dans un temps plus prochain, s'armer contre lui les mêmes puissances dont le soulèvement est infaillible; il aurait à les combattre de même et à les combattre sur un terrain moins favorable pour lui, dans des positions moins fortes, plus près de la frontière française, peut-être sur le territoire français. L'envahissement arbitraire qu'on lui reproche n'est à ses yeux qu'un calcul de raison, et ce n'est pas sans un fonds de vérité qu'il a dit plusieurs fois: « On nous force de conquérir pour conserver. »

En se déterminant à une nouvelle guerre, plutôt que de souffrir, de la part du gouvernement anglais, l'inexécution du traité d'Amiens, le premier consul n'ignorait pas combien cette rupture serait sensible en France, quelle plaie elle allait faire au commerce qui, sur la foi

d'une paix plus longue, avait engagé d'immenses capitaux dans des expéditions coloniales. « Il ne « se croyait[1] point, avait-il dit lui-même, au-« dessus de l'opinion de son pays et de l'Eu-« rope. » Aussi mit-il tous ses soins à se rendre maître de cette opinion. Le message adressé au Corps législatif, les communications faites au Tribunat, et le rapport remarquable de M. Daru sur ces communications, la réponse du premier consul au vœu exprimé par les grands Corps de l'État, tous ces actes et une foule de publications moins solennelles, mais conçues dans un même sens, réussirent en effet à populariser la guerre, en établissant la conviction que, l'intérêt britannique la voulant à tout prix, elle n'avait pas pu être évitée. Comme depuis longtemps l'esprit public en Angleterre n'était que la haine de la France, la crainte de l'agrandissement et de la prospérité de la France, un esprit public se formait en France sur le même principe, la haine de l'Angleterre. La nature des attentats que s'était permis le gouvernement anglais contre la république et surtout contre le consulat, le choix odieux des moyens, l'atroce illégalité des armes dont il avait fait usage, avaient laissé dans toutes les ames un fond de

[1] Dans sa conversation avec lord Withworth.

ressentiment que la courte durée de la paix n'avait pas eu le temps d'éteindre. A l'irritation politique contre le gouvernement s'était jointe, dans les rapports de nation à nation, une confiance orgueilleuse née des premiers progrès de notre industrie, et même une sorte de dédain pour la situation arriérée où se trouvait la nation anglaise à l'égard des arts d'agrément et des objets de luxe ou de goût. On était donc, quoiqu'à tort peut-être, moins effrayé des suites possibles d'une nouvelle guerre, et la nation ne demandait pas mieux que de s'unir avec franchise aux opinions et aux efforts du gouvernement.

CHAPITRE XXVIII.

GUERRE.

Violation du droit des gens par réciprocité. — Motifs du premier consul. — Invasion du Hanovre. — Convention de Suhlingen. — Communications à l'égard du Hanovre. — Capitulation de l'armée hanovrienne. —Abandon politique de l'Électorat d'Hanovre par l'Angleterre. — Considérations principales pour l'occupation du Hanovre par la France. — Mouvements impolitiques du Danemarck. — Sévérité du gouvernement français à l'égard du Danémarck. — Établissement de nouvelles fortifications en Hollande. — Occupation de plusieurs postes dans le royaume de Naples. — Défense des côtes de France assurée. — Prohibitions dirigées contre le commerce anglais. — Projet de descente en Angleterre. — Constructions maritimes pour une descente en Angleterre. — Voyage du premier consul dans la Belgique. — Frayeur en Angleterre. — Dispositions définitives en Angleterre. — Complot en Irlande. — Indemnité accordée par l'Angleterre à la maison d'Orange.—Double espèce de guerre offensive contre la France. — Inexécution du traité d'Amiens dans les Colonies. — Prise de Tabago et de Sainte-Lucie. — Prise de plusieurs Colonies hollandaises.

La guerre est déclarée; le choc des deux colosses sera violent; pendant dix années, il brisera les puissances imprudentes qui viendront

se jeter entre eux. Ce sera le combat de l'audace contre l'audace, de la force contre la force, de la barbarie, si l'on veut, contre la barbarie, mais la France n'empruntera aux temps barbares leurs coutumes et leurs armes que par représailles. Pour l'Angleterre, c'est, comme nous l'avons vu dans les questions de neutralité, un usage passé en droit, et en un droit qu'elle entend conserver exclusif, que de violer, dans les guerres maritimes, toutes les lois des nations. En 1803 comme en 1755, comme en 1773, de sa part le fait de la guerre en précède la déclaration. Des bâtiments français avaient été ou saisis dans des ports ou pris sur l'Océan avant même que les ambassadeurs fussent revenus auprès de leurs gouvernements respectifs, c'est-à-dire, en vertu d'ordres antérieurs à la cessation de l'état de paix. Ainsi les droits de la paix ont été anéantis. La paix n'a protégé pour la France ni les propriétés ni les personnes. Les équipages de nos bâtiments, les voyageurs, les passagers qui se trouvaient à bord de ces bâtiments, pris en pleine paix, ont été traités comme des prisonniers de guerre. Cet atroce privilége que s'arroge l'Angleterre, qui est devenu pour elle comme une de ses légitimités, comment l'Europe, comment surtout la France, qui en a été si souvent victime, a-t-elle pu en suppor-

ter impunément l'exercice? Une telle tolérance était un acte de faiblesse, un aveu d'infériorité auxquels ne se résignera pas le premier consul. Pour le gouvernement français sous le premier consul, il n'est pas de puissance avec laquelle il ne doive traiter d'égal à égal, pas de puissance qui puisse se soustraire à l'inflexible règle de la réciprocité. Il ne tiendra pas au premier consul que cette réciprocité ne soit noble et généreuse; mais si l'Angleterre la veut cruelle et inhumaine, le premier consul la lui rendra *inhumaine et cruelle*. Presque au moment où paraissait le message du roi d'Angleterre, des bâtiments français avaient été capturés dans la baie d'Audierne par des frégates anglaises. Pour répondre des bâtiments, des marins et des passagers français qui seraient ainsi illégalement arrêtés, un décret du premier consul [1] ordonna d'arrêter de même et de constituer prisonniers de guerre comme otages tous les Anglais voyageant ou commerçant en France. On a dit que, peu de jours auparavant, le ministère des relations extérieures de France avait donné à ces voyageurs des assurances propres à les tranquilliser contre la surprise d'une telle mesure. Je n'ai trouvé nulle part la preuve de cette assertion, mais je

[1] En date du 22 mai.

l'admets pour vraie. Qu'en résulte-t-il? Le gouvernement français avait annoncé l'intention de respecter le droit des gens. Cette intention de sa part était sincère. Lorsque ce même droit des gens, qu'il veut observer, est audacieusement enfreint par l'Angleterre, la France doit-elle être encore tenue à des devoirs dont sa rivale s'affranchit? Suivre le mauvais exemple de l'Angleterre, c'est faire rétrograder la civilisation! sans doute; mais que toutes les nations s'unissent pour la faire entrer dans les habitudes de la civilisation, cette Angleterre, qui seule s'en écarte, et alors le droit des gens deviendra sacré dans les guerres maritimes, comme il l'est dans les guerres continentales. Il serait trop commode pour un gouvernement orgueilleux, de braver la loi commune et de se faire des lois privées dont l'application ne fût permise qu'à lui, de manière à recueillir les avantages de sa propre injustice et ceux de la justice des autres.

Outre que la mesure adoptée par le gouvernement français avait sa justification dans le principe de la réciprocité, le premier consul s'y était encore décidé par d'autres considérations. Il avait jugé qu'il était important de convaincre les Anglais, dès le premier jour, que cette guerre ne ressemblerait en rien aux autres guerres;

et qu'à leurs attentats on ne craindrait pas de répondre par de semblables attentats. En même temps il s'était persuadé que la détention en France d'un grand nombre de personnes, appartenant à des familles influentes en Angleterre, pourrait ouvrir la voie à un plus prompt rapprochement. Cette espérance fut trompée. Le gouvernement britannique se montra sans pitié pour ses propres sujets, comme il l'était pour les sujets étrangers. Il oublia les détenus, il les laissa subir une longue captivité sans songer à leur échange. Il aurait craint, en les échangeant, de reconnaître à la France le droit d'exercer sur les Anglais, même pendant la guerre, cette faculté de préhension qu'il s'attribue à lui-même sur les Français avant la rupture. Ce genre d'iniquité est pour lui un monopole dans lequel il n'admet point de partage.

Le gouvernement anglais n'avait pas attendu la déclaration de la guerre pour commencer les hostilités sur mer. Le premier consul, plus fidèle à la loi des nations, n'était pas, au moment de cette déclaration, en retard dans ses préparatifs. Tout était disposé pour l'invasion du Hanovre, et l'Angleterre ne l'ignorait pas. Dès le 12 mars, elle avait été prévenue, qu'en conséquence de ses armements, des troupes françaises allaient entrer en Hollande et se porter sur la frontière

de l'électorat. Dix jours après le message du roi en date du 16 mai, l'armée française, réunie à Coevorden, reçut l'ordre de se mettre en mouvement. Cette armée n'était forte que de treize à quatorze mille hommes d'infanterie et de deux mille chevaux. L'armée hanovrienne comptait quatre mille chevaux et dix-huit mille hommes d'infanterie. Les instructions, données par le premier consul au lieutenant-général Mortier, se réduisaient à ce peu de mots : « Marchez, « serrez l'armée hanovrienne et faites-lui mettre « bas les armes. » Tel était alors le laconique langage du chef du gouvernement français, et ce langage était entendu.

Le ministère britannique, non moins impératif peut-être dans ses ordres maritimes, n'avait pas le même genre d'éloquence sur le continent. Le 16 mai, le jour même où le roi annonçait au parlement la rupture des négociations, le duc de Cambridge publiait dans le pays d'Hanovre une proclamation qui, en ordonnant une levée en masse, joignait aux exhortations la menace du châtiment. Tout Hanovrien, en état de porter les armes, qui refuserait de s'enrôler, devait être déclaré « avoir renoncé à tous les biens qu'il « pourrait posséder dans les pays allemands de « S. M. B. et à toute perspective d'héritage. » Misérable ressource que de chercher du patrio-

tisme dans la peur des confiscations! La voix de S. M. B. ne fut point écoutée. L'ordre de la levée en masse ne rencontra qu'inertie et désobéissance, et une émigration nombreuse dans les États danois fit connaître que la population hanovrienne ne regardait pas comme un devoir de se sacrifier pour conserver Malte à l'Angleterre. Toute la défense du pays reposait donc sur son armée régulière. Cette armée était belle, bien montée, pourvue d'une excellente artillerie et commandée par un homme respectable, le général comte de Walmoden; mais eût-elle livré les plus brillants combats, il était trop certain qu'elle finirait par succomber sous des forces, dont le corps du général Mortier pouvait n'être que l'avant-garde. Les Français n'avaient pas perdu un instant. Précédés de la terreur de leur nom, en huit jours de marche, ils avaient parcouru un long espace, franchi l'Ems et étaient arrivés presque sans obstacle sur les bords du Weser. La résistance la plus vive qu'ils eussent rencontrée avait été sur le terrain de Borstell, où les courageux efforts des Hanovriens n'avaient servi qu'à faire éclater la supériorité inévitable que donne toujours, à des troupes aguerries sur des troupes moins exercées, l'habitude des combats et de la victoire. Pour arrêter les Français au passage du

Weser, le comte de Walmoden avait concentré toutes ses forces sur le poste important de Nienburg; mais au moment où le général français allait commencer l'attaque, une députation de la régence d'Hanovre vint lui porter des paroles d'accommodement. La guerre à peine commencée sembla terminée par une convention conclue, le 4 juin, à Suhlingen.

L'armée hanovrienne devait se retirer derrière l'Elbe, avec l'engagement de ne point porter les armes contre la France, tant que durerait la guerre actuelle, à moins d'être relevée de ce serment par un échange préalable. Elle se retirerait avec les honneurs de la guerre, emmenant ses pièces de campagne; mais l'artillerie, les armes, les munitions, enfin tout ce qui était propriété du roi d'Angleterre était mis à la disposition de la France. On trouva dans les places, arsenaux et magasins, près de cinq cents bouches à feu, quarante mille fusils, plus de deux cents fourgons ou caissons attelés d'excellents chevaux, trois millions de cartouches et quatre cents milliers de poudres. Un grand nombre de bâtiments anglais furent saisis dans les eaux du Weser et de l'Elbe. Parmi les trophées de cette rapide conquête, il faut compter aussi dix-neuf drapeaux et seize étendards, pris autrefois par les Hanovriens sur les Français. Ainsi partout la

victoire faisait disparaître les traces de nos anciennes défaites. Les troupes hanovriennes avaient occupé la position convenue et la convention avait été loyalement exécutée; mais pour la rendre définitive, pour la sûreté de son observation ultérieure, elle avait besoin d'être ratifiée par les deux gouvernements.

Le ministère français annonça[1] au cabinet de Londres que la ratification du premier consul suivrait immédiatement celle de S. M. Britannique et proposa en même temps l'échange de l'armée hanovrienne. Il avait soin de faire observer que, « le premier consul n'ayant eu en vue « que d'obtenir des gages pour l'évacuation de « Malte, et de travailler à accomplir l'exécution « du traité d'Amiens, il n'avait point voulu faire « éprouver toutes les rigueurs de la guerre aux « sujets de S. M. Britannique, et qu'il ne se ver- « rait qu'avec peine obligé de traiter le Hanovre « comme un pays délaissé par son souverain et « conquis sans capitulation. » A la proposition du gouvernement français, le cabinet de Londres[2] opposa le double caractère de S. M. qui, quoiqu'en guerre comme roi, prétendait être en

[1] Lettre de M. de Talleyrand à lord Hawkesbury, en date du 10 juin.

[2] Lettre de lord Hawkesbury du 15 juin.

paix comme électeur. Il exprimait l'intention de ce prince « d'appeler aux puissances garantes de « la constitution germanique ; » invoquait le traité de Lunéville, l'exemple du passé, la conduite même de la France qui, dans la dernière guerre, avait reconnu la neutralité du Hanovre, oubliant toutefois que, dans cette dernière guerre, au mépris de la neutralité germanique, le Hanovre avait été envahi par la Prusse, d'après les excitations mêmes de la Russie. Cette distinction de capacités complexes dans le prince, capacités dont l'une est guerrière et l'autre pacifique, mais toutes deux respectivement irresponsables, ne peut avoir de valeur qu'autant qu'elle est soutenue par une force actuelle. Le refus de ratification du gouvernement anglais amena bientôt ses conséquences nécessaires. Frédéric II n'était plus là, comme en 1757, pour battre les Français à Rosbach et affranchir l'Angleterre de la foi donnée à Closterseven.

Le 30 juin, le général Mortier, de son quartier-général de Lunebourg, en informant le comte de Walmoden des résolutions du gouvernement anglais, lui fit connaître les nouvelles propositions de la France, et lui demanda, sous vingt-quatre heures, une réponse catégorique. Ces propositions portaient que les troupes hanovriennes devaient mettre bas les armes et être

envoyées en France comme prisonnières de guerre. Une telle humiliation parut insupportable aux Hanovriens. Elle fut repoussée par la déclaration qu'ils aimeraient mieux mourir les armes à la main. On se prépara donc des deux côtés à un vigoureux effort. Cependant au moment où l'ordre de l'attaque venait d'être donné, on renoua la négociation. Des commissaires furent nommés de part et d'autre pour traiter sur une barque au milieu de l'Elbe. Par une méprise malheureuse, une batterie hanovrienne fit feu sur le commissaire français : accoutumé aux boulets et ayant foi à l'honneur, celui-ci, trop généreux pour affecter un indigne soupçon, ne parut pas même avoir remarqué le danger qu'il venait de courir. Une seconde convention fut conclue le 5 juillet. « Le comte de Walmoden, dit le général Mor« tier dans son rapport, la signa le cœur na« vré. » Les conditions en étaient rigoureuses, mais du moins l'armée hanovrienne n'était point prisonnière de guerre. Cette armée était dissoute. Elle déposait les armes, et ses armes étaient, avec son artillerie et ses chevaux, remises à l'armée française. Les généraux, officiers et soldats rentraient dans leurs foyers. Le pays passait sans réserve à la discrétion de la puissance occupante. Le général comte de Walmoden avait consommé un douloureux mais noble sacrifice, en préve-

nant une effusion de sang inutile. L'Angleterre avait sans pitié abandonné le Hanovre. L'armée hanovrienne eût péri sans fruit en se dévouant pour l'Angleterre.

On s'est demandé pourquoi le cabinet de Londres, maître de déterminer à son choix le moment de la rupture, n'avait pas préparé d'avance ou des moyens de défense plus formidables ou les facilités d'une retraite prudente qui eût conservé, pour d'autres temps, l'armée hanovrienne et sauvé une partie du moins des riches approvisionnements des places, magasins et arsenaux de l'électorat. Cette inexplicable imprévoyance est un fait dont le ministère britannique ne peut être disculpé; mais, cette faute mise à part, il y a au fond de la conduite de ce ministère, une pensée d'une infernale profondeur, qui aura l'avantage de voir sa justesse confirmée par les événements à venir. De la part d'un souverain à l'égard de ses sujets, un lâche abandon, comme celui auquel le Hanovre a été livré, est un calcul infame; mais pour un cabinet qui ne tient au Hanovre que par politique et non par affection, qu'importent l'honneur hanovrien, l'invasion de l'électorat, sa spoliation même par un vainqueur étranger? Ce qui importe au ministère anglais, c'est que le Hanovre soit un objet de contestation, à l'aide duquel il puisse éveil-

ler des passions jalouses et haineuses à Berlin et à Pétersbourg ; c'est que le Hanovre, dût-il être dévasté, incendié, devienne un brandon utile pour étendre l'incendie à tout le continent.

Mais si l'occupation du Hanovre par la France devenait une arme contre la France dans les mains de la diplomatie anglaise, cette mesure était donc un tort de la part du premier consul? L'occupation, avec ces inconvénients, renfermait de précieux avantages, et, si l'on part du principe vrai que la France nouvelle ne pouvait être en sûreté en Europe que par la force, le premier consul raisonnait juste en poussant l'application de la force jusqu'à son plus grand développement. Ce raisonnement sera sans réplique pendant dix ans. Il ne cessera pas de l'être, parce que plus tard des chances imprévues et impossibles à prévoir donneront au monde une face nouvelle.

Mais un autre motif, motif beaucoup plus grave, avait influé sur l'occupation de l'électorat. Le germe de ce que nous appellerons plus tard *le système continental* existait dans la pensée du premier consul, et ce système devait porter sur une base que la faiblesse et l'irrésolution de la Prusse ont seules empêché de lui donner, l'alliance des cabinets de Paris et de Berlin. L'un des objets de l'occupation du Hanovre était de

faire sentir de près au cabinet prussien tous les inconvénients de son état indécis envers la France, et les avantages que pourrait produire une liaison intime avec elle. Rendre la Prusse puissante pour la faire contribuer, par sa réunion avec le gouvernement français, à tenir en respect le continent, tel était le désir du premier consul. On se demandera un jour pourquoi, dans les six dernières années de son règne, Napoléon s'est montré sans pitié pour la Prusse; c'est que la Prusse aura été la puissance qui lui aura fait le plus de mal, en le forçant de la combattre, de la détruire, elle qu'il eût voulu étendre, fortifier, agrandir, pour assurer, par son concours, l'immobilité de la Russie et de l'Autriche, pour donner au système continental un développement incontesté, et, par là, forcer l'Angleterre à la paix. La vérité de cette intention du premier consul se manifestera par degrés, mais j'ai cru devoir l'indiquer dès ce moment pour que l'on puisse suivre avec plus de facilité les mouvements ultérieurs.

Tandis que les grandes puissances du Nord, la Russie et la Prusse, si elles n'avaient pas vu avec indifférence l'établissement des Français dans le Hanovre, s'abstenaient du moins de tout mouvement militaire, on eut peine à comprendre comment un gouvernement essentielle-

ment sage, le Danemarck, se laissait entraîner à des démonstrations imprudentes que ne soutiendraient pas les puissances qui en avaient donné le funeste conseil. Au commencement du mois d'août, presque toutes les troupes danoises, celles même de la garnison de Copenhague, se trouvaient réunies dans le Holstein. Ce rassemblement aurait reçu une explication raisonnable s'il y avait eu, entre les Français et le Hanovre, une lutte qui eût pu donner des inquiétudes pour la neutralité des pays voisins; mais l'expédition n'avait duré qu'un jour, et dès-lors l'arrivée des Danois sur ce point n'avait plus pour objet que l'armée française. Dans le même moment l'électeur de Hesse, sous prétexte d'une revue, avait ordonné la réunion complète de son armée, et ce mouvement coïncidait avec celui du Danemarck; mais de promptes représentations du ministre de France à Cassel firent sentir au cabinet électoral l'inconvenance gratuite de cette démarche, et l'ordre fut révoqué. D'où partaient les excitations qui poussaient ainsi à de fausses mesures les cours secondaires de Cassel et de Copenhague? De la diplomatie anglaise, russe et même prussienne, moins, il est vrai, à l'égard de celle-ci, du cabinet même de Berlin encore dirigé par le comte d'Haugwiz, que d'un parti qui déja exerçait dans cette cour

une grande influence, qui bientôt fera écarter ce ministre et qui causera les fautes comme les malheurs de la Prusse. Les noms propres ici deviennent nécessaires, parce que bientôt à Berlin le parti français sera représenté par le comte d'Haugwiz et le parti anglo-russe par le baron d'Hardenberg.

A l'égard du Danemarck, un article daté de Hambourg, inséré dans le *Moniteur* du 28 août, fut la seule vengeance que se permit le gouvernement français; mais cette vengeance même était trop sévère. « La manie militaire, portait « cet article, est une étrange manie chez les pe« tits princes. » L'avertissement aurait été juste et convenable en se bornant à demander au gouvernement danois s'il croyait « que son armée « en imposerait plus que son seul pavillon placé « sur sa frontière. » Ce gouvernement ne tarda pas à reconnaître la valeur des conseils qui lui avaient été donnés, et ses troupes rentrèrent successivement dans leurs cantonnements ordinaires.

La Hollande, d'où était parti le corps qui avait envahi le Hanovre, n'avait pas dû elle-même rester ouverte aux attaques des Anglais. Sur divers points, de nouvelles fortifications avaient été ajoutées aux anciennes. Le général Victor, qui commandait les troupes françaises dans cette république, fit particulièrement armer le fort

de Gorée, celui de Brick et l'île de Worn. A la vérité, il n'y avait pas encore de déclaration formelle de guerre entre la république batave et le gouvernement anglais. Cette déclaration ne fut exprimée que par le message du roi au parlement en date du 17 juin; mais dès le jour où les hostilités avaient été commencées contre la France, elles l'avaient été de même contre la Hollande. Les ports de l'Angleterre, quand ce message parut, renfermaient déja soixante-dix à quatre-vingts bâtiments hollandais, capturés, non par des corsaires, mais par des bâtiments de la marine royale.

Concurremment avec l'invasion du Hanovre et les mesures défensives prises en Hollande, le premier consul avait fait marcher une autre opération également annoncée à l'Angleterre par la note de M. de Talleyrand en date du 12 mars. C'était la réoccupation des postes de Brindisi, d'Otrante et de Tarente dans le royaume de Naples, postes qui n'avaient été abandonnés par les Français que depuis la paix d'Amiens.

Au moment de la rupture, le corps destiné à cette occupation et composé de treize à quatorze mille hommes se trouvait rassemblé à Faenza. Pour la mission délicate qu'il avait à remplir, sans blesser la population napolitaine et sans aigrir la cour, il fallait un homme d'un caractère

à la fois conciliant, froid et ferme. Murat, qui commandait en Italie, était loin d'avoir ce genre de qualités. Les troupes destinées pour le royaume de Naples furent soustraites à son commandement, et le premier consul mit à la tête de ce corps, avec le titre de lieutenant-général, l'homme le plus propre à un tel rôle, le général Gouvion-Saint-Cyr. Une courte proclamation fit connaître à l'Europe que la France garderait les positions qu'elle allait reprendre dans les États napolitains aussi long-temps que l'Angleterre garderait Malte.

Toujours soigneux d'épargner aux finances françaises ce qu'il n'était pas impossible de faire supporter aux gouvernements étrangers, le premier consul avait demandé d'abord que l'entretien tout entier, la nourriture, l'habillement et la solde de ce corps fussent payés par le trésor de S. M. sicilienne. Le gouvernement napolitain, qui se taisait sur l'occupation de son territoire, réclama contre l'excès des charges qu'on voulait lui imposer. La France consentit que le pays fût tenu de fournir seulement le logement, les vivres et les fourrages. Cette condescendance fut regardée comme un bienfait. Du reste, les instructions données au général Saint-Cyr avaient pour principal objet d'alléger autant qu'il se pourrait le poids de l'occupation, de ménager

les esprits en respectant leurs opinions, leurs préjugés, et même de montrer les soldats français comme partageant leurs principes et leurs sentiments religieux. L'occupation de la belle rade de Tarente était surtout d'une extrême importance aux yeux du premier consul. Dans une hypothèse donnée, Tarente était en effet le point de départ le plus favorable pour cette Égypte qui désormais ne peut plus être indifférente à la France. Si même alors le premier consul connaissait trop bien la nature des circonstances et la mesure des possibilités pour nourrir l'intention réelle d'une nouvelle entreprise en Orient, la politique ne lui conseillait que plus vivement de faire croire à cette intention qu'il n'avait pas, afin d'appeler dans ces parages, loin du théâtre de ses véritables projets, une partie de la surveillance et des forces navales de l'Angleterre.

La même prévoyance, qui avait si rapidement ressaisi les fortes positions du midi de la Péninsule, avait de même pourvu à la défense de ses côtes occidentales et des îles voisines. Livourne avait été mise en état de siége. De nouveaux ouvrages garantissaient la sûreté de l'île d'Elbe et de la Corse. Celle du continent italien se complétait de jour en jour. Alexandrie, qui deviendra la première citadelle de l'Europe, fixait toute

l'attention du premier consul. Selon lui, la possession de cette place était « la possession de toute l'Italie. » Un mois après la cessation de la paix, la France, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'au golfe de Tarente, pouvait se regarder comme à peu près invulnérable.

Mais c'était peu pour la France d'être à l'abri de l'attaque étrangère, c'était par la guerre offensive seule qu'elle pouvait reconquérir la paix.

Un arrêté, en date du 23 juin, portait « qu'il « ne serait reçu dans les ports de la république « aucune denrée coloniale provenant des colo- « nies anglaises, ni aucune marchandise venant « directement où indirectement de l'Angleterre. » Un second arrêté du 20 juillet suivant alla plus loin. Il fut défendu de recevoir dans les ports de France aucun bâtiment expédié des ports d'Angleterre « ou qui y eût touché. »

Lors même que le premier consul n'aurait pas été franchement résolu à tenter une descente en Angleterre, il eût été de sa politique d'en accréditer l'opinion; mais l'intention était sincère, et bientôt l'Angleterre elle-même ne s'y méprit pas. Il proclama hautement cette résolution; il appela tous les départements à le seconder, et la France entière répondit à son appel. De toutes parts et même dans les ports qui souffraient le plus de la guerre, furent votés des vaisseaux de ligne,

des frégates ou des chaloupes canonnières. La France ne croyait rien impossible à l'homme qui l'avait étonnée par tant de prodiges, et l'exaltation nationale n'était point au-dessous du génie du premier consul. L'esprit de l'intérieur était tel, même dans les départements de l'Ouest, que le premier consul ordonna la formation d'une légion vendéenne, « toute composée, of-« ficiers et soldats, d'hommes (ce sont ses ex-« pressions), ayant fait la guerre contre nous. » Les cadres de l'armée étaient incomplets. La discipline avait souffert quelque relâchement. Les cadres se remplirent, et des camps furent formés pour le retablissement de la discipline. Ces camps furent placés de manière à menacer presque tous l'Angleterre, un en Hollande, les autres à Gand, Saint-Omer, Compiègne, Saint-Malo et Bayonne.

Le point sur lequel vont se fixer, pendant deux années, les yeux de l'Europe et surtout de l'Angleterre est le port de Boulogne. Ce port doit être pour l'armée d'invasion le point de réunion et de départ. Comme cette entreprise, sans avoir été exécutée, est, vu la nature des forces dont disposent les nations modernes, la plus audacieuse qui, de nos jours, ait pu être conçue, l'histoire doit conserver quelques détails de ses préparatifs. Le port même de Boulogne

eut besoin d'être approprié à sa nouvelle destination. Il fallut agrandir son bassin et en assurer la défense. De hardis travaux, ingénieusement exécutés, firent disparaître les inconvénients de sa position et en augmentèrent les avantages. Pour protéger la droite de la rade, une énorme tour s'éleva sur un fond mobile, malgré les assauts quotidiens de la marée qui venait en ébranler et quelquefois en emporter les nouvelles assises. Des rades voisines, celles d'Étaples, de Vimereux et d'Ambleteuse, disposées pour être les succursales de celle de Boulogne, virent de même s'effectuer d'importants et difficiles ouvrages. Dans le même temps, des bâtiments de formes nouvelles se construisaient dans tous les chantiers des côtes et même dans l'intérieur, depuis le Texel jusqu'à Cherbourg et plus loin encore. Ces bâtiments étaient de quatre espèces différentes.

Des prames, sorte de batteries flottantes, construites sur deux quilles et à fond plat, armées de six pièces de vingt-quatre, et particulièrement destinées à couvrir la navigation des flottilles;

Des chaloupes canonnières, d'une coupe plus favorable à la manœuvre que toutes celles qui avaient été en usage jusqu'alors. Ces chaloupes avaient des pièces de 24, même de 36, et de plus

un obusier. Sur les plus grandes, on pouvait embarquer jusqu'à deux cents hommes;

Des bâteaux plats, courts et pontés, portant quatre-vingts hommes chacun, armés de deux pièces de gros calibre, faciles à mouvoir, à virer de bord et à maintenir à la mer;

Des péniches ou grands canots, véritables galères à dix-huit rangs de rameurs, portant un obusier avec deux pièces de 4, l'une en avant et l'autre en arrière.

Indépendamment de ces constructions nouvelles, on recueillait, dans les ports de Hollande et de France, les bâtiments de toute dénomination, de toute forme, jugés propres à transporter les munitions et les vivres, les chevaux et les bagages de l'armée.

Construire ou rassembler ces bâtiments dans des ports ou à l'embouchure des rivières n'était qu'un acte d'une facile exécution. Une première difficulté était de les conduire par convois au rendez-vous général de Boulogne. A l'ouest et au sud de ce port, la difficulté était moindre, le canal de la Manche s'élargissant, et les mêmes vents qui repoussaient les croisières anglaises favorisant les Français pour remonter ce canal, sous la protection des batteries des côtes; mais, du Texel à Boulogne, l'obstacle était beaucoup plus difficile à surmonter. A cette hauteur, le

canal est plus étroit, les mêmes vents sont favorables pour sortir des ports d'Angleterre et des ports de Hollande. Le danger est grand. Les divisions hollandaises de la flottille sauront glorieusement en triompher.

Il est naturel de penser qu'il entrait dans les vues du premier consul, au moment où tous les préparatifs seraient terminés, d'employer la plus grande partie de ses forces navales pour appuyer la flottille, couvrir sa marche et protéger son débarquement. Cette idée se présentait sans peine à tous les esprits en France comme en Angleterre; mais ce qui nulle part n'était soupçonné, c'était l'étendue des combinaisons et la grandeur des moyens sur lesquels le premier consul entendait fonder son entreprise. Son plan, tel qu'il le formait, tel qu'il le suivait dans son développement, n'était point deviné, parce qu'au premier coup-d'œil son exécution eût paru impossible. Il ne sera révélé à l'Europe et à l'Angleterre elle-même qu'au moment où cette possibilité d'exécution, devenue sensible, sera détruite par une éclatante catastrophe.

L'homme qui donnait une impulsion si vigoureuse à toutes les parties du territoire soumis à sa domination ne restait lui-même étranger à aucun des travaux qui devaient concourir à ses desseins. Dans les innovations, il assistait aux

épreuves. Souvent il jugeait par ses propres yeux de l'exécution de ses ordres. Infatigable de corps comme d'esprit, tantôt il se faisait attendre, tantôt il arrivait brusquement sur les points où il était le moins attendu. La nécessité de faire l'inspection des côtes se lia pour lui à un voyage dans la Belgique [1]. Dans toutes les villes, dans tous les ports qu'il visita, Ostende, Dunkerque, l'île de Cadsandt, Flessingue, Gand et Bruxelles, des améliorations de diverse nature marquèrent son passage, mais Anvers surtout devint l'objet de conceptions d'un ordre plus élevé. Prompt à se convaincre que des vaisseaux de guerre pourraient remonter l'Escaut assez avant pour se mettre en sûreté sous la protection de cette place, le premier consul résolut sur-le-champ d'y former un arsenal de marine et des chantiers de construction. Un arrêté du 21 juillet ordonna d'établir sur l'Escaut un bassin à flot, susceptible de contenir vingt-cinq vaisseaux de guerre et un nombre proportionnel de frégates et autres bâtiments. Pour diriger ces travaux, son tact, toujours sûr, lui fit choisir un homme digne d'une si haute confiance, par ses talents comme par sa probité, M. Malouet. Dans toutes ses actions du moment, le premier consul ne

[1] Juin et juillet.

voyait, ne pouvait voir que l'Angleterre. Rien n'était négligé pour enflammer les esprits de l'armée, de la marine, de la nation entière. A en croire des nouvelles annoncées alors, en creusant le terrain, pour préparer une tente au premier consul, on avait trouvé une hache d'armes de l'expédition romaine et des médailles de Guillaume-le-Conquérant. Si la froide raison n'admet pas ces découvertes politiques, l'imagination en est frappée et l'effet est produit.

Dans un sens inverse, les imaginations en Angleterre n'étaient pas moins vivement émues, et les apprêts menaçants de la France produisaient une terreur générale. On n'avait pas tardé à s'apercevoir que les nouveaux projets du premier consul n'étaient pas de ceux auxquels on peut répondre par des jeux de mots ou par le crayon de la caricature. Tous les partis reconnaissaient le danger. Ils l'avouaient hautement, dans toute son étendue, avec toutes ses chances.

Le 8 juin, le roi avait demandé la levée d'*une force additionnelle* de cinquante mille hommes, savoir : trente-quatre mille pour l'Angleterre, six mille pour l'Écosse et dix mille pour l'Irlande. Cette demande n'avait souffert aucune contradiction. On reprochait aux ministres de ne pas présenter des demandes égales à la grandeur du péril. Les mois suivants, en conséquence, le se-

crétaire de la guerre proposa et le parlement adopta la résolution d'une levée en masse qui comprendrait tous les individus âgés de 17 à 55 ans, le bill de 1798 ne suffisant plus aux circonstances présentes, attendu qu'il n'autorisait pas S. M. à mettre tous ses sujets sous les armes. Au moindre mouvement qui se faisait en France, l'alarme se répandait sur les côtes de l'Angleterre. A Deal, à Brighton, à Sussex et sur divers autres points, des frayeurs paniques agitèrent la population des villes et des campagnes. Un grand nombre de familles quittaient leurs demeures habituelles pour se retirer à Londres. On n'était pas sans crainte même pour cette capitale. Des instructions du duc d'York, admettant l'hypothèse d'un débarquement effectué, indiquaient aux habitants le mode de guerre qu'ils devaient mettre en usage pour inquiéter, harceler et fatiguer l'ennemi. Rien ne constate mieux la vivacité de l'inquiétude générale que le langage de M. Pitt lui-même dans le parlement. Cet ancien ministre non-seulement approuvait les mesures proposées par le gouvernement, mais il en proposait de plus étendues encore. Il insistait surtout pour qu'on élevât des fortifications sur diverses parties des côtes; « mais quoi! [1] va-

[1] Séance du 22 juin.

« t-on dire, fortifier toutes les côtes d'Angle-« terre! mieux vaudrait bâtir un mur autour « de l'île! » et il répondait qu'il n'était question de fortifier que les points les plus faciles à l'accès, le plus favorables à une descente, bien entendu que l'on s'aiderait des ressources naturelles du terrain, comme, par exemple, là où il existe des vallées baignées par des rivières, en inondant le pays de manière à séparer deux corps d'armée. Il appuyait en même temps la construction d'ouvrages internes, déclarant qu'en de telles conjonctures on devait compter pour rien l'objection de la dépense. « Certes, ce n'est « pas moi, continuait M. Pitt, que l'on verra « exalter l'espoir des Français au détriment du « courage de notre armée, de notre marine, de « toute notre population.... mais, dans la guerre, « les choses les plus difficiles dépendent souvent « d'un jour, d'une heure, d'un instant, contre « lequel l'armée la plus brave ne peut rien.... Il « est des choses que nul général, dans tout au-« tre service, ne voudrait entreprendre, parce « qu'il répondrait sur sa tête s'il l'entreprenait; « mais qu'entreprendra un général français, « parce qu'il répondrait sur sa tête, s'il ne l'en-« treprenait pas... Les entreprises les plus déses-« pérées ne paraîtront pas telles à Bonaparte.... « Il ne faut pas, en raisonnant de notre défense,»

« dire : Si cet homme est fou, il paiera cher sa « folie. Non, il est des hasards qui peuvent « tourner contre nous. » Un orateur avait demandé que le gouvernement s'occupât à fortifier Londres même. Le ministre de la guerre se refusait à cette demande, en alléguant que ce serait faire injure à la nation, aux quatre-vingt mille matelots de sa flotte, à sa formidable armée. M. Pitt ne se contentait pas d'une telle réponse. « Jamais, dit-on, nos ancêtres n'ont for« tifié Londres ! mais la situation de ce pays, « celle de toute l'Europe, n'est-elle pas chan« gée ? Nos ancêtres aussi combattaient avec des « lances et des flèches. Faut-il donc employer les « mêmes armes, abandonner l'artillerie et regar« der les boucliers de nos pères comme la meil« leure défense contre l'artillerie de l'ennemi ?... « Sans doute il ne s'agit pas d'entourer Londres « d'une fortification régulière, de mettre cette « ville en état de soutenir un siége comme Lille « et Tournay, mais de profiter des avantages « que le terrain présente, de manière qu'en re« tardant de quelques jours les progrès de l'en« nemi, on soit en mesure *d'éviter peut-être la « destruction de cette capitale*. » De tels conseils donnés par un homme comme M. Pitt annoncent assez l'opinion que l'on se formait du degré d'audace et d'héroïsme auxquels l'ar-

mée française avait été élevée par son nouveau gouvernement.

D'autres orateurs réclamaient la création d'un *conseil extraordinaire de guerre*, spécialement chargé de tout ce qui concernait la sûreté du pays, et investi des plus grands pouvoirs. « Pour « une position sans exemple, disait-on, il faut « des mesures sans exemple, des mesures ex« traordinaires *de salut public.* » La situation des trois royaumes était effectivement critique sous plus d'un rapport. Il régnait beaucoup d'agitation en Écosse et il se faisait une grande émigration de ce pays en Amérique.

Les troubles, toujours étouffés, mais toujours renouvelés en Irlande, appelaient encore une plus sévère répression. Un complot, ourdi dans le plus grand mystère, avait éclaté à Dublin le 23 juillet. Cette ville s'était vue tout à coup envahie par une foule de paysans du comté de Kildare, à la tête desquels marchait un fanatique nommé Emmett. Ce jeune enthousiaste, qui avait rêvé l'affranchissement de ses compatriotes, ne trouva dans ses coopérateurs que des forcenés, avides de meurtre et de pillage. Il prit la fuite, et les révoltés, abandonnés à eux-mêmes, furent bientôt dispersés ou arrêtés par la troupe régulière. Un message du roi proposa[1]

[1] Séance du 28 juillet.

aussitôt aux Chambres de donner au lord lieutenant d'Irlande et aux autres gouverneurs la faculté de faire saisir et emprisonner tout individu qui conspirerait contre le gouvernement ou la personne de S. M. britannique. Plusieurs des chefs du complot furent livrés à des commissions spéciales et exécutés. Quelques mois après, de nouveaux désordres ayant eu lieu, le lord lieutenant reçut l'autorisation [1] d'établir la loi martiale en Irlande.

Au milieu des frayeurs qui agitaient l'Angleterre, et des dépenses considérables que la guerre exigeait, nous aimons à signaler un acte qui ne manquait pas de grandeur en considération des temps, c'est le vote d'un subside proposé et adopté en faveur de la maison de Nassau-Orange. Le message du roi, en date du 21 juillet, qui provoqua cettte mesure, en rappelant les services rendus par cette maison à l'Angleterre, faisait sentir que le subside devait être « proportionné « à la situation de cette illustre famille, *à ses « prétentions*, et à la générosité nationale. » La maison de Nassau avait en effet de justes prétentions à former sur le gouvernement anglais, car c'était l'alliance de ce gouvernement qui avait causé sa perte; mais les prétentions aux-

[1] Séance du 2 décembre.

quelles se rapporte le message avaient un objet déterminé. On n'a pas oublié qu'au moment de l'expédition anglo-russe en 1799, par suite d'une insurrection qu'excitèrent sur les vaisseaux hollandais des officiers partisans du Stathoudérat, la flotte batave tomba au pouvoir des Anglais. Contre l'attente des insurgés qui n'avaient voulu se livrer qu'à l'ancien Stathouder, la flotte, dépouillée du drapeau orange qu'elle avait arboré un instant, et conduite dans les ports d'Angleterre, était dévenue une propriété britannique. Décerner un dédommagement à la maison d'Orange n'était ainsi que l'expiation d'un crime, l'acquittement d'une dette; mais il y avait un orgueil courageux à prendre cette détermination dans un temps où la situation de l'Angleterre paraissait assez délicate, pour que cette puissance ne songeât qu'à elle-même.

Tandis que le ministère anglais s'était hâté de faire toutes les dispositions d'ordre défensif que nous avons exposées, la guerre offensive n'occupait pas moins activement sa marine, ses comités et sa trésorerie. Pour ce gouvernement, la guerre offensive était de deux espèces, l'une jusqu'à un certain point franche, ouverte et loyale; l'autre secrète, honteuse, et contraire à tous les principes du droit des gens.

Déja, d'après ce dernier système de guerre,

des émigrés français, rassemblés en plus grand nombre dans les îles de Jersey et de Guernesey, avaient essayé de rallumer dans la Vendée les feux des discordes civiles. Cette fois leurs efforts étaient impuissants. Les dernières étincelles de ces feux avaient été éteintes par les soins d'une administration qui n'avait plus rien d'intolérant et de persécuteur; mais l'accès que l'Angleterre cesse de trouver dans les départements de l'Ouest, elle ira le chercher ailleurs, et l'année 1804, souillée par ce genre de guerre affreux que le ministère britannique ne rougira plus d'avouer, offrira tout ensemble d'indignes attentats et d'horribles représailles.

La guerre ouverte elle-même, telle que l'Angleterre la faisait à la France, n'était loyale que là ou il y avait conflit de forces matérielles. Même depuis que la guerre était déclarée de nouveau, la France, sur plus d'un point, était dans le cas de reconnaître que les conditions du traité d'Amiens n'y avaient pas encore été exécutées, en ce qui concernait le gouvernement anglais. Vainement le commandant français au Sénégal avait demandé [1] au colonel Frazer la remise de l'île de Gorée. Cet officier en avait

[1] Lettre du général Blanchot, du 15 pluviose an XI (5 janvier 1803.)

éludé la restitution. Aux Indes orientales, le 16 juin 1803, la frégate française *la belle Poule* étant arrivée en rade de Pondichéry où elle portait le préfet colonial nommé pour cette colonie, la remise de la place fut de même refusée par le commandant anglais qui prétexta la nécessité d'attendre de nouveaux ordres. Le 11 juillet suivant, le contre-amiral Linois, qui se présenta au même mouillage, s'aperçut à temps qu'il pouvait être compromis devant des forces supérieures; il s'éloigna la nuit, et allá déposer à l'île de France le capitaine-général Decaen. Dans cette nouvelle guerre comme dans les précédentes, l'île de France et l'île de Bourbon sont les seules possessions d'Asie que conservent les Français. A l'époque dont il s'agit, ni le contre-amiral Linois, ni les amiraux et commandants militaires anglais, n'avaient aucun avis d'une rupture encore toute récente, en sorte que les ordres donnés pour empêcher l'exécution de la paix étaient nécessairement fort antérieurs à sa cessation.

Tout ce qu'il y avait de loyal dans la guerre du côté du gouvernement britannique, c'était les attaques à force ouverte, les expéditions pour reprendre les colonies de la France ou de la Hollande, le blocus des ports autant qu'il était effectif, et, nous ajouterons par esprit de justice,

le blocus de l'embouchure du Weser et de l'Elbe, depuis que les Français maîtres du Hanovre, avaient fermé ces fleuves au commerce anglais. L'Allemagne ayant souffert cette occupation, l'Angleterre était en droit de lui en faire supporter les conséquences.

Dans les Antilles, les premières opérations furent la prise de Sainte-Lucie et de Tabago. En d'autres temps, on eût mis peu d'importance à des succès si faciles. Dans un moment où il fallait soutenir le courage national, le canon de la tour de Londres annonça ces petits événements comme de grandes victoires. Les colonies hollandaises de Déméraryˏ Berbice et Esséquibo, retombèrent au pouvoir des Anglais dans le mois de septembre. Nous avons vu ailleurs tous les actes d'avidité, de pillage, de véritable piraterie auxquels se portèrent les croisières anglaises contre les Français qui avaient été obligés d'évacuer le Cap, le Port-au-Prince, et les autres places de Saint-Domingue.

Une autre conquête eût été assurée aux Anglais dans les Indes occidentales, si le premier consul ne s'était hâté d'y pourvoir. Sans la promptitude de sa détermination, la Louisiane ne serait un moment redevenue française que pour donner aux Anglais droit de s'en emparer. Mais, disent plusieurs écrivains, Bonaparte ne

recouvra la Louisiane que pour la vendre! Il est vrai. Nous allons rapporter comment il la vendit.

CHAPITRE XXIX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Négociation avec l'Espagne pour la cession des Florides. — Mécontentement des États-Unis sur le recouvrement de la Louisiane par la France. — Les États-Unis demandent la cession de la Nouvelle-Orléans. — Mission extraordinaire de M. de Monroë. — Considérations qui empêchent de rendre la Louisiane à l'Espagne. — Délibération du premier consul sur la Louisiane. — Franchise de la négociation de la part de la France. — Traité du 30 avril pour la cession de la Louisiane. — Stipulations demandées par le premier consul en faveur des habitants. — Attention donnée par le premier consul aux intérêts du commerce espagnol. — Avantages réciproques du traité pour les États-Unis et la France.

QUEL que soit le jugement que l'on porte sur l'expédition de Saint-Domingue, nul Français ne peut blâmer dans le premier consul le désir de rendre à la France son ancienne puissance coloniale, le désir de la lui rendre dans toute sa plénitude, en profitant de l'ascendant qu'il avait obtenu sur le gouvernement espagnol pour recouvrer la Louisiane. Son ambition même ne se

bornait pas à ressaisir ce que la France avait perdu. A la Louisiane, il s'était proposé de joindre les Florides. En 1802, une négociation avait été ouverte dans ce but avec la cour de Madrid. Les États de Parme et de Plaisance étant devenus disponibles par la mort du Duc régnant, on offrait à cette cour, pour prix de la cession qu'on lui demandait, d'incorporer les deux Duchés au royaume d'Étrurie. Dans l'intérêt de sa fille, la reine d'Espagne se montrait favorable à cet arrangement. A la vérité, le cabinet espagnol réclamait les Duchés à titre gratuit, prétendant que la promesse en avait été faite par l'ambassadeur Lucien Bonaparte. Rien ne constatait cette promesse que démentaient même les dispositions formelles des traités. On insista peu pour la faire prévaloir. On consentit à céder la Floride orientale, pourvu que la France donnât en outre au roi d'Étrurie la république de Lucques. Ainsi, ce sont toujours les gouvernements étrangers qui demandent au premier consul de disposer, à leur profit, d'États dont il n'est point le légitime maître. Comment se ferait-il scrupule de se les adjuger à lui-même lorsqu'on lui reconnaît le droit de les accorder à d'autres?

Tandis que le premier consul s'était livré à des combinaisons fondées sur l'hypothèse de la durée de la paix et d'un succès infaillible à Saint-Domin-

gue, la paix était redevenue douteuse, Saint-Domingue allait échapper à la France, et, cette colonie perdue, que servirait d'acquérir les Florides? Comment même prétendre conserver la Louisiane?

Quoique le rétablissement des Français dans cette dernière possession n'eût pas dû être agréable à la république des États-Unis, si Saint-Domingue nous était resté, nous eussions dû braver le mécontentement du gouvernement américain; mais les circonstances cessant d'être les mêmes, les dispositions du premier consul doivent changer comme elles. Déja la France semble n'avoir une colonie de plus à défendre que pour avoir une colonie de plus à perdre. En cette position, le parti le plus sage n'est-il pas de faire volontairement une abnégation qui plus tard serait forcée, mais de la faire tout à-la-fois dans un calcul d'avenir et dans un calcul d'utilité actuelle, au lieu d'attendre que les événements rendent la renonciation gratuite, honteuse et funeste?

Au premier moment où avait été connue l'existence du traité [1] qui cédait la Louisiane à la France, le ministère anglais s'était empressé d'alléguer dans le parlement, comme motif de consolation pour l'Angleterre, la probabilité de différends que ce

[1] Traité du 1er octobre 1800.

contact ferait naître entre la France et les États-Unis. L'allégation n'était pas sans fondement; le voisinage de la France, active et puissante comme elle l'était sous le gouvernement consulaire, aurait beaucoup moins convenu aux États-Unis que celui de l'Espagne, et même, avec cette dernière puissance, le contact des deux pays était une occasion fréquente de difficultés. Plusieurs États de l'Amérique du Nord, notamment l'État du Mississipi, ceux de Tennessée, de Kentucky et autres, avaient besoin, pour prospérer, que la navigation du Mississipi fût entièrement libre, tandis qu'elle n'àvait d'autre garantie que des concessions temporaires du gouvernement espagnol. Au mépris même de ces arrangements peu solides, l'intendant espagnol, Moralès, avait récemment privé les États-Unis du droit d'entrepôt dont ils jouissaient à la Nouvelle-Orléans. Pour prévenir de semblables démêlés avec le gouvernement français, nouveau possesseur de la Louisiane, le ministre américain en France, M. Livingston, avait été chargé de demander la cession de la Nouvelle-Orléans, avec celle de quelques autres portions de territoire à la convenance des États-Unis. Tant que le gouvernement français put nourrir l'espoir de se former de puissants établissements dans les Indes occidentales, il dut être peu disposé à s'y dessaisir

d'aucune de ses possessions anciennes ou nouvelles. Les demandes de M. Livingston étaient restées sans réponse.

Dans cet état d'incertitude, pour satisfaire aux plaintes des États de l'Ouest dont le commerce était interrompu par les mesures de l'intendant espagnol qui gouvernait encore la Louisiane, le président des États-Unis, M. Jefferson, crut devoir adjoindre, au ministre américain, en résidence à Paris, un ministre extraordinaire, qui, en vertu des pouvoirs discrétionnaires dont il serait investi, pût faire et accepter toute proposition conforme au véritable intérêt de sa nation et de son gouvernement. Les hommes d'un mérite réel savent réciproquement s'apprécier. Pour cette délicate mission, Jefferson jeta les yeux sur M. Monroë et, quoique ce dernier fût entré alors dans une autre carrière, il lui demanda, bien sûr de ne pas éprouver de refus, le sacrifice de ses convenances privées à l'utilité publique. A la fin de janvier 1803, M. Monroë s'embarque pour la France. Ses pouvoirs l'autorisent à traiter avec les cabinets des Tuileries, de Londres et de Madrid. L'objet de l'ambition des États-Unis est de rester seuls maîtres des territoires situés sur la rive gauche du Mississipi, en obtenant, de la France, la cession de la Nouvelle Orléans; de l'Espagne, la cession des Flo-

rides, en se ménageant, sur ces acquisitions, sinon l'assentiment formel, du moins la tolérance de l'Angleterre. C'est dans ce sens que sont conçues les instructions remises à M. de Monroë. Pour prix de la cession demandée à la France, il doit offrir deux millions de dollars, à peu près dix millions de francs. Tandis que le négociateur américain vogue vers la France, la fortune lui prépare un succès auquel il est loin de s'attendre. Dans la pensée du premier consul, un grand sacrifice est consommé ; il s'est déterminé à l'abandon de la Louisiane tout entière.

Une justice rigoureuse exigerait qu'il la rendît à l'Espagne de qui la France l'a reçue. Ce ne serait pas seulement une mesure d'équité naturelle ; ce serait l'accomplissement d'une obligation antérieurement contractée. Lors du traité de cession de 1800, le gouvernement français a promis à la cour de Madrid que, dans le cas où il ne croirait pas devoir garder cette Colonie, il ne s'en dessaisirait qu'en sa faveur. La préférence est donc due à cette cour ; la réversion est de droit, mais le droit absolu doit quelquefois fléchir devant un grand intérêt. Les mêmes motifs, qui mettent la France dans la nécessité de renoncer à cette possession, existent pour l'Espagne. Outre que cette puissance, même en ad-

mettant qu'elle ne prenne pas une part immédiate à la guerre, ne pourra pas long-temps demeurer neutre, comment imaginer que l'Angleterre, à sa considération, respecte une Colonie qu'elle ne considérera que comme un dépôt temporaire, confié par la France à S. M. Catholique ? Remettre la Louisiane à l'Espagne serait la livrer aux Anglais. L'évidence de ce péril devait décider le premier consul à ne laisser sortir cette possession de ses mains que pour la placer dans celles du seul gouvernement capable de la défendre, du seul qui puisse s'en faire une arme contre la domination anglaise. Sa résolution est prise.

Cependant, selon son usage, avant de passer à l'exécution, il veut entendre, sur cette question, ceux de ses conseillers qui, par leurs antécédents, lui semblent devoir la mieux connaître. Le 10 avril, il appelle dans son cabinet deux de ses ministres, le général Berthier, qui a fait la guerre de la révolution en Amérique, et M. Barbé-Marbois, long-temps employé par le gouvernement français dans des fonctions civiles aux États-Unis. « Je connais, leur dit-il, tout « le prix de la Louisiane. Quelques lignes d'un « traité me l'ont rendue, mais à peine je l'ai re« couvrée que je dois m'attendre à la perdre. « Je veux, s'il en est encore temps, ôter pour

« jamais à l'Angleterre la possibilité de possé-
« der cette Colonie. Je songe à la céder aux
« Américains. Pour peu que je tarde, je ne leur
« céderais qu'un vain titre. Ils ne me demandent
« qu'une ville, mais il me semble que la Louisiane
« tout entière sera plus utile entre leurs mains à
« la politique et même au commerce de la France
« que si je tentais de la garder. » La délibération fut longue[1]. L'un des ministres, dont l'œil n'embrassait pas l'ensemble de la position de la France, s'étendit sur l'utilité que présenterait la conservation de la Louisiane, et combattit le projet de cession pour lequel paraissait pencher le premier consul. L'autre, jugeant mieux les chances d'un avenir prochain, se déclara pour une cession dont on tirerait d'autant plus d'avantage qu'elle serait volontaire et plus prompte. Cette dernière opinion prévalut. Le ministre, qui l'avait exprimée, M. de Marbois, fut chargé de la négociation. A la vérité le premier consul n'entendait pas se prêter à une renonciation gratuite. La guerre, prête à recommencer, pouvait le rendre exigeant ; il ne le fut pas, ou il le fut moins qu'il ne croyait l'être. En effet, il prescrivit à son ministre de demander une somme de cinquante millions, et

[1] On peut en voir les détails dans l'intéressante *Histoire de la Louisiane* publiée en 1828 par M. de Marbois.

celui-ci obtint beaucoup plus. Au reste cette transaction n'avait point l'odieux caractère des trafics d'ames, devenus si communs dans les traités des derniers temps. Outre la valeur du territoire, valeur si susceptible d'une immense augmentation, les dépenses considérables que, depuis cent ans, la France et l'Espagne avaient faites dans cette contrée, permettaient au dernier possesseur d'en réclamer un juste dédommagement. Ce n'était qu'un remboursement incomplet des avances faites à la Colonie par ses métropoles.

La conduite du premier consul fut franche comme l'était sa pensée. « MM. de Monroë et « Livingston, dit-il à M. Barbé-Marbois, ne s'at« tendent guère à des résolutions qui surpassent « infiniment ce qu'ils vont nous demander. Com« mencez sans détour par leur en faire l'ouver« ture. » Ainsi point de tâtonnements, point de ces demi-concessions qu'on laisse graduellement échapper pour faire acheter à plus haut prix une concession entière. Le procédé est si nouveau que le ministre américain, M. Livingston, penche à y soupçonner une supercherie. A la première communication qui lui est donnée des intentions du premier consul, il hésite à y croire; mais la proposition est si belle, si importante pour les États-Unis que, même dans

le doute dont il ne peut se défendre, il fait une offre de trente millions. Le lendemain, 12 avril, M. de Monroë arrive. Les trois négociateurs sont réunis. M. de Marbois a renouvelé l'exposition des vues et des désirs du gouvernement français. La simplicité, la précision de son langage n'a pu laisser aucune incertitude dans l'esprit des plénipotentiaires américains. On juge sans peine si des hommes, aussi éclairés sur les intérêts de leur pays, ont entendu avec joie une pareille proposition. Acquérir une seule ville, assurer aux États-Unis la rive gauche du Mississipi et la libre navigation de ce fleuve eût été seul, à leurs yeux, un magnifique résultat; ce n'est pas seulement cette fraction de territoire qu'ils obtiennent, c'est la Louisiane tout entière, c'est toute la vaste étendue de pays situé entre le Mississipi et l'Océan atlantique.

Lorsqu'on en fut venu au prix que le premier consul mettait à cette cession, le négociateur français articula une demande formelle de quatre-vingt millions de francs. On procédait loyalement avec les ministres américains; ils agirent de même, ils admirent la somme demandée, mais une modification heureuse accompagna leur consentement. Il continuait à subsister, entre les deux gouvernements, des contestations désa-

gréables que la convention du 30 septembre 1800 avait, par ses articles 2 et 5, indéfiniment ajournées, faute de pouvoir les résoudre. C'étaient les réclamations formées contre la France par des citoyens américains pour les saisies et captures irrégulières de leurs bâtiments, soit en pleine mer par nos armateurs, soit dans nos ports, par des autorités françaises. Sur la somme de quatre-vingts millions, MM. Livingston et de Monroë proposèrent que vingt millions fussent appliqués à l'acquittement de ces créances particulières. On tomba aussitôt d'accord sur ce point. Trois actes séparés, signés le même jour 30 avril, terminèrent toutes les discussions restées jusqu'alors indécises entre la France et le gouvernement américain. Le premier formait le traité de cession pure et simple; le second déterminait le prix qui devait être payé à la France, avec application d'une partie de la somme convenue au remboursement des pertes américaines; le troisième réglait le mode du paiement de ces créances, abandonné, dans l'intérêt réciproque, à la sage appréciation du gouvernement même des États-Unis.

En renonçant à la possession de la Louisiane, la France n'en livra point les habitants sans garantie à la discrétion de leur nouveau maître.

Quelquefois des peuples libres[1] commandent à des populations sujettes. Tel n'est point, il est vrai, l'esprit du gouvernement américain, mais le premier consul crut devoir prévenir toute chance même d'une telle possibilité, en stipulant l'admission prochaine de l'État de la Louisiane dans l'association fédérale et provisoirement le maintien de tous les droits civils et religieux des habitants. « Le premier consul, livré à ses dis« positions naturelles, se portait toujours, sui« vant l'expression de M. de Marbois[2], vers une « justice élevée et généreuse. » C'était lui qui avait rédigé l'article renfermant cette importante stipulation, et le journal de la négociation conserva les paroles dont il se servit à ce sujet. « Que « les Louisianais sachent, dit-il, que nous nous « séparons d'eux à regret ; que nous stipulons « en leur faveur tout ce qu'ils peuvent désirer; « et qu'à l'avenir, heureux de leur indépen« dance, ils se souviennent qu'ils ont été Fran« çais et que la France, en les cédant, leur a « assuré des avantages qu'ils n'auraient pu ob« tenir sous le gouvernement d'une métropole « d'Europe, quelque paternel qu'il pût être. « Qu'ils conservent donc pour nous des senti-

[1] Comme autrefois presque tous les Cantons de la Suisse.

[2] Page 317.

« ments d'affection, et que l'origine commune, « la parenté, le langage, les mœurs perpétuent « l'amitié. »

Si le premier consul n'avait pas dû avoir égard aux réclamations de la cour de Madrid pour la rétrocession de la Louisiane, il n'oublia pas, dans les arrangements avec le gouvernement américain, les intérêts du commerce espagnol, et il les plaça sur la même ligne que ceux du commerce français. L'article VII du traité de cession établissait, au profit de l'Espagne et de la France, dans leurs rapports avec la Louisiane, des avantages spéciaux qui, durant un période de douze années, ne devraient être accordés à aucune autre nation. Par l'événement, cette clause fut sans utilité. La prévoyance, qui l'avait fait admettre, n'en avait pas été moins juste.

Le traité de cession du 30 avril avait un avantage rare, c'était d'offrir aux deux parties contractantes les avantages les plus étendus que chacune d'elles pût désirer. Aussi de part et d'autre la satisfaction était pleine et sincère. « C'est par les « États-Unis, disait M. Livingston, que seront rétablis les droits maritimes de tous les peuples, « usurpés par un seul. » — « Cette accession de « territoire, disait de son côté le premier con« sul, affermit pour toujours la puissance des « États-Unis, et je viens de donner à l'Angleterre

« une rivale maritime qui tôt ou tard abaissera « son orgueil. » On s'accordait ainsi à voir, dans la transaction qui venait d'être signée, l'élévation de l'Amérique du Nord au nombre des puissances de premier rang et à un degré d'influence destiné à être un jour décisif dans les questions relatives à la liberté des mers. Jamais négociation ne fut moins difficile, parce que jamais aucune ne reposa sur des intérêts plus évidents et sur des principes plus purs. Une prévoyante philantropie y inséra, en faveur des tribus d'Indiens voisines de la Louisiane, des clauses honorables pour le gouvernement qui les proposait comme pour celui qui ne balançait pas à y souscrire. En définitive, outre les fruits matériels du traité de cession, tels qu'une recette immédiate de soixante millions de francs, non compris les vingt millions employés à l'acquittement des créances américaines, tels encore que la consécration nouvelle de l'union des deux pays pour la défense des droits des neutres, céder la Louisiane aux Américains n'était en effet que la soustraire à l'envahissement infaillible de l'Angleterre; c'était, en agrandissant les États-Unis, alliés nécessaires de la France dans toutes les questions maritimes, diriger contre l'Angleterre le salutaire effet de cet agrandissement; c'était, pour ainsi dire, faire plus que conserver la Co-

lonie à la France. Toute autre détermination de la part du premier consul eût été un acte de folie. Si le sacrifice était pénible, quoique prescrit par la nécessité, il était pleinement justifié par la plus saine politique.

CHAPITRE XXX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Déclaration de neutralité par l'Autriche. — Neutralité du Danemarck. — Convention entre l'Angleterre et la Suède. — Neutralité du Portugal. — Neutralité des États-Unis. — Neutralité de la république des Sept-Iles. — Situation de l'Espagne. — Principaux membres du ministère espagnol. — Tergiversations de l'Espagne. — Indiscrétions de l'ambassadeur d'Angleterre. — Raisons de l'Angleterre pour croire à l'instabilité d'un gouvernement nouveau. — Demande officielle du contingent espagnol. — Procédés malveillants de l'Espagne envers la France. — Nouveau genre de diplomatie employé avec l'Espagne. — Consentement du prince de la Paix aux conditions voulues par la France. — Audace et adresse du prince de la Paix. — Rappel du chevalier d'Azzara. — Conditions principales de la convention de neutralité. — Subside du Portugal stipulé par l'Espagne. — Malheur pour la France provenant de l'existence d'un favori en Espagne. — Embarras de l'Espagne pour le paiement du subside.

AUSSITÔT qu'il fut reconnu que la guerre qui venait de se rallumer, n'était pas de nature à promettre un prochain dénoûment, la plupart des cabinets, non compris dans cette lutte,

s'occupèrent à établir leur situation par une déclaration de neutralité.

La cour de Vienne n'était pas en état d'entrer dans une guerre actuelle. Cette cour comprenait très-bien qu'un soulèvement anticipé pourrait avoir de graves conséquences; mais l'influence de la Russie serait, dans tous les cas, très-puissante sur ses déterminations. M. de Cobenzl personnellement était lié par une longue habitude à la politique du cabinet de Pétersbourg. On pouvait prévoir que ce ministre demeurerait pacifique aussi long-temps que le système de la paix prévaudrait dans le cabinet russe. Sans vouloir sortir de cette attitude indécise, le gouvernement autrichien fit quelques dispositions qui auraient pu faire naître des inquiétudes sur ses intentions réelles. Un grand camp d'exercice fut formé en Stirie : on envoya un renfort de huit mille hommes à Venise, et en général on augmenta toutes les garnisons des provinces italiennes, « pour rendre, disait M. de Cobenzl, « la neutralité respectable. » Apparemment ce n'était point par l'Angleterre que l'on croyait avoir besoin de la faire respecter sur le continent de l'Italie.

La patente de neutralité, qui fut publiée le 7 août par le cabinet impérial, parmi les règles qu'elle prescrivait, renfermait un principe qui

la viciait tout entière. A l'égard des objets de contrebande, on adoptait pour base les stipulations de la convention, conclue à Pétersbourg le 17 juin 1801, entre la Russie et l'Angleterre; cette accession gratuite de l'Autriche à une convention si honteuse mériterait d'être regardée comme un lâche abandon de ses propres droits, si elle n'eût pas été un témoignage volontaire et réfléchi de partialité pour le gouvernement britannique. Quoique le cabinet autrichien n'eût pas de marine pour exiger de l'Angleterre un traitement plus favorable que celui dont la Russie se contentait, il avait toujours un droit qui ne pouvait pas lui être contesté, celui de ne pas reconnaître officiellement les lois arbitraires imposées aux neutres. Nul cabinet ne sait mieux que celui de Vienne tout ce qu'il y a de différence entre souffrir le fait d'une prétention et en admettre le principe. Il donnait donc une preuve marquée de dévouement à l'Angleterre, en exprimant la reconnaissance formelle d'une prétention sur laquelle, à l'égard de toute autre puissance, il n'eût pas manqué de trouver une riche et belle matière à protestation.

Dès le 4 mai, une ordonnance prévoyante du Danemarck avait rappelé aux sujets danois quelles seeraient leurs obligations, en temps de guerre entre des puissances maritimes. Cette ordon-

nance était une des plus sages de celles qui parurent alors; mais ce gouvernement, par malheur pour lui-même et pour la civilisation, était sous le joug de la convention du 17 juin 1801, à laquelle il avait été forcé d'accéder.

Une convention conclue le 25 juillet entre l'Angleterre et la Suède, sous prétexte d'expliquer un article du traité de commerce, existant entre les deux pays depuis 1761, n'avait eu pour objet que d'introduire des spécifications plus conformes aux doctrines anglaises. La déclaration de Gustave IV sur les règles à suivre par ses sujets, n'est que du 21 janvier 1804; elle fut datée de Munich à l'époque où, dans ses courses en Allemagne, ce parasite couronné mettait à une coûteuse épreuve l'hospitalité des cours auxquelles il tenait par des liens de famille.

Un trait particulier de la déclaration de neutralité, faite le 3 juin par la cour de Lisbonne, fut d'interdire aux corsaires des parties belligérantes de conduire dans ses ports les bâtiments qu'ils auraient capturés; l'accès des ports ne pouvait leur être ouvert que dans le cas où le droit des gens et l'humanité le commanderaient, mais sans que les prises pussent être vendues et les cargaisons déchargées sur le territoire portugais. Cette disposition, dont l'effet devait être plus avantageux à la France qu'à l'Angleterre, mon-

tre assez quelle considération inspirait le premier consul, lorsqu'elle déterminait à un tel acte de condescendance un gouvernement d'ailleurs forcément soumis à l'influence anglaise.

Aux États-Unis où la loi est l'ouvrage, non d'un homme, mais de la nation, ce ne fut que le 4 novembre 1804 qu'un acte du congrès régla, pour cette guerre, le maintien de la neutralité, qui provisoirement avait été préservée en vertu des lois antérieures. Cet acte conférait au Président « l'autorisation de permettre ou défendre, « selon son bon plaisir, l'entrée des ports et ra- « des, soumis à la juridiction des États-Unis, « à tous vaisseaux armés appartenant à une na- « tion étrangère quelconque, comme aussi de « les éloigner et repousser desdits ports et rades, « excepté dans le cas où la détresse, les dangers « de la mer, *la poursuite d'un ennemi*, les obli- « geraient d'y chercher un refuge. » La teneur de cet acte prouve que les peuples ne refusent pas une grande latitude de pouvoir au chef du gouvernement, là où ils savent que ce pouvoir sera employé conformément à l'intérêt national. Il annonce aussi d'avance, d'une manière bien éclatante, qu'il ne souffrira pas qu'on vienne violer la neutralité dans ses ports, le peuple qui établit, comme titre à une admission privilégiée, le cas où un bâtiment étranger est poursuivi par

l'ennemi. Ainsi tout s'ennoblit dans la législation d'un peuple libre. Une neutralité commune se croit rigoureusement juste, en fermant ou en ouvrant ses ports aux parties belligérantes, sans aucune considération de circonstance. Pour les Américains, il est une exception généreuse à laquelle l'humanité applaudit. Lorsque deux bâtiments se présentent, dont l'un est menacé d'être la proie de l'autre, le port neutre s'ouvre pour le faible, et le soustrait à la force qui est sur le point de l'atteindre. Jamais le droit d'asyle n'eut un but plus sacré; la neutralité ainsi entendue est toujours la justice, puisqu'elle est égale, uniforme pour les parties belligérantes.

La république des Sept-Iles, placée sous la protection de la Russie, déclara sa neutralité par une proclamation de son Président, sous la date du 9 juillet.

Entre toutes les puissances qui viennent d'être nommées, il semble que la première qui eût dû se déclarer ou alliée de la France, ou neutre, était la cour d'Espagne. En effet, dans la position de cette cour, embrasser franchement une association à laquelle il n'était pas possible d'échapper et adoucir le fardeau en l'acceptant de bonne grace, était le seul parti raisonnable et sage; c'était celui que conseillait l'ambassadeur de sa Majesté Catholique à Paris, le chevalier

d'Azzara, qui, sachant faire la part de la nécessité, eût désiré au moins assurer à son pays les avantages d'un système fixe, suivi avec loyauté et persévérance. Telle ne fut point à Madrid la marche du cabinet. On juge mal l'Espagne, si l'on suppose que, le prince de la Paix y régnant en souverain absolu, la France y a paisiblement régné par lui. Le prince de la Paix, avec une ambition effrénée, n'avait pas assez de suite dans l'esprit pour se former un plan et s'y attacher d'une manière invariable. Il passait sans cesse d'une idée à une autre, tantôt levait la tête avec orgueil, et paraissait prêt à se jeter dans les bras des ennemis de la France, tantôt rampait bassement devant elle. Maître du royaume, il n'était pas toujours fidèlement obéi. Par la connaissance que les ministres avaient de ses fluctuations, ils le secondaient mal, lors même que de sa part les résolutions étaient sincères. Les trois ministres principaux étaient Cevallos, ministre des affaires étrangères; Soler, ministre des finances; et Cavallero, ministre de la guerre. Le premier est le même qui obtiendra un jour une certaine célébrité, par la publication d'un mémoire mêlé de vérités et de mensonges. Parent et créature du favori, il avait tout juste assez d'ascendant sur lui pour l'engager dans de mauvaises voies, sans être assez habile pour

l'en faire sortir avec avantage. Le ministre des finances, Soler, se distinguait par son acharnement contre le commerce français, auquel il se plaisait à créer partout des difficultés et des entraves. Cavallero, ministre de la guerre, avait un fond de fierté généreuse et d'honneur espagnol, qui l'élevait beaucoup au-dessus de ses deux collègues. Par la réunion du titre de généralissime, de grand-maître de l'artillerie et du génie dans la personne du prince de la Paix, le chef du département de la guerre était réduit à des fonctions tout-à-fait subalternes. Cet abaissement révoltait Cavallero, et il ne craignit pas de s'en plaindre au roi Charles IV, en lui faisant sentir que c'était presque abdiquer la dignité royale que d'en déposer tous les pouvoirs dans les mains d'une seule personne. Il eut le courage de dire au roi que « l'ambition de régner « par le fait se rapproche beaucoup de l'ambi-« tion de régner par le titre. » La hardiesse des insinuations faites au roi par ce ministre ne resta pas inconnue au favori; il sollicita le renvoi de Cavallero, et ne put l'obtenir. Le crédit même de la reine y échoua. Cette fois du moins Charles IV eut une volonté à lui, et sut la faire prévaloir. C'était un effort qui ne se renouvellera plus.

En présence de l'ambassade française se trou-

vaient à Madrid trois légations ennemies: l'une ennemie ouverte, celle d'Angleterre; les deux autres ennemies déguisées et non moins dangereuses, celles de Russie et d'Autriche. Quoique les cabinets de Pétersbourg et de Vienne soient en paix avec la France, les agents de ces cabinets dans les cours étrangères s'y conduisent en auxiliaires plus ou moins actifs du gouvernement anglais. Le prince de la Paix, entouré de ministres espagnols, opposés à l'alliance française, a donc en outre à lutter contre les manœuvres d'une diplomatie qui le caresse; qui lui représente les cours d'Autriche et de Russie, comme ne pouvant tarder à faire cause commune avec l'Angleterre, et qui l'excite à dégager l'Espagne de ses liens avec la France, en attendant qu'elle puisse entrer dans la ligue générale. Déja plusieurs fois avant la rupture de la paix d'Amiens, le ministère espagnol s'était montré hostile contre le commerce français; il avait réclamé contre les mesures prises à Parme par le commissaire français, Moreau de Saint-Méry, et jeté les hauts cris sur la cession de la Louisiane aux Américains; il avait même protesté contre cette dernière mesure, et fait notifier sa protestation au gouvernement américain par son ministre *Casa Irujo,* accrédité auprès de ce gouvernement. Enfin il semblait prendre plaisir à multiplier ses

plaintes et à manifester des dispositions peu amicales pour la France. Le gouverneur de Barcelone, le général Isquierdo, avait laissé prendre[1] deux frégates bataves sous les forts de cette place. On avait rappelé ce général, pour donner, sur ce grief, une apparence de satisfaction, et, le lendemain, on l'avait nommé gouverneur général à Valence. Quelques troubles ayant eu lieu à Vittoria, on avait jugé à propos de supposer que c'étaient des opinions françaises qui les avaient occasionnés, et de là une ordonnance royale dont le préambule était injurieux pour le gouvernement et le peuple français. Ainsi se conduisait, même avant le renouvellement de la guerre, un cabinet qui, aux yeux de l'Europe, semblait être pour la France un esclave soumis et docile. Au moment où la rupture entre la France et l'Angleterre parut inévitable, le ministère espagnol, prévenu par l'ambassadeur Beurnonville, que la France réclamerait le *casus fœderis*, ne fit à cette communication qu'une réponse équivoque, mêlant à cette question celle de l'échange du duché de Parme et d'autres objets étrangers, de manière à éluder une explication nette et précise. On sait que, suivant l'alliance défensive et offensive de 1796,

[1] Le 28 février.

la partie requise devait, pour le cas de guerre, fournir, en forces maritimes, quinze vaisseaux, six frégates et quatre corvettes; en forces de terre, dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie. D'un autre côté, l'ambassadeur d'Angleterre sommait la cour de Madrid de déclarer le parti qu'elle prendrait, si la guerre venait à éclater. Aussitôt après la rupture, ces instances devinrent naturellement plus vives de part et d'autre.

En 1804, l'ambassadeur anglais à Madrid, M. Frere, sera signalé comme ayant tenu un odieux langage à l'époque de la conspiration de Georges. Cet ambassadeur [1], homme d'un caractère fougueux, rarement maître de ses paroles, avait commencé ses indiscrétions dès 1803. De tous ses discours il résultait que l'Angleterre faisait à-la-fois une double guerre, l'une nationale, l'autre particulière, c'est-à-dire, l'une à la France, l'autre à l'homme qui la gouvernait, et il était évident que ce n'était pas sur cette dernière qu'elle comptait le moins. La guerre natio-

[1] Employé dans les bureaux de M. Pitt, il avait gagné la faveur de ce ministre par l'énergie de sa haine contre les Français et par la violence des articles qu'il rédigeait pour le journal *l'Anti-Jacobin*. C'étaient là les titres qui déterminaient alors les choix du gouvernement anglais pour les missions sur le continent.

nale avait pour objet l'entier anéantissement de la marine et de la navigation françaises. Le but de la guerre particulière ne se dissimulait pas davantage. D'après les propos de M. Frere, disait le prince de la Paix, « il n'y a pas de doute que « le cabinet de Londres en veut à la vie du pre- « mier consul. » Au reste, ce système d'une double guerre contre la France, adopté en principe et en fait par le gouvernement britannique, était hautement avoué par les Envoyés de ce gouvernement dans les autres cours comme à celle d'Espagne. Partout les agents anglais cherchaient à établir, à faire goûter cette distinction; chacun d'eux s'exprimant, avec plus ou moins de témérité, selon leur caractère personnel. « Ce n'est pas tout, disaient-ils, de vaincre la France. Vaincue, elle serait encore à craindre pour l'ordre social (c'est-à-dire pour l'Angleterre), tant que Bonaparte pourra rester à la tête de son gouvernement. » Là s'arrêtaient les agents discrets; ainsi l'amiral Warren, ambassadeur à Pétersbourg, disait que la guerre occasionnerait certainement en France « de nouvelles secousses qui renver- « seraient le premier consul. » Mais d'autres allaient plus loin, et, de ce nombre, était M. Frere. Pour détourner la cour de Madrid d'engagements trop étroits avec la France, il avertissait cette cour qu'il y aurait de l'imprudence de sa part à

compter sur l'avantage et la durée d'une semblable liaison. « Il est impossible[1] après tout, « disait-il au prince de la Paix, que le premier « consul puisse résister long-temps, et, que ce « soit un peu plus tôt, ou un peu plus tard, il « n'échappera pas *au fer ou au poison* que lui « destinent ses innombrables ennemis. » A la rigueur, on pourrait vouloir justifier ce langage comme n'exprimant qu'une opinion innocente, fondée sur le nombre et l'irritation des ennemis qui menaçaient de toutes parts le premier consul. Des circonstances ultérieures nous obligeront de reconnaître qu'il y avait, dans ces paroles, l'expression d'un vœu atroce et l'espoir de son prochain accomplissement. Cette profonde inimitié du gouvernement anglais, acharné à la perte d'un homme, n'est pas le moins honorable hommage rendu au puissant génie du premier consul. Dès aujourd'hui on peut entrevoir combien il est difficile que celui, auquel une pareille guerre est déclarée, ne finisse point par succomber un jour, car il ne lui sera pas permis, comme aux autres chefs des États, de faire des fautes impunément. Dans ses moments de partialité pour les ennemis de la France, le prince de la Paix écoutait, encourageait peut-être les audacieuses confidences

[1] 3 avril 1803.

de l'ambassadeur britannique. Le jour où c'était la crainte de la France qui devenait en lui la plus forte, il les racontait au général Beurnonville.

Ces projets de renversement du premier consul étaient plus naturels de la part de l'Angleterre que de la part de toute autre puissance. Par l'expérience de leurs anciennes agitations, les Anglais savent que plus d'une fois la chute de la maison d'Hanovre n'a tenu qu'aux plus légères circonstances. C'en était fait de cette maison en 1745 et 1746, si la France eût seulement donné un secours de six à huit mille hommes au prince Charles-Édouard. Le sort des trois royaumes fut décidé, à Culloden, par deux armées, dont l'une était de onze mille hommes, et l'autre, de sept à huit mille. Encore la maison d'Hanovre, pour se maintenir sur le trône d'Angleterre, était-elle obligée de demander des secours aux Hollandais.

Les intrigues, tendant à entraîner l'Espagne dans les rangs des ennemis de la France, n'avaient pas moins d'activité auprès de la cour de Portugal. Le général Lannes, accrédité à Lisbonne, ne voyait que la peur d'une invasion française qui pût empêcher cette cour de se déclarer. Le premier consul y avait pourvu. Une armée d'observation était rassemblée à Bayonne, sous les ordres du général Augereau. L'Espagne s'en alarmait; on cherchait à la tranquilliser, en lui disant que

la menace n'était pas pour elle. Malgré ces assurances, le prince de la Paix n'était pas sans inquiétude; il augmentait le nombre des troupes dans les provinces voisines des Pyrénées; il mettait tous ses soins, et cette intention assurément était louable, à remplir les cadres de l'armée espagnole. La force nominale de l'armée était de 160 mille hommes. La force réelle n'était pas de plus de 70 mille. On y comptait 536 officiers généraux. L'armée française n'en avait pas autant.

Cependant l'ambassadeur Beurnonville avait fait la demande[1] officielle du contingent espagnol, conformément au traité d'alliance. Cevallos exprime le désir de remplacer le contingent par un subside. La proposition ne déplaît pas à Paris. Partie belligérante, l'Espagne risque de beaucoup perdre, sans pouvoir prêter un grand appui à son allié. Le premier consul ne demande pas mieux que de la laisser neutre. Il ne s'agit que de s'entendre sur le prix dont elle paiera sa neutralité. Le général Beurnonville est autorisé à suivre cette affaire à Madrid[2]. Le prince de la Paix montre peu de disposition à s'en occuper. Cevallos temporise. On préfère négocier en France. Comme tous les mauvais gouvernements, qui ont des prétentions à la finesse, le

[1] Le 20 juin.

[2] Le 15 juillet.

ministère espagnol entretient toujours dans les pays étrangers plusieurs agents à la fois, et presque toujours c'est aux agents subalternes qu'il accorde le plus de confiance. A Paris, la négociation du subside ne sera point remise à l'ambassadeur du roi, au chevalier d'Azzara. C'est un Espagnol, établi en France, M. Hervas, depuis marquis d'Alménara, qui en sera chargé. Pour rassurer en même temps l'ambassade française à Madrid, le prince de la Paix lui communique un billet du roi Charles IV, portant qu'il ne veut point se brouiller avec le premier consul. Sur tout le reste, il s'en rapporte au prince. Celui-ci fait une première offre, et, voulant tirer parti de la circonstance, il cherche à y mêler des conditions éventuelles pour le cas d'une attaque contre le Portugal. Il est à remarquer que l'une des prétentions incurables du cabinet de Madrid est de considérer toujours le Portugal comme une de ses dépendances et de vouloir, à tout propos, ou répondre pour ce royaume ou mettre son sort en problème et en décider. Quelques querelles de frontière s'étant élevées entre les deux cours de Madrid et de Lisbonne, le prince de la Paix en fait grand bruit et cherche à donner de l'importance à cette légère querelle.

Au milieu des pourparlers relatifs au subside

qui semblaient annoncer un accord prochain, le prince de la Paix a, tout-à-coup, renoué des rapports intimes avec l'ambassadeur d'Angleterre, M. Frere. Une division navale française de quatre vaisseaux était, depuis quelques semaines, entrée à la Corogne, d'où elle s'était rendue au Ferrol. Elle avait besoin de quelques secours. Le prince de la Paix les promet d'abord; Cevallos les refuse, et le prince confirme ensuite le refus du ministre. « Si nous voulons « être sûrs de ces gens-là, écrivait Beurnonville, « il faut que nous nous mettions en bataille. » A la fin du mois d'août, le ministère français adresse une note extrêmement pressante au chevalier d'Azzara. Des démarches correspondantes sont prescrites à l'ambassadeur français à Madrid. Le délai assigné au cabinet espagnol pour une réponse catégorique est le 20 fructidor (7 septembre). Les procédés du prince de la Paix sont tels que tous les soupçons sont permis à la France. Ne faudrait-il voir dans la conduite de ce favori que le jeu d'une politique vulgaire, qu'une fausse affectation de penchant pour l'Angleterre, afin d'obtenir, du côté de la France, des conditions moins onéreuses? Le jeu serait imprudent dans une position comme la sienne et avec un homme comme le premier consul. Dans tous les cas, il aurait été poussé trop loin.

Le prince de la Paix a peu de confiance dans le chevalier d'Azzara; il le regarde comme trop dévoué au système français; il le rappelle. L'intention est sérieuse; l'exécution sera suspendue; elle s'exécutera plus tard. Le 7 septembre approche; Beurnonville se rend à Saint-Ildefonse le 5, obtient une audience du roi et lui demande sa résolution définitive. Le roi trouve que la question est trop grave pour s'expliquer de vive voix. On répondra par écrit. Le jour où expirait le délai fixé, l'ambassadeur reçoit effectivement une réponse du roi, mais elle est conçue en termes vagues et peu satisfaisants. Il quitte Saint-Ildefonse, retourne à Madrid et cesse toute relation avec le gouvernement espagnol. Des faits de détail décèlent l'esprit dominant du cabinet. Le capitaine-général de la Galice prétend, en vertu d'une ancienne ordonnance, obliger la frégate française *la Revanche* à reprendre la mer en présence d'une croisière anglaise. Les escadres anglaises, qui bloquent les ports, se ravitaillent, sans aucune difficulté, sur les côtes espagnoles dans l'Océan et la Méditerranée. Le triumvirat diplomatique, Frere[1], Elz et Moravief entourent le prince de la Paix. On parle d'une confédération qui va se former dans le

[1] Envoyés d'Angleterre, d'Autriche et de Russie.

Nord contre la France; il faut former de même une confédération du Sud, dans laquelle le premier rôle appartient de droit à l'Espagne. L'idée de cette confédération a été pareillement entretenue dans quelques cours d'Italie, et le Vice-président de la république italienne, Melzi, n'y est pas lui-même étranger. L'interruption de tout rapport entre l'ambassade de France et le cabinet espagnol durait depuis vingt-neuf jours. La crise est à son plus haut point; l'anxiété est dans tous les esprits; une défection est possible, et tout annonce que, si elle a lieu, elle éclatera en même temps à Lisbonne et à Madrid. Sur ces entrefaites, des nouvelles menaçantes sont arrivées de Paris au prince de la Paix; il fait quelques avances à l'ambassadeur Beurnonville. Celui-ci s'empresse d'y répondre. Le prince lui annonce qu'il charge le chevalier d'Azzara de proposer un subside de cinquante millions, ou, si le subside ne convient pas, d'offrir de prendre part à la guerre.

Dix jours plus tôt, la proposition connue en France eût été accueillie, tout eût fini là. Dans l'intervalle des délais trop prolongés de l'Espagne, la patience s'est lassée à Paris. On s'est décidé à l'emploi d'un genre de diplomatie tout nouveau, procédé hardi, peu généreux, excusable seulement en ce sens qu'il ne peut avoir

lieu que là où un premier ministre a des intérêts distincts de ceux de son maître et de l'État. La marche étrange, adoptée par le gouvernement français, aurait l'avantage ou de lui faire obtenir satisfaction sur toutes ses demandes, ou de rendre un grand service à l'Espagne, en la délivrant du joug d'un favori qui opprime le royaume aussi bien que la famille royale. Voici ce terrible expédient.

Le premier secrétaire de l'ambassade de France, qui depuis quelque temps était à Paris, M. Herman, arrive à Madrid le 2 octobre. Il est porteur d'un projet de traité tel que l'exige le premier consul et de pleins pouvoirs qui autorisent l'ambassadeur Beurnonville à signer le traité sans y admettre aucune modification; il est chargé en même temps d'une lettre du premier consul pour le roi et d'une note à présenter par l'ambassadeur au ministre des affaires étrangères; mais la remise de la lettre et de la note est subordonnée au résultat d'une démarche préalable. Des copies de la note et de la lettre sont entre les mains de M. Herman; elles doivent, avant tout, être mises sous les yeux du prince de la Paix, et les pièces originales ne seront portées à leur destination que sur le refus du prince de souscrire le traité voulu par la France.

Le prince de la Paix était à l'Escurial; M. Her-

man s'y rend de suite ; il expose sa mission au prince, lui exprime l'alternative que lui propose le gouvernement français, et lui donne le choix. La lettre du premier consul, conçue dans un style très-énergique, représentait au roi les dangers que faisait courir, à sa famille et à son royaume, la fausse politique d'un ministre trop puissant. Toutefois l'énergie de ces remontrances était tempérée par les formes que la bienséance commande. On s'était dispensé de garder autant de mesure dans la note destinée au ministre des affaires étrangères. A la vérité cette dernière pièce ne devait être qu'un instrument comminatoire; on était bien assuré d'avance que le ministre Cevallos n'en ferait que l'usage qui conviendrait au prince de la Paix; elle portait que le sang des Berwick et des Vendôme coulait toujours dans les veines françaises, et que les mêmes Français qui avaient placé les Bourbons sur le trône d'Espagne, sauraient retrouver le chemin de Madrid « pour en expulser un homme qui « avait vendu la France à Badajoz, ce favori parvenu, par la plus criminelle de toutes les voies, « à un degré de faveur inouï dans les fastes de « l'Europe moderne. » L'épée était suspendue sur la tête du prince de la Paix. Entre un intérêt de sa personne et un intérêt du pays, si le pays eût été pour quelque chose dans cette affaire,

il n'y aurait eu de sa part ni doute ni incertitude. Les demandes de la France furent consenties. Ainsi pour tous les hommes qui, dans les monarchies absolues, gouvernent sous le nom des rois, l'intérêt de l'État est dans la considération de leurs intérêts personnels. Ainsi, en France, le duc d'Orléans, régent, attentif d'ailleurs à la conservation de Louis XV, son pupille, mais agissant comme s'il eût dû lui succéder, détruisait en un jour l'ouvrage des longs efforts de Louis XIV, l'union de la France et de l'Espagne, et s'unissait à l'Angleterre contre Philippe V. Ainsi son ministre, l'abbé Dubois [1], sacrifiait, au chapeau de cardinal, l'indépendance et les droits du gouvernement.

On doit au reste observer que le prince de la Paix n'avait pas un grand effort à faire. Il ne s'agissait pour lui que de quelque argent de plus. Le traité voulu par la France portait à soixante-douze millions le subside annuel, et peu de jours auparavant le prince en avait lui-même offert cinquante. En marge du traité que lui avait communiqué le secrétaire d'ambassade Herman, le prince de la Paix écrivit qu'il envoyait

[1] L'abbé Dubois, dit Voltaire, fit enregistrer la bulle *Unigenitus* purement et simplement par le grand-conseil, ou plutôt malgré le grand-conseil.

des pleins pouvoirs à l'ambassadeur espagnol pour le conclure. Un courrier partit à l'instant de l'Escurial pour porter à Paris et le traité avec cette apostille, et des pleins pouvoirs à l'ambassadeur.

Cette marche, qu'adoptait le prince de la Paix, n'était pas celle qui était prescrite à Beurnonville. Celui-ci désapprouve la conduite du secrétaire d'ambassade Herman ; il se rend à l'Escurial, s'explique avec le prince, acquiert dans cet entretien la conviction que le cabinet espagnol n'a entendu se lier que sur le fait du subside et non souscrire aux autres conditions stipulées à l'avantage de la France ; il somme le prince de la Paix de signer le traité sans aucun changement, et lui déclare que s'il s'y refuse, la lettre du premier consul sera, dans vingt-quatre heures, remise au roi, et la note, au ministre des affaires étrangères. Le prince promet de signer le traité sous vingt-quatre heures. Il manque à sa parole. Beurnonville va tenir la sienne. Quelle position pour le prince de la Paix! le moyen de salut est trouvé. Le prince sort de ce mauvais pas par un coup de maître. Il faut avouer toutefois que peut-être un tel expédient n'eût pas réussi avec tout autre souverain que Charles IV. Le roi recevra la lettre, mais on lui a fait comprendre que, l'objet en ayant déja été rempli, l'intention du

premier consul lui-même était que, dans ce cas, elle ne parvînt point à sa Majesté; que la démarche de l'ambassadeur de France est une pure formalité à laquelle il se croit tenu pour obéir au texte de ses instructions; qu'ainsi il convient que le roi prenne la lettre sans la lire, et ensuite elle sera rendue intacte à l'ambassadeur. Tout s'exécuta, comme l'avait arrangé le prince de la Paix. Le roi suivit sa leçon de point en point. Il dit à Beurnonville que tout serait bientôt d'accord à Paris; qu'il en avait reçu l'information certaine par des voies directes et indirectes, et ces correspondances ne le trompaient pas. Tandis que l'ambassadeur à Madrid prétendait que son secrétaire Herman avait été pris pour dupe, on se contentait à Paris de la condition du subside consentie par l'Espagne, et on se relâchait sur quelques autres stipulations du premier projet. Le traité fut signé le 19 octobre 1803, entre M. de Talleyrand et le chevalier d'Azzara.

Le but de la France ayant été atteint, on devait désirer de part et d'autre, de faire disparaître toute trace du moyen par lequel on y était parvenu. Le 10 novembre, la lettre du premier consul au roi fut rendue sans avoir été décachetée. L'ambassadeur reprit également des mains du ministre Cevallos la note originale

qu'il lui avait remise. On conçoit sans peine que celui-ci s'était bien gardé d'en donner connaissance au roi. Ce personnage, dont on fera un jour le héros du patriotisme espagnol, n'était qu'un serviteur complaisant du prince de la Paix, à qui trop souvent il donna de funestes conseils.

Le prince, qui avait déja annoncé le rappel du chevalier d'Azzara, et qui n'avait ensuite prolongé les fonctions de cet ambassadeur que par une condescendance forcée, jugea qu'après avoir accédé aux vues de la France, il pourrait du moins, en échange, satisfaire sa vengeance particulière. Dès long-temps il était persuadé que le chevalier d'Azzara n'était pas au nombre de ses partisans, et il le regardait comme l'instigateur des mesures adoptées à Paris, qui eussent pu en effet amener sa chute, s'il ne s'était pas livré sans réserve au gouvernement français. Il fit connaître en conséquence au général Beurnonville que le roi avait accepté la démission de son ambassadeur en France.

Quoique la convention du 19 octobre, par laquelle la France reconnaissait (art. 6) la neutralité de l'Espagne, eût pour objet principal le paiement d'un subside par cette puissance, elle renfermait cependant encore deux autres points essentiels, la réparation d'actes injurieux de plu-

sieurs autorités espagnoles envers la France et certaines exemptions de droits en faveur de notre commerce.

L'article 1er stipule la destitution du gouverneur de Cadix, du gouverneur de Malaga et du commandant d'Algésiras comme coupables d'offenses graves envers le gouvernement français. On se demande pourquoi le cabinet espagnol ne s'est pas épargné la honte d'une pareille stipulation. La destitution de ces officiers, prononcée par lui-même, avant que la France lui en fît une obligation écrite, aurait, jusqu'à un certain point, sauvé son honneur; mais depuis quelque temps la fierté castillane a beaucoup perdu de sa susceptibilité. Probablement les trois gouverneurs n'avaient fait qu'obéir aux ordres donnés par le prince de la Paix dans ses jours d'irritation contre la France. C'est pour légitimer leur destitution de la part du favori qu'elle est imposée au roi par un article de traité.

Si l'article 3 de la convention soumet l'Espagne à un paiement de six millions par mois, il faut remarquer cependant que, sur cette somme de six millions, le gouvernement espagnol ne doit en verser que quatre entre les mains de la France, et qu'il doit en retenir deux chaque mois, pour satisfaire aux réparations et aux besoins des vaisseaux français qui peuvent être conduits

dans les ports de Cadix, de la Corogne et du Ferrol.

En s'occupant des intérêts de l'industrie française, le premier consul ne se bornait pas à y pourvoir en Espagne; il songeait aussi à lui ouvrir une voie pour aller en Portugal rivaliser avec l'industrie anglaise.

Par l'article 8 de la convention, S. M. Catholique accorde le transit en exemption de droits et sans acquit à caution pour les draps[1] et les autres produits des manufactures françaises expédiés en Portugal. Quant aux autres réclamations qui formaient un objet de débat, il fut arrêté qu'il serait fait, dans le courant de l'an XII, une convention qui aurait pour objet de faciliter et d'encourager le commerce des deux nations sur le territoire l'une de l'autre.

Non content de stipuler des subsides à la charge de l'Espagne, le prince de la Paix, tant pour constater une sorte de suzeraineté de la cour de Madrid sur celle de Lisbonne que pour se rendre agréable à la France, s'était engagé (art. 7) à obtenir de cette dernière le paiement d'un million par mois au gouvernement fran-

[1] L'introduction des draps et autres produits des manufactures françaises en Portugal avait été stipulée par l'article 5 du traité du 29 septembre 1801.

çais, pour tout le temps que durerait la guerre maritime. On apprit plus tard par la cour de Lisbonne que le prince de la Paix lui avait demandé un subside beaucoup plus considérable, soit pour dégager l'Espagne d'une somme proportionnelle, soit pour prouver plus de dévouement au gouvernement français.

L'existence d'un favori, véritable roi d'Espagne, qui met ce royaume à la disposition du premier consul, semble, au premier coup d'œil, un grand avantage pour la France. C'est en réalité un malheur pour elle comme pour l'Espagne. Supposons que ce favori n'existe pas. Ou bien le gouvernement espagnol serait dans les mains d'hommes qui, comme le chevalier d'Azzara, tâcheraient d'alléger les charges de leur pays par la franchise de leur concours aux vues de la France, ou bien une fermeté courageuse repousserait le joug même adouci d'un maître étranger. Dans ce dernier cas, une guerre loyale et franche, qui eût résolu, dès 1803 et 1804, toutes les questions espagnoles, eût épargné au gouvernement français les événements de Bayonne et l'horrible guerre qui en sera la suite.

A peine le traité de subsides était-il conclu que la cour d'Espagne éprouva des embarras même pour les premiers paiements. Le banquier de cette cour à Paris, M. Hervas, essaya de faire

un emprunt en Hollande, et, à tout événement, il proposa au gouvernement français de prendre en paiement des piastres[1] en Amérique. Ce ne fut qu'en janvier 1804 que le commerce espagnol fut informé, par une déclaration royale, de la neutralité de ce royaume.

Parmi les détails auxquels nous venons de nous livrer, quelques-uns auront paru minutieux peut-être, mais des faits même peu importants sont toujours la plus fidèle expression de l'état des choses et du caractère des hommes. Par les faits que nous avons cités, tout homme raisonnable a pu comprendre la situation tout entière de l'Espagne, apprécier le roi et le favori, reconnaître la nature des rapports qui doivent exister au moins quelque temps entre la cour de Madrid et la France. Un esprit prévoyant peut de même y apercevoir le principe des imprudences que commettra plus tard le cabinet espagnol, comme aussi le germe des sentiments de dédain ou même de mépris qui jetteront un jour, dans de fausses mesures, l'empereur Napoléon.

[1] On les proposait sur le pied de trois livres quinze sous la piastre.

CHAPITRE XXXI.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Difficulté principale de l'histoire moderne. — Malveillance de M. de Markof. — Ressemblance de position entre le premier consul et l'empereur Alexandre. — Franchise d'ambition mutuelle entre Paris et Pétersbourg. — Proposition d'indemnités pour le roi de Sardaigne. — Suite de la médiation russe entre Paris et Londres. — Bases d'arbitrage indiquées par le premier consul. — Condescendance du premier consul. — Refus de l'Angleterre de négocier sur son ultimatum. — Instances de la Russie pour l'évacuation du Hanovre et du royaume de Naples. — Réponse du gouvernement français. — Demande du premier consul pour le rappel de M. de Markof. — Reproches faits à M. de Markof. — Interpellation adressée à M. de Markof par le premier consul. — Départ de M. de Markof. — M. d'Alopéus à Berlin. — Cessation des complaisances réciproques entre Paris et Pétersbourg. — Prédilection du premier consul pour l'alliance de la Prusse. — Avantages réciproques d'une alliance pour la France et pour la Prusse. — Distinction à Berlin entre la cour et le cabinet. — Emprunts hanovriens. — Mission de M. Lombard auprès du premier consul. — Offre du Hanovre à la Prusse pour prix d'une alliance avec la France. — Propositions de la Prusse. — Rejet des conditions proposées par la Prusse. — Article secret proposé par la Prusse. — Rejet par le premier consul de tout accord qui n'est pas une alliance.

— Situation stationnaire entre la France et l'Autriche. — Trait de loyauté du gouvernement français. — Traité d'alliance défensive avec la Suisse. — Capitulations des troupes suisses au service de France.

Il est, dans la composition de l'histoire moderne, une difficulté presque invincible que n'ont pas connue les écrivains de l'antiquité et moins encore les écrivains du moyen âge, c'est la variété, la simultanéité, la complication des intérêts divers qui aujourd'hui, de puissance à puissance, se croisent, s'appuient ou se nuisent les uns aux autres. Par exemple, j'ai présenté, dans le chapitre des indemnités de l'empire germanique, le concours de la France et de la Russie vers un même but; dans l'exposé des négociations de la France et de l'Angleterre, l'intervention et les bons offices de la Russie; mais la même année, les mêmes mois, où s'étaient traitées ces affaires capitales, avaient offert encore divers autres points de concert ou de discussion entre les deux cabinets de Pétersbourg et de Paris. Alors s'était opérée la réunion du Piémont au territoire de la république; alors le premier consul avait exercé sa médiation en Suisse. De son côté la Russie éten-

dait son influence sur la république des Sept-Iles ; elle demandait au premier consul de favoriser le duc d'Oldenbourg à Ratisbonne et réclamait une indemnité pour le roi de Sardaigne. Toutes ces questions se trouvaient en présence ; elles marchaient ensemble, et nécessairement la complaisance de l'un des deux gouvernements sur telle ou telle question entraînait plus ou moins de réciprocité. Exposer dans un même tableau cette action mutuelle des intérêts respectifs serait à-peu-près impossible ; mais, après avoir traité séparément les objets les plus graves, il peut n'être pas sans attrait pour la curiosité de voir comment les questions secondaires agissent sur les questions principales, de voir surtout comment le personnel influe sur les choses ; comment la diplomatie, destinée à concilier les cabinets, devient par la maladresse et plus souvent encore par la mauvaise volonté des agents, un instrument de mésintelligence et de discorde.

Un Envoyé qui, comme M. de Markof, avait été surpris, presque au début de sa mission, dans des communications peu honorables avec un fabricateur de bulletins secrets contre le gouvernement, n'avait pas droit à une bienveillance marquée du premier consul, et, par un effet tout naturel, les dispositions peu amicales de cet agent s'aigrissaient de la défiance qu'il

avait fait naître. Les démonstrations extérieures, prodiguées de part et d'autre, couvraient donc au fond peu de sincérité, et le premier consul, trop fier ou trop impétueux pour feindre toujours, le laissera plus d'une fois apercevoir. Ce fut certainement une des contrariétés du premier consul de rencontrer, pour intermédiaires des sentiments officieux de l'empereur Alexandre, M. de Markof à Paris et le comte Simon Woronzof à Londres, tous deux aussi portés à rompre la paix que l'Angleterre elle-même. Déja nous avons vu M. de Markof, dans les discussions relatives aux indemnités de l'empire, mettre son opinion à la place de celle de l'Empereur, et tâcher de servir les intérêts de l'Autriche au détriment de ceux de la Bavière, de Wirtemberg et de Bade, qu'avait le plus à cœur son souverain. Ce n'est donc point par l'entremise de l'ambassadeur de Russie en France, c'est malgré les intrigues contraires de cet ambassadeur, que les rapports personnels et politiques du premier consul et de l'empereur Alexandre se maintiendront sur un pied satisfaisant jusqu'à la fin de 1803.

Il existait alors quelque ressemblance entre la position de l'un et de l'autre. Cette position n'était pas beaucoup plus assurée à Pétersbourg qu'à Paris. Les mécontents ne manquaient ni

dans l'une ni dans l'autre capitale. Si le premier consul avait à craindre ou des Jacobins ou des Chouans, il y avait en Russie, et tout près du trône, une classe d'hommes qui n'était pas accoutumée à ménager davantage ses maîtres. On s'accommodait mal des réformes économiques du nouveau règne. On regrettait les dons excessifs prodigués par Catherine II aux dépens de la Pologne, par Paul Ier aux dépens de la Russie elle-même. Exista-t-il alors des complots contre la vie de l'Empereur ? On peut le croire; un moment du moins, ce prince le crut [1] lui-même.

[1] Un officier aux gardes, joueur, débauché et tel qu'on pouvait s'adresser à lui pour une mauvaise action, Schoubin, révèle à l'empereur Alexandre qu'on lui a offert trente mille roubles pour l'assassiner. Celui qui a fait la proposition est un nommé Grégorévanitz. L'empereur ordonne à Schoubin de continuer les démonstrations de sa bonne volonté, et de recueillir les confidences qui pourront lui être faites. Quelques rendez-vous ont lieu ou sont supposés avoir lieu. Nous supprimons ici les noms prononcés à cette occasion. Huit jours après, Schoubin est frappé d'un coup de pistolet, *au Jardin d'été*, à dix heures du soir. C'est, selon lui (car il n'a été que blessé à la poitrine), un châtiment de son indiscrétion. Une enquête s'opère; toutes les personnes nommées sont déclarées innocentes. Schoubin, quoique sa blessure fût grave, n'en meurt pas, il est envoyé en Sibérie. Cependant toute cette affaire n'a-t-elle aucun fondement réel? Le doute a existé, et il n'y a de doute que sur les choses possibles.

A propos de cet événement, le grand-duc Constantin dit de-

Au milieu des dangers de leur situation, l'Empereur et le premier consul se livrent tout entiers aux grands intérêts de leurs États, et peut-être la correspondance du premier consul a-t-elle été pour Alexandre un utile encouragement à examiner, à juger par lui-même des affaires que, sans cette circonstance, il eût probablement abandonnées tout-à-fait à ses ministres. Longtemps il y eut entre eux un échange sincère de procédés bienveillants. Lors du traité définitif de la France avec la Porte-Ottomane, l'empereur Alexandre avait témoigné se réjouir de la liberté du passage des Dardanelles [1] accordé au commerce français comme pouvant devenir d'un grand avantage pour la Russie. Le premier con-

vant plusieurs personnes que, « s'il avait le malheur de perdre « son frère, il ne voulait pas monter sur le trône pour être « aussi assassiné, et que, dans ce cas, il y renoncerait pour « l'un de ses jeunes frères. » Lorsque depuis le Grand-Duc a renoncé à l'empire, cet acte de sa part a été réputé l'effet de sa soumission aux volontés de l'Impératrice sa mère; mais s'il avait conservé quelque chose de ses sentiments antérieurs, sa renonciation lui aura coûté un moins grand effort qu'on n'a pu le croire.

[1] M. le duc de Richelieu, nommé plus tard gouverneur à Odessa, dans une lettre de remercîments adressée au gouvernement français, ajoutait : « Le poste qui m'est destiné sur la « mer Noire me mettra peut-être à même de rendre quelques « services à mon pays. »

sul, dans les arrangements de Ratisbonne, protégeait les princes appuyés par la Russie, et en dernier lieu il avait eu égard à la recommandation de l'empereur Alexandre en faveur du duc d'Oldenbourg. L'Empereur avait dit fort ingénieusement « qu'il aimerait [1] à partager avec le pre-
« mier consul la reconnaissance que le Duc en
« aurait. » Quelquefois il régnait une certaine franchise non-seulement entre les chefs des deux États, mais même entre leurs ministres. Si le ministère français faisait des représentations sur l'autorité que l'empereur Alexandre s'attribuait dans la république des Sept-Iles, le ministère russe répondait que « l'Empereur ne se mêlait pas des
« proclamations [2] du premier consul en Suisse. »
La France insistait-elle en disant que l'Empereur avait, par une lettre au premier consul, promis de se concerter « sur les mesures à prendre
« pour établir un gouvernement convenable et
« fixe dans les îles Ioniennes, » le chancelier, comte de Woronzof, avouait que cette lettre avait été écrite contre son avis; que pour lui, il pensait que la république des Sept-Iles regardait particulièrement la Russie, et il ajoutait que, relativement à la Suisse, l'Empereur avait une entière confiance « dans les vues libérales

[1] Février 1803.

[2] Novembre et décembre 1802.

« du premier consul. » Cette naïveté d'ambition mutuelle se conçoit entre ces deux grandes puissances, mais ne sera-t-il pas ridicule que bientôt l'une ose faire le procès à l'autre, surtout en appliquant ses reproches à des faits qu'elle aura soufferts et même approuvés sous la condition d'une semblable tolérance? Le premier consul consentit à fermer les yeux sur ce que la Russie jugeait à propos de faire dans la république des Sept-Iles, où elle entretenait des troupes et des vaisseaux.

C'était aussi de très-bonne foi que le premier consul désirait complaire à l'empereur Alexandre en accordant au roi de Sardaigne un dédommagement pour la perte du Piémont. Il avait été question, mais légèrement, des États de Parme et de Plaisance. Ensuite le gouvernement français avait offert le Siennois, au moment même où la réunion du Piémont à la France était reconnue[1] par la cour de Vienne. En mars 1803, il proposa un arrangement plus facile, car la cession du Siennois eût exigé une négociation préalable avec l'Espagne, c'était la république de Lucques, la principauté de Massa-Carrara et deux Bailliages ou enclaves[2] toscans qui se lient à

[1] Convention secrète du 26 décembre 1802.

[2] Ils appartenaient à la république italienne.

Massa-Carrara, le tout formant une population de cinquante mille ames de plus que le Siennois et les Présides. L'État était plus complet, les établissements préparés et le pays meilleur. Il eût convenu au gouvernement français que cette proposition fût acceptée. C'eût été une difficulté de moins entre les deux puissances. Si cette affaire ne se termina pas alors, ce ne fut pas la faute du premier consul, et cependant ce sera là un des principaux griefs que plus tard mettra en avant la Russie.

Quoique les négociations qui, depuis la rupture de la paix maritime, ont continué d'avoir lieu par la voie de Pétersbourg, n'aient produit aucun résultat, il importe qu'elles soient connues pour que l'Europe puisse juger quelle était celle des parties belligérantes qui voulait la paix, et celle qui ne la voulait pas.

En rendant compte des communications précédentes des cabinets de France et de Russie, nous avons montré le premier consul prêt à se soumettre à la décision de l'empereur Alexandre. On fut médiocrement sensible à cette démonstration de sa confiance. « Au lieu du rôle de médiateur, écrivit[1] le chancelier de l'empire à M. de Markof, l'empereur ne peut pas

[1] Le 17 juin.

prendre celui d'arbitre. D'ailleurs la condition préalable que désire le premier consul, la cessation immédiate des hostilités, ne serait pas admise par le gouvernement anglais, qui veut au contraire que les opérations ne soient ni arrêtées ni entravées. L'empereur doit donc attendre que les deux gouvernements énoncent respectivement leurs propositions. »

Dans le moment même où M. de Woronzof donnait cette instruction au ministre russe à Paris, le premier consul faisait connaître[1] à Pétersbourg comment il croyait que l'on pourrait rapprocher les gouvernements de France et d'Angleterre. Des troupes russes resteraient à Malte le nombre d'années qui serait jugé nécessaire. Quant à l'île de Lampedouse, la France ne s'opposerait point à ce que l'Angleterre en fît l'acquisition. La Suisse et la Hollande seraient évacuées par les troupes françaises; les intérêts du roi de Sardaigne, étant réglés conformément à l'un des deux projets soumis au cabinet de Pétersbourg, l'Angleterre reconnaîtrait les arrangements faits en Italie. Le premier consul pensait que ces indications pourraient faire « la « base d'un bon arbitrage. »

La même communication avait été donnée au

[1] Lettre du 18 juin.

comte Markof à Paris, et celui-ci l'avait, dès le 11 juin, transmise à l'ambassadeur Simon de Woronzof à Londres. La proposition parut trop restreinte au gouvernement anglais. Selon lord Hawkesbury[1], là négociation, qui pourrait avoir lieu sous les auspices de sa Majesté impériale, ne devait pas se borner à un seul objet; elle devait « comprendre tous les différends qui « avaient donné lieu à la guerre entre l'Angle-« terre et la France. » Quoique le gouvernement français prétendît qu'il n'existait entre les deux pays qu'un seul point de discussion, M. de Markof avait déja écrit par l'autorisation du premier consul, et il le rappela au comte Simon de Woronzof, que si l'on s'occupait, dans la négociation, du soin de pourvoir à la sûreté et à l'indépendance de l'Europe en général, « le premier « consul se prêterait à tout ce qui serait proposé « à cet égard, bien entendu que le *status quo* « territorial de la France avant la guerre serait « maintenu *dans les points essentiels*... » M. de Markof ajoutait qu'il avait même atténué les expressions; car le premier consul, « dans son « amour pour la paix, avait dit que non-seule-« ment il apporterait dans l'arrangement en « question toutes sortes de facilités, mais même

[1] Lettre du 27 juin.

« *des sacrifices raisonnables*, surtout s'ils étaient « désirés par les grandes puissances. »

Jusqu'à présent le premier consul a entendu que la médiation russe doit porter sur les divers points contenus dans l'*ultimatum* remis par lord Withworth. On ne l'entend plus ainsi à Londres; le ministère britannique ne pense pas que « les « bases contenues dans son *ultimatum*, suffisan- « tes[1] pour prévenir la guerre, le soient assez « pour ramener une paix solide et durable... « L'*ultimatum* n'ayant pas été accepté, lorsqu'il « s'agissait de prévenir une rupture, sa Majesté « britannique, dit lord Hawkesbury[2], ne peut « plus le considérer comme une base de négocia- « tion. » Il est naturel que le gouvernement français se récrie contre une prétention toute nouvelle. Comment est-il possible que l'Angleterre ne trouve pas son propre *ultimatum* assez large, lorsqu'en le prenant pour point de départ, c'est provoquer l'arbitrage russe sur les affaires de Suisse, de Hollande, sur les intérêts du roi de Sardaigne et sur la plus grande partie des affaires d'Italie? « Quels sont donc les autres ob- « jets[3] que l'on veut remettre en question? s'a-

[1] Lettre de M. de Markof, du 7 juillet.

[2] Note du 15 juillet.

[3] Lettre du gouvernement français à son envoyé en Russie, du 23 juillet.

« girait-il par hasard de la Belgique et de la rive « gauche du Rhin ? »

A la question principale qui formait le texte de ces notes et de ces lettres successives, la réconciliation de l'Angleterre et de la France, il se joignait des accessoires qui jetaient de l'aigreur dans la négociation, et qui par conséquent devaient en contrarier le succès. Les réclamations de la Russie contre l'occupation du Hanovre et du royaume de Naples n'avaient pas cessé de se faire entendre. Ces demandes éludées par la France, vivement renouvelées par M. de Markof, avaient fini par devenir une sorte de querelle directe entre les deux cabinets. Tous les petits États du nord de l'Allemagne invoquaient la cour de Russie, et cette cour aurait été flattée que sa seule intervention assurât leur neutralité. Ces plaintes fatiguaient le premier consul, dont la complaisance ne pouvait pas aller jusqu'à se dessaisir de si importantes positions. Loin de céder sur ce point, il avait fait occuper par ses troupes le port de Cuxhaven dans le bailliage de Ritzebüttel. Aussitôt nouvelles instances du cabinet de Pétersbourg : on demande au premier consul un engagement formel pour le maintien de l'indépendance des villes anséatiques et du commerce du Weser et de l'Elbe. Cette démarche de la Russie est fortement ap-

puyée à Paris par la cour de Berlin. Le gouvernement français répond que le commerce de l'Elbe et du Weser sont libres; que ces fleuves sont ouverts à tous les vaisseaux neutres; que la neutralité des villes anséatiques n'a souffert aucune atteinte; que les troupes françaises ne sont point sorties du territoire de sa Majesté britannique. Si elles ont occupé Cuxhaven, c'est que ce pays a toujours été regardé comme anglais par le commandement que cette nation y a constamment exercé, et c'est pour cette raison que sa Majesté prussienne, lors de l'occupation du Hanovre par ses troupes, fit aussi occuper cette place comme formant une véritable dépendance de l'électorat. Quant à l'occupation du royaume de Naples, le premier consul n'hésite pas à faire sur ce point une déclaration de ses principes. La France ne serait plus un État maritime, si les Anglais, qui ont envahi le commerce exclusif des Indes et de l'Amérique, pouvaient encore, en gardant Malte, chasser la navigation française des échelles du Levant et de toute la Méditerranée. « Le premier consul fera évacuer « les positions occupées par ses troupes dans le « royaume de Naples, aussitôt que Malte sera « évacué par les Anglais. »

Ces relations, toujours amicales en apparence, avaient pris par degrés plus de roideur

de part et d'autre. Dans ses doléances sur les malheurs de la guerre, M. de Woronzof avait été jusqu'à dire qu'une de ses chances les plus fâcheuses était que, si elle venait à se prolonger, « la Russie serait peut-être forcée d'y prendre « part. » Du côté de la France, la gradation défavorable était une sorte de réaction provoquée par l'ambassadeur russe. Notre dernière réponse est « ferme[1], disait le ministère français, parce « qu'on veut faire sentir à M. de Markof qu'on « est mécontent... M. de Markof devrait être un « peu Français à Paris, comme le comte Simon de « Woronzof est Anglais à Londres.... » C'eût été une chimère de l'espérer, et on le savait trop bien. Aussi le premier consul gardait-il trop peu de ménagements avec cet ambassadeur. Le 6 juin, dans un cercle des Tuileries, il laissa échapper quelques paroles dont M. de Markof aurait eu justement à se plaindre, si, par une demi-heure d'une conversation gracieuse, il n'avait cherché à les lui faire oublier; mais l'incompatibilité était invincible, et elle ne pouvait manquer de finir par un éclat. L'occasion s'en présentera trop tôt : on eût dit que le premier consul le prévoyait lui-même, et qu'il cherchait à la prévenir; car, le 29 juillet, il écrivit à l'empereur

[1] Lettre au général Hédouville, du 18 juillet.

Alexandre pour demander que la mission de M. de Markof fût révoquée. Le général Hédouville devait remettre cette lettre à l'empereur, sans en parler au chancelier.

Au fait, les reproches adressés à M. de Markof n'étaient pas injustes. Cet ambassadeur se livrait dans la société à des indiscrétions qui seraient inexplicables de la part d'un agent vieilli dans les affaires, si la passion ne faisait taire la prudence chez les hommes même pour qui elle est le premier devoir. Du reste, peu satisfait des égards de l'empereur Alexandre pour le premier consul, il n'épargnait pas non plus son propre gouvernement. « L'empereur a sa volonté, disait-il, « mais la nation russe a aussi la sienne. » Un de ses secrétaires, M. Baykof, imitait et surpassait encore ses témérités de langage. Antérieurement lord Withworth était convenu avec Joseph Bonaparte que M. de Markof avait joué un rôle odieux entre la France et l'Angleterre, et le premier consul n'avait pas laissé ignorer à ce dernier ce qu'on pensait et ce qu'on disait de lui. La conduite de M. de Markof offrait sans contredit assez de circonstances offensantes pour que le gouvernement français pût, comme il le fit, déclarer à Pétersbourg que, si on avait supporté cet Envoyé pendant la paix, « la présence d'un homme aussi « mal intentionné avait, depuis la guerre, plus

« que du désagrément pour le premier consul. » Le bon droit jusque-là est du côté du gouvernement français; mais le premier consul ne sera pas non plus irréprochable; il ne saura pas se contenir jusqu'à la réponse de l'empereur Alexandre. Un incident inattendu devint le texte d'une nouvelle et plus sérieuse interpellation adressée par lui à M. de Markof.

Depuis quelque temps le premier consul témoignait du mécontentement de ce que la Russie semblait prendre plaisir à employer des émigrés français à des intrigues contre lui, comme M. de Vernegues à Rome, et M. d'Antraigues à Dresde. Un de ces complots, qui préludaient à de plus grandes entreprises, ayant été découvert à Paris, on y trouva impliqué un homme Christin, ancien secrétaire de M. de Calonne, maintenant attaché à la légation russe en France. On le fit arrêter. M. de Markof était alors aux eaux de Barèges, où il était allé en opposition au désir du gouvernement français qui, vu l'activité de ses rapports avec la Russie, croyant la présence de cet ambassadeur plus nécessaire à Paris, ne lui avait donné des passeports pour ce voyage que sur sa demande plusieurs fois réitérée. De Barèges, M. de Markof écrivit pour réclamer Christin comme attaché au service de Russie, et ayant par conséquent

droit à sa protection. Dans cet intervalle, la lettre du premier consul à l'empereur pour demander le rappel de M. de Markof, était parvenue à Pétersbourg. Le chancelier montrait beaucoup d'humeur de cette démarche du gouvernement français. Il crut qu'il ne convenait pas à la dignité de son maître d'y satisfaire avec trop d'empressement. La réponse fut différée jusqu'au mois de novembre. Au retour de M. de Markof à Paris, le premier consul, dans une audience publique, lui demanda pourquoi son cabinet protégeait à Dresde M. d'Antraigues, qui composait des libelles contre la France et son gouvernement. Il parla ensuite de Christin, que M. de Markof prétendait être Suisse et non Français. Cette conversation très-animée se termina par les mots suivants du premier consul : « Nous « ne sommes pas tellement à la quenouille que « de souffrir patiemment de pareils procédés [1], « et je continuerai de faire arrêter tous ceux « qui agissent contre les intérêts de la France. » A la suite de cette scène, M. de Markof écrivit[2] au ministère français qu'il s'abstiendrait de se

[1] Après ces mots : « pareils procédés », M. de Markof, dans le compte rendu à son gouvernement, ajoutait ceux-ci : « de la part de la Russie. »

[2] Le 26 septembre.

rendre à la cour jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse de son gouvernement. On lui déclara qu'on attendait ce qu'il plairait à sa Majesté impériale d'ordonner de son ministre en France. M. de Markof fut rappelé; mais l'empereur Alexandre dit au général Hédouville qu'il était peiné de la vivacité avec laquelle le premier consul avait traité son ambassadeur dans une audience publique. Cependant il appréciait les torts de son Envoyé, et ne le jugeait pas aussi favorablement que le faisait le chancelier, comte de Woronzof.

Jusqu'au jour de son départ, M. de Markof signala sa présence à Paris par des actes inconvenants, qui ne pouvaient que nuire aux rapports des deux puissances. Il retourna en Russie par Vienne, non sans quelque dessein de communiquer en passant au ministère autrichien l'esprit dont il était animé. Un jour ce même esprit s'y manifestera, mais le moment n'en était pas venu. Instrument trop hâtif d'une haine qui couve ailleurs, M. de Markof fut brisé pour prix d'une turbulence hors de saison. Depuis ce moment, il est resté en dehors de la diplomatie russe, qui avait, jusque-là, vu en lui un de ses coryphées. Il était dans la destinée du général Bonaparte, consul ou empereur, d'influer puissamment sur la fortune des personnages politiques des pays

étrangers, soit en secondant des ambitions favorables à la France, soit en contrariant des ambitions ennemies. Tout en blâmant un ministre maladroit, le prince qui le rappelle, sur la demande qu'on lui en fait, croit toujours son amour-propre blessé par une mesure de ce genre, lors même qu'il en reconnaît la justice. On ne remplaça point M. de Markof par un agent d'un titre élevé : le secrétaire de l'ambassade russe, en France, M. d'Oubril, y resta comme chargé d'affaires.

Tandis que les Markof, les Simon Woronzof, les Rasumowski, poussent l'empereur Alexandre vers le système anglais, son ministre à Berlin, M. d'Alopéus, tout prussien, fatigue ce monarque d'excitations sur l'occupation du Hanovre par les Français; ce qui, dans l'état présent des choses, conduit au même résultat. Ainsi, toutes les légations russes conspirent, quoique d'après des sentiments divers, à irriter leur souverain contre le gouvernement français.

Alors dut finir une médiation, d'ailleurs sans résultat, qui, de la part de la Russie, ne pouvait plus avoir d'impartialité, le chancelier, comte de Woronzof, étant lui-même dominé par l'influence de ses correspondants habituels de Paris et de Londres. En revanche, le premier consul cessa de montrer les mêmes complaisances. Le cabinet

de Pétersbourg ayant demandé à charger ses agents des affaires de la république des Sept-Iles, on répondit par un refus à cette demande. « Ce « serait[1], disait le ministère français, reconnaître « implicitement que cet État est sous la domina- « tion russe ... » En France du moins, le gouvernement ne peut pas permettre que les affaires de la république Ionienne soient gérées par d'autres que par des Français, lorsqu'elles ne le sont point par des hommes même du pays. Quelques mois plus tôt, la réponse eût probablement été différente. Si, à la fin de 1803, le commencement de froideur qui se fait remarquer entre Paris et Pétersbourg, n'est pas encore de l'inimitié, il est évident qu'on est déja bien loin de l'intimité qui avait précédemment existé entre les deux cabinets.

Depuis son arrivée au pouvoir, et surtout depuis la paix d'Amiens, le premier consul, comme l'empereur Napoléon, pour être en état de se livrer tout entier aux mesures qu'exigeait la guerre maritime, n'a jamais eu, n'a jamais pu avoir qu'une idée; c'était de trouver une combinaison qui lui laissât la pleine disposition de toutes ses forces contre l'Angleterre, en lui garantissant le maintien de la paix sur le continent.

Peut-être lui reprochera-t-on de n'avoir cru

[1] Lettre au général Hédouville du 4 décembre.

pouvoir rendre le continent paisible, qu'en s'en faisant le dominateur; mais y serait-il parvenu par plus de ménagement et de réserve? Jusqu'à 1806, sa première pensée a été pour l'alliance prussienne. C'est à Berlin qu'il a envoyé le colonel Duroc, le lendemain du 18 brumaire; c'est là qu'il reproduira dix fois une proposition qu'on voudrait et qu'on n'ose pas accueillir. De 1802 jusqu'au milieu de 1803, le premier consul a rêvé une triple alliance de la Prusse, de la France et de la Russie, et il a donné des instructions dans cet esprit à son Envoyé à Pétersbourg, le général Hédouville; mais bientôt cette chimère a été abandonnée; il a reconnu que l'influence anglaise serait long-temps encore plus forte que lui à Pétersbourg et à Vienne; que, dans ces deux cabinets, il ne devait voir que des ennemis plus ou moins résignés à une paix temporaire, mais toujours menaçants et prêts à se déclarer à la première occasion. Pour lui, le système du continent est donc tout tracé; c'est de le diviser en deux zones, occupées l'une par la Russie et l'Autriche, l'autre par la Prusse et la France.

Si cette division est le seul moyen de tranquillité pour le continent, elle est aussi pour la Prusse le seul moyen de salut. Flotter entre le gouvernement français et les deux autres grandes puis-

sances, c'est courir le risque de nuire à toutes sans en satisfaire aucune; le risque de se trouver forcément pressé entre elles, et de périr victime de leurs débats. Supposez au contraire une association franche de la Prusse au gouvernement français, l'Autriche sera forcée de rester immobile; ainsi point de guerre en 1805 ni en 1806. Si l'Autriche ne se laisse pas arrêter par cette union des cabinets de Paris et de Berlin, la paix ne sera pas long-temps troublée. Réduit à lui seul, à la France seule, Napoléon l'a bien rétablie par des campagnes de trois mois. Appuyé des deux cent mille hommes de la Prusse, il l'eût rétablie par des campagnes de trois semaines. Cette belle armée prussienne, qui sera détruite dans une seule bataille contre les Français, aurait, unie aux Français, conservé sa force et sa gloire; et si des désirs d'agrandissement agitent le cabinet prussien, l'alliance française lui aurait offert une riche proie, pour prix de son concours en cas de guerre. La simplicité de cette idée a fortement préoccupé le premier consul. Il a mis tout en œuvre pour la faire adopter par la cour de Berlin. Dans le partage des indemnités de l'empire germanique, il a procuré à cette cour un lot considérable qui a excité la jalousie des autres États, et surtout de l'Autriche. Du premier con-

sul au roi, les relations sont parfaites. Le premier consul honore, dans le roi, le petit-neveu de Frédéric; le roi honore, dans le premier consul, Frédéric vivant. Jusqu'au milieu de 1803, l'intimité des cabinets a suivi la progression la plus heureuse. La cour de Prusse a été, en quelque sorte, française.

A Berlin comme à Vienne et à Pétersbourg, les salons de la capitale ont un grand empire sur la marche du cabinet. Dans les trois premières années du Consulat, la légation de France auprès de S. M. prussienne a été en crédit dans les salons et à la cour [1], comme dans les bureaux ministériels; mais à la fin de 1803, les légations anglaise, russe et autrichienne avaient fait des progrès dans la société, et obtenu plus d'ascendant à la cour. Quoique M. de La Forest, nouveau minis-

[1] Dans sa mission à Berlin après le 18 brumaire, le général Beurnonville, par ses manières franches et cavalières, s'était lié avec les chefs de l'armée prussienne. La jeunesse qui composait sa légation, mêlée aux fêtes, aux bals, aux quadrilles et aux autres amusements alors en vogue à la cour, avait, en échange d'hommages flatteurs pour la reine et pour les jeunes femmes, obtenu, dans la famille royale elle-même, une bienveillance qui n'était pas inutile pour le service du gouvernement français. Cette légation fut, en 1803, remplacée par des hommes fort habiles assurément, mais qui n'avaient pas l'avantage d'une longue connaissance du terrain ni d'une faveur acquise.

tre de France, réussît à retenir le cabinet dans les mêmes voies, la cour échappait à la France. Bientôt la reine et son brillant cortége ne conservèrent plus rien de français que leur goût pour nos modes. Il y avait deux opinions, deux esprits à Berlin; l'esprit de la cour, et l'esprit du cabinet. Le cabinet lui-même, pour ménager la cour, fut obligé, sans changer de système, de changer son langage. Accusé de trop de déférence pour le gouvernement français, il fallut qu'il prît un ton plus élevé, et se montrât pointilleux, de peur de paraître défendre mal l'honneur prussien. Des affaires, auxquelles peu de mois auparavant on n'eût pas fait attention, devinrent le sujet de discussions vives et animées. En voici un exemple.

Les États du Hanovre, pour épargner aux habitants une partie des charges qu'exigeait l'entretien de l'armée française, avaient imaginé de proposer au général, commandant en chef de cette armée, de faire des emprunts qui seraient hypothéqués sur les domaines du roi d'Angleterre dans l'électorat, représentant un capital de plus de deux cents millions. Pour l'armée française, peu importait la source d'où viendraient ses moyens de subsistance; mais elle devait préférer le mode le moins onéreux pour le pays. La proposition des États fut donc accueillie,

et on s'adressa, pour les emprunts, à la ville de Hambourg ainsi qu'à l'électeur de Hesse-Cassel, banquier ordinaire de tous les emprunteurs d'Allemagne. Aussitôt des réclamations s'élèvent; la ville de Hambourg et l'électeur de Hesse, ayant l'air de voir un ordre dans une demande, courent porter leurs plaintes en Prusse et en Russie. Le cabinet de Berlin dresse de longs mémoires, et le marquis de Lucchesini, son Envoyé en France, fait grand bruit des prétendues extorsions de l'armée française. Rien n'était plus indifférent à Paris que les emprunts hanovriens. On tenait fort peu à ce que l'électorat se procurât quelques millions de plus ou de moins par des emprunts au lieu de les produire par des impôts. On laissa au pays le soin de suffire à tout par lui-même, et l'orage ridicule formé par cette circonstance fut tout-à-coup apaisé. Cependant, ce grief prétendu, qui, du côté de la France, n'avait eu d'autre objet que d'alléger les charges du Hanovre, figurera plus tard dans les manifestes de la Russie.

A l'occasion des emprunts et des autres embarras que faisait naître, pour le cercle de Basse-Saxe, la présence de l'armée française, le roi de Prusse envoya auprès du premier consul une personne de son intime confiance. Cet Envoyé confidentiel, M. Lombard, conseiller

privé et secrétaire du cabinet du roi, fut reçu[1] par le premier consul à Bruxelles, où se trouva en même temps une députation de la ville de Hambourg. L'objet de cette mission était important; c'était la demande de l'évacuation du Hanovre par l'armée française et de son occupation par la Prusse, qui l'aurait gardé en dépôt jusqu'à la paix. Cette demande paraissait peu admissible, car elle n'avait d'utilité réelle que pour l'Angleterre. En revanche, le premier consul, s'expliquant sans détour, fit à la Prusse une proposition qu'elle eût dû accepter alors ou n'accepter jamais: celle d'une alliance avec la France, cimentée par l'acquisition définitive du Hanovre. Dans ce cas, les troupes françaises se seraient retirées, et la Prusse se serait chargée d'empêcher, pendant la durée de la guerre, les potentats du Nord de donner, sur le continent, des secours à l'ennemi de la France. Cette détermination était la seule qui pût assurer le repos de l'Europe; et la France, qui savait combien le cabinet prussien désirait l'acquisition de cet électorat, était autorisée à croire que sa proposition ne serait pas rejetée; mais si le ministère prussien avait pu être décidé à entrer dans les vues de la France, la cour en avait adopté

[1] Derniers jours de juillet.

d'autres, et le roi avait cédé aux influences qui le pressaient de toutes parts. La liaison de ce prince avec l'empereur Alexandre le tenait dans un état douteux qui s'opposait à toute résolution énergique de sa part. Attiré vers la France par une politique bien entendue, rappelé vers l'empereur Alexandre par des sentiments personnels d'affection, il semblait avoir juré de ne se battre jamais ni contre la France ni contre la Russie, position la plus fausse de toutes, et qui doit le conduire à se battre, tour à tour et malgré lui, contre l'une et l'autre puissance.

Si le cabinet prussien craint de s'engager trop étroitement avec le gouvernement français, il ne se dissimule pas cependant les avantages qu'il peut attendre de cette union, et il voudrait pousser l'association des deux pays aussi loin qu'il serait possible d'aller sans contracter une alliance formelle. Dans le mois de novembre[1] 1803, la Prusse demandait si le premier consul serait disposé à retirer ses troupes du Hanovre en échange de la certitude qui lui serait donnée de ne pouvoir, durant cette guerre, être attaqué du côté de l'Allemagne. La base de l'accord projeté serait,

De la part du gouvernement français, l'éva-

[1] Note du marquis de Lucchesini, du 23.

cuation du pays d'Hanovre et la reconnaissance de la neutralité du territoire germanique;

De la part du cabinet prussien, la garantie de la neutralité absolue de l'Empire, en sorte que la France ne pourrait être attaquée ni par l'Empire, ni au travers du territoire germanique, pendant toute la durée de la présente guerre.

Ces conditions ne suffisaient pas à la France. D'abord elle prétendait ne se dessaisir du Hanovre que par voie de compensation; mais, cette prétention mise à part, le but principal du premier consul, la paix forcée du continent, n'était pas atteint. La garantie que proposait la Prusse ne couvrirait pas la France, puisque la Russie et l'Autriche pourraient toujours l'attaquer par la Suisse et l'Italie. Dans ce cas même, la neutralité de l'Empire, loin d'être pour lui un avantage, serait un inconvénient. C'est sur l'Inn que l'Autriche est vraiment vulnérable. La neutralité, que veut garantir la Prusse, ne serait donc favorable en effet qu'au gouvernement autrichien.

La Prusse, qui n'osait pas accepter une cession franche et actuelle du Hanovre, aurait souhaité s'en ménager l'acquisition ultérieure. Dans de nouvelles instructions envoyées [1] au marquis de

[1] 17 décembre 1803.

Lucchesini, elle tâchait d'y pourvoir par un article secret qui aurait été ainsi conçu : « Sans rien « stipuler sur le sort de l'électorat d'Hanovre « que les chances de la guerre maritime et les « négociations de la paix générale détermine- « ront surtout, le premier consul, considérant « que la position géographique de la Prusse « rendra ces stipulations plus importantes pour « elle que pour toute autre puissance, s'engage « à consulter éminemment les intérêts de S. M. « prussienne, dans toutes les discussions que le « sort de ce pays amènera. » Cette citation donne la mesure de la politique prussienne. Comme elle n'ose rendre que des demi-services, elle est réduite à se contenter d'une promesse, dans l'espérance de pouvoir accepter un jour ce qui lui est offert aujourd'hui même. Dans toute cette négociation, au reste, car il faut toujours s'en rappeler la remarque, c'est l'esprit de cour qui entrave les résolutions du cabinet. L'alliance est désirée par le comte d'Haugwiz, par le colonel Koeckriz, aide-de-camp du roi, par le conseiller privé Lombard, secrétaire particulier du roi, par le feld-maréchal Möllendorf, tous hommes qui songent à l'intérêt véritable de l'État, et dans lesquels le roi a d'ailleurs une grande confiance, mais l'esprit de cour est contraire à leur opinion; l'esprit de cour, dirigé par des influen-

ces ennemies, est devenu l'auxiliaire de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, et l'emporte pour le moment sur la prévoyance et les calculs des hommes d'État. Le roi s'obstine à éluder l'alliance. De son côté, le gouvernement français rejette avec raison tout accord où le mot d'alliance ne sera pas prononcé. Les termes circonlocutoires qu'on y substitue ne répondent pas aux vues du premier consul. Il n'y a que le mot d'alliance, que la réalité d'une alliance qui puisse imposer aux puissances étrangères et les tenir en respect. Que reviendrait-il au premier consul de sacrifices qui n'auraient enchaîné ni l'Autriche ni la Russie? La négociation, sans être abandonnée, va languir pendant les premiers mois de 1804.

On a vu précédemment quelle était, à la rupture de la paix d'Amiens, la situation respective de la France et de l'Autriche. Dans le reste de l'année, cette situation n'éprouva point de changement sensible. Entre les cabinets de Paris et de Vienne, il n'y avait ni une tendance à une union plus étroite comme de la France à la Prusse, ni une manifestation de refroidissement comme de la Russie à la France. La grande question des indemnités de l'empire avait, en 1802 et même au commencement de 1803, mis aux prises les deux cabinets. Cette contestation ter-

minée, tous deux avaient paru vouloir se complaire dans un repos nécessaire. A la vérité le gouvernement autrichien n'était pas resté longtemps inactif; il avait élevé à Ratisbonne certaines prétentions dont il se serait probablement abstenu, si la paix eût continué; mais la France avait mis quelque soin à éviter tout sujet de querelle. Les affaires relatives à l'empire germanique, qui redeviendront un texte de discussion entre les deux puissances, ayant eu leur principal développement en 1804, nous différerons jusque-là de nous en occuper. Présentement nul motif d'inquiétude n'existe pour le gouvernement français du côté de l'Autriche, mais c'est uniquement parce qu'elle n'est pas encore réarmée. Le seul gage de tranquillité que puisse donner la cour de Vienne, c'est sa faiblesse. Chaque mois, chaque jour agit sur elle. A mesure qu'elle recouvrera ses forces, la confiance française devra diminuer dans la même proportion.

La plus grande plaie de l'Autriche, ce sont ses finances. Dans l'impossibilité de suffire à la réparation de ses pertes par le seul produit des impôts, elle a recours à la multiplication de son papier-monnaie. On évalue à trois cent cinquante millions de florins la masse des billets qui sont en circulation. Dans l'état des rapports des deux

pays, tout ce qui pourrait attaquer les finances autrichiennes serait donc un grand avantage pour la France. Ce moyen de nuire est offert au premier consul. Le crime de l'invention ne lui appartiendrait pas. Il n'a besoin que de fermer les yeux et de laisser faire. En cette circonstance il donne une preuve de loyauté qui devrait n'avoir rien d'extraordinaire, mais qui est devenue digne de remarque en raison de la conduite contraire de quelques gouvernements. Combien de fois, par exemple, l'Angleterre, pour affaiblir les ressources d'une nation rivale, n'a-t-elle pas toléré ou même encouragé la fabrication de billets faux ou d'une monnaie de mauvais aloi? L'Empereur Napoléon sera peut-être tenté un jour d'imiter sur ce point l'Angleterre. Le premier consul est exempt d'un semblable reproche. Un atelier, où se contrefaisaient les billets de la banque de Vienne, ayant été découvert à Strasbourg, il fit donner au cabinet autrichien tous les renseignements propres à le mettre en état de prévenir la perturbation dont les finances du gouvernement et les fortunes particulières étaient également menacées. Le cabinet autrichien se montra plein d'admiration et de reconnaissance pour la générosité du premier consul, mais est-il bien certain qu'en une conjoncture pareille il eût été capable du même procédé envers la

France? Ce fait, honorable pour le premier consul, autorise à penser qu'il n'eût pas demandé mieux que de rester, avec les États étrangers, dans les limites du droit des gens, si on ne l'eût forcé d'en sortir par la nécessité d'une légitime défense aux termes d'une exacte réciprocité.

Tandis que le premier consul, tout en ménageant la Russie et l'Autriche, voit, dans les dispositions de ces deux puissances, la menace de dangers plus ou moins prochains, tandis qu'il cherche à se créer dans la Prusse un allié nouveau, il ramène à la France un ancien allié, qu'un bienfait récent n'a pu que lui attacher encore davantage. La médiation salutaire, qui a donné à la nation helvétique une existence nouvelle; qui, suivie bientôt du rappel des troupes françaises, lui a restitué la plénitude de son indépendance, a dû aussi rendre une forme meilleure aux rapports des deux pays entre eux. Jaloux de concilier les vœux et les intérêts de la Suisse avec ceux de la France, le premier consul a rétabli les relations des deux peuples à peu près sur le même pied qu'avant la révolution. Un traité d'alliance défensive a été conclu[1] sur les bases de celui de 1777. La

[1] Le 27 septembre.

France garantit à la Suisse son indépendance et sa sûreté. Elle s'engage à employer constamment ses bons offices « pour lui procurer sa « neutralité et lui assurer la jouissance de ses « droits envers les autres puissances. » La Suisse de son côté promet à la France, en cas de circonstances extraordinaires, un secours supplémentaire qui ne pourrait pas excéder huit mille hommes, supplément distinct des troupes qui passaient au service de France par les capitulations du même jour.

Ces capitulations, qui formaient un acte séparé, portaient que la république française entretiendrait à son service seize mille hommes de troupes suisses, divisées en quatre régiments de quatre mille hommes chacun. Les autres stipulations étaient à peu près les mêmes que sous l'ancienne monarchie. Ces troupes ne devaient point être envoyées aux Indes orientales ni occidentales et, en cas de danger imminent, elles pouvaient être rappelées par la Diète helvétique.

C'était les Cantons suisses eux-mêmes qui avaient désiré reprendre avec la France ces anciennes habitudes. Quoique, sous le régime nouveau, leurs régiments ne pussent pas obtenir toute l'étendue d'avantages et les distinctions dont ils avaient joui autrefois, l'armée fran-

çaise brillait de tant de gloire qu'on était fier d'entrer dans ses rangs sur le pied d'égalité avec elle. En France, on vit non seulement sans peine, mais même avec plaisir l'armée nationale renforcée par de braves auxiliaires. Pourquoi, depuis 1815, un sentiment différent s'est-il manifesté? C'est qu'en 1803 les Suisses n'étaient pas des troupes de préférence, qu'elles n'obtenaient pas une supériorité de considération et de solde sur les troupes indigènes, c'est qu'alors personne n'eût osé dire que les Suisses étaient plus Français que les Français.

CHAPITRE XXXII.

INTÉRIEUR.

Finances de la France. — Nouveaux statuts de la banque de France. — Budget de 1803. — Finances de l'Angleterre. — Effets de la guerre pour l'Angleterre comme pour la France. — Rigueurs financières du premier consul. — Commerce et industrie. — Législation. — Administration. — Établissement de succursales pour l'Hôtel des Invalides. — Camp de Vétérans. — Prytanée français. — Auditeurs au conseil d'État. — École de Compiègne. — Nouvelle organisation de l'Institut. — Égards pour le clergé. — Exposé de la situation de la République. — Travaux publics. — Distribution de récompenses. — Rétablissement de la fête de Jeanne d'Arc à Orléans. — Tact heureux daus les choix du premier consul. — Création des sénatoreries. — Fixation du mode d'ouverture pour le Corps législatif. — Indices d'un changement prochain dans la forme du gouvernement. — Exil de madame de Staël. — Excitation des puissances étrangères à l'établissement de l'hérédité en France. — Recherches des causes qui ont donné lieu à la lettre du roi du 23 février 1803. — Assertion de M. de Bourienne. — Importance de l'exactitude des dates. — Texte de la lettre du roi. — Explications du prisonnier de Sainte-Hélène sur la lettre du roi. — Communication de la cour de Berlin relative aux

Bourbons. — Habileté de S. M. Louis XVIII à saisir l'à-propos. — Dissolution de la France extérieure.

L'influence désastreuse que le désordre des finances avait exercée sur l'ancienne monarchie, était pour le premier consul une leçon constamment présente qui le rendait attentif à tout ce qui intéressait la richesse publique. La ponctualité, l'exactitude, étaient d'ailleurs dans son caractère et dans ses habitudes. Aussi rien de ce qui concernait la fortune de l'État ou les fortunes privées n'échappait à son active surveillance. A l'approche de la rupture avec l'Angleterre, prévoyant une baisse inévitable des fonds publics, il s'était persuadé qu'il pourrait, sinon prévenir cet accident, du moins l'atténuer, en faisant racheter des rentes par la caisse d'amortissement. Il affecta une somme de douze millions, pour être employée à ce rachat, à raison de quatre millions par jour, pendant trois jours consécutifs. Malgré cet effort, la baisse fut de plus de dix pour cent; mais, les choses ayant été abandonnées à leur cours naturel, la rente reprit bientôt un mouvement progressif, qui fut fortifié encore par la publication des comptes

de la caisse d'amortissement. Cette caisse avait, en l'an XI (1803), racheté plus de rentes que dans les trois années antérieures. Trois millions six cent mille livres de cinq pour cent étaient déja inscrits, sous son nom, au grand-livre. Ainsi elle s'était, par ses opérations bien conduites, approprié le quatorzième de la dette constituée; résultat important, apprécié par les spéculateurs de la bourse, et qui, avant la fin de l'année, ramena les effets publics au taux où ils étaient avant la déclaration de guerre.

Ce fut aussi dans les intérêts de la bourse et du commerce que le premier consul jugea nécessaire, en cette grave conjoncture, de revoir et de perfectionner les statuts de la banque de France. Au moment où il avait reconnu que le maintien de la paix devenait presque impossible, il avait conçu de vives inquiétudes sur la situation de la banque, présumant qu'elle avait fourni une grande partie des fonds employés dans les expéditions maritimes. Pour s'éclairer à cet égard, sans avouer la cause de ses craintes, il avait demandé à un administrateur[1], digne de toute sa confiance, si les traites, que la banque avait reçues en échange de ses fonds, seraient payées dans le cas où tous les vaisseaux expédiés

[1] M. Mollien.

feraient naufrage; si leur protêt n'exposerait pas la banque à quelque catastrophe; si d'ailleurs les établissements parallèles, qui tenaient concurremment un bureau d'escompte ouvert à Paris, venant à éprouver une secousse, la banque de France ne serait pas ébranlée par le contre-coup. Les établissements de même nature alors existants étaient connus, l'un sous le nom de *caisse d'escompte du commerce*, simple association de commerçants qui se prêtaient mutuellement leurs signatures; l'autre, sous le nom de *comptoir commercial*, escomptant les effets des commerçants en détail. Ces deux dernières banques avaient déja subi quelques échecs. Le conflit de trois établissements, fabriquant une monnaie de papier, parut dangereux au premier consul. Il y voyait uue source de nombreuses banqueroutes, si quelque événement politique venait à contrarier le commerce dans ses expéditions, ses débouchés ou ses recouvrements. Selon lui, une monnaie artificielle, comme celle des banques, ne devait sortir que d'une seule fabrique. La surveillance d'une seule banque serait d'ailleurs plus facile pour le gouvernement. Ces idées, qu'il avait puisées dans des entretiens avec des hommes versés en ces matières, mais qu'il avait adoptées vivement, parce qu'elles répondaient à son goût pour la centralisation,

devinrent la base d'un nouveau plan qui fut adopté pour la banque de France.

Un vice radical existait dans la première organisation de cette banque, c'était le privilége accordé aux actionnaires de présenter des lettres de change revêtues seulement de deux signatures. Il s'agissait de faire disparaître cet abus. Ce ne fut pas sans quelque difficulté que les régents y consentirent. Ils trouvaient très-convenable qu'on leur donnât le droit exclusif de l'escompte en billets au porteur, faisant office de monnaie; conséquemment que l'on supprimât *la caisse d'escompte du commerce*, et que l'on soumît à leur surveillance *le comptoir commercial;* mais ils oubliaient que la condition de trois signatures entre dans l'essence légale de toute lettre de change, et qu'aucune banque ne peut régulièrement en escompter d'autres. Le gouvernement pensa, non sans raison, qu'avant tout il devait donner des garanties aux porteurs de billets, c'est-à-dire au public, et que ces garanties seraient incomplètes, si les actionnaires restaient dispensés des conditions rigoureuses de l'escompte. La justice voulait en outre qu'en supprimant la caisse d'escompte du commerce, on ne dépouillât point d'avantages, qui leur étaient légitimement acquis, les personnes intéressées dans cette caisse. On créa, en leur faveur,

à la banque de France, quinze mille actions nouvelles, ce qui porta de trente millions à quarante-cinq, le capital de ses actionnaires. Quoique l'organisation que la banque reçut alors ne fût pas exempte d'imperfections, les changements, qui venaient d'être introduits, avaient une utilité incontestable, et c'était au premier consul qu'appartenait le mérite de les avoir provoqués.

Les stipulations de plusieurs traités, dont nous avons parlé précédemment, expliquent comment le premier consul, avec un système d'impôt assez modéré, pouvait satisfaire aux besoins de ses forces de terre et de mer. Le subside payé par l'Espagne et le Portugal pour prix de leur neutralité, l'obligation imposée à la cour de Naples de défrayer le corps français qui occupait quelques places de ce royaume, l'entretien d'un autre corps d'armée aux dépens de l'Électorat d'Hanovre, la somme annuelle fournie au Trésor par la république italienne, tous ces secours extérieurs formaient un allégement aux charges de la France. Grace à ces produits de la politique et de la force, le premier consul était dispensé d'accroître les impôts proportionnellement à l'augmentation de dépenses qu'exigeaient le renouvellement de la guerre, de grands préparatifs maritimes et le maintien

de l'armée de terre sur un pied toujours formidable.

Le revenu de l'année 1803 fut de cinq cent soixante-onze millions à peu près, savoir :

Contributions directes :	305,105,486 fr.
Régie de l'enregistrement, etc. :	200,106,529 fr.
Douanes :	36,924,535 fr.
Postes :	11,205,200 fr.
Loterie :	15,326,671 fr.
Régie des salines :	2,300,000 fr.
Total général :	570,968,421 fr.

Cette somme était celle qui fut versée au Trésor, déduction faite des frais de perception et non compris les centimes additionnels affectés aux dépenses départementales. D'un autre côté, il convient d'observer aussi qu'alors l'ancienne France était déja grossie, du moins sous le rapport financier, de vingt-deux départements nouveaux. Nous comprenons dans ce nombre les départements du Piémont et celui du Taro (Duché de Parme), parce que les revenus de ces pays entraient dans les caisses françaises, avant que des actes solennels eussent prononcé leur réunion définitive.

C'était un malheur pour l'humanité que les deux puissances, qui divisaient l'Europe, trou-

vassent, dans la guerre même, l'aliment de la guerre; la France, le moyen de se passer d'emprunt, par la levée d'un impôt extraordinaire sur plusieurs États soumis à son influence; l'Angleterre, le moyen de percevoir sur ses propres sujets des contributions plus fortes et de renouveler sans cesse ses emprunts. L'accroissement que vont éprouver, chaque année, les revenus du gouvernement anglais, constate que, pour ce gouvernement, à l'époque dont il s'agit, le monopole du commerce maritime a été en quelque sorte un état naturel, comme la piraterie est l'état naturel des Régences barbaresques. La conservation d'une paix, telle que la voulait la France, avec la liberté pour chaque nation de régler, comme elle l'entendait, les relations de son commerce, avait paru à l'Angleterre une conspiration européenne contre le commerce anglais. La guerre, en rendant à cette dernière puissance une navigation presque exclusive, la délivrait d'une concurrence importune et ruineuse. Son revenu, qui jamais encore ne s'était élevé à trente millions de livres sterling, fut de trente-huit millions en 1803. Elle put ainsi dans cette année, en raison de l'augmentation de son revenu, ne faire qu'un emprunt, de moitié inférieur à ceux des années précédentes.

Impôts :	38,401,738 liv. st.;	960,043,450 fr.
Emprunt :	14,000,000 liv. st.;	350,000,000 fr.
Total :	52,401,738 liv. st.;	1,310,043,450 fr.

Ainsi la guerre, qui appauvrit toutes les côtes et ports de France [1], est une source de richesses pour l'Angleterre.

[1] On a débattu, il y a quelques années, en France, une question assurément fort intéressante par son objet, et nous en faisons mention ici parce qu'elle pourrait se reproduire encore, celle de faire de Paris un port de mer. A l'exécution d'un tel projet, il ne manque qu'une condition préalable, c'est que le même jour qui transformerait Paris en port de mer donnât, tout-à-coup, par enchantement et pour toujours, l'égalité de puissance navale à la France par rapport à l'Angleterre. Sans cette égalité de puissance navale, le lendemain d'une rupture, les croisières anglaises venant bloquer l'embouchure de la Seine, que deviendrait dans Paris une population de quatre à cinq cent mille ames et peut-être plus, dont l'existence reposerait sur le commerce maritime? Si les pertes causées par la guerre avec les Anglais, réparties, comme elles le sont, entre tous nos ports de Marseille à Dunkerque, produisent cependant une crise si pénible pour toute la France, que serait-ce dans la supposition que le noyau de ce commerce fût concentré dans la capitale? Quel gouvernement résisterait à la présence d'un demi-million d'ames réduit à la mendicité sous ses yeux, dans sa résidence même, par une simple déclaration de guerre? Plus de choix pour ce gouvernement. Il n'aurait d'existence que sous le bon plaisir du cabinet de Londres, qui le tiendrait

Nous ne voulons pas anticiper ici sur des faits qui se développeront successivement, mais il nous suffit de dire que le produit des impôts en Angleterre qui, au commencement de la guerre, était de dix-huit millions de livres sterling, montera, en 1813, au-delà de soixante millions, plus d'un milliard et demi de francs. Outre que le peuple anglais aura pu payer cette somme, il aura dans les mains assez de valeurs pour verser, chaque année, des sommes considérables dans les emprunts ouverts par le gouvernement.

Si la gloire militaire, dont s'enivrera la France, ne constitue pas le bonheur pour les peuples, ce bonheur est-il davantage dans la fausse et dangereuse richesse de la nation anglaise? Quoique cette dernière nation jouisse d'un gouvernement représentatif mieux organisé, mais où la prépondérance d'une aristocratie, devenue illibérale et rétrograde, étouffera pendant douze ans toute opposition constitutionnelle, est-il bien sûr

dans la dépendance la plus absolue, non-seulement en ce qui touche les affaires maritimes, mais même à l'égard de toutes les affaires du continent. Sans le miracle, impossible à espérer, qui mettrait soudainement la France en position de disputer l'empire de l'Océan à l'Angleterre, Paris, port de mer, compromettrait l'existence de l'État tout entier; Londres, port de mer, s'enrichit par la guerre et procure au gouvernement des ressources incalculables.

que cette nation, ainsi gouvernée (et je n'y comprends pas l'Irlande, soumise à sa loi martiale), soit plus libre en effet sous l'administration des Pitt, des Perceval et des Castlereagh, que la France sous le consulat, et même sous l'empire? D'abord cette richesse tant vantée de l'Angleterre, n'est pas également répartie entre toute sa population. Londres et quelques autres ports reçoivent les dépouilles des nations commerçantes; mais toute l'Angleterre n'est pas dans Londres et dans quelques ports heureusement situés. Les campagnes souffrent, les villes manufacturières auront, en plus d'une occasion, à subir de pénibles épreuves. D'un autre côté, la durée d'une longue guerre, qui sert en France à fonder le pouvoir absolu d'un homme, met pareillement une autorité illimitée entre les mains du ministère britannique. Des actes du Parlement confirment de nouveau la suspension de l'*habeas corpus*, et le maintien de la loi militaire en Irlande. La liberté n'a plus qu'un petit nombre de défenseurs; le Parlement n'est qu'un instrument utile au ministère pour voter et les impôts et les emprunts. Cette constitution même, dont l'Angleterre est si fière, se corrompt et se dénature tellement qu'à la fin de la guerre il y aura presque uniformité d'opinions et de vues politiques entre un ministre anglais et les mi-

nistres de la Sainte-Alliance. Ainsi la guerre, lorsqu'elle se prolonge, est peut-être moins funeste aux nations, par le sang qu'elle leur coûte, que par la désastreuse influence qu'elle exerce sur le principe de leur gouvernement intérieur.

Les hommes qui prétendent qu'il n'y a de finances que là où le gouvernement, fondant son existence sur des moyens de crédit, est toujours prêt à payer plus qu'il ne doit, furent autorisés, en 1803, à élever de justes clameurs contre le premier consul, qui entendit ne pas payer, sans vérification préalable, quarante-deux millions de traites émises irrégulièrement à Saint-Domingue. Sur ce total, la première mesure du gouvernement fut d'annuler onze millions de traites qui n'étaient pas entrées encore dans la circulation. Les traites dont la valeur intégrale avait été effectivement reçue, furent acquittées sur-le-champ avec les intérêts; le reste fut soumis à un sévère examen. Quelques spéculateurs, qui avaient compté faire d'immenses bénéfices moyennant de faibles avances, jetèrent les hauts cris sur la prétendue injustice du premier consul. La France applaudit à la fermeté du gardien de son Trésor, qui défendait le produit de ses sueurs contre les invasions de la cupidité et de la fraude. Sans doute il vaut toujours mieux, pour un gouvernement, courir le risque de

payer une dette douteuse, que celui de repousser une dette vraie; mais après tout la vérification est permise, et l'examen, un devoir.

Ce serait peu de mettre de l'ordre dans les finances : il faut soigner les canaux qui font arriver l'abondance dans les réservoirs de l'État. Partout, avant la guerre, durant la guerre, des encouragements sont donnés à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. A Marseille, à Cologne, à Mayence, un calcul bien entendu établit des entrepôts réels. Dans toutes les grandes villes se forment des bourses de commerce; on y organise des chambres consultatives pour les manufactures et les fabriques, pour les arts et les métiers. Le conseil général du commerce siége à Paris.

S'il est peu de gouvernements qui ne sentent le prix de l'industrie, tous ne savent pas employer, avec la même intelligence, les moyens propres à en accroître les progrès. Une grande idée d'utilité publique avait été conçue dans des années orageuses, l'exposition périodique des produits de l'industrie française. Le premier consul se garde bien de laisser périr cette belle conception. Dès 1801 [1], il a cherché à lui donner encore plus de développement et d'importance. Il veut que cette exposition soit une

[1] Arrêté du 4 mars.

grande foire nationale qui offre la carte industrielle de la France, en même temps qu'elle assurera, par une heureuse rivalité d'efforts, du travail au pauvre, des moyens de fortune au talent, et du bon marché aux consommateurs. Des éloges, quelques récompenses pécuniaires, mais surtout des récompenses honorifiques, des médailles d'or, d'argent et de bronze, quelquefois la décoration de la Légion-d'Honneur, font connaître au manufacturier, au fabricant, à l'artiste, combien leurs travaux sont précieux aux yeux du chef de l'État. Ce chef de l'État, dont la personne rassemble déja tant de grandeurs et de souvenirs, parcourt les portiques du Louvre où sont réunis tous les départements de la France; il s'arrête devant l'instrument le plus simple, de l'usage le plus vulgaire, comme devant les compositions les plus ingénieuses. Il honore le travail appliqué à l'étoffe la plus grossière, comme à la matière la plus riche et la plus brillante; il s'entretient avec les artistes et les fabricants; il s'instruit avec eux, et les instruit à son tour par l'échange de ses idées. La communication des chefs des États avec les peuples n'abaisse que ceux qui ne sont rien par eux-mêmes. Le premier consul a imposé d'autres obligations aux rois à venir.

Si les discussions de la tribune ne furent

point, en 1803, animées par des passions vives et bruyantes, les travaux du Tribunat et du Corps législatif n'en eurent pas moins d'importance. Une partie des lois essentielles, dont se composera le Code civil, fut adoptée, après des modifications concertées entre le Tribunat et le gouvernement. Il fut aussi porté quelques lois spéciales, comme une loi sur les douanes, et une autre sur la navigation intérieure.

Les actes de l'administration avaient de même tous pour objet l'utilité publique, inséparable de l'intérêt bien entendu du pouvoir. Sous un gouvernement dont le chef doit sa grandeur à la gloire des armes, à une époque où la gloire des armes est indispensable pour le maintien même de l'État, il est naturel qu'un soin particulier soit donné à ce qui concerne la guerre. Tout sous ce rapport, dans les institutions du premier consul, était à la fois encouragement pour l'avenir et récompense pour le passé. D'après l'étendue inouïe des guerres de la révolution, il était devenu nécessaire de préparer de nouveaux asyles aux guerriers mis hors de combat. L'hôtel des Invalides reçut une organisation adaptée à ces besoins nouveaux, et plusieurs succursales[1] de cet hôtel furent établies sur divers points de la république.

[1] 8 juillet 1803.

Une autre idée non moins bienveillante fut de former[1], dans les vingt-sixième et vingt-septième divisions militaires, des camps pour la vétérance, véritable imitation des colonies romaines, avec cette différence honorable que la colonisation française n'entraînait avec elle aucune spoliation, et ne chassait aucun propriétaire[2] du domaine paternel. Des terres disponibles, appartenant à l'État, furent consacrées à ce pieux usage. Chaque vétéran avait une habitation rurale et une portion de terre d'un revenu net, égal à la solde de retraite. Cette portion de terre devait passer à ses enfants légitimes.

S'il n'était au pouvoir d'aucun gouvernement de réaliser les promesses que, dans ses jours de crise, la république avait faites à ses défenseurs, on doit rendre au premier consul la justice d'avoir, autant que le comportaient les limites du possible, acquitté la dette de la patrie.

Les mesures qu'il prenait ne se bornaient pas à des ordres généraux. Il faisait surveiller, il surveillait lui-même leur rigoureuse exécution. Dans sa course sur les côtes du Nord et à travers la Belgique, il passe à Louvain

[1] 15 juin 1803.

[2] Nos soldats, en prenant possession du domaine qui leur était destiné, n'étaient point condamnés à dire :

. . . . *Veteres migrate coloni.*

où se trouvent des invalides. « Je suis très-« mécontent, » écrit-il aussitôt au ministre de la guerre; « ces invalides sont couverts de lam-« beaux. Un grand nombre d'amputés attendent « depuis un an le grade de lieutenant qui leur « est dû. Le ministère ne répond pas. Faites-« vous rendre compte, expédiez. »

En pourvoyant à la retraite du guerrier mutilé par les combats, le premier consul ne pouvait pas oublier celui qui avait succombé sur le champ de bataille. Plus d'un refuge gratuit était déja ouvert dans les lycées pour les fils des braves. Ce n'était pas assez aux yeux du premier consul : il voulut donner un caractère particulier à l'établissement destiné à recueillir les enfants que la guerre aurait rendus orphelins. La dénomination[1] de Prytanée français, sous laquelle jusqu'alors avaient été compris plusieurs colléges, fut affectée au seul collége de Saint-Cyr, et les places d'élèves y furent exclusivement réservées pour les fils de militaires morts sur le champ de bataille.

Tandis que la patrie entretient à ses frais dans Saint-Cyr de jeunes nourrissons qui lui rendront un jour ce qu'ils auront reçu d'elle, une école spéciale[2] militaire, établie à Fontainebleau, per-

[1] 8 octobre 1803.

[2] 28 janvier 1803.

met aux pères de famille, favorisés par la fortune, de faire donner à leurs enfants une éducation qui les prépare à la carrière des armes. Les deux extrémités de la vie guerrière sont ainsi l'objet de soins égaux. A côté des sanctuaires de la gloire acquise, s'élèvent des pépinières pour la gloire à acquérir.

Ce n'est pas seulement pour la science de la guerre que le premier consul offre à la jeunesse la facilité d'un utile apprentissage : il comprend de même qu'il faut des études, des essais préparatoires pour former d'habiles administrateurs. C'est dans ce but qu'il établit [1] des auditeurs au Conseil-d'État. Cet établissement devint abusif par la faveur même qui lui fut accordée ; mais l'abus naquit particulièrement de circonstances extraordinaires, les conquêtes de Napoléon. Transformés en intendants de provinces dans les pays conquis, les auditeurs, à leur retour en France, obtinrent un avancement trop prompt ; en sorte que l'administration se remplit de jeunes fonctionnaires, dont quelques-uns unissaient la présomption à l'inexpérience. L'abus pouvait être réformé ; le principe de l'institution était digne d'éloge.

Mais la nation ne se compose pas seulement

[1] 9 avril 1803.

de guerriers et d'administrateurs. Il faut avant tout qu'elle existe, qu'elle se nourrisse, qu'elle pourvoie à tous ses besoins; il faut qu'un travail actif y entretienne la richesse et satisfasse à toutes les jouissances de la vie. Pour que le travail lui-même soit productif et avantageux, il importe qu'il soit éclairé par l'intelligence et dégagé des vices comme des lenteurs de la routine; il importe d'abréger les procédés, de simplifier les méthodes, de rendre aisé par le secours de l'esprit ce qui était pénible dans une exécution purement matérielle. Cette pensée était digne du premier consul. Ailleurs on soignera, comme lui, l'instruction du guerrier et de l'administrateur. Il lui appartenait de soigner l'instruction de l'ouvrier. Comme Fontainebleau, comme le Conseil-d'État, Compiègne [1] devint une pépinière patriotique. L'instruction y est divisée en cinq parties différentes. L'étude du forgeron, du limeur, de l'ajusteur, du tourneur de métaux, composent la première; l'étude du fondeur, la seconde; celle de la charpente et de la menuiserie, la troisième; celle du tourneur en bois et du charron, les deux dernières. Cinq cents jeunes gens apprennent en peu de mois ce qui, dans les usages antérieurs, eût exigé plusieurs années.

[1] Avril 1803.

Leur entendement acquiert de la finesse et de l'étendue, comme leurs mains de la justesse et de la précision. Un grand nombre d'entre eux reculeront un jour les limites de l'art auquel ils ont été initiés, et cette institution deviendra l'une des causes qui contribueront le plus à l'immense développement qu'obtiendra notre industrie.

Capable de tout comprendre et de tout apprécier, comme le premier consul descend sans effort des plus hautes combinaisons de la politique à l'encouragement des travaux les plus vulgaires, il remonte avec la même facilité des ateliers de Compiègne à l'Institut national. Ici je n'approuve pas; je raconte, et j'explique. L'Institut [1], composé de trois classes seulement, fut divisé en quatre classes, qui représentaient à peu près les anciennes académies; mais, dans cette recomposition, une des classes existantes disparut entièrement, celle des sciences morales et politiques. A tort ou à raison, il passait pour certain que, dans cette classe, se conservait le foyer de la philosophie anti-religieuse du dernier siècle. C'était là également que devait se trouver celui d'un système plus démocratique que ne le comportaient le caractère et les idées du premier consul. L'un et l'autre se confondaient pour lui

[1] Janvier 1803.

dans l'expression impropre d'idéologie, sous laquelle il crut devoir les combattre. La classe supprimée manque à l'Institut. Sous un gouvernement représentatif, pour qui les sciences morales et politiques sont les premières de toutes, il est à espérer qu'elle sera rétablie.

D'après le même principe qui, en supprimant la classe des sciences politiques et morales, semblait avoir pour objet de diminuer l'importance des abstractions et des théories en morale et en politique, le premier consul devait naturellement être disposé à chercher un point d'appui dans les sentiments religieux. Aussi ne négligeait-il rien, non pour rendre au clergé son autorité et sa richesse d'autrefois, mais pour le replacer dans une situation décente et utile à sa considération. Pour ménager les finances de l'État, les traitements ecclésiastiques avaient été limités à des sommes qui bientôt furent reconnues insuffisantes. Les conseils généraux de département furent autorisés [1] à voter une augmentation de traitement aux archevêques et évêques de leurs diocèses. Sous le gouvernement consulaire, et ensuite sous le gouvernement impérial, cette autorisation fut sans un grand inconvénient. L'épiscopat était respecté, mais son influence ne s'étendait pas

[1] 8 avril 1803.

aux affaires temporelles, et peut-être devait-il principalement ce respect public à la prudence ou à la nécessité qui le retenait dans les limites du sanctuaire. Cependant, si le premier consul s'appuyait sur le clergé, c'était sur le clergé, tel que l'avait rétabli le concordat. Il le faisait ouvertement et avec une pleine franchise : « Dans « tous les départements [1], disait-il, en parlant « de l'indignation soulevée par la mauvaise foi « de l'Angleterre, les ministres du culte ont usé « de l'influence de la religion, pour consacrer « ce mouvement spontané des esprits. » Ses égards pour la religion et pour ses ministres lui méritaient cette juste reconnaissance; il eût pu obtenir davantage, il ne le voulut pas. Comme j'écris dans un temps où l'on a eu récemment à combattre la résurrection d'un ordre religieux chassé depuis trois quarts de siècle, je dois placer ici un fait que, dans une autre conjoncture, j'aurais passé sous silence. En 1803, le chef de l'ordre des jésuites, dont le dernier asile était alors en Russie, s'adressa au premier consul pour lui demander sa protection. La lettre fut envoyée à Paris, par l'entremise de l'ambassade de France à Vienne, dans le mois de septembre. Le premier

[1] Exposé de la situation de la république le 16 janvier 1804.

consul était trop grand pour vouloir de tels auxiliaires. L'alliance ne fut pas acceptée.

Si le premier consul ne négligeait rien pour augmenter la force du gouvernement, il n'usait alors de cette force que pour accroître la grandeur et la prospérité de la France. Parmi les travaux publics, les plus utiles assurément sont ceux qui contribuent le plus à l'active circulation de tous les produits de l'industrie et de l'agriculture. Deux directions proposées pour le canal de Saint-Quentin avaient long-temps partagé l'opinion des ingénieurs. Cette indécision fut résolue par un arrêté [1] qui ordonna de commencer immédiatement les travaux pour la jonction de l'Escaut et de la Somme. Il fut décidé en même temps qu'à l'avenir on comprendrait, sous le nom unique de canal de Saint-Quentin, tous les canaux destinés à former la réunion de l'Oise à l'Escaut.

Plusieurs autres canaux étaient également déja commencés, ceux d'Arles, d'Aigues-Mortes, de la Saône et de l'Yonne; celui qui était destiné à unir la Saône au Rhin; celui qui devait joindre le Rhin, la Meuse et l'Escaut; celui qui, par la jonction de la Rance à la Villaine, devait unir la Manche à l'Océan.

[1] 11 thermidor an X (20 juillet 1802).

Enfin, un canal avait été aussi ouvert[1] pour amener à Paris les eaux de la rivière d'Ourcq. Depuis long-temps la raison s'indignait que Paris n'eût, pour sa consommation, qu'une eau fangeuse, péniblement arrachée à la Seine, et le filet d'eau provenant de l'aquéduc d'Arcueil, vieil ouvrage des Romains, dont la restauration avait semblé être un grand effort pour l'ancienne monarchie. A la vérité, Marly offrait à la curiosité vulgaire ses immenses et dispendieuses machines; mais la royauté alors, toute d'intérêt privé, n'avait songé qu'aux jardins de Versailles. De nos jours, revenue à sa destination primitive, la royauté aurait l'intérêt public pour but, et les machines hydrauliques de Louis XIV seraient dirigées vers l'usage de sa capitale. Ainsi s'exerce le pouvoir manié par le premier consul. L'eau manque à Paris pour laver les rues, pour nettoyer les aquéducs. Un petit nombre de fontaines fournit avec avarice une eau malfaisante que nul procédé n'épure. Dans quelques années, nous verrons, sur un grand nombre de places, jaillir des eaux vivifiantes par elles-mêmes, et qu'un art heureux saura encore clarifier. Le pauvre, comme le riche, aura en abondance une eau limpide et saine que l'opulence, avec tout son or, n'aurait pu autrefois se procurer.

[1] Le 1er vendémiaire an X (23 septembre 1801).

Dans diverses provinces, le gouvernement s'efforce de rendre à l'agriculture des terrains perdus pour elle. Des sommes considérables sont affectées pour le desséchement des marais de Rochefort, pour celui du Cotentin.

Presque tous les ports de la France, Boulogne, le Havre et Cherbourg, la Rochelle, Marseille, Cette et Nice, Anvers et Ostende, voient entreprendre ou continuer des ouvrages du plus haut intérêt.

Partout des ponts se réparent ou se construisent; mais à Paris, plus qu'ailleurs, aux travaux d'utilité, se joignent ceux d'embellissement. Un arrêté du 1er octobre 1803 porte qu'il sera élevé, au centre de la place Vendôme, une colonne à l'instar de la colonne de Trajan, pour y placer la statue de Charlemagne. Plus tard, ce projet prendra une autre direction; mais la pensée première, celle d'orner Paris d'un grand monument, sera toujours remplie.

Un goût éclairé s'occupe de la conservation des anciens édifices élevés par nos rois. Il dégage le Louvre de constructions grossières qui, envahissant ses arcades et ses portiques, déshonorent sa belle architecture. La place du Carrousel s'est régularisée et agrandie. La première pierre du quai d'Orsay a été posée. Déja s'est formé le projet d'unir, par trois ponts nouveaux, les deux

rives de la Seine; déja le Châtelet a disparu, édifice dont la masse informe n'avait de recommandation que celle d'une antiquité marquée par d'odieux souvenirs, et qui, obstruant la circulation dans un quartier populeux, en augmentait l'insalubrité. Sur ce point devenu libre, vont aussi se prolonger ces quais nouveaux, qui donnent à Paris un aspect que n'offre aucune autre capitale.

Si, des choses, nous passons aux hommes, partout on retrouve le premier consul attentif à récompenser le mérite même après sa mort, comme à le distinguer et à l'honorer vivant. A tous les degrés de l'échelle sociale et dans toutes les professions, des prix sont attachés à ce qui est beau et utile. Des pensions sont accordées en même temps au peintre de Phèdre, M. Guérin, et à un ouvrier qui a inventé un procédé nouveau dans une fabrique de Lyon. Si le premier consul décide qu'il sera élevé une statue colossale [1] à Desaix sur la place des Victoires, il fait placer dans la Trésorerie le buste de M. Dufresne, en exprimant au ministre [2] des finances ses regrets sur la mort de cet habile et intègre administrateur. Il prie le ministre de

[1] 19 vendémiaire an XI (11 octobre 1802).

[2] Lettre du 3 ventose an X (22 février 1802).

l'intérieur [1] de faire de même placer à l'Hôtel-Dieu un marbre dédié à la mémoire de Desault et de Bichat, qui atteste la reconnaissance de leurs contemporains pour les services rendus par eux à la médecine et à la chirurgie.

Des administrateurs estimables, M. Bénezech, ancien ministre de l'intérieur, mort préfet colonial à Saint-Domingue, M. de Normandie, liquidateur de la dette publique, après avoir l'un et l'autre servi l'État avec désintéressement, ont laissé leur famille sans fortune. Le premier consul accorde des pensions aux filles de M. de Normandie et à celles de M. de Bénezech.

La vertu contemporaine n'a pas seule droit à ses hommages. Les services rendus à l'ancienne France retrouvent en lui une reconnaissance dont la tradition avait été trop long-temps interrompue ; et la nation française, justement fière de ses exploits nouveaux, est ramenée au culte des belles actions qui l'illustrèrent dans les siècles antérieurs. Ainsi fut rétablie [2], et même avec plus de solennités encore, la fête qui se célébrait autrefois dans Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc. Dunkerque, patrie de Jean Barth [3], reçut, pour le placer dans son hô-

[1] Lettre du 14 thermidor an X (1er septembre 1802).

[2] 22 avril 1803.

[3] 14 octobre 1803.

tel-de-ville, le buste de cet intrépide marin. C'était en combattant les Anglais que l'un et l'autre avaient bien mérité de la France. Le premier consul pouvait-il plus noblement encourager l'expédition qui se préparait contre l'Angleterre ?

L'une des qualités que l'on a le moins contestées au premier consul a été, pendant long-temps au moins, un tact habile dans ses choix. Sans parler de ses choix pour la guerre, que la guerre avait soin de justifier, on eût dit, pour les places à l'intérieur, tantôt qu'il ne prenait avis que de l'opinion publique, tantôt qu'il avait le secret de talents inconnus qui n'avaient besoin que d'être mis en œuvre. Faut-il un ministre de l'intérieur? Le moment a ses exigences. L'industrie demande qu'on lui ouvre des routes nouvelles. Le premier consul nomme le savant chimiste Chaptal. Faut-il un ministre directeur de l'administration de la guerre? Il nomme le général Dejean. Un directeur-général pour le Musée des arts? M. Denon. Des maîtres, des surveillants pour les études? Il nomme, pour les mathématiques, Laplace, Monge et Lacroix; pour la langue latine, Fontanes, et d'autres hommes également recommandables.

Malgré l'amour des Français pour l'égalité et peut-être même par suite de ce sentiment, on

aime à voir reparaître dans les fonctions publiques quelques noms chers à l'ancienne France, comme un Séguier dans la magistrature, un d'Aguesseau dans la diplomatie.

Si presque toutes les institutions dont j'ai précédemment rendu compte ont trouvé grace devant les esprits les plus prévenus, il est deux autres mesures qui n'ont pas obtenu la même faveur, la création des sénatoreries[1] et l'établissement de formes nouvelles pour l'ouverture des sessions du Corps législatif. La création des sénatoreries n'a pas été considérée comme offrant en avantages réels la compensation des dépenses qu'elle devait coûter. Il fut formé une sénatorerie par arrondissement de cour impériale. La dotation de chaque sénatorerie devait être de vingt à vingt-cinq mille francs en biens nationaux avec une dotation. La possession était à vie. Plusieurs motifs contribuèrent à cette création. On en a énoncé un qui tient à un calcul de politique personnelle. Je suis loin de le repousser. Je ne crois point invraisemblable que, dans le Sénat comme ailleurs, le premier consul ait voulu tenir les ambitions constamment éveillées. Peut-être craignait-il que des hommes en position de n'avoir rien à espérer pour eux-mêmes, n'ac-

[1] 4 janvier 1803.

quissent un degré d'indépendance gênant pour le pouvoir; mais, en admettant que cette considération ait pu agir sur son esprit, elle ne fut pas seule ni même la principale. Magistrat suprême, mais arrivé à cette magistrature par la guerre, entouré de guerriers et ayant besoin d'eux, le premier consul sentait la nécessité d'élever, à côté du pouvoir militaire, des hiérarchies d'ordre civil, qui affaiblissent, en les partageant, les distinctions accordées à l'armée. Comme on ne pouvait pas, en 1803, songer à une noblesse héréditaire, il imagina les sénatoreries, dont il rehaussait l'éclat par le revenu qui s'y trouvait affecté. On ne doit pas perdre de vue un fait qui appuie la probabilité de ce motif, c'est que, dans tout son règne, il mit le plus grand soin à empêcher que le pouvoir militaire ne prît, dans l'intérieur, un ascendant nuisible à la considération de l'autorité administrative et des corps judiciaires. Au reste, les sénatoreries étaient une imitation perfectionnée des starosties de Pologne. La seule différence était que les unes se donnaient à vie et à un individu unique, tandis que les autres se donnaient pour un temps déterminé et à des familles.

Le sentiment qui portait le premier consul à vouloir entourer d'un grand éclat les autorités

civiles, avait de même, à l'égard du Corps législatif, amené le sénatus-consulte[1] qui établissait des formes solennelles pour l'ouverture de ses sessions, qui donnait à ce corps un Président annuel, assignait à ce Président une existence distinguée, et mettait à ses ordres une garde d'honneur.

Si le premier consul, fatigué de flatteries grossières, désirait un talent délicat, habile à placer la louange sous les couleurs même de l'indépendance et de la dignité, il ne put être inspiré mieux, au moment où la liste des candidats lui fut présentée, qu'en portant son choix sur M. Fontanes.

L'importance que mettait le premier consul à ouvrir en personne les sessions du Corps législatif a été représentée par quelques écrivains, comme un acte d'une vanité ridicule qui cherche l'occasion de se montrer avec le cortége de la grandeur et de la puissance. Ils n'ont pas remarqué que l'ouverture du Corps législatif ne se bornait pas, pour le premier consul, à une frivole cérémonie; que, Consul ou Empereur, il a reconnu l'obligation de rendre compte de sa conduite à la nation dont il se regardait comme le premier représentant, tâche à laquelle n'est

[1] 20 décembre 1803.

assujetti aucun autre chef de gouvernement, pas même le roi constitutionnel d'Angleterre. Ces exposés de situation de la république ou de l'empire n'étaient sans doute de sa part que l'apologie de ses actes; mais pour avoir le droit de livrer à la nation cette apologie, il fallait être assuré de n'être pas démenti par elle. Peut-être l'obligation de présenter tous les ans un semblable exposé, et avec tous les détails dans lesquels entrait le gouvernement consulaire et ensuite le gouvernement impérial, n'eût-elle pas été, depuis la restauration, un frein inutile contre les abus, quoique le même objet se trouve rempli d'une autre manière par la liberté de la tribune.

Cependant l'établissement de ces formes solennelles pour l'ouverture du Corps législatif, la création de sénatoreries qui détruit l'égalité même dans le Sénat, et introduit de nouvelles distinctions sociales, l'ordre d'élever une statue à Charlemagne dans ce même Paris qui a renversé toutes les statues des rois, ces diverses idées, très-peu républicaines, ne décèlent-elles pas dans le premier consul le projet, qui bientôt sera exécuté, de transformer la république en monarchie? Tout porte à croire en effet que le premier consul a jugé ces gradations utiles pour préparer les esprits à des changements de mots, car déja les changements dans les choses sont consom-

més. Depuis trois ans la monarchie existe. Réparateur des maux domestiques, vainqueur de l'étranger, pacificateur à Lunéville et à Amiens, le premier consul, surtout dans les dangers d'une nouvelle guerre qu'il ne voulait pas, est tellement devenu l'homme de la France, que ce n'est pas lui qui a besoin de chercher le pouvoir; c'est le pouvoir qui va au-devant de lui. Lorsque la nation française voit le chef de son gouvernement ne penser que ce qu'elle pense, ne vouloir que ce qu'elle veut, n'employer la puissance dont elle l'a investi que pour la grandeur et la prospérité de l'État, quel autre désir peut-elle former que celui de la durée de ce gouvernement, de la fixation du pouvoir dans les mains de l'homme qui en sait faire un si habile usage? Ce désir est surtout celui de la grande masse de la population, pour laquelle le premier des bienfaits est le repos et l'ordre.

Sans doute il est encore quelques esprits persévérants qui ne veulent pas transiger avec l'ordre nouveau, ou qui du moins tendent à lui imposer des limites, et, de ce nombre, sont surtout les hommes qui se réunissent chez madame de Staël. Ce point de réunion porte ombrage au premier consul; il le leur enlève. L'ordre est notifié à cette dame célèbre de se tenir à une distance de quarante lieues de Paris. Certes, ce

n'est pas moi, admirateur du plus beau talent dans une femme distinguée d'ailleurs par l'élévation de son ame et la générosité de ses sentiments, qui pourrai voir sans peine l'action de la puissance s'appesantir sur le génie désarmé; mais l'ordre qui éloigne madame de Staël de Paris, cet ordre arbitraire, rigoureux, est-il, comme on l'a prétendu, l'acte non provoqué d'une inexcusable tyrannie? Est-ce une violation de la liberté individuelle, une infraction des lois qui doivent garantir cette liberté? Il y a là une question susceptible de doute. La nationalité de madame de Staël a quelque chose d'indéterminé. Est-elle Française, Suédoise ou Suisse? Si elle est fille d'un ancien ministre de Louis XVI, elle est veuve d'un ambassadeur de Suède, mère d'enfans qui appartiennent à la Suède et non à la France. Essentiellement Française par son esprit, elle a un invincible penchant à donner dans ses ouvrages la supériorité aux étrangers sur les Français. Ses préventions en faveur de l'Angleterre, par exemple, l'aveuglent à un point inexplicable. « Les Anglais, dit-elle, irritent surtout Bonaparte, « parce qu'ils ont trouvé moyen d'avoir du suc« cès avec de l'honnêteté ». De l'honnêteté dans la politique anglaise et surtout pendant la dernière guerre! C'est, il faut en convenir, porter

la préoccupation un peu loin. Aux yeux du premier consul, madame de Staël n'est qu'une étrangère illustre, digne de considération et d'égards; mais quoiqu'il n'y ait pas en France un *alien bill* aussi régulièrement défini qu'en Angleterre, il est naturel qu'un gouvernement, quel qu'il soit, et, à plus forte raison, un gouvernement nouveau, ne laisse pas impunément des personnes, qu'il regarde comme étrangères, se mêler à des projets dirigés contre son existence.

Ici on élude la question. «Le seul crime[1] de « la femme que Bonaparte a rendue si malheu- « reuse était, nous dit-on, une conversation ani- « mée et brillante.» Je veux le croire, et, dans ce cas il faut l'avouer, l'injuste persécution dont elle a été l'objet est un glorieux hommage rendu à l'empire de la conversation en France et à l'esprit fait pour régner dans cet empire; mais est-ce bien là que se bornent les griefs du général Bonaparte, et puis-je mieux faire que de m'en rapporter à madame de Staël elle-même? Or, de son propre aveu[2], elle a fait la guerre au premier consul autrement que par des paroles. C'est chez elle qu'a été encouragée la résistance à son

[1] M. Benjamin-Constant. *Mélanges de littérature et de politique*.

[2] Dix années d'exil.

gouvernement, chez elle que se rassemblaient les chefs d'une conspiration déjouée, l'année précédente. Ses opinions la portaient à se faire le centre d'une opposition déclarée; elle semblait se plaire à recevoir, dans ses salons, tous les mécontents d'un rang distingué, soit étrangers, soit nationaux, et à élever en quelque sorte une puissance rivale à côté de la puissance qui dominait déja une partie de l'Europe. Le rôle n'est pas indigne d'une ame forte, et personne plus que madame de Staël n'était capable de le remplir; mais le premier consul a lu dans sa pensée, et, comme elle en fait plus d'une fois la remarque, il a une habileté cruelle à saisir, dans les personnes qu'il veut frapper, le point le plus vulnérable, le plus sensible. Elle raconte elle-même que les instructions du premier consul à ses ministres de la police étaient de l'*annuler*. Sa passion était de résider à Paris, d'y vivre entourée de toutes les notabilités sociales et intellectuelles, et, à l'aide d'une grande fortune que relevaient ses talents littéraires, d'y prendre une sorte de consistance politique. Le but est deviné; il était si visible. Paris lui est nécessaire; Paris lui sera fermé. Toutefois ce n'est pas sans provocation que le premier consul s'est décidé à cette mesure. Il avait, pour ainsi dire, proposé alliance à madame de Staël; il lui avait demandé

du moins la cessation de toute hostilité. Joseph Bonaparte, son frère, en avait été l'inutile négociateur. A l'alliance, à la neutralité même, madame de Staël a préféré une guerre ouverte. En l'éloignant de Paris pour éviter le combat, le premier consul montre combien elle lui paraît à craindre. Nous-mêmes nous ne mettrions pas aujourd'hui tant d'importance à ce fait, si madame de Staël n'eût été qu'une femme ordinaire. Une rélégation forcée dans une vie obscure, loin du seul théâtre qui répondît à tous ses goûts, lui fit expier chèrement les honneurs de sa célébrité.

Les personnes qui partageaient les idées de madame de Staël, et il en est plusieurs que j'honore au plus haut degré pour la droiture de leurs intentions et de leurs sentiments, formaient alors une minorité imperceptible. Déja l'esprit général de la France est presque entièrement changé. La plupart des républicains eux-mêmes, tout en regrettant, non la révolution, mais les agitations de la liberté, reconnaissent comme indispensable la concentration d'une grande force dans celui qui les a sauvés de leurs propres écarts, et qui a dompté leurs ennemis tant intérieurs qu'extérieurs. S'il existe des dissentiments, ce n'est que sur les dénominations, sur les titres. On ne veut pas de roi, parce qu'on

a long-temps juré haine aux rois. Cette contra-riété sera facile à faire évanouir. Ce n'est pas un roi qui gouvernera les Français, ce sera un empereur. Tout conspire pour en accélérer le moment; les amis de la France, par des vœux que leur dicte leur propre intérêt; ses ennemis et surtout l'Angleterre, par des crimes qui, en menaçant de replonger la France dans le chaos, lui font sentir le besoin d'assurer son avenir. De toutes parts, on répétait aux Français, ici avec une crainte sincère, ailleurs avec une odieuse joie : « Vous êtes tout puissants aujourd'hui; « mais que serez-vous demain? » « Deux yeux « peuvent se fermer, » me disait le comte d'Haugwiz dès 1803. Amis et ennemis tenaient le même langage. Ces souhaits et ces menaces arrivaient aux oreilles du premier consul. Aussi bon juge et meilleur juge peut-être de sa situation et de celle de la France que les Français et les étrangers, le premier consul savait ce qu'il fallait à la France pour prospérer, ce qu'il lui fallait à lui-même pour servir la France. Ce qu'il fallait à la France pour ne plus retomber ni dans l'anarchie directoriale ni dans les sanglantes horreurs du comité de salut public, c'était une forme de gouvernement qui ne pérît point avec un homme, c'était l'hérédité. Ce qu'il fallait au premier consul, vu la position de la

France et du monde, ce n'était ni le titre d'empereur ni le titre de roi, c'était la dictature. Quel que soit le nom qu'il prendra, il ne sera et ne pourra être que dictateur, tant que l'existence de la France nouvelle, de la France avec les conquêtes de la république, avec ce qui restera de la révolution même sous l'empire, sera une existence contestée; et cette existence ne cessera jamais d'être contestée, tant que l'Angleterre n'aura pas été vaincue. C'est dans cette donnée que reposent les destinées futures de la France et du chef de son gouvernement.

S'il est manifeste qu'en 1803 et même dès 1802 le premier consul tendait à fonder, pour sa famille, en France, un système d'hérédité, est-il de même constant qu'il ait essayé soit d'une manière directe, soit par l'intermédiaire d'une tierce puissance, d'obtenir de S. M. Louis XVIII sa renonciation aux droits des Bourbons sur la couronne de France? En preuve de l'existence de cette négociation, on cite la lettre justement fameuse de ce prince que nous rapporterons bientôt. D'un autre côté, on sait que le gouvernement français fit donner un démenti formel aux assertions contenues dans la pièce intitulée : *Publication du Comte de Lille*. Loin de nous la pensée de mettre en doute la réalité de causes qui aient motivé la lettre du roi; mais

c'est un point historique non éclairci que la nature de ces causes.

J'avais espéré trouver sur ce point quelque lumière dans les Mémoires de M. de Bourienne. Je n'y rencontre que des embarras de plus et une difficulté toute nouvelle. M. de Bourienne suppose, ce qu'auparavant je n'avais vu nulle part, que le premier consul a écrit [1] directement à S. M. Louis XVIII pour lui demander sa renonciation. A la vérité, il déclare n'avoir eu aucune connaissance de sa lettre. Il présume qu'elle a pu être concertée par le premier consul avec son frère Lucien, et, à cette occasion, il rapporte ce qu'on lui a dit s'être passé chez le roi au moment de la réponse. En admettant l'existence de cette lettre, M. de Bourienne la regarde comme la démarche la plus inconsidérée qu'il eût été possible de faire, et, à cet égard, il aurait raison; mais tout constate qu'elle n'a pas été faite. Une seule remarque suffit pour le prouver; c'est que, s'il eût existé une telle lettre du premier consul, elle aurait été nécessairement publiée avec la réponse du roi. Elle aurait dû l'être d'autant plus nécessairement, même plus tard, que, sur les assertions contenues dans les pièces rendues publiques, il

[1] Tome V, page 145.

y eut dénégation du premier consul, et qu'en produisant sa lettre on l'eût convaincu d'imposture.

Au reste, cette partie des Mémoires de M. de Bourienne présente un peu de confusion, et nous ne pouvons pas lui en faire un crime; car lui-même il a soin de répéter souvent qu'il ne s'attache pas aux règles de la chronologie. Par exemple, dans ses Mémoires, la lettre du roi est datée de Mittau en 1802. Or, c'était Paul Ier qui avait mis S. M. Louis XVIII dans le cas de quitter Mittau, et Paul Ier était mort dans le mois de mars 1801. Il y avait, lorsque la lettre du roi fut écrite, à-peu-près deux ans qu'il avait quitté Mittau, d'où il était allé d'abord à Kœnigsberg et ensuite à Varsovie. Tous les détails que M. de Bourienne présente comme ayant eu lieu à Mittau, ce serait à Varsovie qu'il faudrait les transporter. Il est tout naturel qu'un écrivain qui, comme il le dit lui-même, ne fait que raconter ce qu'il a vu, ne mette pas une extrême importance à déterminer d'une manière précise les mois et même les années; mais pour l'historien c'est là le premier, le plus essentiel de tous les devoirs. C'est en même temps le travail le plus ingrat et le plus pénible; toutefois il faut s'y résigner; car, dans l'histoire moderne surtout, la vérité n'est qu'à

ce prix. Déplacez un acte quelconque d'une puissance, présentez, soit à dessein soit par inadvertance, telle mesure d'un cabinet comme ayant précédé celle d'un gouvernement rival, lorsqu'il n'en a pas été ainsi, vous aurez, par ce seul changement de date sur un fait, changé l'état de la question. Vous aurez traduit en agresseur celui qui n'a fait que répondre à l'attaque. Ces considérations sont toujours presentes à ma pensée, et si quelque erreur en ce genre m'échappe, ce ne sera jamais qu'involontairement.

Si nous sommes autorisés à croire que la supposition d'une lettre directe du premier consul au roi, présentée d'ailleurs par M. de Bourienne comme une simple conjecture, n'a aucune espèce de fondement, n'a-t-il pas existé postérieurement à 1801, entre le premier consul et S. M. Louis XVIII, des communications d'une [1] autre

[1] Il paraît certain qu'il y en avait encore eu d'autres que celles qui ont été connues en 1800 et 1801. Un jour le premier consul dit au général La Fayette que Louis XVIII lui avait écrit à l'occasion de l'événement du 3 nivose pour lui exprimer son horreur contre de pareils attentats: « Sa lettre est bien, disait le premier « consul, ma réponse aussi ; mais il finit par demander une chose « que je ne puis pas faire, c'est de le mettre sur le trône. » Les propositions des agents de l'ancienne dynastie passaient principalement par Joséphine. « On me promet, raconta-t-il

nature, et quelle en a été la forme ou la voie? Avant d'entrer dans cet examen, arrêtons-nous sur la lettre qui le rend nécessaire. Quelle que soit la circonstance qui l'ait amenée, cette lettre est un monument honorable que l'histoire doit conserver tout entier. « Je ne confonds point, « écrivait Louis XVIII, M. Bonaparte avec ceux qui « l'ont précédé; j'estime sa valeur, ses talents mi- « litaires; je lui sais gré de quelques actes d'ad- « ministration, car le bien qu'on fera à mon peuple « me sera toujours cher; mais il se trompe, s'il « croit m'engager à renoncer à mes droits. Loin « de là, il les établirait lui-même, s'ils étaient « litigieux, par les démarches qu'il fait en ce mo-

« encore, une statue où je serai représenté rendant la couronne « au roi : j'ai répondu que je craindrais d'être enfermé dans le « piédestal. » Dans la suite d'une conversation avec le même interlocuteur, qui avait fait quelques remarques sur la marche du gouvernement consulaire, le premier consul répliquait : « Vous pouvez désapprouver le gouvernement, me trouver des- « pote ; on verra, vous verrez un jour si je travaille pour moi ou « pour la postérité : mais enfin je suis maître du mouvement, « moi, que la révolution, vous, que tous les patriotes ont porté « où je suis, et, si j'appelais les Bourbons, ce serait vous li- « vrer tous à leur vengeance. » Il n'y a d'inexact dans ce langage que d'appliquer l'esprit de vengeance à la personne des Bourbons ; mais ici le premier consul entendait les hommes qui reviendraient à leur suite, et, à l'égard de ceux-ci, la crainte était-elle mal fondée?

« ment. J'ignore quels sont les desseins de Dieu « sur ma race; mais je connais les obligations « qu'il m'a imposées, par le rang où il lui a plu « de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces « obligations jusqu'au dernier soupir. Fils de « saint Louis, je saurai, à son exemple, me res- « pecter jusque dans les fers. Successeur de Fran- « çois I[er], je veux du moins pouvoir dire comme « lui : Nous avons tout perdu, hors l'honneur. » Cette lettre porte un grand caractère, celui du courage, supérieur à l'infortune; mais à quelle occasion a-t-elle été écrite? Elle parle de démarches, faites par le premier consul; quelle a été la nature de ces démarches?

On a dit, on a imprimé dans beaucoup d'ouvrages que le premier consul, attachant le plus grand prix à la renonciation du prince que l'on nommait alors *le Prétendant*, aurait, pour l'obtenir, choisi, comme intermédiaire, le cabinet prussien qu'il aurait mis dans sa confidence. Ce serait sur les instances du premier consul que le comte d'Haugwiz, ministre des affaires étrangères à Berlin, aurait chargé le président de la régence de Varsovie, M. Meyer, de proposer à S. M. Louis XVIII, en échange de la renonciation désirée, des indemnités en Italie, et une existence brillante. Telle est l'assertion; mais aucun des nombreux écrits, où elle est répétée,

n'ajoute le moindre détail qui constate la réalité d'action du premier consul. Le fait en lui-même d'une intervention du président Meyer, auprès de S. M. Louis XVIII, est bien constant; mais cette intervention a-t-elle eu lieu à l'instigation du premier consul, et sur une demande partie originairement de lui? Là est le doute; là manquent les preuves. Ces preuves, que je ne trouve pas dans les Mémoires d'une opinion, je les demande, j'en demande au moins quelque indice aux écrits de l'opinion contraire. Je parcours les divers Mémoires de Sainte-Hélène, et je trouve dans M. de Las Cases un passage qui se rapporte à cette circonstance. D'abord Napoléon repousse le fait par une dénégation formelle : « Et comment « cela aurait-il pu être? moi, qui ne pouvais « régner précisément que par le principe qui les « faisait exclure, celui de la souveraineté du peu- « ple? » Mais ensuite il raconte que la rumeur causée par la lettre de Louis XVIII et l'adhésion éclatante qu'y donnèrent les princes de sa famille, l'ayant porté à rechercher ce qui avait pu occasioner ce bruit, il avait recueilli les données suivantes : « Au temps[1] de notre intelligence avec « la Prusse, et lorsqu'elle s'occupait de nous être « agréable, elle fit demander si de souffrir des

[1] Mémoires de Las Cases, tome I, page 339.

« princes français sur son territoire, nous causerait de l'ombrage; et on répondit que non. « Enhardie, elle demanda si on aurait une trop « grande répugnance *à la mettre à même de leur « procurer des secours annuels;* on lui répondit « encore que non, pourvu qu'elle garantît qu'ils « demeureraient tranquilles, et s'abstiendraient « de toute intrigue. Cette affaire se traitant entre « eux, et la négociation une fois en train, Dieu « sait ce que le zèle de quelque agent, ou même « les doctrines du cabinet de Berlin, qui n'étaient « pas les nôtres, peuvent avoir proposé. Voilà « sans doute le motif et le prétexte qui donnèrent lieu à cette belle lettre de Louis XVIII. » Telle est, sur ce point, la déclaration du prisonnier de Sainte-Hélène. Peut-être réduite à elle seule, aurait-on le droit de la regarder comme suspecte. Cependant on va juger si tout n'autorise pas à y voir l'empreinte de la bonne foi, et le caractère de la certitude. Historien, je vais parler ici comme témoin, mais en témoin armé de preuves, dont la base existe encore, dont l'authenticité ne peut être contestée. A l'époque dont il s'agit, au commencement de 1803, j'étais chargé d'affaires de France à Berlin. Je recherche ce que j'ai vu, ce que j'ai su alors; et les notions, que me fournit ma correspondance avec le ministre des affaires étrangères, s'accordent parfaitement

avec la version rapportée par M. de Las Cases.

La Russie, qui sous Paul Ier, avait pourvu seule à la subsistance du comte de Lille, avait, depuis que ce prince s'était retiré à Varsovie, désiré que les principales maisons régnantes prissent avec elle une part de ce fardeau. Partout cet appel avait été froidement accueilli. L'Angleterre montrait peu de bonne volonté pour un prince qui ne résidait pas sur son territoire et ne la servait pas directement. L'Autriche n'avait pas même répondu. La Prusse, qui regrettait encore la somme d'un million sept cent mille thalers, environ six millions de francs, avancée par Frédéric Guillaume II aux princes français, aurait voulu pouvoir aussi se dispenser de répondre à l'invitation de la Russie. Tel était l'état des choses, lorsque le 17 janvier 1803, dans une conversation que j'eus avec le comte d'Haugwiz, et où il fut question d'émigrés qui se trouvaient à Varsovie à la suite du Prétendant, ce ministre me fit une insinuation dont je rendis compte à Paris dans les termes suivants : « Ces « propos[1] (sur les émigrés), écrivais-je au ministre « des affaires étrangères, en amenèrent d'autres « sur le sort des Bourbons. Le comte d'Haugwiz

[1] Extrait textuel de ma dépêche du 28 nivôse an XI (18 janvier 1803).

« mit en avant l'idée, mais en la faisant précé-
« der de beaucoup de ménagements, que peut-
« être, lorsque cette famille est abandonnée uni-
« versellement, il ne serait pas indigne de la
« générosité du premier consul de veiller à sa
« subsistance. Il eut soin de protester que cette
« idée venait de lui seul, et qu'il ne se permet-
« tait de l'énoncer que par suite de la confiance
« sans réserve qui règne dans nos relations. Il
« faisait observer que, si le premier consul
« croyait pouvoir se livrer à ce sentiment d'hu-
« manité, il était bien entendu que cette famille,
« quoique des renonciations de sa part soient
« bien superflues, ferait un entier abandon de
« toutes prétentions en France, ajoutant que,
« sans cette condition, à la place du premier
« consul, il ne donnerait pas une obole. » Entre la date de ce compte rendu par moi, de Berlin à Paris, et la date de la lettre du roi qui résidait à Varsovie, il n'y a qu'un mois de distance. Maintenant la proposition faite à S. M. Louis XVIII par le Président de la Régence de Varsovie, a-t-elle été spontanée de la part du ministère prussien qui, sans attendre une explication de Paris, aurait désiré se faire, auprès du premier consul, un mérite de cet empressement, ou bien a-t-elle eu lieu par suite d'un assentiment spécial du gouvernement français, assentiment probablement

verbal, qui aurait été transmis à Berlin par le marquis de Lucchesini? Ce point semble fort douteux. Pour que la dernière hypothèse fût la vraie, il faudrait, vu les dates que j'ai citées, le 18 janvier et le 23 février, qu'à peine ma dépêche reçue à Paris, on eût accueilli l'idée du cabinet prussien; qu'on eût arrêté sur-le-champ des propositions à faire à Louis XVIII et réclamé, pour les faire parvenir à ce prince, les bons offices de ce cabinet; qu'à Berlin, on n'eût pas perdu une minute pour envoyer des instructions à Varsovie; que la communication eût été faite à l'instant au roi, et que le roi lui-même eût répondu sans un seul jour de retard. A la rigueur, l'impossibilité physique n'existe pas, mais n'est-il pas aussi naturel de supposer, de la part de la Prusse, une officieuse initiative qui justifierait la plainte exprimée par les Mémoires de Sainte-Hélène? Une circonstance particulière vient à l'appui de cette dernière supposition. On n'insulte pas des personnes desquelles on désire obtenir quelque acte de condescendance. Or, dans ce même temps où le premier consul aurait été en pourparler avec Louis XVIII, un mois à-peu-près avant la réponse de ce prince, il parut dans le *Moniteur* un article dirigé en général contre l'Angleterre, mais qui renfermait contre les Bourbons un passage très-injurieux. Une at-

taque semblable eût-elle été hasardée, s'il y avait eu alors une négociation déja ouverte avec Louis XVIII au nom du premier consul, ou seulement préméditée par lui? Au lieu de disposer les Bourbons aux concessions que l'on désirait, n'eût-ce pas été irriter en eux le plus juste orgueil, et les exciter à une honorable résistance propre à les faire sortir de cet oubli dans lequel on les prétendait enveloppés? Quoi qu'il en soit de l'une ou de l'autre de ces hypothèses, même en admettant qu'il y ait eu un assentiment donné de Paris à la tentative faite par le président de la Régence prussienne à Varsovie, il semble que, dans ce cas encore, la démarche attribuée au premier consul, du moment qu'elle a été amenée par les provocations du cabinet prussien et par les provocations dont j'ai indiqué le motif, perd singulièrement de sa gravité. Si le premier consul l'a autorisée, c'est sur une suggestion étrangère; et cette suggestion elle-même est venue à propos d'une question d'argent où la politique n'est entrée qu'en second ordre. C'est la parcimonie, l'avarice des maisons royales à l'égard de princes détrônés, qui, pour se débarrasser sur un tiers du soin de pourvoir à leur entretien, veut en ménager à ce tiers le dédommagement par la renonciation que feraient ces princes à des droits qu'on ne regarde

plus que comme d'insignifiantes prétentions.

Mais soit que dans cette affaire le premier consul ait à se plaindre, ou du conseil inopportun, ou de l'entremise spontanée d'un ami maladroit, ce fut, de la part de S. M. Louis XVIII, un trait d'une merveilleuse adresse, un acte d'à-propos parfaitement entendu, de saisir, au passage, une démarche obscure pour en faire une démarche d'éclat, une question d'argent pour la transformer en question de la plus haute politique. Par cet examen des faits qui ont pu donner jour à la lettre de Louis XVIII, je suis loin de vouloir diminuer le mérite de cette généreuse déclaration. Je trouve au contraire à ce prince encore un mérite de plus, celui d'une ingénieuse promptitude à s'emparer du premier incident qui pouvait paraître une occasion favorable pour la manifestation de ses nobles sentiments; mais que signifiait, pour le moment du moins, le courage moral d'un roi dans l'exil, quand tous les monarques du continent, extrêmes dans leur résignation quoique impatients de s'en affranchir, courbaient à l'envi, devant un homme nouveau, la fierté de leur race, et l'orgueil de leurs couronnes [1] ?

[1] Quelques auteurs de Mémoires ont parlé d'une prétendue tentative d'empoisonnement contre Louis XVIII à Varsovie, et

Outre que l'acte d'amnistie avait eu l'avantage privé de mettre, pour tant de milliers d'hommes, un terme à l'exil et à une humiliante mendicité sur des terres étrangères, il avait eu politiquement l'important effet de dissoudre ce qu'on avait si long-temps appelé la *France extérieure*. Ce qui restait d'émigrés en dehors des frontières françaises n'en formait pas la cinquantième partie. Parmi ceux dont le retour en France était un hommage rendu au gouvernement du premier consul, on voyait quelques-uns des hommes les plus distingués par leurs talents et leur honorable caractère, comme MM. Malouet, Cazalès et Lally-Tolendal. Soit que l'imprudente jactance avec laquelle, dans les premières années, l'émigration avait annoncé de faciles triomphes, eût irrité contre elle des États auxquels ils n'avaient porté que les calamités des plus

ont dirigé le soupçon sur un employé du département des affaires étrangères de France, nommé Galon-Boier, qui se trouvait alors dans cette résidence. A l'égard de la supposition d'empoisonnement, il fut reconnu dans le temps que c'était l'invention d'un individu qui voulait se faire valoir par cette soi-disant découverte, comme on en a vu plus d'une en France depuis 1815. Quant au sieur Galon-Boier, c'était, selon toute apparence, un observateur ministériel. Mais quel est le prince, prétendant à une couronne, qui ait jamais échappé à une pareille surveillance de la part de son concurrent légitime ou illégitime?

désastreuses guerres, soit que la compassion même se lasse pour un malheur qui, en se prolongeant, finit par paraître mérité, cette compassion, devenue plus rare, était en même temps moins généreuse. Dans plusieurs pays d'Allemagne et surtout en Autriche, la police traitait l'émigration aristocratique de la France comme depuis elle a traité les émigrations libérales de l'Italie et de l'Espagne. Des évêques français[1], prévenus d'avoir répandu en France des mandements séditieux, demandaient-ils un asile à Vienne, cet asile ne leur était accordé que dans des provinces éloignées comme la Gallicie et la Transylvanie. Il en était de même des Précy, des Saint-Félix et autres. On les envoyait au fond de la Moravie ou de la Bohême. Les infortunés, auxquels on n'interdisait pas le séjour de la capitale, n'y jouissaient d'aucune considération, si l'on en excepte toutefois ceux qui avaient pris du service dans les armées. A l'égard des autres, la bienfaisance avait trop souvent les formes de l'insulte. « Même parmi les « gens de notre opinion, disait l'un d'eux, nous « sommes traités avec un dédain qui nous dé- « chire l'ame. On croit être magnifique envers

[1] Entre autres M. de Sabran, évêque de Laon, et l'ancien évêque de Châlons.

« nous, lorsque l'on ne fait que tirer parti de « nos talents, de nos services ou de notre com- « plaisance. La misère, qui nous force à rece- « voir les secours de la pitié, nous dégrade jus- « qu'aux yeux de nos insolents protecteurs. » On juge si l'homme qui sentait si vivement la honte de sa situation fut prompt à s'élancer sur le territoire de la patrie, dès que l'accès lui en fut ouvert. Combien d'autres avaient subi le même sort! Pourquoi faudra-t-il que, devenus un jour les maîtres de la France par des succès qui ne leur appartiendront pas, ils rendent à leurs compatriotes les outrages qu'ils ont reçus de l'étranger? Sauvés de la proscription et proscripteurs à leur tour, ils voudront être plus implacables que la révolution elle-même. Le *jamais* des restaurations est-il donc irrévocable?

Les émigrés, qui restèrent hors de France, se divisaient en trois classes: l'une, des hommes qui, ayant profité de l'amnistie, avaient obtenu du gouvernement français la permission de demeurer au service des puissances étrangères, comme M. le duc de Richelieu, qui commandait à Odessa; M. de Langeron, qui avait de même un grade supérieur dans l'armée russe, et d'autres encore en des positions moins élevées. La France, en leur ouvrant son sein, ne voulait ni les dépouiller d'un bien-être qu'ils avaient

obtenu ailleurs, ni les condamner à l'ingratitude. La seconde classe se composait d'hommes également estimables qu'un attachement sacré liait pour la vie à la personne du roi ou à celle des princes; la troisième enfin se formait, ou de forcenés qui ne voulaient rentrer en France que le glaive et la torche à la main, ou d'aventuriers et d'intrigants qui faisaient, de leur dévouement intéressé à la famille royale, une spéculation dont la trésorerie anglaise soldait les comptes. C'est parmi ces exaltations d'un fanatisme dynastique, et plus encore dans les rangs obscurs d'un brigandage faussement ennobli par l'usurpation du nom royal, que la politique anglaise, résolue d'abattre, n'importe par quel moyen, le chef du gouvernement de la France, ira bientôt choisir des bras dociles, et prendre ses agents d'exécution.

CHAPITRE XXXIV.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

Conclusion d'un concordat. — Conscription et garde nationale. — Organisation administrative et judiciaire. — Instruction publique. — Travaux publics. — Écarts du patriotisme italien.

Les soins de la guerre et de la paix qui, bornés à la France seule, semblaient devoir absorber toute l'attention du premier consul, ne l'empêchaient point de trouver des heures et des jours pour la république italienne dont il a accepté la Présidence. Déja d'importantes améliorations ont été opérées aussi dans cette république. Pour l'Italie, plus encore que pour la France, la première pensée est due aux affaires religieuses. Ce fut dans le but de ménager les esprits en ce sens, de plaire à la population et au clergé, que le Président abolit le calendrier décadaire, en ayant soin de présenter cette mesure, comme un hommage rendu aux usages,

aux habitudes, surtout en ce qui concernait le culte. Cette abolition n'eût-elle pas été convenable en elle-même, elle était politique pour la localité. On ne manquera pas de remarquer que cette initiative de la république italienne est le prélude évident de l'adoption de la même mesure en France. Seulement en France, cette adoption sera motivée par des raisons différentes, dont nous examinerons la valeur.

Le même esprit, qui avait fait conclure pour la France le concordat de 1801, amena pour la république italienne la conclusion d'un concordat presque identique dans ses dispositions. L'acte en fut signé à Paris, le 16 septembre 1803, par M. Marescalchi, ministre des affaires étrangères de cette république, et le cardinal Caprara, légat du saint-siége.

Comme le premier consul avait, pour la France, fait accompagner le concordat par des articles organiques ayant pour objet de prévenir des extensions dangereuses de la part de la cour de Rome, le Vice-président Melzi, nourri des saines doctrines de l'évêque de Pistoie Ricci, si sagement appliquées par Léopold en Toscane, publia, en même temps que le concordat italien, un décret tendant de même à entourer l'autorité temporelle de légitimes barrières contre les empiètements du pouvoir ecclésiastique. Le

Pape en porta des plaintes au premier consul. Elles furent écoutées avec bienveillance, mais l'ouvrage de Melzi était trop sage pour n'être pas maintenu.

Le premier consul n'eût-il fait que transporter en Italie une partie des institutions françaises en les appropriant aux localités, il eût toujours été un bienfaiteur pour ce pays, et, parmi ces bienfaits, le plus essentiel peut-être fut l'établissement de la conscription militaire. Il n'y a nulle part de nationalité, sans une armée nationale. Pour que les populations, réunies sous le nom de république italienne, formassent un vrai corps de nation, il fallait que ces populations, précédemment soumises à différents maîtres, déshabituées du maniement des armes, des fatigues de la marche et des dangers du champ de bataille, comprissent qu'elles avaient maintenant une patrie commune et que tout citoyen se devait à sa défense. Déja, il est vrai, des corps italiens s'étaient distingués en combattant à côté des Français; mais, dans le nouvel état de la république, il fallait plus, il fallait une armée complète, en rapport avec le besoin de la sûreté publique et le nombre des habitants. Une division de cette armée traversa la France, en 1803, pour aller camper, avec les troupes françaises, sur les côtes de l'Océan. L'apprentissage

n'était pas difficile pour elle. Les modèles ne lui manquaient pas.

Indépendamment de l'armée de ligne, l'organisation de la garde nationale dans toute la république italienne eut le double but de garantir l'ordre intérieur et d'inspirer du goût à la nation pour les exercices militaires.

L'administration fut, comme en France, divisée en préfectures et en sous-préfectures.

Ces peuples, dominés si long-temps par des maîtres étrangers, apprirent à se gouverner eux-mêmes. Des commissions d'hommes éclairés travaillèrent à la liquidation de la dette et à son inscription. On établit un système bien entendu de comptabilité. L'ordre judiciaire devint partout uniforme, quant au classement du personnel, en attendant, ce qui ne sera pas éloigné, qu'il devînt l'organe d'une loi uniforme et générale. Déja l'importance de l'uniformité s'était manifestée par l'introduction de celle des poids et mesures.

L'instruction publique, après avoir été, dans le Corps législatif, le sujet des plus savantes discussions, fut réglée par une loi qui la divisa, pour la partie économique, en trois degrés, nationale, départementale et communale, et, pour la partie scientifique, en trois degrés pareillement, transcendante, moyenne et élémentaire.

Au-dessus de l'édifice et comme pour le couronner, s'élevait un institut national.

A ces améliorations politiques et administratives se mêlaient des améliorations matérielles, propres à flatter les yeux de la multitude, des constructions nouvelles ou la continuation de constructions imparfaites. Parmi les premières, il faut compter le *Forum* Bonaparte, fondé sur l'emplacement de l'ancien château de Milan, monument magnifique et digne de la grandeur[1] romaine; parmi les secondes, l'achèvement de la célèbre cathédrale de cette ville. Pour ces derniers travaux, une dotation fut établie de manière à en assurer l'exactitude jusqu'à la consommation de l'ouvrage. Deux années, sous le gouvernement de Bonaparte, avaient opéré plus de changements heureux que n'en avait antérieurement produit le cours de plusieurs siècles.

Si l'on se rappelle tout ce que cette contrée avait eu à souffrir depuis huit ans, et des maux de la guerre et de la dureté des vainqueurs, quels qu'ils fussent, on jugera ce que la république italienne devait éprouver de reconnaissance pour l'homme, doublement son créateur, qui, après l'avoir arrachée d'abord à l'Autriche et ensuite à la démagogie, lui donnait les insti-

[1] Expression de M. Botta.

tutions les plus humaines et les plus libérales qui existassent alors sur le continent. La masse de la population sentait tous ces avantages, en faisant des vœux pour leur durée. C'était parmi des hommes qui, par leur position sociale, eussent dû en connaître le prix, que se réfugiait l'ingratitude, et l'ingratitude à leurs yeux se cachait sous le masque honorable d'un patriotisme italien, qui tendait à sacrifier le bien présent à un mieux alors impossible, une réalité heureuse à des chimères. J'ai déja présenté ailleurs[1] un tableau des maux qu'avaient causés à la république cisalpine les fausses démarches des sectateurs de l'*unité* italienne. Il semble qu'une si triste et si récente expérience eût dû ramener les esprits à des idées plus saines. L'expérience a été perdue. Les mêmes erreurs, les mêmes fautes vont se renouveler.

L'inobservation de la maxime vulgaire: « de « deux maux choisis le moindre, » est un malheur en politique plus encore que dans la vie privée. Pour un État placé entre deux nécessités fâcheuses, vouloir échapper à l'une, sans se soumettre de bonne foi à l'autre, est s'exposer à les subir tour à tour, et même toutes deux à la fois. Telle est la position de l'Italie entre la

[1] En 1799.

France et l'Autriche. Les seuls hommes sages de cette contrée sont ceux qui, jugeant bien leur pays, ses incompatibilités, l'impossibilité actuelle de réunir dans un même dessein toutes ses volontés et toutes ses forces, ont pensé qu'après avoir choisi entre les deux grandes puissances qui les pressent, il fallait courir tous les hasards de ce choix, en subir les inconvénients, de manière au moins à n'en pas perdre les fruits. Ce n'est là que du bon sens et de la froide raison; c'est de la servilité aux yeux d'esprits ardents et enthousiastes, qui prennent leurs rêveries pour des faits, et leurs espérances pour des certitudes. Assurément c'est une pensée noble, généreuse dans son principe, faite pour séduire l'imagination, que de tendre à réaliser enfin le vœu de Jules II, à chasser les Barbares de l'Italie; mais avant de s'abandonner à un tel projet, le premier devoir est de chercher si les éléments d'exécution en existent; s'il est possible d'en rassembler, d'en combiner les moyens; si d'imprudentes tentatives, loin de rapprocher le but, ne peuvent pas l'éloigner encore davantage. Ainsi les *unitaires* auraient désiré, par exemple, qu'aussitôt après la conquête, la France leur dît: « Vous êtes libres [1]; je me retire. » Mais d'a-

[1] On pourrait croire qu'il y a ici de l'exagération, que je prête aux unitaires un langage insensé pour les réfuter plus ai-

bord il faut songer que les Français n'ont pas envahi, n'ont pas dû envahir l'Italie uniquement pour proclamer son indépendance; que les mêmes motifs qui les y ont amenés, le besoin et l'intérêt de refouler, dans la limite de ses États allemands, la puissance autrichienne, leur commandent de se maintenir sur le sol de l'Italie, aussi long-temps que ce dessein ne sera pas rempli; il faut songer en même temps que, le jour où les Français s'en retireront volontairement ou de force, avant que les États italiens soient en mesure de conserver seuls leur indépendance, les Autrichiens y reviendront aussitôt prendre leur place. Si l'Italie seule n'est pas en état de repousser séparément l'une ou l'autre puissance, il ne lui reste qu'un seul parti, celui de

sément. Je rappellerai un seul fait. En 1798, un traité d'alliance fut conclu entre la France et la république cisalpine. Il était stipulé que, comme cette dernière république n'était pas encore en état de se défendre par elle-même, la France y laisserait vingt-cinq mille hommes, et qu'il serait payé par la république cisalpine une somme de dix-huit millions de francs pour l'entretien de ce corps d'armée. Cette stipulation excita, dit l'historien d'Italie, une indignation générale. La ratification du traité fut refusée par le Corps législatif. Cependant, ou bien les hommes qui décidèrent ce refus se croyaient en état de maintenir seuls leur existence, ou bien ils voulaient que la France se sacrifiât gratuitement pour eux. L'un et l'autre étaient absurdes.

juger laquelle des deux lui offre, pour le moment, la dépendance la moins pénible, et, pour l'avenir, les chances les plus favorables. Une fois ce parti pris, le bon sens commande de s'y attacher avec franchise et sans réserve. On devrait croire qu'un tel raisonnement ne saurait échapper à personne ; il est trop simple, il ne convient pas à des esprits subtils qui ne voient de politique profonde que dans la finesse et de succès possible que par la fraude et la duplicité. Quelques maximes traditionnelles des anciens gouvernements d'Italie sont la règle de leur conduite. Ils s'imaginent qu'en opposant tour à tour leurs ennemis les uns aux autres, ils finiront par triompher de tous. En général les *unitaires* sont des démocrates très-prononcés. Cependant aujourd'hui ils ne montrent, dans leurs relations secrètes avec des sujets romains, napolitains et toscans, aucune antipathie pour les gouvernements de ces États; ils sont prêts à se lier avec les cours de Rome, de Naples et de Florence, à concerter même leurs mesures avec elles. Pour le moment ce sont les Français qui pèsent sur l'Italie ; ce sont les Français qu'il faut chasser. Ce premier but atteint, le reste ne sera pas difficile; les trônes ne pourront pas résister long-temps, et, de toutes les nations italiennes, on formera une seule république dont Rome

sera la capitale. Ces idées sont celles des chefs principaux de l'association; mais, parmi les initiés à l'œuvre avoué par tous, l'expulsion des Barbares, les opinions varient relativement aux objets secondaires, les uns désirant l'unité de gouvernement pour l'Italie, sans tenir à la forme républicaine; les autres étant disposés même à maintenir les gouvernements qui existent, pourvu que l'on réussisse à consacrer l'indépendance italienne. Quelques-uns des membres de ces sociétés secrètes remplissent à Milan des fonctions élevées. Qui le croirait? l'homme appelé à y représenter le premier consul, Melzi favorise sous main des manœuvres dont l'effet ne peut qu'être nuisible à la France sans servir l'Italie. «La république italienne prospérait, nous dit son historien[1]; malgré le tribut payé à la France, les caisses étaient pleines, les paiements faciles; les sciences et les lettres florissaient, l'armée s'organisait sur un pied respectable; mais la littérature était esclave, la liberté nulle. Malgré tout, ajoute-t-il, un sentiment d'indépendance gagnait les esprits, et aurait pu avoir de grands résultats. *Melzi était tout Italien;* il aimait son pays; il pouvait entretenir et entretenait *habilement* ces dispositions.» C'est ainsi que s'explique un écrivain estimable qui, bizarrerie incroyable! accuse

[1] Tome IV, page 484-486.

sans cesse le premier consul par les paroles, et presque toujours le loue par les faits. Nous avons peine à concevoir quels grands résultats il était possible d'attendre de l'esprit d'indépendance, fomenté par Melzi; nous voulons penser qu'il n'entrait dans la conduite de ce Vice-président aucun mouvement d'ambition personnelle, qu'il était et se croyait tout Italien, qu'il ne faisait que se livrer à des illusions innocentes, mais au-dessous de lui ces illusions étaient des intrigues. Des rêveurs, hommes de bien, qui n'avaient que le désir très-naturel de voir l'Italie libre de la présence de tout maître étranger, devenaient des instruments dangereux dans les mains d'agents[1] adroits, mis en jeu par les cabinets de Naples, de Florence, de Rome, et, au-dessus de tous les autres, par la cour de Vienne : qu'arriva-t-il? Ces menées transpirèrent ; le premier consul en eut connaissance. Il fallut sévir contre quelques habitants, même contre quelques fonctionnaires de la république italienne, et Melzi eut la triste ressource de se justifier lui-même, en punissant avec rigueur une faute dont il était le complice. Le premier consul, dit l'historien déja cité, ne témoignait plus au Vice-président « la bienveillance accou-

[1] Le plus actif de ces agents était un Napolitain, le chevalier Marulli.

« tumée : » avait-il tort? Qu'ils étaient insensés, et combien depuis ils ont dû rougir de leur démence, ces esprits exaltés en des sens divers; les uns invoquant des démocraties impraticables; les autres voulant seulement, ou l'unité de gouvernement pour l'Italie, ou la nationalité de l'Italie avec ses divers gouvernements; tous assez aveugles pour ne pas voir qu'au lieu d'une dépendance brillante sous les lois du premier consul, d'une dépendance allégée et embellie au moins par les lettres et les arts, par tous les encouragements favorables à la prospérité et à la richesse du pays, c'était le joug de plomb, la verge de fer du gouvernement autrichien, qu'ils appelaient sur leurs têtes!

CHAPITRE XXXV.

INTÉRIEUR.

Rivalité d'attentats au droit des gens. — Indication des événements de 1804. — Participation de l'Angleterre aux complots contre le premier consul. — Conspiration de Georges, Pichegru et Moreau. — Amalgame projeté d'éléments divers dans la conspiration. — Arrivée de Pichegru à Paris. — Arrestation du général Moreau. — Hésitations du premier consul avant d'ordonner l'arrestation de Moreau. — Dénégations de Moreau. — Félicitations adressées au premier consul. — Réponse du premier consul. — Arrestation de Pichegru et de Georges. — Suspension du jury pour les crimes de trahison. — Arrestation du duc d'Enghien. — Circonstances qui ont appelé sur le duc d'Enghien l'attention du gouvernement. — Rapports erronés, causes de l'arrestation du duc d'Enghien. — Inductions tirées de ces rapports par le premier consul. — Coïncidence des armements de l'Autriche avec les complots de l'Angleterre. — Examen de quelques assertions relatives à l'arrestation du duc d'Enghien. — Réflexions probables du premier consul. — Ordres pour l'arrestation du duc d'Enghien et de Dumourier. — Violation, dans le jugement du duc d'Enghien, des formes prescrites par les lois. — Impression produite par la mort du duc d'Enghien. — Démission de M. de Châteaubriand. — Réflexions sur la mort du duc d'Enghien. — Explications données par les divers Mémoires de Sainte-

Hélène. —. Violation de territoire. — Appréciation des reproches faits aux princes français.—Adoption du Code civil. — Conspiration de Drake. — Lettre de M. de Talleyrand aux ambassadeurs étrangers et leurs réponses. — Fuite de M. Drake.—Fuite de M. Spencer-Smith.— Nouveau rapport du grand-juge. — M. Taylor, ministre d'Angleterre à Cassel. — Lettre de lord Hawkesbury aux ambassadeurs étrangers. — Lettre de M. de Talleyrand aux agents français au-dehors.

[1804.]

Si chaque année devait avoir une désignation particulière, l'année 1804 pourrait, à juste titre, s'appeler l'année des conspirations et des attentats au droit des gens. Dans cette fatale carrière d'infractions au droit des gens, l'initiative appartiendra au gouvernement anglais. Aux exécrables provocations de ce gouvernement, le premier consul fera une exécrable réponse. Les coups égarés de sa colère iront tomber sur une tête à laquelle ne devait pas s'étendre une si odieuse solidarité. D'un côté, des tentatives d'assassinat contre le chef du gouvernement français, dirigées, soldées par le cabinet de Londres; des trames tendant au meurtre, ourdies par les agents diplomatiques de ce cabinet, et, pour couronner ces actions infames par d'infames maximes, ce

même cabinet avouant avec audace les procédés coupables de ses agents, et érigeant en système le droit de profaner le caractère sacré des ambassadeurs par leur transformation en instruments d'embauchage et d'intrigues; de l'autre côté, une violation de territoire, l'enlèvement d'un prince français qui devait se croire en sûreté sur tout autre sol que sur celui de la république, un jugement illégal et barbare jusque dans son exécution. Tels sont les douloureux tableaux que vont offrir les premiers mois de cette année.

Long-temps Bonaparte, devenu chef du gouvernement français, s'affermira par l'effort même des tempêtes que soulève contre lui le gouvernement anglais. La machine infernale l'avait fait consul à vie. Du consul à vie la conspiration de Georges, de Pichegru et de Moreau, les complots ourdis par les agents anglais Drake et Spencer-Smith, font un empereur. Mais l'effet des événements qui vont se passer en France ne pourra pas rester renfermé dans la ligne de sa frontière. L'enlèvement du duc d'Enghien sur le territoire d'un État de l'empire germanique et l'établissement en France de la dignité impériale héréditaire sont deux circonstances qui ne peuvent manquer d'être l'occasion ou le prétexte de graves discussions. Dans le même temps, la plus grande activité règne dans tous les cabinets.

Au nord ils sont agités par des incidents relatifs à l'occupation française du Hanovre; dans l'Allemagne méridionale, par des difficultés concernant la noblesse immédiate. Ces affaires prendront une direction sérieuse, et plusieurs fois des mouvements de troupes feront craindre l'explosion soudaine d'une guerre continentale. L'imminence du danger n'est pas une chimère.

Quant à l'Angleterre et à la France, le choc entre elles n'est pas encore très-violent. Plusieurs tentatives du gouvernement anglais s'évanouiront sans résultat. Les préparatifs de la France ne sont pas complets. En attendant, les cabinets des deux nations, jetés en dehors du droit des gens, continuent à le violer sans scrupule; l'Angleterre, en attaquant, au sein de la paix, et lorsqu'elle a un agent diplomatique à Madrid, quatre frégates espagnoles venant de Monte-Vidéo, dont l'une saute en l'air, ce qui coûte la vie à trois cents personnes; la France en faisant enlever sur le territoire de Hambourg l'agent anglais, Rumboldt, accrédité auprès des villes anséatiques. On dirait que, pour cette double violation du droit des gens, le mois d'octobre ait été choisi à dessein. Le cabinet britannique donnait l'exemple le 5, et le cabinet français l'avait suivi le 25 de ce mois. Pour couronner dignement cette année déja si remplie,

la guerre agrandira son théâtre, et appellera dans la lice deux puissances de plus, l'Espagne sous la bannière de la France, la Suède sous la bannière de l'Angleterre. Tous ces événements, par leur gravité, semblent surpasser ceux qui les ont précédés, et ils seront surpassés à leur tour par ceux qui les suivront. La vie politique de Bonaparte est comme un drame où les règles de l'art fidèlement observées offrent la progression d'un intérêt qui va toujours croissant jusqu'à la catastrophe.

Lorsque, dans les débats du Parlement britannique, qui précédèrent immédiatement la guerre, sur le reproche fait au ministère par lord Grenville, « de s'en rapporter au temps seulement, » lord Pelham avait répondu que « l'intention des ministres était de profiter de toutes « les occasions favorables qui pourraient survenir sur le continent pour contribuer à la « sûreté de l'Angleterre, » le journal officiel français avait signalé ce langage comme la menace d'une guerre d'embûches et de machines infernales. « Quand on apprendra, disait le *Moniteur*[1], qu'une nuée d'agents secrets sous les « ordres de Drake, Wickam et autres inondent « l'Allemagne et l'Italie, on pourra présager que

[1] 10 nivose an XI, page 406 (2 octobre 1802).

« la prophétie de lord Pelham se réalise. » Cette interprétation souleva l'hypocrite colère des journaux anglais, et même de quelques ennemis du premier consul en France. Les paroles innocentes de lord Pelham ne se rapportaient qu'à des négociations légitimes avec les puissances continentales; le *Moniteur*, ou plutôt le premier consul, dont ce journal était l'organe, fut taxé de calomnie. Cependant la prétendue calomnie n'exprimait que la plus exacte vérité, et bientôt cette vérité sera reconnue par l'Angleterre elle-même.

Le ministère anglais, qui avait offert au premier consul de chasser Georges et ses compagnons, si la France consentait à la possession de Malte par sa Majesté britannique, avait réservé ces mêmes hommes pour se servir d'eux dans l'hypothèse contraire. Le lendemain de la déclaration de guerre, ceux-ci, échappés à la proscription qui les menaçait la veille, devinrent pour les mêmes ministres anglais, des confidents, des favoris, surtout d'utiles auxiliaires. L'argent, les bâtiments, les armes, tout ce qui peut seconder[1] leur fureur contre la France fut

[1] Le rédacteur du journal français *le Courrier de Londres* reproduisait alors dans sa feuille le fameux pamphlet dirigé contre Cromwell : « *Killing no murder* » : Tuer n'est pas assas-

mis à leur disposition. Georges ne perdit pas de temps. Déja, dans le mois d'août 1803, il était descendu sur les côtes de la Normandie. Ses agents parcouraient le Morbihan, la Bretagne et la Vendée. L'appel ne fut point entendu; les campagnes, tranquilles sous une administration protectrice, révélèrent elles-mêmes au gouvernement l'existence de dépôts d'armes, qu'à des époques antérieures elles avaient cachés dans un autre dessein. Dans l'impuissance d'agiter de nouveau les départements de l'Ouest, c'est au sein de Paris que l'Angleterre et l'émigration se proposent d'agir, et ce sera sur les bords du Rhin que se prépareront les secours pour appuyer l'opération tentée dans la capitale.

Toutes les conspirations purement royalistes avaient échoué jusqu'alors. On rêva un amalgame nouveau, la fusion des partis extrêmes. D'après la persuasion qu'il existait en France une faction républicaine, à laquelle le premier consul n'était pas moins odieux qu'il l'était aux partisans de l'ancienne monarchie, on ne se faisait point scrupule d'unir ensemble les fanatiques de la démocratie et les fanatiques de

siner. Il faisait précéder cette publication d'une lettre à M. Bonaparte, où il lui disait qu'il n'avait fait à cet écrit que la petite addition suivante : *necesse est unum mori pro populo*.

l'ancienne royauté. Le but paraissait ennoblir l'alliance, et l'alliance n'était d'ailleurs que pour un seul acte, le renversement du premier consul. Ce but une fois atteint, chaque parti eût repris son indépendance : le royaliste aurait arboré la cocarde blanche, en criant : « Vivent les « Bourbons. » Les Brutus de club auraient replacé le bonnet rouge à la pointe d'une pique, en criant : « Vive la liberté. » La fortune eût décidé pour le plus fort et le plus habile. L'émigration comptait bien avoir pour elle l'habileté et la force.

Pour exécuter ce plan, il fallait gagner en France un homme d'une grande considération, et de préférence un militaire de première ligne, auquel pussent se rallier les républicains mécontents et les ambitieux jaloux du premier consul. Ce militaire distingué, qui pouvait-il être, si ce n'était le général Moreau? On a prétendu que Fouché [1], dans l'espoir de faire rétablir pour lui le ministère de la police, avait tendu des pié-

[1] Mémoires de M. de Bourienne, tome V, page 285 et suivantes.

Dans un autre passage, page 294, M. de Bourienne rapporte que Fouché, sans lui dire précisément qu'il fût l'auteur de la conspiration de Georges et de Moreau, le lui avait laissé entendre. Admirable garantie !

ges à ce général et cherché à le compromettre. Il est si manifeste que l'Angleterre et ses agents avaient dû jeter d'eux-mêmes les yeux sur le général Moreau ; il est si naturel que celui-ci, avec sa faiblesse, avec son animosité et ses indiscrétions, se soit laissé engager plus ou moins dans des projets qui, aux yeux du gouvernement, devaient paraître criminels, qu'en vérité il semble tout-à-fait oiseux et surabondant de faire intervenir dans cette affaire un acteur de plus. Des négociateurs présomptueux, envoyés d'Angleterre en France auprès de Moreau, avaient pris des espérances pour des faits et des demi-promesses pour des certitudes.

Il fallait que les bords du Rhin se garnissent d'émigrés qui entretinssent des intelligences sur le territoire français, et qui fussent prêts à y pénétrer au besoin. Des avis du ministère anglais avaient invité les émigrés à se rendre dans le voisinage du Rhin, et leur avaient assigné une forte paie pour cette destination.

Enfin il fallait que l'agent d'exécution, Georges Cadoudal, fût entouré à Paris d'un certain nombre d'hommes sûrs, dévoués et intrépides. On divisa leur envoi en quatre expéditions, et il fut convenu que, pour donner à l'entreprise un plus grand caractère et offrir un point de réunion plus imposant, un prince français, M. le

duc de Berry, ou peut-être même M. le comte d'Artois, ferait partie de la quatrième.

Déja deux débarquements ont été effectués : le lieu choisi se trouve entre Dieppe et le Tréport, lieu d'autant plus sûr qu'il est d'un accès plus difficile. Le jour même où le premier consul disait au Corps législatif : « Le gouvernement « britannique[1] tentera de jeter, et peut-être il a « déja jeté sur nos côtes quelques-uns de ces « monstres qu'il a nourris pendant la paix pour « déchirer le sol qui les a vus naître, » ce même jour s'opérait le troisième débarquement. Un affidé reçoit ceux qui arrivent : il guide leurs pas, les conduit à un logement préparé d'avance, et dont la porte se referme discrètement sur eux.

J'admets toutes les exaltations, je les conçois toutes ; je conçois dans toutes un côté qui touche plus ou moins à l'héroïsme ; mais combien est pénible parfois l'accomplissement des desseins qu'elles inspirent ! N'oser soutenir la clarté du jour, n'invoquer que les ténèbres, ne respirer que pour ce moment de la nuit où le brigand court se mettre en embuscade, telle est la destinée des conjurations. Tel est le rôle déplorable auquel sont condamnés les hommes que

[1] Exposé de la situation de la république, le 16 janvier.

l'Angleterre vient de jeter sur les côtes de France pour y renverser un pouvoir qu'elle a combattu en vain avec toutes ses flottes et avec toutes les armées du continent. La nuit est venue; on se met en mouvement, on s'avance dans l'obscurité, fuyant les habitations, cherchant les routes écartées, craignant les regards humains, craignant la lune même et la perfidie de sa lumière. Au milieu de cette troupe qui se suit par intervalles, un homme se distingue par sa taille élevée, par sa physionomie mélancolique et sombre, taciturne, absorbé dans de laborieuses pensées, honteux de ce qui l'entoure, et réduit à n'avoir plus d'autres compagnons, affligé de marcher dans l'ombre, et jaloux d'épaissir encore l'ombre qui le couvre; une profonde empreinte de souffrance ride son front et altère ses traits. Dans son sein agité se heurtent et se confondent l'orgueil qui commanda des armées, l'amer souvenir d'une gloire dont les lauriers sont flétris, l'ennui d'une existence qui pèse à son ancienne vertu, le remords d'avoir sacrifié des braves et de les avoir sacrifiés dans un but qui n'a pas été atteint, le besoin d'un succès qui peut seul transformer un crime antérieur en une œuvre de fidélité, une haine qui se fortifie par les triomphes d'un adversaire puissant, enfin une sorte de désespoir

aveugle, et je ne sais quelle soif vague et indéfinie de vengeance. Cet homme, aujourd'hui l'égal, peut-être l'inférieur de Georges, c'était Pichegru.

Proscrit au 18 fructidor, mais proscrit coupable au milieu de proscrits vertueux, fugitif de Sinnamari, il n'a point, comme les autres victimes de cette époque, respecté sa patrie, qui pourtant envers lui n'avait été que juste, et qui l'eût rappelé, comme eux, s'il n'eût continué à conspirer contre elle. Destiné par l'Angleterre à une expédition dans le midi de la France en 1799, mêlé ensuite dans le complot de Bareuth, admis plus tard aux Conseils des ennemis de la France, il est pour la France un ange déchu, auquel maintenant elle ne peut pardonner, quoiqu'il lui en coûte de le mépriser et de le haïr. Pichegru est dans Paris : il y est l'ami, le commensal de Georges. Georges et Pichegru cherchent à se concilier un illustre complice. C'est dans ce moment que des déclarations officielles annoncent à la France, à l'Europe que Georges et Pichegru sont dans cette capitale, et que le grand complice qu'ils ont voulu s'attacher est le général Moreau.

La veille de cette publication, Moreau a été arrêté et conduit au Temple. L'arrestation de Moreau n'a pas été l'effet d'une résolution pré-

cipitée. Lorsque l'un des prévenus déja arrêtés laissa pour la première fois échapper le nom de ce général, le premier consul ne voulut pas y croire. Il craignit qu'on ne lui tendît un piége pour le porter à des mesures violentes et le compromettre. C'était Bouvet de l'Hozier qui, par une indiscrétion involontaire dont lui-même il chercha bientôt à se punir, avait donné ce premier indice que d'ailleurs il avait refusé de confirmer par sa signature. A peine le rapport en est parvenu au premier consul, qu'on lui annonce que Bouvet vient d'attenter à ses jours. L'incertitude du premier consul augmente ; l'accusation contre Moreau lui paraît invraisemblable ; le rôle auquel il serait descendu est si peu digne d'un homme d'une telle renommée ! D'ailleurs le prévenu qui l'accuse, et dont l'accusation n'est que verbale, ce prévenu qui ne recule pas devant le suicide, peut être un esprit exalté capable d'un grand dévouement. Certes, ce ne serait pas un résultat de peu d'importance de mettre le premier consul aux prises avec Moreau, de manière à faire éclater ensuite l'innocence de l'un, et à déverser sur l'autre l'odieux d'une injustice qui paraîtrait un mélange de jalousie et de lâcheté. Cependant Bouvet a été trompé dans ses efforts contre lui-même : on l'a secouru à temps, il respire, et dans une sorte

d'état mitoyen entre la vie et la mort, il n'est plus en son pouvoir de dissimuler. Tout ce qu'il sait, il l'avoue, et surtout il ne se fait nul scrupule de révéler ce qui concerne le général Moreau, parce qu'il croit que ce sont les hésitations de ce général qui ont causé sa perte et celle de ses amis. Les entrevues de Moreau avec Pichegru sont constatées : deux ont eu lieu chez Moreau ; une sur le boulevart de la Magdeleine. Les déclarations sont précises ; elles portent le caractère manifeste de la vérité. Bouvet ne se borne pas à les signer ; il les a écrites de sa propre main. Pour le premier consul, le doute n'est plus possible[1] : alors seulement l'arrestation de Moreau est décidée[2]. « En l'an XI, portait le « rapport du grand-juge au premier consul, « une réconciliation criminelle a rapproché Pi-« chegru et Moreau, deux hommes entre les-« quels l'honneur devait mettre une haine éter-

[1] En date du 17 février. « Comment Moreau, dit alors le pre-« mier consul, s'est-il engagé dans une telle affaire? Le seul « homme qui pût me donner des inquiétudes, le seul qui pût « avoir des chances contre moi, se perdre si maladroitement! « *J'ai une étoile.* »

[2] Au moment où le premier consul a pris cette résolution, il fait la remarque que le général Moncey, commandant en chef de la gendarmerie, est l'ami de Moreau. « N'importe, dit-il, « Moncey est un homme de devoir » ; et l'ordre est expédié.

« nelle. » Pichegru et Moreau réunis offraient effectivement une énigme d'une explication difficile. La France avait dû croire à une incompatibilité absolue entre eux. A l'aspect d'un nom jusqu'alors honoré, compris dans la liste des conspirateurs, l'affliction fut générale, la surprise ne le fut pas au même degré. La faiblesse du caractère de Moreau était connue, et de tels caractères sont aisément le jouet de l'intrigue; les partisans de ce général commencèrent par révoquer en doute la vérité des faits allégués contre lui.

Dans l'intérêt du premier consul, il fallait, ou un aveu de Moreau, attestant au moins de sa part une grave imprudence, ou la preuve de sa culpabilité. Un aveu eût dispensé le premier consul de suivre, en ce qui concernait ce général, une accusation qui, quelle qu'en dût être l'issue, serait toujours très-fâcheuse pour le gouvernement. Afin d'obtenir de Moreau cet aveu désirable, quelques démarches [1] furent tentées auprès de lui: elles ne réussirent pas. Le refus pouvait avoir ses avantages. Ni Georges ni Pichegru n'étaient arrêtés encore; si par ha-

[1] Suivant M. de Bourienne (tome VI, page 158), le premier consul lui a dit avoir chargé Lauriston de déclarer au général Moreau que, s'il avouait seulement avoir vu Pichegru, il ferait suspendre toute procédure à son égard.

sard on ne parvient pas à les saisir, l'accusation contre Moreau aura été une calomnie, le gouvernement sera taxé de mauvaise foi, et le premier consul, convaincu d'une invention odieuse pour perdre un rival illustre, dont la gloire et la popularité l'importunent. Une dénégation formelle fut donc la première ressource du général Moreau et de ses amis. Il parut bien naturel surtout que le frère de ce général, membre du Tribunat, repoussât comme mensongères les imputations dirigées contre un homme dont lui et sa famille recevaient toute leur illustration. Le démenti était excusable en une telle douleur et dans des questions semblables.

Mais, à côté des parents et des amis du général Moreau, à côté des envieux du premier consul, il existait une nation entière pour laquelle la vie du premier consul était le seul gage de repos et de sécurité. Quelque intérêt que l'on portât au général Moreau, nul homme de bon sens n'eût voulu alors le renversement du gouvernement consulaire; nul n'eût voulu courir les risques de voir la France livrée de nouveau aux horreurs de l'anarchie, ou aux vengeances de la contre-révolution. La nation était et devait être justement effrayée pour elle-même des périls auxquels on venait d'échapper; et, lorsqu'elle adressait de toutes parts ses félicita-

tions au premier consul, il est absurde de vouloir trouver une basse flatterie dans l'expression de sentiments qui avaient leur principe dans l'intérêt national le mieux entendu. « Le vœu du « Sénat, disait son Président au premier consul, « est qu'écoutant moins un courage qui méprise « tous les dangers, vous ne portiez pas seulement votre attention sur les affaires publiques, « mais que vous en réserviez une partie pour « votre sûreté personnelle, qui est celle même « de la patrie. » — « A votre existence, disait de « même le Président du Tribunat, est attachée « celle de plusieurs millions d'hommes. Elle seule « peut préserver la France des désastres d'une « guerre civile et des calamités d'une nouvelle « révolution. C'est notre indépendance, notre « gloire, notre repos, qu'on voulait détruire en « frappant une seule tête! » Les mêmes pensées se retrouvaient dans tous les discours, parce qu'elles étaient dans tous les cœurs. « Ceux qui « s'arment contre vous s'arment contre un peu« ple entier : trente millions de Français, fré« missant pour une vie où leurs espérances sont « attachées, se lèvent pour la défendre. Quel « Français en effet, quel homme sage veut re« tourner en arrière? qui se rengagera dans ces « routes déja traversées avec tant d'efforts et de « larmes, où tous les partis, quels qu'ils soient,

« ne trouveraient que des écueils, semés encore « de leurs débris ?... On est frappé de terreur en « songeant qu'un poignard, dans la main d'un « scélérat obscur, pouvait abattre un grand homme « et mettre en deuil tout l'empire dont il est « l'appui ! » Ainsi parlait le Président du Corps législatif, M. de Fontanes, maître habile, il est vrai, dans l'art d'embellir la louange; mais la louange alors n'était que la traduction de la vérité. On a quelquefois reproché au premier consul la pompe d'un style oriental. Rien de plus simple que sa réponse à ces divers discours. « Nourri dans les camps, je n'ai jamais mis d'im« portance à des dangers qui ne m'inspirent au« cune crainte... Tous mes moments, ma vie « entière sont employés à remplir les devoirs que « mes destinées et le peuple français m'ont im« posés... Ma vie durera tant qu'elle sera néces« saire à la nation; mais ce que je veux qu'elle « sache bien, c'est que l'existence sans sa con« fiance et son amour serait pour moi sans con« solation et n'aurait plus aucun but. » De toutes les parties de la France, de tous les camps, de tous les ports, de tous les temples consacrés aux cultes divers, partirent les mêmes félicitations conçues dans des termes dont l'énergie a paru plus tard ressembler au mensonge. Les hommes qui prononcent de tels jugements ont

oublié de quel état de confusion et de misère le premier consul avait tiré la France, à quel état de grandeur et d'ordre il l'avait élevée. On s'est plu particulièrement à recueillir les traits les plus remarquables des adresses ou mandements des évêques pour en tirer des conséquences injurieuses au clergé français; mais lorsqu'on se souvient que Bonaparte, encore simple général, s'était montré protecteur des prêtres persécutés par son gouvernement, qu'arrivé au pouvoir il avait brisé les fers des prêtres captifs, rappelé de l'exil les prêtres bannis; et qu'enfin, malgré l'opposition connue d'un grand nombre de personnes encore remplies d'idées contraires, il avait, par un concordat avec le saint-siége, rétabli le culte catholique en France, doit-on être surpris que le clergé, en grande partie du moins, s'intéressât de bonne foi aux jours de l'homme auquel il devait sa restauration, qu'il tremblât pour la religion en tremblant pour le premier consul, et qu'il craignît de voir la France et l'Église replongées à la fois dans l'abîme de malheurs auxquels le premier consul seul avait été capable de les arracher?

Outre que la sûreté du premier consul demandait la prompte arrestation des chefs du complot, celle de Pichegru et de Georges était surtout d'une haute importance pour constater

la réalité de leur présence à Paris et la culpabilité du général Moreau. Une loi déclara [1] que le recèlement de Georges et de ses soixante brigands serait puni comme le crime principal. A la crainte du châtiment, la police joignit l'espoir d'une récompense pécuniaire. Peu de jours après, Pichegru fut arrêté [2]. Georges échappa quelque temps encore aux plus actives recherches; mais il fut saisi [3] à son tour. Surpris dans un cabriolet de place, il atteignit de deux coups de pistolet les deux agents qui s'élançaient sur lui, tua l'un des deux et blessa l'autre grièvement, montrant ainsi, pour sa propre défense, une vigueur et un sang-froid qui prouvaient que, du moins sous le rapport du courage, il n'était pas au-dessous de son audacieuse entreprise.

Aussitôt que la conspiration avait été découverte, le gouvernement s'était proposé la question de savoir à quel tribunal en serait déféré le jugement. D'après les lois existantes, Georges et ses associés étaient justiciables d'une commission militaire. Le général Moreau, prévenu de *correspondance avec l'ennemi* et même de *trahi-*

[1] 26 février.

[2] Le 28 février.

[3] Le 9 mars.

son par ses rapports avec Pichegru, était dans le cas d'être livré à un conseil de guerre. Fallait-il réunir tous les prévenus devant les mêmes juges ou diviser la procédure ? La commission militaire, le conseil de guerre eussent dû être nommés par le gouvernement même. Il était de la justice, de la politique du premier consul, de s'interdire une telle nomination. D'un autre côté, au milieu des passions que ce grand complot était venu remuer, convenait-il d'en remettre la connaissance à la décision d'un jury? Le gouvernement ne le pensait pas. Un article de la constitution (l'article 92) développé par l'article 55 d'un sénatus-consulte plus récent, avait prévu le cas où la loi pourrait suspendre les garanties constitutionnelles. Déja l'année précédente, l'application en avait eu lieu pour quelques départements. Par délibération [1] du Sénat, les fonctions du jury furent suspendues pendant le cours de l'an XII et de l'an XIII, dans tous les départements de la république, « pour le jugement des crimes de trahison, d'at-« tentats contre la personne du premier consul, « et autres contre la sûreté intérieure et exté-« rieure de la république. Les tribunaux crimi-« nels durent être, à cet effet, organisés confor-

[1] Le 26 février.

« mément aux dispositions de la loi du 23 floréal « de l'an X, sans préjudice du pourvoi en cassa- « tion. » Ce fut devant le tribunal criminel de la Seine que furent renvoyés tous les prévenus. Mais, avant de nous occuper de ce procès, sur lequel il ne fut prononcé que dans le courant du mois de juin, des événements du plus haut intérêt réclament la priorité; et ici l'ordre des dates devient indispensable, parce que ce sont les événements eux-mêmes qui vont enfanter les événements.

Par la conspiration de Georges, l'Angleterre a été prise en flagrant délit dans Paris même. D'après des notions déja parvenues au premier consul, mais qu'il ne fait pas connaître encore, elle va l'être de nouveau et avec non moins d'éclat sur la rive droite du Rhin. Le même génie qui de Londres a envoyé Georges en France, siége dans le cabinet de toutes les légations britanniques en Allemagne. Les faits sont constants, les preuves incontestables, elles seront publiées; elles seront reconnues. L'Angleterre elle-même avouera, proclamera qu'il n'y a plus de droit des gens pour elle. Toute sa conduite envers la France a été en effet réglée sur ce principe. La conséquence en sera terrible. Le premier consul, à son tour, va professer que, pour atteindre l'Angleterre, pour atteindre ses partisans et surtout

les émigrés français à sa solde, il n'y a plus de droit des gens pour lui. Cette doctrine est l'arrêt de mort du duc d'Enghien.

Depuis les derniers mois de l'année précédente, des rapports venus des bords du Rhin avaient annoncé qu'il se formait des rassemblements d'émigrés dans le voisinage de cette frontière. Des essais d'embauchage avaient été faits dans plusieurs places de guerre. Le gouvernement avait été frappé de ces rapports, et avait recommandé la plus active surveillance tant aux fonctionnaires de l'intérieur qu'aux agents français dans les cours voisines. Au moment où éclata la conspiration de Georges, les inquiétudes sur ce qui pouvait se préparer en Allemagne s'étaient naturellement augmentées.

Un incident particulier porta spécialement de ce côté l'attention de la police française. Longtemps avant l'arrestation de Georges, des gens qui l'avaient servi avaient déclaré que plusieurs fois, à dix ou douze jours de distance, il était venu chez lui une personne à laquelle il montrait une considération particulière; qu'à l'arrivée de cette personne MM. de Rivière et de Polignac se levaient et lui donnaient de même des témoignages de respect. Quel était ce personnage mystérieux [1] ? Nul ne pouvait le dire. Pour

[1] C'était Pichegru, dont on ignorait l'arrivée à Paris.

la police française, le soupçon le plus simple dut se porter sur un membre de la famille royale, mais lequel? Était-ce M. le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, le duc de Berry? Les données que l'on avait sur chacun de ces princes prouvaient la négative. On avait beau d'ailleurs leur faire l'application du portrait tracé par les domestiques de Georges, la ressemblance ne se rencontrait avec aucun d'eux. Il fallut bien en venir au duc d'Enghien. Depuis long-temps on l'avait en quelque sorte perdu de vue. En y réfléchissant, en considérant qu'il habite aux portes de la France, on est disposé à croire que l'inconnu, ce pourrait bien être lui. Toutefois ce n'est qu'un soupçon, c'est un fait à éclaircir, à constater avant d'y croire. Ainsi raisonne le conseiller d'État, chargé alors de la police, M. Réal. (Le ministère de la police, comme on sait, n'existait plus.) Il s'agit d'envoyer sur les lieux un agent sûr, afin de reconnaître si le duc d'Enghien est toujours à Ettenheim et quelles y sont ses relations, ses habitudes. Un officier de gendarmerie est chargé de cette mission, et c'est là le principe de tout le mal.

A son passage à Strasbourg, cet officier entend raconter, comme un fait notoire, que le duc d'Enghien vient quelquefois au spectacle de cette ville. L'assertion est-elle vraie? Est-elle

fausse? Nous n'avons pas à la décider ici, mais l'opinion de la vérité du fait [1] était très-accréditée alors. L'observateur envoyé à Ettenheim arrive donc à cette destination déja tout imbu de préventions que les plus légers indices vont nécessairement accroître. Il apprend qu'il y a dans le voisinage du duc d'Enghien quelques émigrés; qu'il fait bon accueil à ceux d'entre eux qui viennent le visiter, enfin que le Duc fait souvent des absences de plusieurs jours. Effectivement il paraît que, de temps à autre, la passion de la chasse tenait le prince livré à ce plaisir plusieurs jours de suite dans les montagnes de la forêt Noire. Ce n'est pas tout. La prononciation inexacte des Allemands a, dans un homme obscur de la suite du Duc, M. de Thumery, fait supposer la présence d'un personnage important à Ettenheim, celle de Dumourier. De ces particularités réunies, on conçoit tout ce que peut tirer

[1] Ce fait a depuis été démenti par le secrétaire du duc d'Enghien, mais ce secrétaire donne lui-même à connaître une circonstance qui prête une sorte d'appui à la croyance vulgaire, lorsqu'il convient que le Duc faisait quelquefois des promenades sur le Rhin. Le bruit que le jeune prince se hasardait à venir sur le territoire français était au reste parvenu jusqu'en Angleterre. La preuve en existe dans des lettres du prince de Condé qui blâmait la conduite de son petit-fils et lui recommandait plus de prudence.

une imagination prévenue. Il en résulte donc des rapports où un zèle plus ardent qu'éclairé crée des fantômes, dénature, même sans mauvaise intention, des faits innocents, et transforme en faits graves des accidents simples et naturels.

J'ai dit, il y a un instant, que le principe de tout le mal était dans le choix d'un officier de gendarmerie pour une exploration à Ettenheim, et voici en quel sens. Que les rapports de cet observateur n'eussent été adressés qu'au conseiller d'État, chargé de la police, celui-ci accoutumé à démêler dans les relations de ce genre ce qui est vrai ou faux, avéré ou incertain, n'y eût attaché qu'un degré d'importance raisonnable, il n'eût rien précipité et eût poursuivi ses investigations au lieu de présenter des suppositions vagues comme des certitudes. Mais l'officier de gendarmerie ne s'était pas borné à écrire à M. Réal; il avait aussi rendu compte de ses recherches et de ses prétendues découvertes à l'inspecteur-général de son arme, à M. le général Moncey. Peut-être même donnait-il à son général des détails plus étendus qu'à M. Réal. Quoiqu'il en soit, le général Moncey, *homme de devoir*, selon l'expression même du premier consul, s'empresse de porter aux Tuileries les rapports qui lui parviennent. De là des inductions

fausses qui égarent le jugement du premier consul, de là travail rapide de son imagination, qui lui fait prendre des conjectures vagues pour des vérités. De Strasbourg à Paris, il ne faut que soixante heures. C'est cinq jours pour venir et pour retourner. Le personnage qui a paru chez Georges, auquel on montrait tant de respect, l'homme inconnu, c'est le duc d'Enghien. Le Duc est le moteur de la conspiration, il en est l'ame, il en est au moins l'un des premiers complices. L'Angleterre a pourvu à tout; Dumourier est avec lui, tout est prêt pour que tous deux arrivent promptement à Paris dans le moment convenu. Telles sont les idées qui s'offrent au premier consul, et, il faut l'avouer, la présence supposée de Dumourier à Ettenheim était une circonstance grave. Le fait, s'il eût été vrai, et le premier consul le croyait tel, donnait un immense poids aux soupçons dont le duc d'Enghien était l'objet.

Mais ici l'on objecte que ces soupçons étaient sans fondement, que le premier consul devait le savoir, car le chargé d'affaires à Carlsruhe écrivait au ministre des affaires étrangères que le duc d'Enghien menait la vie la plus paisible à Ettenheim. On conviendra qu'une telle objection n'a rien de bien solide, et en effet, le duc d'Enghien ne pouvait-il pas être initié aux complots

dirigés contre le premier consul, être d'accord avec les émigrés répandus dans son voisinage, avoir Dumourier auprès de lui, sous son propre nom ou sous un nom différent, sans que sa manière de vivre cessât jusque-là de paraître régulière, calme et tranquille? Que le duc d'Enghien d'ailleurs, comme les princes français en Angleterre, ne vît pas, dans les mouvements organisés contre le premier consul, l'idée d'un meurtre, d'un lâche assassinat, c'est ce que nous reconnaissons sans peine, mais ce n'est pas ainsi qu'a dû en juger le premier consul, et c'est sa position qu'il importe ici de considérer.

A toutes ces causes qui ont dû agir sur la détermination du premier consul, il en est une autre encore qui ne doit pas être passée sous silence, et celle-ci n'est pas non plus sans gravité. La conspiration contre le premier consul a ses racines en Angleterre; elle a des branches partout. Seulement elle change selon les lieux de nature et de forme. En Angleterre, on stipendie des conjurés; en Autriche, on lève des bataillons. D'un côté des complots, de l'autre des armements; d'un côté, guerre infame, de l'autre guerre loyale, mais partout des dangers et des dangers qui s'augmentent les uns par les autres. Comment le premier consul ira-t-il imaginer que le duc d'Enghien, comme prince de la maison de

France, comme officier à la solde de l'Angleterre, soit étranger à ce qui se prépare? Aux yeux du premier consul, les cabinets de Londres et de Vienne sont d'accord. Comment se persuaderait-il qu'un Bourbon, placé à Ettenheim, ne soit pas associé au concert[1] formé contre lui? La discussion, élevée entre l'Autriche et la France, est arrivée presque jusqu'à la menace. C'est le 9 mars, comme nous le verrons plus tard, que le premier consul adresse à l'empereur d'Allemagne une sommation pressante de s'expliquer. C'est le lendemain 10 qu'est donné l'ordre fatal relatif au duc d'Enghien. Qui peut dire que ces deux idées ont été étrangères l'une à l'autre? que la grandeur des périls dont le premier consul s'est vu entouré n'a pas contribué à la violence des moyens qu'il a employés pour les combattre et pour faire trembler ses ennemis? Qui oserait même dire qu'en effet l'Autriche, toujours liée par de si étroits rapports à l'Angleterre, n'était pas dans la confidence, non assurément de projets[2] d'assassinat, mais de sou-

[1] Sir Walter Scott dit que le duc d'Enghien était établi au château d'Ettenheim « afin sans doute d'être toujours prêt à « se mettre à la tête des royalistes de l'Est, ou même, si l'occa- « sion s'en présentait, de ceux de Paris. »

[2] Dès 1803, dans un moment où l'on parlait de complots

lèvements de diverse nature préparés contre le premier consul, et ne se tenait pas prête pour agir selon la marche des événements? C'est au milieu de toutes ces circonstances que les rapports de l'agent envoyé à Ettenheim ont été soumis au premier consul. Aussitôt une résolution terrible a été prise, l'ordre a été donné pour l'enlèvement du duc d'Enghien.

Comment a été prise cette résolution? Est-elle l'effet d'un mouvement spontané du premier consul ou le résultat des délibérations d'un conseil? C'est un fait certain que les ordres pour le ministre de la guerre furent dictés, à dix heures du soir, par le premier consul, au sortir d'une conférence dans son cabinet à laquelle étaient présents les deux consuls, M. de Talleyrand, le grand-juge et Fouché, qui n'était alors que sénateur, mais qui, comme ancien ministre de la police, était présumé pouvoir donner des renseignements utiles. Dans la crise où l'on était, ces divers personnages se rendaient tous les soirs aux Tuileries. Les avait-on, ce jour-là, rassemblés par convocation spéciale ou s'y trouvaient-ils fortuitement réunis?

formés contre la vie du premier consul, l'empereur François II, le comte de Colloredo et le comte de Cobentzl, avaient témoigné leur horreur pour de semblables projets.

Peu importe. Il y avait eu délibération entre eux. La certitude va jusque-là, mais elle ne va pas plus loin. Que s'était-il passé dans cette conférence? Là commencent les interprétations de l'inimitié et de la haine. Là se manifeste l'intention d'accuser telle personne, de disculper telle autre, sans preuve à l'appui de la justification pas plus que du blâme. Est-il vrai, comme le prétendent certains mémoires, que le ministre des affaires étrangères, après un rapport sur l'état général de l'Europe, ait conclu par conseiller la violation d'un territoire neutre? Est-il vrai, comme l'assurent des hommes qui se disent bien instruits, que Fouché, dans le désir de créer des embarras au premier consul pour se rendre nécessaire et reprendre dans le gouvernement la position qu'il a perdue, ait, sous le prétexte de lier au gouvernement les hommes ardents de la révolution, conseillé ou appuyé l'adoption d'une mesure qu'il sera le premier à condamner le lendemain? Est-il vrai enfin que l'opposition de Cambacérès à l'enlèvement du duc d'Enghien sur un territoire étranger, avec la réserve cependant de s'emparer de lui s'il mettait le pied sur le territoire français, lui ait attiré de la part du premier consul cette apostrophe fameuse : «Vous « êtes devenu bien avare du sang des Bourbons!» Toutes ces allégations ont été plus ou moins ac-

créditées dans certains cercles selon que l'esprit dominant y était plus ou moins favorable, plus ou moins contraire à chacune des personnes désignées. A mes yeux, nulle n'est authentique, nulle ne mérite une foi complète, et d'ailleurs tel n'est point le caractère du premier consul qu'aucun de ses actes lui puisse être enlevé. Le mal, comme le bien qu'il a fait, lui appartient et n'appartient qu'à lui.

Dans les conjonctures difficiles où il se trouvait, le premier consul a pu se dire : « Les « Bourbons ont juré ma perte, ils ont dévoué « ma tête au fer de leurs satellites, ils ont voulu « m'assassiner. Eh bien ! qu'ils tremblent à leur « tour; et moi aussi je puis assassiner; je n'ai « qu'à étendre le bras pour saisir l'un d'entre « eux, je le saisirai, je le frapperai, et ils re- « connaîtront qu'on ne peut plus impunément « attenter à ma vie. » Peut-être dans le moment où il était ainsi livré aux transports de sa colère, un génie infernal, pour l'y affermir, lui soufflat-il encore de froides réflexions : « Le divorce « entre la France et la branche aînée des Bour- « bons semble définitif. L'état d'inaction auquel « ont été condamnés[1] les princes de cette bran-

[1] Ils y étaient condamnés par le gouvernement anglais, qui voulait faire d'eux des instruments de trouble et non un moyen de salut pour la France.

« che, quand il s'agissait pour eux d'une couronne, a détruit toute compatibilité entre eux « et la France héroïque. Le nom de Condé au « contraire rappelle plus particulièrement la « gloire des armes. Il rappelle même les dernières guerres. Le grand-père, le petit-fils se « sont battus en braves contre les braves. Il y a « là possibilité de réconciliation et germe de « sympathie. C'est cette branche qu'il m'importe « d'anéantir dans son dernier rejeton. Ce sera « un crime, un grand crime, mais un crime « d'État, un crime politique. Il jettera la consternation en France même parmi mes amis « les plus dévoués; il frappera l'Europe de stupéfaction; mais demain d'autres circonstances « appelleront l'attention de l'Europe, demain « elle apprendra les nouveaux forfaits de l'Angleterre, et la mort du duc d'Enghien ira se « perdre dans les divers événements que la fortune semble préparer exprès pour la couvrir « et la faire oublier. »

En conséquence des ordres du premier consul, deux officiers supérieurs ont été chargés d'expéditions différentes au-delà du Rhin. L'une avait pour objet d'arrêter le duc d'Enghien, le général Dumourier et leur suite à Ettenheim; cette mission fut donnée au général Ordener: l'autre, d'arrêter un comité d'émigrés réunis à

Offenbourg; celle-ci fut confiée au colonel Caulaincourt, l'un des aides-de-camp du premier consul. Le pays que le duc d'Enghien habite est un sol neutre; mais le souverain de ce pays est un prince ami de la France, un prince dont le territoire a été agrandi par la protection du premier consul. Le droit des gens ne permet pas toutefois de faire une telle incursion dans les États de Bade sans en prévenir ce prince, sans avoir même son assentiment. Une lettre dans ce but a été rédigée par le ministre des affaires étrangères. Cette lettre, en date du 11 mars, après quelques reproches sur le séjour du duc d'Enghien et de Dumourier dans les États de S. A. électorale, annonçait l'ordre donné « à deux petits détachements de se rendre à « Offenbourg et à Ettenheim pour y saisir les « instigateurs d'un crime, qui, par sa nature, « met hors du droit des gens tous ceux qui « manifestement y ont pris part. » D'après les instructions données au colonel Caulaincourt, cette lettre ne devait être remise à sa destination qu'au moment à peu près où l'objet de l'expédition serait rempli. On comprend qu'il se présente ici une question de violation de territoire; mais ce n'est pas le moment de la traiter, et nous la retrouverons plus tard.

Le 15 mars, le duc d'Enghien fut enlevé

d'Ettenheim et conduit à Strasbourg. De Strasbourg il fut, le 18, transféré à Paris, où il arriva le 20, et de Paris envoyé au château de Vincennes. Le gouverneur de Paris nomma un conseil de guerre qui s'assembla dans la nuit. Le prince fut condamné à mort, et à l'instant la sentence fut exécutée.

Dans un jugement ordonné par la politique, les formalités prescrites par les lois sont rarement observées ; elles ne le furent point envers le duc d'Enghien. Le prisonnier de Sainte-Hélène se justifie sans cesse en alléguant que ce prince fut jugé « par un tribunal compétent. » La compétence du tribunal serait un point très-litigieux ; mais pût-il être résolu conformément à son opinion, il resterait toujours dans ce procès l'infraction des lois protectrices des accusés. Le duc d'Enghien n'avait pas eu de défenseur. Napoléon, il est vrai, repousse comme lui étant étrangers les torts qui peuvent peser sur la commission. « Coupable, dit-il[1], la commission a « dû le condamner à mort. Innocent, elle eût « dû l'acquitter, car aucun ordre ne peut justi- « fier la conscience d'un juge. » Quelle leçon pour les magistrats, pour les commissions ou les

[1] Ce passage se trouve dans des notes de Napoléon, écrites de sa main, non publiées jusqu'à ce jour.

conseils de guerre, qui seraient tentés de faire mouvoir les balances de la justice au gré des intérêts ou des passions des gouvernements!

Au milieu des explications que peuvent recevoir l'arrestation et le jugement du duc d'Enghien, on se demande toujours comment il se fait que, depuis le moment où un conseil de guerre a été nommé pour juger le prince, nulle communication n'ait eu lieu entre le conseil et l'autorité supérieure, entre Vincennes même et la Malmaison: comment, lorsque le duc d'Enghien exprima le désir de voir le premier consul, le Président du conseil ne se décida pas à en écrire, soit au gouverneur de Paris, soit au premier consul directement. A la place du général qui présida ce conseil, supposez un homme, unissant plus de lumières à plus de courage civil, qui eût pris sur lui de conduire à la Malmaison le duc d'Enghien. J'en appelle même aux détracteurs du général Bonaparte, avec le caractère qu'on est forcé de reconnaître en lui, qui doute que par une telle démarche le glaive n'eût été brisé dans ses mains? A cette époque les hommes qui entouraient le premier consul l'ont vu livré aux angoisses les plus pénibles, luttant contre ce qu'il croyait être une nécessité fatale de position, et contre la férocité d'un acte qui n'était point dans ses penchants ni dans ses

mœurs. L'homme, qui lui eût ouvert une voie quelconque pour sortir de cette situation, eût été pour lui un bienfaiteur. Malheureusement il est rare que les chefs des États aient de pareils amis.

La nouvelle de la mort du duc d'Enghien, qui tout-à-coup éclata dans Paris où son arrestation était encore ignorée, produisit une sorte de stupeur dont personne ne put se défendre. Par quatre années d'un gouvernement paisible, la France avait été déshabituée de rigueurs révolutionnaires et d'assassinats juridiques. Comment le premier consul avait-il pu ressaisir le glaive de la proscription et choisir une telle victime ? Le nom de Condé surtout avait une sorte de magie nationale; et si en France on n'avait pas pu juger de près les qualités brillantes du jeune prince, on savait du moins que sur les champs de bataille il s'était conduit avec honneur, et qu'il ne s'était pas montré indigne du grand nom qu'il portait. Ce ne fut pas chez les partisans les plus vrais du premier consul que l'affliction fut le moins vive. Ils sentaient qu'en dehors des années orageuses de 1793 et 1794, dans des temps meilleurs ramenés par lui-même, un acte semblable imprimait, au milieu du disque immense de sa gloire, une tache que rien n'en pourrait jamais effacer. Par cet

acte inexcusable, le premier consul, qui s'était fait une carrière à part et si extraordinaire, est volontairement redescendu dans la foule des princes auxquels s'applique cette vérité triviale de l'histoire, que la barbarie politique, qui se croit de la prudence, frappe presque toujours à côté de ce qu'elle veut atteindre.

La douleur fut silencieuse, mais elle était profonde. Un fonctionnaire public qui, après avoir émigré par attachement pour l'ancienne dynastie, tout en servant avec loyauté le nouveau gouvernement, nourrissait dans son cœur une tendre affection pour la famille de nos rois, M. de Châteaubriand, ne dissimula pas le sentiment dont il était affecté. Nommé ministre auprès de la république du Valais, il s'était rendu aux Tuileries, dans la fatale matinée du 21 mars, pour prendre congé du premier consul; il avait remarqué une grande altération dans ses traits, et une empreinte sombre dans son regard. Quelques heures après la cause lui en fut révélée; il envoya sa démission. Ce mouvement part d'une ame noble et élevée; l'histoire doit s'en saisir. Sa tâche la plus douce est de rencontrer, dans un grand talent, des actes d'un beau caractère.

L'impression produite par l'affaire d'Ettenheim et par ses suites ne fut pas moins vive au dehors qu'en France. A la vérité, presque partout, ex-

cepté à Londres et à Pétersbourg, les gouvernements montrèrent une extrême réserve; mais les hautes classes de la société, essentiellement ennemies par elles-mêmes de la puissance française et de son gouvernement, firent entendre de bruyantes clameurs qui cette fois avaient une cause trop légitime. La cour de Russie se livra particulièrement à des démonstrations plus prononcées, en prenant le deuil pour le duc d'Enghien, et en le faisant prendre par ses ambassadeurs dans les cours étrangères; elle fera bientôt de cet événement un sujet de communications diplomatiques dans lesquelles tous les États allemands seront obligés d'intervenir, et dont nous aurons ultérieurement à nous occuper.

Dans un écrit, publié il y a dix ans, la mort du duc d'Enghien, dont j'eus occasion de parler, me suggéra des réflexions que je crois pouvoir placer ici, parce qu'il est des sentiments qui ne doivent varier jamais. Je me demandais si Bonaparte était un homme cruel, et, malgré l'acte affreux dont mon ame était vivement affligée, je trouvais que la cruauté ne formait point le fond de son caractère; mais, pour tout prince nouveau, dit Machiavel[1], le reproche en est

[1] Fra tutti i principi, al principe nuovo è impossibile fuggire il nome di crudele.

presque impossible à éviter. Bonaparte a justifié cette maxime.

« La fortune [1], disais-je en 1820, lui avait li-« vré un trône vacant. Plus heureux que Crom-« well, il était moins coupable ; il n'avait point, « comme lui, pour parvenir au suprême pouvoir, « trempé ses mains dans le sang royal : devait-il « lui envier cet horrible avantage ? Il y a pour « tous les princes, dont l'humanité n'est pas la « première vertu, des moments inexplicables, « où on serait tenté de croire qu'ils se plaisent « à étonner les esprits par un grand attentat. « Sixte-Quint, qui se faisait peu de scrupule « d'immoler à ses soupçons les plus illustres « personnages, en apprenant la mort de Marie « Stuart, est jaloux du bonheur d'Élisabeth. *O « heureuse femme, s'écrie-t-il, qui a goûté le plai-« sir de faire sauter une tête couronnée !*... C'était « un Condé que Bonaparte regardait comme l'ad-« versaire le plus redoutable pour lui. On re-« connaît bien encore, en cette circonstance, la « vérité du fameux mot de Marc-Aurèle : *Per-« sonne n'a tué son successeur* [2]. Détrôné par « la branche aînée des Bourbons qu'il ne croyait

1 Le passage marqué par des guillemets est extrait de mon ouvrage Des Proscriptions, tome I, page 192 et suivantes.

2 *Successorem suum nullus occidit.* VULCATUS GALLICANUS.

« plus à craindre, que reste-t-il à Napoléon « de cet impardonnable assassinat? la mémoire « d'un crime inutile [1]. »

Comme la mort du duc d'Enghien est le fait le plus condamnable de toute la vie du premier consul, c'est aussi celui sur lequel il a été donné le plus d'explications dans les Mémoires publiés par MM. de Montholon, Las Cases, O'Méara et Warden. Cet événement y est présenté sous deux points de vue, comme question de droit commun et comme question de droit naturel. Sous le premier rapport, on nous dispensera d'examiner l'assertion de la prétendue légalité du fait.

Quant aux considérations tirées du droit naturel, sans pouvoir être accueillies comme justificatives, elles paraissent cependant avoir quelque chose de plausible et de spécieux. « Si je « n'avais [2] pas eu pour moi, contre les torts du « coupable, les lois du pays, disait le prisonnier « de Sainte-Hélène, au défaut de condamnation « légale, il me serait resté les droits de la loi « naturelle, ceux de la légitime défense. Lui et

[1] Le prisonnier de Sainte-Hélène l'a lui-même jugé ainsi. Il dit dans des notes non publiées jusqu'à ce jour : « La mort mé« ritée du duc d'Enghien nuisit à Napoléon dans l'opinion et ne « lui fut d'aucune utilité politique. »

[2] Mémoires de M. de Las Cases, tome 7, page 330.

« les siens n'avaient d'autre but journalier que
« de m'ôter la vie : j'étais assailli de toutes parts
« et à chaque instant ; c'étaient des fusils à
« vent, des machines infernales, des embûches
« de toute espèce. Je m'en lassai, je saisis l'oc-
« casion de leur renvoyer la terreur jusque
« dans Londres, et cela me réussit. A compter
« de ce jour, les conspirations cessèrent. Et qui
« pourrait y trouver à redire ? Quoi ! journelle-
« ment, à cent cinquante lieues de distance, on
« me portera des coups à mort ; aucune puis-
« sance, aucun tribunal sur la terre, ne saurait
« m'en faire justice, et je ne rentrerais pas dans
« le droit naturel de rendre guerre pour guerre !...
« Le sang appelle le sang ; c'est la réaction na-
« turelle, inévitable, infaillible : malheur à qui
« la provoque !... Il faudrait être niais ou for-
« cené pour croire et imaginer après tout qu'une
« famille aurait l'étrange privilége d'attaquer
« journellement mon existence, sans me donner
« le droit de le lui rendre ; elle ne saurait rai-
« sonnablement prétendre être au-dessus des
« lois pour détruire autrui et se réclamer d'elles
« pour sa propre conservation ; les chances doi-
« vent être égales.

« Je n'avais personnellement jamais rien fait
« à aucun d'eux ; une grande nation m'avait
« placé à sa tête ; la totalité de l'Europe avait

« accédé à ce choix ; mon sang, après tout, n'é-
« tait pas de boue ; il était temps de le mettre à
« l'égal du leur. Qu'eût-ce donc été, si j'eusse
« étendu plus loin mes représailles ? Je le pou-
« vais ; j'eus plus d'une fois l'offre de leurs des-
« tinées ; on m'a fait proposer[1] leurs têtes de-
« puis le premier jusqu'au dernier. Je l'ai re-
« poussée avec horreur... Ma grande maxime a
« toujours été qu'en guerre, comme en politi-
« que, tout mal, fût-il dans les règles, n'est
« excusable qu'autant qu'il est absolument né-
« cessaire. » Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce qu'il y aurait de dangereux dans les conséquences de pareils raisonnements, dans leur application surtout à des invidualités ; mais il faut considérer aussi que, pour le premier consul, les Bourbons n'étaient pas des individus ; ils formaient un corps politique, une véritable puissance et une puissance redoutable par leur association au gouvernement anglais. Au reste, accordât-on même quelque valeur aux récriminations relatives aux complots formés en Angleterre, il restait toujours une dis-

[1] Cromwell disait que « si quelque partisan du roi tentait de « l'assassiner, et le manquait, il ferait dès ce moment une « guerre d'assassinats, et détruirait toute la famille royale. »

Mémoires de Burnet.

tinction à faire à l'égard du duc d'Enghien. Pour détruire cette distinction, le prisonnier de Sainte-Hélène répondait que les vrais auteurs de la mort du Duc étaient les excitateurs des assassinats tramés contre le gouvernement français; « car, ajoutait-il, ou ils y avaient fait tremper le malheureux prince, et par-là ils avaient « prononcé son sort ; ou, en ne lui en donnant pas connaissance, ils l'avaient laissé dormir imprudemment sur le bord du précipice, « à deux pas de la frontière, quand on allait « frapper un si grand coup au nom et dans les « intérêts de sa famille. »

Si nous citons ces raisonnements du prisonnier de Sainte-Hélène, ce n'est nullement pour détruire la culpabilité d'un fait qui nous a profondément affligés ; c'est par cet esprit de justice qui doit admettre les explications de celui que l'on condamne, tout en persévérant dans l'opinion sévère qu'on s'est formée sur l'acte qu'il cherche à excuser. Ce qui est constant, ce qui résulte des écrits même les plus hostiles publiés contre le premier consul, c'est que l'enlèvement du duc d'Enghien ne fut point l'œuvre d'une longue et froide préméditation. « Bonaparte, dit l'un de ces auteurs[1] de Mé-

[1] M. Salgues.

« moires, avait, dès les premiers jours de mars, « fait circuler dans les papiers publics une note « où il accusait le prince de Condé d'avoir, près « de deux mois auparavant, fait un appel aux « émigrés d'Allemagne pour se réunir sur les « bords du Rhin ; il assurait que cette rive se « remplissait tous les jours de ces nouveaux lé« gionnaires ; qu'un prince Bourbon, avec son « état-major, était fixé sur ce point d'où il diri« geait le mouvement... » Ce fait, que l'on allègue pour prouver la préparation du crime, n'en prouve-t-il pas au contraire la soudaineté ? Si le projet d'arrestation du duc d'Enghien eût été formé dès le commencement du mois de mars, aurait-on publié des articles qui pouvaient donner l'éveil à ce prince, et le porter à s'éloigner d'un lieu devenu un point de mire pour le ressentiment du gouvernement français ?

Lorsque le droit des gens était ouvertement violé par les complots dirigés contre le premier consul, on conçoit qu'il ait pu trouver étrange que l'on prétendît l'astreindre à une rigoureuse observation de ce droit des gens. « La violation du territoire de Bade, sur laquelle « on s'est tant récrié, disait-il, demeure étran« gère au fond de la question. L'inviolabilité du « territoire n'a pas été imaginée dans l'intérêt « des coupables, mais seulement dans celui de

« l'indépendance des peuples et de la dignité « des princes. » Cette observation est juste. Il y a, dans l'arrestation du duc d'Enghien, deux questions dont l'une a reçu de l'autre toute sa gravité. A la place d'un prince français enlevé à Ettenheim, supposons cette voie de fait exercée à l'égard d'un criminel ordinaire. La Russie eût-elle, à cette occasion, cherché à soulever [1] l'Europe contre le premier consul? Dans le cas même de l'arrestation violente et illégale du duc d'Enghien, ainsi qu'elle a eu lieu, admettons que le premier consul, mieux inspiré pour sa gloire et pour son bonheur, a reconnu dans le prince un noble ennemi, et l'a traité comme tel. Que deviennent, dans cette hypothèse, les plaintes politiques de la Russie? Elles s'évaporeront en vaines formules, qui ne feront d'impression ni sur l'esprit des gouvernements ni sur l'esprit des peuples. Le crime de la violation de territoire n'est donc devenu véritablement inexcusable que par la catastrophe qui en a été la suite.

[1] Dernièrement, selon quelques journaux, le gouvernement espagnol a envoyé sur notre territoire des hommes armés pour y arrêter des émigrés qu'il regarde comme des conspirateurs. Le fait est grave, notre ministère aura sans doute fait son devoir; mais l'Europe s'en est-elle émue? et croit-on que la nouvelle en ait fort agité les cabinets de Pétersbourg et de Vienne?

Indépendamment des reproches que le premier consul fait au gouvernement anglais, il aurait pu alléguer encore, dans des temps antérieurs et dans des circonstances pareilles à celles où se trouvait la France, plusieurs déclarations publiques, attestant le profond mépris de ce gouvernement pour le droit des gens et pour l'indépendance des souverains étrangers. Ces déclarations, le parlement britannique les a renouvelées plusieurs fois sous les premiers rois de la maison d'Hanovre, en mettant à prix la tête des Stuarts. Quelle différence y a-t-il en effet entre l'enlèvement d'un individu, exécuté à main armée sur un territoire étranger, et une récompense offerte à l'assassin assez audacieux pour braver l'indépendance de ce territoire, et frapper une tête qui devait y être en sûreté sous la protection des lois du pays ? S'il y a, dans l'une et l'autre circonstance, un odieux attentat, l'abus de la force révolte moins encore dans tout l'excès de son audace que la prime offerte au meurtre, dans l'excès de sa lâcheté.

Les accusations que nous avons entendues de la bouche du prisonnier de Sainte-Hélène contre les princes de la maison de Bourbon qui résidaient en Angleterre, se reproduiront trop souvent pour qu'il soit possible de les passer

sous silence. Georges lui-même, en déclarant que son projet a été concerté avec ces princes, quoiqu'en même temps il prétende qu'il ne s'agissait pas d'assassiner le premier consul, mais de l'attaquer à force ouverte, semble faire rejaillir sur eux le soupçon d'avoir adhéré aux attentats dont on le croit personnellement capable. La justice exige à cet égard quelques observations. Les dynasties renversées sont rarement à l'abri du reproche d'avoir attenté à la vie des princes nouveaux qui les remplacent. Vingt fois les Stuarts ont été accusés de semblables tentatives contre les rois de la maison d'Hanovre. Toutes ces imputations sont-elles fondées ? Il y a ici une distinction importante à faire. Les nouveaux princes appellent tentatives d'assassinat tous les mouvements excités par leurs adversaires ; et ceux-ci, dans leur desir de remonter sur le trône, sont obligés de s'abandonner au zèle de leurs serviteurs, dont ils ne peuvent pas toujours régler la marche ni choisir les armes. Il en est des dynasties en exil comme des républiques sous la tyrannie. Quand les Pisistratides succombent, on ne se montre pas sévère envers Harmodius et Aristogiton. Peut-être les Bourbons étaient-ils dans une situation plus favorable encore. Le prisonnier de Sainte-Hélène aime à reconnaître que Louis

XVIII, occupé à Varsovie de rêveries très-légitimes, n'avait jamais employé contre lui des moyens pareils à ceux dont étaient censés faire usage les princes de sa famille qui se trouvaient en Angleterre. N'est-il pas évident que les apparences contraires à ces derniers naissent surtout de leur association aux entreprises du gouvernement anglais, entreprises pour l'exécution desquelles ce gouvernement se chargeait de fournir l'argent, les armes et les instructions ? Mais si en réalité le premier consul était injuste dans ses jugements sur la part présumée des Bourbons aux projets de meurtre dirigés contre sa personne, on ne saurait disconvenir que telle était sa position, tels étaient les faits, et tel le choix des agents armés dans ce but, que le soupçon en lui n'était pas sans excuse.

La vie du premier consul, si pleine d'ailleurs de rapprochements ou de contrastes singuliers, offrait en cette occasion une inexplicable coïncidence. Le jour qui le voyait consommer la plus perverse de ses actions, ce même jour consacrait son bienfait le plus grand envers la France et peut-être envers le genre humain. Le 21 mars, fut décrétée la réunion des lois civiles, jusqu'alors rendues, en un seul corps de lois, sous le titre de *Droit civil des Français*. La reconnaissance était permise. Le Corps législatif

arrêta que le buste de Bonaparte en marbre blanc serait placé dans le lieu de ses séances. « Le double droit de conquérant et de législa-« teur, dit au premier consul le Président du « Corps législatif, a toujours fait taire tous les « autres. Vous l'avez vu confirmé dans votre « personne par le suffrage national. Qui pourrait « nourrir encore le criminel espoir d'opposer la « France à la France ? Se divisera-t-elle pour « quelques souvenirs passés, quand elle est unie « par tous les intérêts présents ? Elle n'a qu'un « chef, et c'est vous ; elle n'a qu'un ennemi, et « c'est l'Angleterre. Les tempêtes politiques ont « pu jeter quelques sages eux-mêmes dans des « routes imprévues. Il était facile de se mépren-« dre au milieu des orages où combattaient tous « les partis, dans ces temps funestes où les fac-« tions se montraient partout et la patrie nulle « part ; mais sitôt que votre main a relevé les « signaux de la patrie, tous les bons Français « les ont reconnus et suivis. Tous ont passé du « côté de votre gloire. » Cette peinture de la France était fidèle. La séduction de la gloire avait en effet exercé un grand empire sur les esprits ; et la nation, éblouie par ses propres succès, s'était abandonnée en aveugle à l'homme auquel seul elle devait sa prospérité et sa grandeur.

Si une action aussi condamnable que la mort

du duc d'Enghien avait pu être susceptible, non d'excuse, mais d'explication, si le droit de représailles pouvait jamais aller jusqu'à l'assassinat, on est obligé de convenir que l'Angleterre fournissait au premier consul d'amples motifs pour récriminer et pour distraire les esprits du deuil le plus légitime. Ce n'était pas assez pour le cabinet britannique des complots ourdis, de Londres même, contre le premier consul. Ce cabinet avait sur le continent de nombreux foyers de pareilles machinations sous la protection de l'inviolabilité des ambassadeurs. Le 22 mars, un nouveau rapport du grand-juge vint ajouter encore à l'horreur inspirée par la conspiration de Georges, en mettant au jour ce nouveau genre d'iniquités britanniques. Le premier des agents anglais, qui fut signalé à la réprobation, et ce qui peut-être n'était pas moins sensible pour lui, à la risée de l'Europe, fut M. Drake, ministre auprès de l'électeur de Bavière. Ce personnage n'était pas à son début. Une sorte de célébrité honteuse était déja attachée à son nom, et il était un de ceux dont le premier consul avait, à la reprise des hostilités, prédit la prompte rentrée en campagne. L'Angleterre semblait n'avoir pas voulu démentir cette prédiction. Aussi vaniteux, aussi maladroit qu'il était impudent et immoral, M. Drake ne tarda

pas à se voir assailli d'intrigants, prêts à lui vendre des conspirations à faire et des trahisons qu'ils se chargeaient d'acheter. Au milieu des aventuriers qui se jouaient de sa confiance, sans autre désir que d'avoir part aux distributions de guinées dont il était prodigue, il s'en était trouvé un d'une fatale dextérité, qui avait conduit les projets de ce ministre jusqu'au développement le plus étendu; qui avait reçu de lui des instructions d'une horrible franchise; qui, en le berçant de l'espoir de succès prochains, lui avait arraché, avec le prix anticipé de ces succès futurs, des aveux écrits et des preuves irréfragables de la criminalité de ses vues. Cet homme était un agent de la police de France. M. Drake, enivré du sentiment de sa vaste capacité qu'allait confirmer une grande révolution dont personne ne partagerait la gloire avec lui, se croyait déja placé parmi les hommes d'État les plus extraordinaires, lorsqu'une révélation soudaine de sa longue méprise le précipita au dernier rang des agitateurs subalternes, en offrant dans sa personne le triomphe de l'ineptie sur la perversité. Les documents publiés se composaient principalement de dix lettres originales, écrites de la main de ce ministre, et d'une copie des instructions qu'il donnait à ses agents. Parmi les articles de ces instructions, qui, en

général, avaient pour objet d'armer en France les partis les uns contre les autres, de soulever et de désorganiser l'armée, il en était un qui recommandait de gagner des employés pour faire sauter des fabriques de poudre. Quelques traits de ses lettres relativement aux coups à diriger contre le premier consul, atroces comme pensée, sont, dans les termes, d'une grossièreté si révoltante que la dignité de l'histoire ne permet pas de les admettre. Rien ne pouvait servir mieux le gouvernement français que ces lâches manœuvres de l'Angleterre.

Une note de M. de Talleyrand, adressée à tous les ambassadeurs et ministres étrangers accrédités à Paris, leur fit connaître la conduite de M. Drake, et appela leur indignation sur cette profanation du caractère de ministre public. L'honneur du corps diplomatique ne lui permettait pas de garder le silence. Tous ses membres, dans des réponses individuelles au ministre des affaires étrangères, manifestèrent, avec plus ou moins de force, le sentiment pénible que cette communication leur avait fait éprouver. A la vérité les réponses, évidemment concertées, de l'ambassadeur autrichien, comte Philippe de Cobentzl, et du chargé d'affaires russe, M. Oubril, évitaient toute expression blessante pour l'Angleterre; mais elles renfer-

maient une condamnation implicite de l'agent anglais. Celle du ministre de Prusse abondait en démonstrations de la vive joie qu'éprouverait le roi de voir le premier consul triompher des complots de tous ses ennemis, quels qu'en fussent les directeurs et les instruments. Toutes les autres réponses, celles du Nonce du saint-siége, des ministres de Danemarck, d'Espagne, de Portugal, de Naples, de la confédération suisse, de la Hollande, des États-Unis, de l'archichancelier de l'empire germanique et de tous les électeurs ou autres princes souverains d'Allemagne, ainsi que des républiques de Gênes et de Lucques, offraient réunis les témoignages du plus vif intérêt pour le premier consul et ceux d'une indignation fortement prononcée sur la dégradation imprimée par l'Angleterre au caractère de ses agents diplomatiques. Parmi ces réponses, on en distinguait deux surtout où la franchise du langage le disputait à son énergie, et nous aimons à faire cette remarque, parce que les ministres dont elles portaient la signature étaient les mandataires de deux gouvernements établis sur les bases les plus opposées, le gouvernement des États-Unis et le gouvernement danois; circonstance honorable qui, malgré la différence des principes et des formes politiques de ces deux gouvernements, les recom-

mande l'un et l'autre au même degré à l'estime des nations pour la droiture et la loyauté de leurs cabinets. Ce n'était pas pour le premier consul, sous le double rapport de sa politique intérieure et de sa politique extérieure, un incident d'une médiocre importance que ce concert unanime des représentants de tous les souverains, frappant d'anathème les attentats auxquels le gouvernement anglais se livrait contre lui. Les plaintes qui auraient pu se faire entendre sur la mort du duc d'Enghien, étaient étouffées sous la masse des crimes de l'Angleterre.

Les pièces originales, dont les copies avaient été publiées en France, ayant été envoyées à Munich, le ministre principal de l'électeur, M. de Montgelas, notifia sur-le-champ à M. Drake que « de ce moment il était impossible à l'élec- « teur d'avoir aucune communication avec lui et « de le recevoir à sa cour. » Aussi lâche dans ce revers qu'il avait été jactancieux et insolent dans ses téméraires entreprises, M. Drake, frappé de terreurs paniques, s'esquiva furtivement de Munich, et courut à pied pendant plusieurs lieues à travers les campagnes voisines, comme un bandit obscur qui fuit les tribunaux, et redoute la main sévère de la justice.

Le gouvernement français n'avait d'abord offert que M. Drake à l'exécration publique. Bien-

tôt ayant été mis en possession de pièces non moins authentiques à l'égard de plusieurs autres agents, il put convaincre des mêmes manœuvres M. Spencer-Smith, ministre auprès de l'électeur de Wirtemberg. Une circonstance particulière faisait remonter d'une manière plus avérée l'infamie de cet agent au ministère britannique lui-même. C'était avant de quitter Londres que M. Spencer-Smith avait été pourvu de tous les moyens, de tous les instruments de la correspondance qu'il devait entretenir. Il avait été d'avance mis en rapport avec des agences de troubles, formées d'émigrés français, tant en Hollande qu'en France, et notamment avec un grand comité d'espionnage, dirigé par un abbé Ratel, et, pour le seconder, on avait placé auprès de lui un émigré, l'abbé Péricault, déja exercé dans ces sortes d'intrigues. Ainsi le titre de ministre public était déja déshonoré dans la personne de M. Spencer-Smith, avant même qu'il l'eût déployé à Stuttgard. Arrivé à son poste, ce dernier agent n'avait pas été plus clairvoyant que son collègue. Pris dans les mêmes piéges, il n'avait, comme lui, payé que des soulèvements imaginaires.

Le gouvernement français, dans ce second rapport[1], revenant à M. Drake, et considérant

[1] En date du 11 avril.

ce personnage avili comme au-dessous même de l'opprobre, semblait vouloir l'écraser surtout par le ridicule. On relevait, avec une cruelle ironie, les mécomptes de sa vanité déçue et de sa stupide débonnaireté. Ces bulletins, qui faisaient son orgueil, et qu'il avait envoyés par des courriers extraordinaires à Londres, c'était la police française qui les avait fabriqués. « M. Drake sera assez puni, disait le grand-juge, « quand il saura que le soulèvement de quatre « départements, la prise d'Huningue, la séduc- « tion de l'armée, la libération des prisonniers, « l'existence des comités, les talents, le crédit « de ce général, ancien jacobin, doué par la « nature d'une éloquence entraînante, d'une « figure martiale et imposante, à la voix duquel « devait s'opérer le bouleversement de la France, « sont autant de chimères dont le préfet de « Strasbourg s'est plu à nourrir sa naïve crédu- « lité. » Ces sorties sur la prostitution du ministère le plus respectable se terminaient par une distinction que réclamait la justice, afin de ne pas étendre à des hommes dignes de toute estime une aussi flétrissante accusation. « La di- « plomatie anglaise, poursuivait le même rap- « port, se compose de deux espèces d'agents « que tout le continent sait très-bien distinguer. « Des ministres, tels que Cornwallis et Warren,

« ne sont jamais accrédités que pour d'honora-
« bles missions, pour maintenir la bonne intel-
« ligence entre les nations, et régler les grands
« intérêts de la politique ou du commerce, tan-
« dis que les Wickam, les Drake et les Spencer-
« Smith sont connus de l'Europe entière pour
« des artisans de crimes, dont la lâcheté se met
« à couvert sous un caractère sacré. » Cette distinction, outre que l'équité la prescrivait, était habile et bien entendue. Il ne fallait pas élever une barrière invincible entre l'Angleterre et la France.

Les découvertes du gouvernement français ne s'arrêtèrent pas à MM. Spencer-Smith et Drake. Quelques mois après, dans le courant de novembre, on acquit aussi la preuve que le ministre d'Angleterre auprès de l'électeur de Hesse-Cassel, M. Taylor, était de même en relation avec les chefs d'une prétendue fédération cisrhénane, qui avait le même but que toutes les autres machinations anglaises, le renversement du premier consul. On arrêta un nommé Thum qui, sous le nom d'Ihler, correspondait avec ce ministre, comme l'un des chefs de la fédération. Les pièces de cette correspondance furent portées à la connaissance de l'Europe par la voie du *Moniteur*. On dirait que dans ce moment la diplomatie anglaise, déja déshonorée par ces seules

publications, eût voulu se dégrader encore davantage elle-même en perdant tout sentiment de dignité. M. Spencer-Smith, sans attendre aucune communication de la cour de Stuttgard, après avoir brûlé à la hâte, avec son secrétaire, tous les papiers dont la saisie eût trahi quelques turpitudes de plus, s'échappa, comme M. Drake, à la manière d'un vulgaire observateur, bien plus que d'un ministre public.

A Cassel, l'électeur de Hesse, créancier de l'Angleterre pour des sommes considérables, n'osait[1] déclarer au ministre britannique qu'il cessait de le reconnaître, mais il le suppliait de se retirer. M. Taylor ne sut ni se résigner avec décence, ni résister avec fermeté. Trois fois il céda et se rétracta tour à tour. Parti trois fois de Cassel pour aller errer de ville en ville, de village en village, dans le nord de l'Allemagne, il revint à Cassel trois fois forcer l'électeur de subir sa présence, sans crainte de la déconsidération produite par le mélange de sa faiblesse et de son impudeur. Il faudra, pour l'en chasser définitivement, les triomphes de la France en 1805.

Après le retentissement qu'avaient eu en Eu-

[1] Ministre de France auprès de l'électeur à cette époque, je demandai l'expulsion de l'envoyé britannique.

rope les coupables pratiques de MM. Drake, Spencer-Smith et Taylor, après l'improbation éclatante exprimée sur ces faits par les Envoyés de tous les Cabinets européens accrédités en France, la position du ministère anglais était devenue très-difficile. Il était trop manifeste que ces trois agents britanniques n'avaient été que les exécuteurs des ordres de leur gouvernement, pour que ce gouvernement pût les désavouer et sauver son honneur, en réduisant les crimes commandés par lui à des crimes individuels non autorisés. Garder le silence était en accepter la responsabilité entière, et l'accepter avec les qualifications articulées par le gouvernement français et reconnues par le corps diplomatique continental. Un autre parti restait, parti audacieux, effronté, devant lequel eût reculé tout autre gouvernement. Le ministère britannique ne s'en effraya pas. C'était d'avouer les faits, d'en avouer les principes, et de chercher à justifier des actions atroces par de plus atroces doctrines. Cet étrange courage éclata dans une note circulaire, adressée [1] par lord Hawkesbury à tous les ministres étrangers résidant près la cour de Saint-James. Après avoir annoncé qu'on n'opposerait aux accusations de la France que le silence du

[1] Le 30 avril.

mépris, « si les réponses vraiment extraordi-
« naires et non autorisées de plusieurs ministres
« des puissances étrangères ne leur eussent don-
« né un plus haut degré d'importance, que sans
« cela elles n'eussent pas obtenu; » après avoir repoussé le reproche de participation à tout projet d'assassinat, et formé contre le gouvernement français des récriminations parmi lesquelles l'enlèvement et la mort du duc d'Enghien n'étaient pas oubliés, le ministère anglais établissait sans scrupule les axiomes suivants :
« C'est un droit reconnu des puissances bellig-
« rantes de profiter de tout mécontentement qui
« existe dans les pays avec lesquels elles peuvent
« se trouver alors en guerre..... Les membres
« du gouvernement de S. M. seraient inexcusa-
« bles de négliger le droit qu'ils ont de soute-
« nir, autant que cela s'accorde avec ces prin-
« cipes du droit des gens que tous les gouver-
« nements civilisés ont reconnus jusqu'à présent,
« les efforts de ceux des habitants de la France
« qui font profession de sentiments hostiles
« contre son présent gouvernement...... Un mi-
« nistre dans un pays étranger est tenu, par la
« nature de sa place ainsi que par les devoirs
« de sa situation, de s'abstenir de toute commu-
« nication avec les mécontents dans le pays où
« il est accrédité, ainsi que de toute action qui

« porterait préjudice aux intérêts de ce pays; « mais il n'est pas sujet à la même réserve à l'é« gard des pays avec lesquels son souverain est « en guerre. Ses actions à leur égard peuvent « être dignes d'éloges ou de blâme suivant la « nature des actions elles-mêmes, mais elles « n'impliquent point de violation de son carac« tère public, à moins qu'elles ne soient hos« tiles à la paix ou à la sûreté du pays près du« quel il est accrédité. » L'Europe était accoutumée aux mauvaises actions; elle ne l'était pas aux mauvaises maximes. L'Angleterre put reconnaître qu'elle avait peut-être inspiré moins de mécontentement en violant les lois de la morale qu'en avançant des dogmes tendant à légitimer cette violation. Pour l'interprète du gouvernement français, la question était belle. M. de Talleyrand n'eut pas de peine à briser, dans la main de l'ennemi, des armes dont la conscience de l'Europe accusait la déloyauté.

La circulaire que ce ministre adressa [1] aux agents français accrédités auprès des diverses puissances de l'Europe, fit ressortir dans toute leur horreur les conséquences des doctrines anglaises, en les présentant comme l'exposition d'un projet conçu depuis un demi-siècle par le

[1] Le 5 septembre.

gouvernement anglais, d'abolir graduellement le système tutélaire du droit public qui unit et engage toutes les nations policées. « Les puis-« sances du continent, disait-il, ont vu avec « quelle audace il se jouait de la foi des ser-« ments... Les nations maritimes font tous les « jours l'épreuve de sa tyrannie. Il n'existe aucun « principe théorique de navigation, il n'existe « aucune convention écrite, qui ne soient scan-« daleusement violés sur tous les rivages et sur « toutes les mers. » Passant ensuite aux incroyables aveux du gouvernement britannique sur le rôle indigne auquel sont condamnés ses agents, le ministre français oppose le caractère sacré des agents diplomatiques, organes de paix et de conciliation, dont la présence est un augure de sagesse, de justice et de bonheur, tels enfin que les réclament et la morale et l'intérêt des peuples, au caractère avili des agents diplomatiques anglais, devenus, d'après la confession même de ce gouvernement, des instigateurs de complots, des régulateurs de machinations sourdes, de vils espions et de lâches embaucheurs, chargés de fomenter des séditions, de provoquer et de payer des assassinats. Il relève avec énergie la sophistique distinction qui, en commandant tous les crimes aux agents diplomatiques, les leur interdit seulement pour le pays où ils ré-

sident. « Admirable restriction ! poursuit M. de « Talleyrand. L'Europe sera couverte de conspi- « rations, mais les défenseurs du droit public « n'auront pas à se plaindre ; il y aura toujours « quelque distance locale entre le chef et les « complices. Les ministres de lord Hawkesbury « paieront les crimes qu'ils feront commettre, « mais ils auront cette déférence pour la morale « publique, de ne pas en être à la fois les insti- « gateurs et les témoins.

« De pareilles maximes sont le comble de « l'audace et de l'hypocrisie : jamais on ne s'est « joué, avec aussi peu de pudeur, de l'opinion « des cabinets et de la conscience des peuples. « Sa Majesté l'Empereur[1] pense qu'il est temps « de mettre un terme à ce cours désastreux de « principes subversifs de toute sociabilité. En « conséquence, vous avez l'ordre de déclarer au « gouvernement près duquel vous résidez, que « Sa Majesté *ne reconnaîtra pas le corps diplo- « matique anglais en Europe*, tant que le mi- « nistère britannique ne s'abstiendra pas de « charger ses ministres d'aucune agence de « guerre, et ne les contiendra pas dans les limites « de leurs fonctions. » Ici le ministre français dé-

[1] Dans l'intervalle, le titre de premier consul avait été changé en celui d'empereur.

veloppe à son tour une doctrine qui a quelque chose de neuf et de hardi, mais qui n'est cependant que l'expression d'une vérité généralement sentie, qu'il appartenait à une grande puissance de proclamer. « Les maux de l'Europe ne viennent que de ce qu'on se croit « partout obligé à observer des maximes de modération et de libéralité, qui, *n'étant justes* « *que par réciprocité, ne sont obligatoires qu'à* « *l'égard de ceux qui s'y soumettent.* Ainsi les « gouvernements ont autant à souffrir de leur « propre justice que de l'iniquité d'un ministère « qui ne reconnaît de lois que son ambition et « ses fantaisies. Les maux de l'Europe viennent « encore de ce qu'on y considère le droit public « sous un point de vue partiel, tandis qu'il n'a « de vie et de force que par son intégrité; le « droit maritime, le droit continental, le droit « des gens, ne sont pas des parties du droit public qu'on puisse considérer et conserver isolément. La nation qui prétend introduire, « dans une de ces parties, des règles arbitraires, « perd tous ses droits au privilége de l'ensemble; « l'infracteur systématique du droit des gens se « met de lui-même hors de ce droit, et renonce « à tout intérêt fondé sur le droit maritime et sur « le droit continental. » Ces pensées sont vraies. Il serait à désirer que tous les peuples s'unis-

sent pour les faire prévaloir dans la pratique. Cependant, lorsque le premier consul, assez hardi pour le tenter seul, en fera l'application dans sa conduite avec l'Angleterre, on fera entendre de vives clameurs sur cette violation du droit des gens, comme si elle n'était un crime que de la part de celui qui se la permet par réciprocité.

J'ai cru devoir présenter sans interruption l'ensemble des faits relatifs aux complots tramés par les agents de l'Angleterre contre le premier consul, mais maintenant je dois revenir sur mes pas et me replacer au moment où la correspondance de Drake fut communiquée au Sénat, au Tribunat et au Corps législatif.

CHAPITRE XXXVI.

INTÉRIEUR.

Retour graduel vers les formes de la monarchie. — Raisons pour le rétablissement de l'hérédité. — Adresse du Sénat au premier consul. — Message du premier consul au Sénat. — Réponse du Sénat au message du premier consul. — Proposition faite au Sénat pour l'hérédité de la suprême magistrature. — Opposition de Carnot au système d'hérédité. — Projet de sénatus-consulte présenté par le gouvernement. — Adoption par le Sénat du projet de sénatus-consulte. — Observations sur les actes du Sénat et du Tribunat. — Protestation de Louis XVIII. — Réduction nouvelle de l'autorité du Tribunat. — Explication de la conduite du Sénat. — Question de titres et d'étiquette. — Caractère particulier de la royauté de Bonaparte. — Grandes dignités de l'empire. — Nomination de maréchaux de l'empire. — Influence des complots anglais sur l'élévation du général Bonaparte. — Procès de Georges, Pichegru et Moreau. — Faits de l'accusation contre Moreau. — Lettre du général Moreau au premier consul. — Envoi de la lettre de Moreau au tribunal. — Traits principaux de cette lettre. — Fermeté de Pichegru et sa mort. — Fermeté égale de Georges. — Bizarrerie des alliances dans les guerres civiles. — Dignité de Moreau devant le tribunal et son discours. — Conduite honorable du barreau français. — Prononciation du jugement. — Départ de Moreau pour les

États-Unis. — Honorable conduite du tribunal. — Le procès de Moreau, véritable crise pour le gouvernement. — Lecourbe et Macdonald. — Réflexions sur la situation du général Moreau et du premier consul.

Le moment était venu où pouvaient enfin se réaliser les grands projets de consolidation qui depuis long-temps occupaient les esprits, soit qu'ils eussent été conçus par des ambitions personnelles, soit qu'ils fussent liés à de hautes pensées d'intérêt public. Peut-être en beaucoup de personnes, et chez le premier consul lui-même, ces deux causes se trouvaient-elles réunies et confondues. Depuis le jour où les premières victoires du général Bonaparte ont fait de lui un personnage historique, son ambition a pris incontestablement un essor qui a dû s'étendre avec ses succès ; mais avait-il, dès le premier moment, formé le projet de s'asseoir sur le trône des rois ? Il faut à tout des gradations et un mouvement progressif. Si l'ambition peut bien se proposer à elle-même un dessein principal, elle n'est pas maîtresse de déterminer ni le mode, ni l'époque de son accomplissement. Le but du premier consul avait été de devenir

le plus grand personnage de l'État, magistrat suprême de la république, consul, archonte, ou éphore, si le cours des temps s'accordait avec le maintien de la république, ou enfin chef du gouvernement sous quelque nom que ce fût, selon que les circonstances éventuelles en eussent réglé la convenance et la possibilité. En attendant, les actes du pouvoir, secondés par une tendance générale née du besoin de fixité et de repos, reconduisaient par degrés la nation aux formes de la monarchie, et le rétablissement des choses se consommait d'une manière insensible; il ne restait plus guère à opérer que le changement des mots; mais peut-être, d'après une certaine bizarrerie de l'esprit humain qui met parfois plus d'importance aux mots qu'aux choses, ce dernier changement, dans des temps calmes, n'aurait-il pas été le plus facile. C'est ici que des événements, indépendants de la volonté du premier consul, sont venus, pour ainsi dire, à son secours. Ces événements, il ne les produit pas, il les saisit et les fait servir à ses vues. Lorsque le premier consul demandait si vivement à l'Angleterre l'expulsion de Georges, ce n'est pas lui qui a prié les ministres anglais de mettre un poignard dans la main de Georges pour l'assassiner. Ce n'est pas lui qui a dicté aux ministres anglais les instructions données à M. Drake, et

cependant ce sont les ministres anglais qui, par les mains de Georges, de Drake et de leurs complices, ont préparé, facilité, avancé le couronnement de la tête qu'ils voulaient abattre! En voyant le premier consul placé chaque jour sous le feu croisé des conspirations, on a dû être plus pressé en France de pourvoir à la sûreté du lendemain.

Le premier consul était investi d'une magistrature à vie. Il avait le droit de nommer son successeur. En ce qui ne touche que lui, son partage est assuré, autant qu'il peut l'être; tous les titres du monde ne l'affermiront pas davantage. Mais pour la France en est-il de même? est-il bien sûr qu'à la mort du premier consul, si son choix ne convient pas à une partie de la nation, ce choix sera respecté, et que des ambitions rivales ne viendront pas rejeter la France dans le chaos et remettre tout en problème? Ces chances sont à craindre. On peut dire plus, elles seraient inévitables. Pour les prévenir il n'existe qu'un moyen, qu'un seul, l'histoire n'en offre pas un second, et notre monde européen, dans sa situation présente, n'en comporte pas d'autre: c'est la fondation d'un système d'hérédité, système qui, pour les peuples, prend facilement la consistance d'une sorte de dogme religieux, outre que, par les habitudes qu'il fait naître,

les nations se trouvent enlacées dans une chaîne d'usages et d'institutions qui ne laissent plus de jour au changement et à l'instabilité. Ces considérations frappaient depuis plusieurs années les hommes sages, et, pour parler un langage plus substantiel, elles convenaient essentiellement au plus grand nombre des intérêts, puisqu'elles avaient pour but de maintenir, contre tout retour de bouleversement, tant dans la vie privée que dans la vie publique, toutes les situations, toutes les existences, toutes les fortunes territoriales et industrielles, résultant des mutations qui avaient eu lieu depuis la révolution. Avant donc d'entrer dans l'exposition de la marche suivie pour arriver à l'établissement d'un système héréditaire, nous devons reconnaître, sans nul détour, que le principe en est déja presque unanimement adopté par tous les corps qui doivent concourir à sa proclamation. Le moment est venu, les dispositions sont faites, les rôles distribués, et l'action commence. Les adresses, les messages, les délibérations qui vont se suivre ne sont que la nécessaire application de formes obligées pour donner à ce changement le caractère de la légalité, et pour le présenter, dans un état d'élaboration complète, à la sanction du peuple français.

Les deux corps choisis pour opérer ce grand

changement sont le Tribunat et le Sénat conservateur. Le Corps législatif n'était pas assemblé; il n'y participera que par l'assentiment de son Président et de ceux de ses membres qui se trouveront à Paris.

En réponse à la communication des documents relatifs au complot de M. Drake, le Sénat présenta au premier consul, le 27 mars, une adresse par laquelle il l'invitait à donner aux Français des institutions combinées pour survivre à leur auteur. « Vous fondez, lui disait-il, « une ère nouvelle, mais vous devez l'éterniser. « L'éclat n'est rien sans la durée.... Vous êtes « pressé par les événements, par les conspira- « teurs, par les ambitieux. Vous l'êtes, dans un « autre sens, par une inquiétude qui agite tous « les Français. Vous pouvez enchaîner le temps, » maîtriser les événements, mettre un frein aux « conspirateurs, désarmer les ambitieux, tran- « quilliser la France entière en lui donnant des « institutions qui cimentent votre édifice, et « prolongent, pour les enfants, ce que vous « fîtes pour les pères... Dans les villes, dans les « campagnes, si vous pouviez interroger tous les « Français l'un après l'autre, il n'y en a aucun « qui ne vous dît ainsi que nous : grand homme, « achevez votre ouvrage en le rendant immor- « tel comme votre gloire; vous nous avez tirés

« du chaos du passé; vous nous faites bénir les « bienfaits du présent; garantissez-nous l'avenir. » Ce langage ne laissait aucune incertitude sur son sens véritable. Le premier consul y reconnut l'invitation formelle d'établir un système héréditaire, quoique le mot d'hérédité n'eût pas été prononcé encore. Le 25 avril, il fit connaître au Sénat que son adresse du 27 mars avait été l'objet de ses méditations les plus constantes. Comme le Sénat, il jugeait que plusieurs des institutions existantes avaient besoin d'être perfectionnées, « pour assurer sans retour le triom-« phe de la liberté et de l'égalité publiques, et « offrir à la nation et au gouvernement la dou-« ble garantie dont ils avaient besoin. Nous « avons été, ajoutait-il, constamment guidés par « cette grande vérité, que la souveraineté réside « dans le peuple français en ce sens que tout, « tout sans exception, doit être fait pour son « bonheur et pour sa gloire. C'est afin d'attein-« dre ce but, que la suprême Magistrature, le « Sénat, le Conseil-d'État, le Corps législatif, « les Colléges électoraux et les diverses bran-« ches de l'Administration sont et doivent être « institués. » Il déclarait ensuite qu'en arrêtant son attention sur ces grands objets, il avait senti de plus en plus que les conseils de la sagesse et de l'expérience du Sénat lui étaient néces-

saires pour fixer toutes ses idées, et il l'invitait à lui faire connaître sa pensée tout entière.

Le fond de cette pensée ayant été déja suffisamment manifesté quant à son but principal, l'invitation du premier consul ne pouvait avoir rapport qu'aux modifications qui devraient être introduites dans la constitution existante et à la détermination du titre sous lequel le pouvoir serait désormais exercé. Les explications du Sénat furent bientôt arrêtées; ce corps disait, le 4 mai, au premier consul: « Les Français ont conquis « la liberté; ils veulent conserver leur conquête; « ils veulent le repos après la victoire. Ce repos, « ils le devront au gouvernement héréditaire « d'un seul, qui, élevé au-dessus de tous, in- « vesti d'une grande puissance, environné d'é- « clat, de gloire et de majesté, défende la li- « berté publique, maintienne l'égalité, et baisse « ses faisceaux devant l'expression de la volonté « souveraine du peuple qui l'aura proclamé. C'est « ce gouvernement que voulait se donner la « nation française dans ces beaux jours de 89, « dont le souvenir sera cher à jamais aux amis « de la patrie.... Le Sénat pense, citoyen pre- « mier consul, qu'il est du plus grand intérêt « du peuple français de confier le gouvernement « de la République à Napoléon Bonaparte, em- « pereur héréditaire. »

Tandis que ces communications avaient lieu secrètement entre le Sénat et le premier consul, un membre du Tribunat y fit la proposition d'exprimer un semblable vœu pour l'hérédité de la suprême magistrature. Les esprits étant préparés à cette proposition, elle fut accueillie avec une faveur générale. Parmi les membres qui l'appuyèrent avec le plus de talent, on distingua surtout M. Siméon. « Les révolutions, disait-il, sont « les maladies des corps politiques... Tout ce qui « a été bouleversé n'était pas mauvais. Il est, « dans l'existence des nations, des bases essen- » tielles dont le temps et les abus qu'il entraîne « à sa suite, les arrachent quelquefois; mais elles « y sont naturellement ramenées par leur pro- « pre poids; et, si une main habile prend soin « de réparer ces fondements ébranlés, elles s'y « rasseyent affermies pour plusieurs siècles.... « Opposerait-on la possession longue, mais si « solennellement renversée de l'ancienne dy- « nastie? Les principes et les faits répondent : « le peuple, propriétaire et dispensateur de la « souveraineté, peut changer son gouvernement, « et par conséquent destituer, dans cette grande « occasion, ceux auxquels il l'a confié. L'Europe « l'a reconnu en reconnaissant notre indépen- « dance, ses suites et notre nouveau gouverne- « ment. La maison qui règne en Angleterre n'a

« pas eu d'autres droits pour exclure les Stuarts « que le principe que je rappelle ici. » Après la citation d'exemples empruntés à l'histoire de nations étrangères, il s'arrêta sur l'histoire de France même, et rapporta les paroles de Montesquieu. « Quand Pepin fut couronné, dit le « célèbre publiciste, ce ne fut qu'une cérémo- « nie de plus et un fantôme de moins. Il n'ac- « quit rien par-là que des ornements; il n'y eut « rien de changé dans la nation. — Quand les « successeurs de Charlemagne perdirent la su- « prême puissance, Hugues Capet tenait les « deux clefs du royaume. On lui déféra une cou- « ronne qu'il était seul en état de défendre. » La comparaison était exacte; l'analogie complète. Un seul orateur, Carnot, s'éleva contre la proposition.

Carnot était un homme de bonne foi qui ne voyait la liberté que dans la république, et qui croyait à la possibilité du gouvernement républicain en France. Il était respectable dans son opposition. Son discours se terminait ainsi: « La liberté « ne fut-elle donc montrée à l'homme que pour « qu'il ne pût jamais en jouir ? Fut-elle sans « cesse offerte à ses vœux comme un fruit au- « quel il ne peut porter la main sans être frappé « de mort ? Ainsi la nature, qui nous fait de « cette liberté un besoin si pressant, aurait

« voulu nous traiter en marâtre ! Non, je ne « puis consentir à regarder un bien si générale- « ment préféré à tous les autres, sans lequel tous « les autres ne sont rien, comme une simple il- « lusion. Mon cœur me dit que la liberté est « possible, que le régime en est facile et plus sta- « ble qu'aucun gouvernement arbitraire, qu'au- « cune oligarchie. » Cette douleur, ces regrets de Carnot étaient sincères, mais ses raisonnements n'étaient rien moins que péremptoires. On n'eut pas de peine à réfuter une argumentation qui se fondait principalement sur l'exemple des États-Unis d'Amérique. Rien de plus inexact, en effet, qu'une comparaison entre un peuple neuf, isolé dans l'autre monde, et une nation de la vieille Europe, pressée entre des gouvernements jaloux et rivaux, toujours prêts à combattre des innovations qui pourraient compromettre leur existence. La tâche était aisée; elle fut bien remplie, mais il y eut peu de générosité de la part de quelques orateurs, à mêler, dans cette réfutation, des allusions personnelles, offensantes pour un homme qui, par de grands services rendus à la patrie, avait droit à plus de ménagements et d'égards.

Le vœu du Tribunat, dont la rédaction fut arrêtée dans la séance du 3 mai, ayant été porté au Sénat, et le vœu de la France entière écla-

tant de toutes parts, un projet de sénatus-consulte organique, tendant à en régler la réalisation, fut présenté au Sénat par les conseillers d'État Portalis, Defermond et Treilhard. Tous les discours prononcés en ces circonstances n'étaient au fond que des thèses plus ou moins brillantes, soutenues en faveur du système héréditaire. Celui de M. Portalis ne fut pas le moins remarquable tant par le talent que par la bonne foi de l'orateur, dans les opinions dont il était l'organe. Après avoir rappelé aussi qu'il est des principes qui peuvent être obscurcis dans les temps de trouble ou de factions, mais qui roulent à travers les siècles et avec les débris des empires, et sur lesquels on sent le besoin de se reposer après les tempêtes politiques, M. Portalis posait comme premier de ces principes que les grands États ne comportent que le gouvernement d'un seul; il établissait comme second principe, l'hérédité du pouvoir dans une famille choisie par la nation, en ayant soin de faire remarquer que, comme la puissance publique est uniquement instituée pour l'intérêt général de la société, l'hérédité n'est qu'un mode d'arriver au pouvoir, et n'a aucune influence sur la nature du pouvoir même. « C'est une simple forme que l'on em-
« prunte au droit civil, sans rien changer dans
« les idées ni dans les principes du droit

« politique. » Il s'attachait encore à faire ressortir la complication étrange de rapports, par lesquels aujourd'hui les nations sont liées les unes aux autres, en sorte que « le système « électif livrerait la nation chez laquelle il serait « adopté à toutes les intrigues étrangères. L'é« poque de chaque vacance pourrait être celle « du renversement ou de la dissolution de l'État. » Ce danger, selon lui, n'avait pas été écarté par le droit donné au premier consul de désigner son successeur. Une désignation de cette nature « n'est jamais que l'acte arbitraire d'un homme. « Or un tel acte qui, dans une foule de circon« stances, peut produire des jalousies et des « rivalités redoutables, n'est capable, dans au« cun cas, d'imposer suffisamment à l'opinion « publique... L'hérédité est donc préférable à « tout. Elle ne laisse aucun intervalle entre ce« lui qui meurt et celui qui lui succède. La « personne qui est revêtue de la suprême ma« gistrature meurt; le prince ne meurt jamais; « il est toujours présent au corps entier de la « nation. » Quant à la dénomination sous laquelle le premier consul exercerait le suprême pouvoir, l'orateur exposait qu'on avait écarté le titre de roi, comme tenant plus ou moins, dans les gouvernements connus, à des principes de seigneurie féodale; qu'il n'avait pas semblé con-

venable de prendre une de ces dénominations arbitraires qui n'ont pour but que de satisfaire aux besoins du moment et aux idées du jour; qu'enfin le titre d'empereur, indiqué par la voix publique, avait semblé préférable à tout autre, parce qu'il n'est pas plus étranger aux républiques qu'aux monarchies, et qu'il ne s'est jamais lié à des idées de pouvoir absolu dans le prince, ni à des idées de *servage* dans les citoyens. L'ouvrage était arrivé à son terme.

Le 18 mai, sur le rapport d'une commission, le Sénat adopta le projet de sénatus-consulte qui lui était adressé. Deux points étaient à distinguer dans sa délibération; le Sénat exécutait seul le changement de la dignité consulaire en dignité impériale. « A l'instant, disait le rap« porteur, où vous aurez imprimé le sceau de « votre autorité au sénatus-consulte, *Napoléon* « *est empereur des Français;* » mais le Sénat ne préjugeait pas la question de l'hérédité, il disait : « Le peuple sera consulté sur la propo« sition de l'hérédité de la dignité impériale dans « la famille de Napoléon Bonaparte. » Le Sénatus-Consulte n'admettait à l'hérédité, après Napoléon et ses héritiers directs, que deux de ses frères, Joseph et Louis. L'exclusion de ses deux autres frères, Lucien et Jérôme, fut attribuée à des raisons de convenance dont Napo-

léon devait être le premier juge, mais qui alors ne parurent pas dénuées de fondement. Ce même jour 18 mai, le Sénat se rendit en corps à Saint-Cloud et présenta au premier consul, par l'organe de son Président, le sénatus-consulte qu'il venait d'adopter. « Tout ce qui peut « contribuer au bien de la patrie, répondit Na-« poléon, est essentiellement lié à mon bon-« heur. J'accepte le titre que vous croyez utile « à la gloire de la nation. Je soumets à la sanc-« tion du peuple la loi de l'hérédité. J'espère « que la France ne se repentira jamais des « honneurs dont elle environnera ma famille. « Dans tous les cas, mon esprit ne sera plus « avec ma postérité le jour où elle cesserait de « mériter l'amour et la confiance de la grande « nation. » Cette première réponse de Napoléon, comme Empereur, est déja une de celles qui, sous tant de rapports, se trouveront sans application possible par suite des événements ultérieurs.

La proposition faite dans le Tribunat, l'adresse du Sénat au premier consul et le message du premier consul au Sénat, cet échange de consultations et ces formalités de discussions tant secrètes que publiques, n'étaient-ils pas une sorte de représentation théâtrale, ayant pour objet de donner à cette grande mutation politique les

couleurs d'un vote absolument spontané, tandis que les résolutions réelles étaient arrêtées d'avance? Qui prétendrait le nier ? En est-il jamais autrement dans tout État où l'on veut, sans recourir à la force qui est cependant la voie le plus généralement adoptée, changer les formes et les titres du gouvernement? Ce qui importe à constater, c'est de savoir si l'assentiment a été réel. Que cet assentiment ait été produit chez les uns par le seul désir de la fixité, chez les autres par un vieux préjugé en faveur de la monarchie, chez ceux-ci par un calcul d'intérêt, chez ceux-là par une faiblesse ou une servilité gratuites, le principe des actions des hommes appartient à leur conscience; leurs actes extérieurs appartiennent seuls à l'ordre matériel du monde. Or, il est incontestable que jamais dans aucun pays, à aucune époque, un mouvement plus unanime [1] ne plaça sur le pavois un chef de gouvernement et, suivant le langage qui sera usité pendant onze années consécutives, un fondateur de dynastie. Nous n'ajouterons pas que le fait seul de la possession du pouvoir, pourvu qu'il se maintienne, a toujours suffi pour en constituer la légitimité. Pendant onze ans, cette

[1] Le résultat des votes présenta 3,572,329 votes affirmatifs et 2,569 négatifs.

légitimité paraîtra s'affermir de jour en jour; mais, si elle succombe, elle se changera en usurpation. Ainsi le veulent encore les habitudes des siècles, et peut-être l'intérêt des peuples. Le caractère distinctif de ce qu'on est convenu d'appeler légitimité, surtout dans les derniers temps, n'appartient en effet qu'à la durée.

C'est en vertu de ce droit fondé sur une longue durée, et qui, aux yeux d'une dynastie déchue, ne pouvait pas être détruit par dix années d'interruption récente, que le comte de Lille, du fond de sa retraite de Varsovie, se hâta d'adresser à toutes les puissances de l'Europe une protestation contre l'usurpation d'un trône appartenant à sa famille. Protester est la seule ressource qui reste à la faiblesse contre la force. Si ces formalités politiques ne changent rien à l'état présent, elles font un appel à des changements ultérieurs, et servent à entretenir le combat des droits préexistants avec les droits nouveaux qui les remplacent. « En prenant le « titre d'Empereur, disait le comte de Lille, « Bonaparte vient de mettre le sceau à son usur- « pation. Ce nouvel acte d'une révolution, *où* « *tout dès l'origine a été nul*, ne peut sans doute « infirmer mes droits; mais comptable de ma « conduite à tous les souverains dont les droits « ne sont pas moins lésés que les miens, et dont

« les trônes sont tous ébranlés par les principes « que le Sénat de Paris a osé mettre en avant; « comptable à la France, à ma famille, à mon « propre honneur, je croirais trahir la cause « commune en gardant le silence en cette occa- « sion. Je déclare donc, après avoir au besoin « renouvelé mes protestations contre tous les « actes illégaux qui, depuis l'ouverture des États- « généraux en France, ont amené la crise ef- « frayante dans laquelle se trouvent la France « et l'Europe, je déclare en présence de tous « les souverains que, loin de reconnaître le titre « impérial que Bonaparte vient de se faire dé- « férer par un corps qui n'a pas même d'exis- « tence légitime, je proteste contre ce titre et « contre tous les actes subséquents auxquels il « pourrait donner lieu. » Rien de plus naturel que le sentiment qui avait dicté cette protestation; mais on n'y remarquait pas la mesure et l'habileté que le comte de Lille avait montrées en d'autres circonstances. Il y avait peu de prudence, de la part d'un prince qui avait donné un assentiment public aux principes de la révolution, à prononcer que tout, dès l'origine de cette revolution, avait été nul, à déclarer illégaux tous les actes qui avaient eu lieu depuis l'ouverture des États-généraux en France. Si une réserve ainsi illimitée de droits avait quelque

valeur, soit pour l'émigration, soit pour des cabinets imbus des mêmes maximes, il faut convenir qu'elle n'était pas propre à ramener vers la famille détrônée l'affection des Français, puisque c'était leur offrir, dans le rétablissement de cette famille, la menace d'une complète contre-révolution. Cette faute que le Prétendant commettait en 1804, Louis XVIII mieux éclairé par le temps saura l'éviter dans la déclaration de Saint-Ouen. La protestation de Louis XVIII ne fut alors qu'un acte presque indifférent tant en France que hors la France. Lorsqu'elle fut connue du nouvel Empereur, il jugea sur-le-champ que, conçue comme elle l'était, elle ne pouvait lui nuire. S'il avait voulu en dérober la connaissance au public, l'esprit de parti eût pu donner à cette pièce quelque importance. Il en détruisit lui-même tout l'effet en la faisant publier par le *Moniteur* [1]. Au dehors, elle ne fut qu'une circonstance de plus qui servit à faire éclater de nouveau le peu d'intérêt que les monarques eux-mêmes attachent aux droits anciens avec lesquels les faits ont cessé d'être d'accord. Presque partout elle fut accueillie avec froideur, et de puissants cabinets se dispensèrent même de tout égard envers le prince malheureux qui

[1] 1er juillet.

leur en avait fait l'envoi. Quoi qu'il en soit des protestations du Prétendant et des chances de l'avenir, le premier consul vient d'atteindre le plus haut degré des grandeurs humaines. Auguste s'était borné au titre d'*Imperator;* Cromwell, au titre de *Protecteur*[1], parce qu'ils n'avaient osé, ni l'un ni l'autre, prendre le titre de Roi. Ces ménagements hypocrites sont au-dessous de Bonaparte. S'il prend le titre d'Empereur, c'est que ce titre est le plus élevé de tous dans le monde moderne, et que, dans son juste orgueil pour lui-même comme pour la France qu'il a tant agrandie, il ne veut pas qu'il existe nulle part un titre supérieur à celui du chef du gouvernement français.

Mais en même temps que le général Bonaparte veut le plus grand des titres, il veut aussi la plus grande des puissances; et c'est dans le but de fortifier sa puissance qu'a été conçu le sénatus-consulte du 18 mai. Le principal résultat de la nouvelle organisation est de concentrer presque exclusivement l'exercice de la souveraineté nationale dans le Sénat et dans le conseil

[1] Cromwell, par trop de précipitation, échoua dans le projet de rendre héréditaire la dignité de protecteur. « Les idées ré-« publicaines, dit M. Villemain, étaient encore trop fortes et « trop récentes pour que cette proposition pût réussir. Deux « cents voix contre soixante la rejetèrent. »

d'État, ce qui la place en effet dans la main du chef du gouvernement. Le Corps législatif continue à être un corps silencieux qui prononce d'après les exposés faits au nom du gouvernement; mais le Tribunat, divisé en sections de l'intérieur, de la législation et des finances, restreintes à discuter séparément les projets de loi [1], a perdu l'importance que lui donnait sa discussion à une tribune publique, et n'est plus qu'une contre-partie ou plutôt une annexe du conseil d'État, modification meurtrière qui, en le rendant à peu près inutile, prépare sa prochaine suppression.

Cependant tout le système établi n'était pas vicieux en lui-même, ni les libertés de la nation entièrement laissées sans garantie. Si ces garanties deviennent illusoires, si les commissions sénatoriales de la liberté individuelle et de la liberté de la presse doivent rester un jour sans efficacité ou même sans action, c'est que la France parcourt un ordre d'événements dans lequel les questions d'intérêt domestique et de droit privé seront nécessairement subordonnées aux besoins de la force politique et de la puis-

[1] Article 96. « Chaque section discute séparément et en as-« semblée de section les projets de loi qui lui sont transmis « par le Corps législatif. »

sance extérieure ; mais, en supposant que le général Bonaparte ait voulu franchement le despotisme pour le despotisme lui-même, les pouvoirs qui ont contribué à l'en investir ont-ils obéi à des inspirations de bassesse et de lâcheté? Ce Sénat, où tant d'individualités prises isolément sont dignes d'estime, où se trouvent rassemblées toutes les illustrations littéraires, civiles et militaires de la France, ne serait-il, comme corps, qu'un atelier criminel occupé à forger les chaînes du peuple français? Rien n'est plus aisé que des arrêts tranchants et généraux, que des condamnations en masse, qui, sans aucune acception des temps et des motifs, représentent les autorités politiques, administratives et judiciaires de la France comme les courtisans avilis de Néron et de Tibère. J'ai regretté souvent de voir d'honorables amis de la liberté abuser, comme ses ennemis, de ces déclamations triviales et faciles. La justice, qui doit toujours être la compagne de la liberté, ne prononce point de ces sentences absolues. Lors même que les actes n'obtiennent pas tous son approbation, elle les rapporte au temps qui les a produits, recherche les considérations qui les ont motivés et les juge par leurs causes. Le tort de ceux qui procèdent autrement, est de prendre les opinions d'une époque pour la mesure des

actions d'une autre. Aujourd'hui nous réclamons avec raison en France la liberté de la presse, la liberté individuelle dans toute leur latitude, non seulement comme éléments de bonheur pour la nation, mais comme moyens de force pour le gouvernement. Ce raisonnement, vrai dans un ordre de choses donné, l'est-il toujours et en toute circonstance? Ce qui est vrai pour la France, placée dans une situation que les puissances étrangères n'ont aucun intérêt à vouloir troubler, l'était-il de même pour un gouvernement nouveau dont l'existence politique, dont l'extension territoriale n'avaient été reconnues que par le commandement de la victoire, que par des traités ou plutôt par des armistices toujours incertains, surtout lorsqu'un ennemi redoutable, comme l'Angleterre, armé d'une vaste puissance, armé d'immenses moyens de corruption, s'arrogeait sans scrupule le droit de conspirer dans l'intérieur de la France avec tous ceux qui nourrissaient des sentiments hostiles contre le gouvernement existant? Admises dans toute leur étendue, la liberté individuelle, surtout la liberté de la presse, n'auraient-elles pas pu reprendre le lendemain la direction que les intrigues étrangères leur avaient donnée en 1797, et obliger le chef du gouvernement à des coups d'État, pareils à celui du 18 fructidor? Toutes ces réflexions

étaient naturelles; mais je vais plus loin. J'admets que la plus grande partie du Sénat eût jugé l'exercice le plus complet de ces deux libertés si essentielles conciliable, sous un autre chef de gouvernement que Bonaparte, avec les difficultés politiques du temps; n'a-t-elle pas dû craindre, en élevant un conflit avec un homme si nécessaire d'ailleurs à la défense de l'État, de nuire à la marche du gouvernement sans rien gagner en effet pour les droits des citoyens? Je comprends, que dans l'alternative d'exposer la France à des retours vers l'anarchie révolutionnaire, ou bien de livrer au chef du gouvernement une dictature viagère, avec l'espoir de reprendre le terrain perdu soit sous Bonaparte vieillissant soit sous son successeur, on a préféré cette dernière hypothèse. Je conçois enfin, et j'exprime ici, non une supposition, mais un fait; je conçois, dis-je, que des hommes du caractère le plus indépendant, tout en détestant dans Bonaparte les qualités qui le rendaient dangereux pour la liberté publique, mais cependant heureux encore de voir conserver sous son règne une partie des principes de la révolution qu'il n'avait pas intérêt à détruire, ont pu s'abandonner à lui sans réserve, et lui abandonner la France par un calcul de comparaison, en se disant qu'il valait mieux beaucoup souffrir de lui, que de voir une

contre-révolution complète et le rétablissement de l'ancien régime. Dans la politique comme dans les situations privées, ce n'est pas le mieux absolu, c'est le mieux relatif que l'on cherche et que l'on doit chercher. Ce que nous avons éprouvé, de la part de la contre-révolution, depuis 1814, sinon en faits entièrement exécutés, du moins en volonté d'exécution, a-t-il dû nous prouver qu'on eût tort de penser ainsi en 1804? La fondation d'un système héréditaire dans la famille de Bonaparte, et surtout l'immense pouvoir attaché à la dignité impériale, me semblent expliqués, par ces diverses considérations, d'une manière plus équitable que par des décisions brutales, qui se plaisent à montrer toutes les autorités d'un État comme des agrégations d'hommes sans morale et sans honneur, et même toute une nation comme un vil troupeau d'esclaves. Les observations que je viens de présenter ici devront s'étendre à tout le règne de Napoléon.

Une autre objection s'élève. En admettant le système de l'hérédité et l'établissement de la dignité impériale, un homme comme le général Bonaparte n'aurait-il pas pu donner à cet empire nouveau un caractère particulier, le dégager, par exemple, de tous les ornements frivoles des anciennes cours, comme les titres de majesté et

d'altesse, les formalités de l'étiquette, les chambellans, les dames du palais et tout le reste d'attirail attaché aux palais impériaux et royaux? En examinant cette question, on ne tarde pas à reconnaître que ce qui paraît d'abord une superfétation et un luxe inutile est une sorte de nécessité, ou du moins une nécessité relative.

A l'égard des titres de majesté et d'altesse, l'objection serait juste dans un monde tout neuf ou dont la face tout entière serait renouvelée, comme, par exemple, l'Amérique du nord ou du sud. Il ne peut guère en être ainsi pour le vieux monde européen. La gradation des titres y donnant droit à plus ou moins de respects, Napoléon ne voulait pas, comme je l'ai dit, et ainsi le voulait l'intérêt bien entendu de son gouvernement, que nulle part il existât rien que l'on pût croire au-dessus de ce qui existait en France. Il en était de même des chambellans, de l'étiquette et de ses accessoires. Dans l'ordre de royauté une fois établi, les huissiers préposés à l'ouverture des appartements du Prince auront bientôt acquis une grande importance, et, pour arriver au chef de l'État, au lieu d'avoir affaire à des hommes d'une éducation distinguée, on sera réduit à des rapports fréquents avec les hommes de la domesticité; ou bien encore, ce qui serait un autre inconvénient, sous un chef

guerrier comme le général Bonaparte, les fonctions exercées par les chambellans tomberaient dans les attributions de ses officiers militaires. Peut-être la séparation de fonctions si diverses, désirable dans l'intérêt de l'honneur militaire, ne l'est-elle pas moins dans l'intérêt de la société en général. Peut-être n'est-il pas inutile que le chef de l'État, précisément parce qu'il est un grand capitaine, voie autour de lui d'autres habits que des uniformes, d'autres besoins que ceux qui tiennent à l'armée.

Quoi qu'il en soit des modifications plus ou moins avantageuses qui eussent pu être apportées aux formes extérieures qu'on adopta, on ne saurait disconvenir que la royauté en elle-même n'ait été améliorée et rajeunie au profit des nations.

Jamais chef de royauté absolue ne sut distinguer mieux le mérite individuel, les aptitudes spéciales et tous les genres de qualités morales ou intellectuelles, que réclamait le service de l'État. Aussi jamais nul autre ne fut-il entouré de plus de capacités politiques, administratives et militaires.

Jamais chef de royauté ne fut aussi capable de tout entendre, de tout apprendre, de tout comprendre.

A défaut d'une tribune effective que le gouver-

nement constitutionnel eût donnée à la France, jamais chef de royauté n'eut un conseil aussi éclairé où toutes les questions d'ordre administratif et civil fussent discutées avec plus de franchise et d'indépendance.

A défaut de cette tribune qui eût exprimé l'opinion publique, jamais chef de royauté ne devina mieux la véritable opinion; jamais nul autre n'en démêla mieux les caractères et ne sut si bien profiter, souvent de sa rectitude, quelquefois aussi de ses erreurs.

Si Napoléon n'a pas donné une existence entièrement constitutionnelle à la France, la royauté, telle qu'il l'a refaite, telle qu'il l'a exercée, a été ce qui pouvait convenir le mieux à la France, après le gouvernement constitutionnel. La question est de savoir si la position de l'Europe et surtout la sienne lui permettaient de faire plus.

L'idée de créer un empire sur un modèle nouveau et avec des dénominations nouvelles ayant été écartée, comme n'offrant qu'une singularité sans compensation d'avantages, on avait composé, pour entourer le trône impérial, un amalgame de grandes dignités appartenant, les unes à l'empire de Charlemagne, les autres à la monarchie de ses successeurs. Quelques-unes des grandes dignités parurent bien plutôt imaginées

pour les personnes que pour les choses, attendu qu'elles ne furent qu'un titre vain sans fonction réelle. Ainsi l'Empire eut un Grand-Électeur, Joseph Bonaparte; un Connétable, Louis Bonaparte; un Archi-Chancelier, le second consul Cambacérès; un Archi-Trésorier, Le Brun, troisième consul.

Dans un ordre d'activité effective, on établit, au lieu de maréchaux de France, des maréchaux de l'empire. Pour cette nomination, la gloire dès long-temps avait préparé ses listes, et l'erreur dans le choix ne pouvait être que relative. L'opinion publique accueillit avec joie les noms de Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davout et Bessières. Jamais à aucune époque et même à la belle époque militaire de Louis XIV, le tableau des maréchaux de France n'avait offert une si magnifique réunion de grandes capacités, prouvées déja par tant de succès et destinées encore à tant de nouveaux triomphes.

Le même titre fut également conféré aux sénateurs Kellerman, Lefèvre, Pérignon et Serrurier.

S'il avait été dans la destinée du général Bonaparte d'arriver à l'empire sans secousse par sa seule force, secondé de la tendance générale

des esprits, on ne saurait disconvenir que les délais furent abrégés, les difficultés aplanies par les complots de l'Angleterre, et que l'étendue du pouvoir remise entre les mains du nouveau prince s'accrut en raison du rôle que jouaient dans ces complots les partisans de la maison de Bourbon. Ainsi, au lieu de creuser sa tombe, les attentats dirigés contre lui l'ont placé sur le trône. C'était le premier consul que les conspirations avaient voulu frapper; c'est l'Empereur Napoléon qui va faire punir les conspirateurs.

De toutes les époques de sa vie, la plus pénible fut sans contredit celle qui lui offrait le général Moreau traduit par ses ordres sur le banc des accusés. Aucune des campagnes du général Bonaparte ne lui a probablement coûté plus d'inquiétude; plus de veilles, parce que dans toutes il avait pour lui les vœux de l'opinion publique, et que, dans le procès où Moreau était impliqué, l'opinion était plus ou moins partagée. Si elle reconnaissait des torts dans ce général, elle ne voulait pas y reconnaître le crime; elle désirait voir éclater son innocence, tandis que, pour le premier consul, Moreau une fois arrêté, il importait que Moreau fût trouvé coupable. Dans tous les pays, un vif intérêt s'attache à une grande gloire me-

nacée. Un intérêt plus marqué encore se manifeste et surtout en France, lorsque, dans un conflit entre des gloires rivales, l'une n'a pour elle que son propre éclat, tandis que l'autre y joint l'ascendant du pouvoir. Le choix des ames généreuses est bientôt fait, et la présomption de l'innocence du plus faible s'accroît de toutes les préventions qui s'élèvent contre le plus fort. Que l'on ajoute à ce sentiment si louable l'appui que devait lui porter l'esprit d'opposition qui, pour la première fois, réunissait dans un même mécontentement les défenseurs des Bourbons et les défenseurs du gouvernement républicain, et l'on concevra que les circonstances de ce procès durent altérer, dans le nouvel Empereur, les jouissances de l'ambition satisfaite. Cependant en cette occurrence il fut encore bien servi par la fortune, bien servi par les accusés, et par nul autre aussi bien que par le général Moreau.

Le fond de l'accusation à l'égard de ce général consistait daus les faits suivants. Indépendamment des communications qu'il avait eues avec Pichegru en l'an XI, et relatives, disait-il, à la radiation de ce dernier, il devait en avoir eu de plus récentes par l'entremise du général Lajollais. Ce dernier, suivant l'usage des intermédiaires passionnés, ayant cru voir dans le

général Moreau une tendance conforme à ses désirs et au but de la conspiration, c'était d'après les assurances portées par lui à Pichegru que le plan de l'entreprise avait été arrêté; qu'il avait été convenu qu'un prince français, le duc de Berry ou Monsieur, et peut-être tous deux, se rendraient en France, mais qu'ils y seraient précédés par Pichegru et Georges, pour combiner avec Moreau les moyens préliminaires d'exécution. Arrivés en France, Georges et Pichegru avaient eu en effet avec Moreau trois conférences. Un quatrième rendez-vous avait été donné, mais n'avait pas eu lieu. Dans ces conférences, contre l'attente inspirée par les rapports de Lajollais, on avait été loin de s'entendre. Pichegru et Georges voulaient une révolution franchement royaliste. Moreau soutenait qu'en ce sens elle était impossible, du moins immédiatement; que, le premier consul renversé, il faudrait passer par une forme provisoire de république; qu'en ce moment il pourrait s'appuyer de ses amis dans le Sénat pour se mettre momentanément en possession du pouvoir, sauf à juger alors à quel résultat les circonstances et l'opinion permettraient d'arriver. Ce langage de Moreau fut, pour Pichegru et Georges, un terrible mécompte. De là un mot énergique du dernier sur ce qu'il crut d'abord être, de la part

de Moreau, un mouvement d'ambition personnelle. Au reste, les deux chefs du parti de la royauté ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils s'étaient livrés à d'imprudentes illusions; que, pour le premier acte, selon leur système, le renversement du premier consul par un coup de main, c'était à tort qu'ils avaient compté sur le général Moreau, et que, pour le deuxième, la révolution en faveur des Bourbons, il n'existait point d'éléments disposés pour un succès actuel. Ils se débattaient vainement contre ces difficultés, quand le bras de l'homme, qu'ils voulaient atteindre, avait brusquement retourné contre eux le glaive aiguisé contre lui. Les charges, portées par l'accusation contre le général Moreau, avaient été confirmées par la déposition de plusieurs des prévenus, le major Russillon, Lajollais, Rolland et quelques autres; mais surtout par Bouvet de Lozier, d'autant plus digne de foi qu'il confirma et étendit ses déclarations après une tentative de suicide, rendue vaine par un secours étranger. J'ai adouci l'expression des faits imputés au général Moreau; mais dans les termes mêmes auxquels je les ai réduits, sa culpabilité était encore trop palpable. Il est évident que, s'il n'avait pas voulu de sa personne prendre part au coup qu'il s'agissait de porter, il s'était montré tout prêt d'abord à laisser faire,

et ensuite à agir, dans le cas de la disparition du premier consul.

Il n'est pas douteux qu'un aveu du général Moreau, dans les premiers jours de son arrestation, n'eût suffi pour le faire mettre hors du procès, mais un aveu eût donné à jamais sur lui à Bonaparte un immense avantage, et cette démarche eût pu être une faute. Que Pichegru et Georges, qui n'étaient pas encore arrêtés, fussent parvenus à échapper l'un et l'autre, non-seulement Moreau n'aurait pu être convaincu des faits qui lui étaient imputés, mais il serait sorti triomphant, comme une grande victime, arrachée par miracle aux fureurs de l'ambition et de la haine. Son premier rôle fut donc celui d'une dénégation absolue, mais il ne sut pas le soutenir long-temps. Si la faiblesse de son caractère, si son inconsistance politique et son peu d'aptitude à toute autre opération qu'à des opérations militaires avaient eu besoin d'être démontrées, c'est lui qui va se charger de les mettre dans le plus grand jour. L'aveu qu'il n'a pas fait avec franchise à l'instant où on voulait lui en tenir compte, il le fait d'une manière incomplète, dans le moment le plus inopportun, quand il ne peut que nuire à lui-même, à ses co-accusés et surtout à Pichegru, dont il est dans sa destinée d'être deux fois le

dénonciateur ; il le fait dans une lettre qu'il adresse au premier consul, le 8 mars, dix jours après l'arrestation de Pichegru.

Cette lettre du général Moreau était confidentielle. C'était au premier consul seul sans doute qu'il avait entendu donner l'explication de sa conduite. Celui-ci manqua-t-il, comme homme, de générosité en la renvoyant au tribunal pour servir de pièce au procès? Il avait, comme chef du gouvernement, des devoirs à remplir. Écrite quinze jours plus tôt, cette lettre eût pu produire un effet différent; mais si tardive et si maladroite, quel égard méritait-elle? La lutte était engagée. Le premier consul avait à convaincre une opinion qui lui résistait. Qui pouvait le servir mieux dans ce dessein que Moreau faisant de demi-aveux, laissant comprendre plus qu'il ne disait et disant trop encore pour son honneur? Si cette conduite ne détruisait pas le désir qu'on avait de voir Moreau à l'abri d'une condamnation sérieuse, elle affaiblissait l'intérêt qu'on lui avait porté, en montrant son esprit dupe de l'intrigue et sa gloire souillée dans un contact indigne de lui. Par un contraste tout à son désavantage, les deux chefs de la conspiration, Pichegru et Georges, s'honoraient, dans leurs revers, par des procédés contraires, Pichegru par un démenti formel et un silence obsti-

né, Georges par une reconnaissance pleine et entière de projets qu'il avouait avec orgueil.

Dans cette lettre, qu'un ennemi n'aurait pas conçue autrement pour fournir des armes contre lui, Moreau commençait par faire l'historique de l'origine de ses liaisons avec Pichegru, des obligations qu'il lui avait eues à cette époque et de la fatale découverte de papiers faite en l'an V, sur laquelle, au moment où se préparaient les événements du 18 fructidor, il avait cru devoir consulter le Directeur Barthélemy. Il avouait, ce qu'il savait n'être pas ignoré du gouvernement, qu'en l'an XI un abbé David avait servi d'intermédiaire entre Pichegru et lui, mais il expliquait ces relations comme ayant eu pour unique objet de faire rayer Pichegru de la liste des émigrés. « Je n'entendis plus, continuait-il, « parler de Pichegru que très-indirectement et « par des personnes que la guerre forçait à re- « venir en France. Depuis cette époque, jus- « qu'au moment où nous nous trouvons, pen- « dant les deux dernières campagnes et pendant « la paix, il m'a été quelquefois fait des ouver- « tures assez éloignées pour me faire entrer en « relation avec les princes français. Je trouvai « tout cela si ridicule que je n'y fis pas même « de réponse.

« Quant à la conspiration actuelle, je puis

« vous affirmer également *que je suis loin d'y*
« *avoir eu la moindre part.* Je vous avoue même
« que je suis encore à concevoir comment une
« poignée d'hommes épars peut espérer de chan-
« ger la face de l'État, et de remettre sur le
« trône une famille que les efforts de toute l'Eu-
« rope et de la guerre civile réunis n'ont pu
« parvenir à y placer, et que surtout je fusse
« assez déraisonnable, en y concourant, pour
« perdre le fruit de tous mes travaux, qui de-
« vraient m'attirer de sa part des reproches con-
« tinuels.

« Je vous le répète, général, *quelque proposi-*
« *tion qui m'ait été faite*, je l'ai répoussée par
« opinion et regardée comme la plus insigne de
« toutes les folies. » Ce passage, qui semble, non sans dessein peut-être, vague dans les termes, n'est-il pas encore plus significatif que ce qui précède, surtout en l'interprétant par ce qui suit ? « Et quand on m'a présenté, continue Mo-
« reau, les chances de la descente en Angleterre
« comme favorables à un changement de gou-
« vernement, j'ai répondu que le Sénat était l'au-
« torité à laquelle tous les Français ne manque-
« raient pas de se réunir en cas de troubles, et
« que je serais le premier à me soumettre à ses
« ordres. » Il a donc été en effet question de l'hypothèse du renversement du premier consul,

et c'est dans cette hypothèse que Moreau a, selon lui, exprimé l'intention de se rallier à l'autorité du Sénat. Toute la différence, c'est que, d'après Moreau, cette hypothèse n'a été admise que comme résultat d'un échec dans l'expédition d'Angleterre, tandis que, selon les autres prévenus, cette hypothèse était celle du renversement, de la disparition du premier consul, par suite des efforts des conjurés. On sent qu'il y a ici un fait grave auquel le général Moreau cherche une explication innocente; mais l'explication, tirée d'un peu loin, est-elle bien satisfaisante?

« De pareilles ouvertures, ajoute-t-il encore, « faites à moi particulier isolé, n'ayant voulu « conserver nulle relation, ni dans l'armée dont « les neuf dixièmes ont servi sous mes ordres, ni « avec aucune autorité constituée, ne pouvaient « exiger de ma part qu'un refus. Une délation ré« pugnait trop à mon caractère : presque toujours « jugée avec sévérité, elle devient odieuse et « imprime un sceau de réprobation sur celui « qui s'en est rendu coupable *vis-à-vis des per« sonnes à qui on doit de la reconnaissance et « avec qui on a eu d'anciennes liaisons d'amitié* : « le devoir même peut quelquefois céder au cri « de l'opinion publique! » Ce dernier paragraphe est la reconnaissance la plus formelle des propo-

sitions qui lui ont été faites par Pichegru, désigné d'une manière trop sensible pour qu'on puisse s'y méprendre; et le faible, le malavisé général Moreau ne s'aperçoit pas qu'il devient délateur une seconde fois, en s'excusant d'avoir été discret et réservé par crainte d'encourir ce reproche de délation.

Pichegru ennoblissait ses fers par plus de fermeté. Dans le peu de jours qu'il avait à passer à Paris, il avait pu reconnaître, par le mauvais succès des démarches de Georges, que la cause qu'il servait n'était rien moins que populaire. Il se dispensa de convenir qu'il voulût rétablir la royauté des Bourbons. Il aima mieux paraître animé d'un sentiment personnel de haine contre le premier consul qui, disait-il, « l'ayant pro« bablement regardé comme un obstacle à son « ambition, avait spécialement concouru aux « événements de fructidor, en l'éloignant ainsi « de la France..... Fatigué d'un éloignement pro« longé de son pays, fatigué des calomnies que « les journaux français multipliaient sur son « compte, disant tantôt qu'il était à la tête des « armées étrangères, tantôt à la tête des conseils, « il avait cru ne pouvoir mieux faire que de ren« trer en France. Voilà tout ce qu'il avait à « dire. » Il y avait de l'adresse et même une certaine grandeur dans une réserve généreuse et

fière, qui évitait de compromettre personne et qui s'interdisait des déclarations contraires à son propre honneur autant qu'elles auraient été inutiles à sa cause; mais la faiblesse de Moreau, de Lajollais et de plusieurs autres prévenus l'ayant suffisamment convaincu que rien ne pouvait le soustraire à une condamnation capitale, Pichegru délibéra s'il devait la devancer ou l'attendre. Ce fut le premier parti qu'il préféra. Les difficultés ne l'arrêterent pas. Le moyen extraordinaire, auquel il fut obligé de recourir à défaut de toute autre arme, n'effraya point son farouche courage. Une cravate et un morceau de bois, maniés par l'ingénieuse habileté d'une volonté[1] forte, terminèrent ses jours dans la nuit du 5 au 6 avril. Que les deux partis momentanément rapprochés, celui de la contre-révolution et celui du reste de républicains encore existants, aient imputé la mort de Pichegru au premier consul, l'accusation est naturelle, mais elle est une de celles dont la raison publique a dès

[1] *Julius Celsus, Tribunus, in vinclis laxatam catenam et circumdatam in diversum tendens, suam ipse cervicem perfregit.*

TACITE.

Depuis dix ans, on a vu plusieurs exemples de suicides exécutés par des moyens plus difficiles que celui qu'avait employé Pichegru.

long-temps fait justice. Voltaire a dit à l'occasion du Tsar Pierre Ier, accusé d'avoir empoisonné son fils qu'il avait condamné la veille: « Veut-on se noircir dans la postérité par le « titre d'empoisonneur, quand on peut si aisé- « ment ne se donner que celui d'un juge sévère? » C'est surtout dans la position du premier consul à l'égard de Pichegru, que cette remarque était vraie. Les motifs imaginés pour faire supposer qu'il avait intérêt à empêcher Pichegru de paraître devant ses juges, sont insignifiants et ridicules. Un auteur de mémoires [1] qui s'étend beaucoup sur ces prétendus motifs, finit par dire dans une note : « Des hommes estimables, « prisonniers aussi alors, nous ont déclaré avoir « la conviction que Pichegru s'était lui-même « donné la mort. » Bizarre idée de consacrer dix pages de texte à établir un fait faux, et de donner seulement dans une note quelques lignes à la vérité! Pichegru a fini lui-même ses jours; il a dû vouloir les finir. Ce n'est pas le supplice qu'il craint, c'est le supplice subi avec les compagnons de Georges, avec des hommes dont l'association fut pénible à sa vie, dont l'association lui est insupportable à sa mort.

Peut-être après la condamnation, le premier

[1] M. Salgues.

consul lui fera grace; mais l'orgueil de Pichegru doit-il s'abaisser jusqu'à lui devoir ce bienfait? Et d'ailleurs quel prix peut avoir maintenant à ses yeux une vie chargée du double poids de crimes échoués et de la clémence [1] qui lui en aurait remis le châtiment? En jugeant ainsi Pichegru, je crois lui rendre justice. Pichegru n'avait porté dans la conjuration aucun genre de fanatisme; il y avait été poussé par la fatalité à laquelle il était désormais asservi. Accablé du remords d'une première trahison envers la France république, il n'avait persévéré dans les mêmes voies que parce qu'il n'y avait pas pour lui d'autre issue. Moreau dit dans sa lettre, que sur le désir exprimé par Pichegru d'obtenir sa radiation, il l'avait engagé à la demander lui-même au premier consul; mais « Pichegru avait répondu qu'il ne voulait la demander qu'avec la certitude de l'obtenir. » Ainsi Pichegru, en l'an XI, aurait consenti à venir vivre sous les lois de celui contre lequel il conspire l'année suivante! Je suis loin de blâmer en lui un sentiment français qui lui fait re-

[1] « Pichegru, dit le prisonnier de Sainte-Hélène, vit sa situation sans ressource. Son ame forte ne put envisager l'infamie du supplice. Il désespéra de ma clémence ou la dédaigna. » Rien de plus raisonnable que ce jugement. D'après ma conviction, Pichegru dédaigna la clémence du premier consul. J'ajouterai : il dut la dédaigner.

gretter le sol de la patrie, gouvernée même par un homme qu'il n'aime pas; mais que devient, d'après cette déclaration, l'héroïque dévouement de Pichegru à la famille des Bourbons! Les rois se trompent quelquefois, et sous plus d'un rapport, en élevant des statues.

La position de Georges était différente de celle de Pichegru. Georges n'avait suivi qu'un seul drapeau. C'est toujours une belle distinction qu'un invariable attachement à la même cause, et l'illustration de Georges eût été tout-à-fait honorable, si dans la guerre civile il n'avait souillé le courage par la barbarie; si dans la guerre étrangère il n'eût échangé l'épée contre le poignard. Fidèle à son caractère comme défenseur des Bourbons, incapable, aussi bien que Pichegru, de trahir personne par des déclarations indiscrètes, il mit sa gloire à proclamer hautement son but, ne cherchant à se disculper que sur le mode dont il se proposait de faire usage pour y parvenir. A toutes les interrogations il opposa des réponses brèves et fermes. Questionné sur la date de son arrivée en France, il répondit: Cinq à six mois. — Sur le lieu où il était logé? Nulle part. — Sur son dessein en venant à Paris? D'attaquer le premier consul. — Sur ses moyens? Il en avait peu, il comptait en réunir. — Sur la nature de ses moyens d'attaque? Des moyens

de vive force. — N'était-ce pas avec ce poignard? — Non; avec des armes pareilles à celles de l'escorte et de la garde du premier consul. — Où espérait-il trouver les renforts sur lesquels il comptait? — Dans la France entière. — Qui l'avait chargé de venir en France? — Il y était venu de concert avec les princes français pour rétablir la monarchie. Un prince français y serait arrivé, s'il avait écrit qu'il avait des moyens suffisants pour parvenir à ce but. Il ne devait agir que lorsqu'un prince français serait à Paris, et il n'y en avait point encore. — Quelles personnes il avait fréquentées? — Je ne les nommerai pas. Je ne veux pas augmenter le nombre des victimes. — Ce sang-froid, cette présence d'esprit de Georges ne l'abandonnèrent pas un moment. Il repoussa de même par d'énergiques dénégations les pièces qui le présentaient comme ayant eu part, au moins par correspondance, à l'affaire du 3 nivose.

Au milieu des compagnons de Georges figuraient quelques personnes faites, comme Pichegru, pour d'autres alliances, MM. Charles de Rivière, Jules et Armand de Polignac; preuve nouvelle que, dans les discordes civiles, l'orgueil aristocratique ne dédaigne pas de se mettre sous les ordres de la bravoure ou de l'habileté plébéienne, qui consentent à servir ses vues.

M. de Rivière, sur qui on avait saisi un portrait de Monsieur, avoua noblement son attachement pour la personne de ce prince. Les deux jeunes Polignac offrirent un tableau touchant d'amour fraternel, chacun des deux attestant l'innocence de son frère, et réclamant pour soi la peine qui pouvait menacer l'autre.

Sans doute Moreau n'avait pas besoin d'exemples étrangers pour reprendre devant un tribunal la force d'ame et l'intrépidité qu'il avait montrées tant de fois dans les batailles. Avant que son défenseur prît la parole, il crut devoir lui-même retracer en peu de mots le tableau de la carrière qu'il avait parcourue, d'après ce principe, « qu'une vie entière est toujours le « plus sûr témoignage contre ou pour l'accusé. » Ce discours était semé de traits propres à produire une vive impression, parce qu'ils étaient simples et vrais. « Je devins guerrier, parce « que j'étais citoyen. Je portai ce caractère « sous les drapeaux; je l'y ai toujours con- « servé... La guerre, sous mes ordres, ne fut « un fléau que sur le champ de bataille. » Après avoir expliqué les difficultés de sa position au 18 fructidor, il rappelait qu'à la suite de cette journée, le Directoire, qui n'était pas pour lui disposé à l'indulgence, lui avait donné de l'emploi. « J'ose croire que la nation n'a point ou-

« blié avec quel dévouement facile on me vit « combattre en Italie dans des postes subor- « donnés ; elle n'a point oublié comment je fus « reporté au commandement en chef par les « revers de nos armes, et renommé général en « quelque sorte par nos malheurs... On me pro- « posa de me mettre à la tête d'une journée à- « peu-près semblable à celle du 18 brumaire.... « Je me croyais fait pour commander aux ar- « mées, et non pour commander à la républi- « que. » Le 18 brumaire arriva. Moreau était à Paris, il s'était joint au général Bonaparte, il avait concouru à l'élever à ce haut degré de puissance que les circonstances rendaient nécessaire. « Lorsque, quelque temps après, il « m'offrit le commandement en chef de l'armée « du Rhin, je l'acceptai de lui avec autant de « dévouement que des mains de la république « elle-même. Jamais mes succès militaires ne « furent plus rapides, plus nombreux, plus « décisifs... Quel moment pour conspirer...! Un « ambitieux, un conspirateur aurait-il laissé « échapper l'occasion à la tête d'une armée de « cent mille hommes tant de fois triomphante ? « Je ne songeai qu'à licencier l'armée et à ren- « trer dans la vie civile. » Je m'arrête ici à regret ; mais cette partie du discours de Moreau me paraît au moins bien déplacée. Lorsque le

premier consul lui avait donné plus de cent vingt mille hommes pour combattre en Allemagne, tandis qu'il ne s'en était réservé à lui-même que soixante mille pour combattre en Italie, Moreau peut-il se faire un mérite de n'avoir pas songé alors à trahir sa confiance et à allumer la guerre civile? car enfin le vainqueur de Marengo avait aussi sa gloire, il avait aussi ses armées triomphantes; et, s'il était facile de conspirer, Moreau pouvait-il donc penser qu'il eût été bien facile de faire réussir une telle conspiration? Une prudence éclairée eût dû supprimer ce passage, plus nuisible qu'utile à sa défense. Moreau était bien mieux dans la vérité lorsqu'il ajoutait que, s'il avait voulu suivre des plans de conspiration, il aurait dissimulé ses sentiments et sollicité tous les emplois qui l'auraient replacé au milieu des forces de la nation. « Je « savais bien peut-être, continuait-il, que Monck « ne s'était pas éloigné des armées, lorsqu'il « avait voulu conspirer, et que Cassius et Bru- « tus s'étaient rapprochés du cœur de César « pour le percer. » Moreau finissait en protestant de son innocence à la face des hommes et du ciel. Quoique ces protestations ne pussent pas porter dans les ames une conviction à laquelle se refusait l'évidence, l'ensemble de ce discours avait ranimé l'intérêt public au

plus haut point en faveur d'un homme dont la vie offrait tant de brillantes pages, et cet intérêt fut fortifié encore par le plaidoyer de M. Bonnet, son défenseur. La cause était belle, et l'avocat ne fut pas au-dessous de sa cause. Un seul point était difficile à justifier, c'était les entrevues de Moreau avec Pichegru, et le silence sur les projets des conjurés, silence qui devenait une sorte de complicité en laissant un libre cours à l'exécution du crime. Ce silence pouvait être répréhensible; mais notre Code moderne ne renfermait aucune loi qui le punît. Pour trouver une telle loi il eût fallu remonter à Louis XI, et, pour en trouver l'application, remonter au jugement de l'infortuné de Thou, à ces jugements que prononçait Laubardemont, et que Richelieu avait dictés. L'histoire, dont le plus heureux ministère est d'honorer toutes les vertus, ne peut pas négliger de rendre hommage à la noble indépendance du barreau français, toujours la même dans des circonstances si diverses. Elle se fait un devoir d'applaudir à l'éloquence courageuse des Bonnet, des Billecoq et des Guichard, en 1804, comme elle applaudira un jour à celle des Dupin, des Mérilhou, des Barthe et des Berville.

Les débats du procès avaient duré douze jours. Le 10 juin fut prononcé le jugement; le tribunal

était resté en délibération pendant vingt-quatre heures.

Quarante-cinq prévenus étaient placés sous la main de la justice. Georges Cadoudal, Armand-François-Héraclius de Polignac, Charles de Rivière et dix-sept autres furent condamnés à mort. Pendant la prononciation de l'arrêt, il régnait dans l'auditoire une profonde anxiété, chacun des spectateurs craignant d'entendre retentir un nom qui, presque seul, intéressait toutes les ames. On fut comme soulagé d'un poids immense, en écoutant le reste du jugement ainsi conçu : « et attendu que Jean-Victor Mo« reau, Jules-Armand de Polignac, Léridant, Rol« land et Hitzai sont coupables d'avoir pris part à « la conspiration, mais qu'il résulte de l'instruction « et des débats des circonstances qui les excusent, « la cour réduit la peine qu'ils ont encourue à « deux années d'emprisonnement. Elle acquitte « les autres accusés. » L'épouse de Napoléon, celle de son frère Louis, sa sœur Caroline Murat, et Murat lui-même, intercédèrent auprès de lui en faveur de plusieurs des condamnés. L'Empereur fit grace de la peine capitale à neuf d'entre eux, MM. de Rivière, de Polignac, Lajollais[1],

[1] La fille du général Lajollais, enfant de treize à quatorze ans, s'était jetée aux pieds de l'Empereur. Les larmes, les sup-

Bouvet de Lozier, Rochelle, Armand Gaillard, le major Russillon, et Charles d'Hozier. Les autres, après s'être vainement pourvus en cassation, subirent leur sentence. La fermeté de Georges ne se démentit pas. Si les mœurs modernes justifiaient, comme dans l'antiquité, l'assassinat par l'intention, Georges pourrait, à juste titre, être regardé comme le Brutus de l'esprit dynastique, comme le Mucius Scévola de la royauté des Bourbons.

Après le jugement qui venait d'être rendu, la commutation de la peine prononcée contre le général Moreau en un exil aux États-Unis était dans les convenances de ce général comme dans celles du général Bonaparte. Moreau quitta Paris et alla s'embarquer en Espagne pour cette destination. Les amis de sa gloire auront à regretter un jour qu'il ait revu le continent européen.

Des membres du tribunal par lequel Moreau fut jugé ont cru devoir faire connaître ce qui s'était passé dans le secret des délibérations. Suivant ce qu'ils assurent, et leur assertion n'a rien que de vraisemblable, on les aurait engagés à

plications, la chaleur d'ame de cet enfant, qui s'attachait à lui avec une sorte de violence, l'attendrirent et lui arrachèrent la grace de son père. Le général Lajollais, enfermé au château d'If, y est mort en 1808.

prononcer la peine la plus rigoureuse contre le général Moreau, parceque le nouvel Empereur aurait voulu accabler celui-ci du poids de son pardon. On avait eu soin de leur dire qu'ils pouvaient sans crainte aggraver la sentence contre ce général, l'intention du premier consul étant de lui faire grace. « Et qui nous fera grace, à « nous? » avait répondu l'un d'eux, le respectable et savant helléniste Clavier. Cette réponse est digne d'un vrai magistrat. Jamais intervention étrangère ne doit trouver place entre la conscience du juge et l'accusé. Vainement la politique du chef de l'État prétend s'y interposer. Le juge intègre s'élève au-dessus du Prince, en forçant la politique [1] de reculer devant la justice.

Le temps de la durée de ce procès avait été une véritable crise: non qu'une haute prudence n'eût pourvu à tout, de manière à n'avoir pas de dangers réels à craindre; mais, pour un gouvernement qui s'établit, une tentative de mouvement quelconque peut seule être un grand

[1] Selon M. de Bourienne, le premier consul, qui désirait pouvoir opprimer Moreau de sa clémence, lui aurait dit, dans son mécontentement du jugement rendu : « On me déclare « qu'il ne peut se soustraire à la peine capitale; que sa com- « plicité au premier chef est évidente, et *voilà qu'on me le « condamne comme un voleur de mouchoirs.* » Honneur à la magistrature qui n'a pas voulu se faire l'esclave de la politique !

mal, parce qu'elle affecte l'opinion, lors même qu'elle n'affecte pas l'ordre public. Ce n'avait pas été en effet un spectacle d'un médiocre intérêt que cette lutte de deux grandes gloires devant un tribunal criminel, lutte inégale en apparence, puisque l'un des rivaux était dans les fers, tandis que l'autre venait de monter sur le trône; mais égalisée par la puissance morale des esprits, qui portait au plus faible, en préventions favorables, tout ce qui lui manquait en force extérieure. Heureux et admirable effet de la générosité nationale, et leçon toujours nécessaire au pouvoir!

Parmi les personnes qui manifestèrent le plus hautement leur intérêt pour la cause de Moreau, on distinguait les généraux Lecourbe et Macdonald. Le dévouement à l'homme que l'on croit opprimé est toujours digne d'éloge. Macdonald avait un mérite de plus. Il n'était pas dans des rapports intimes avec Moreau, dont il croyait avoir eu à se plaindre dans la campagne de 1799. Ce ressentiment fut oublié à l'instant où il vit Moreau malheureux. Un jour, dans une mutation de fortune plus grande encore, Fontainebleau le verra l'un des derniers près de Napoléon forcé d'abdiquer l'empire.

Il serait peu décent d'exprimer ici une façon de penser sévère pour le général Moreau, mais la justice réclame ses droits. D'ailleurs la vérité

la plus rigoureuse fera toujours à Moreau un honorable partage, puisqu'elle doit commencer par lui reconnaître, avec des talents militaires de premier ordre, toutes les vertus qui constituent l'homme estimable dans la vie privée. Malgré ses vertus et ses talents, il était l'homme le moins fait pour prétendre à un premier rôle dans le gouvernement d'un État. Son incapacité, comme homme politique, n'avait rien d'égal que sa capacité comme homme de guerre. Hors du champ de bataille, il n'était plus qu'un homme ordinaire. Le tort de sa vie a été ou de ne pas s'associer franchement au général Bonaparte pour être le premier après lui, ou de n'être pas rentré, comme Cincinnatus, dans la vie tout-à-fait privée, laissant aux consuls ou aux dictateurs le soin de gouverner Rome et le monde. Moreau n'avait su prendre ni l'une ni l'autre de ces positions. Il était descendu au personnage subalterne de frondeur, personnage indigne de lui, qui montrait en quelque sorte un envieux dans un homme assez grand pour ne voir rien à qui il dût porter envie. Son esprit peu étendu n'avait pas pu suivre la marche rapide du temps. Il en était encore, pour ses idées de république, sinon à la date de la Convention, du moins à la date du Directoire, ne comprenant pas les habiles institutions du premier consul et oubliant

que, dans toutes les républiques de l'antiquité, à Rome comme à Athènes et à Lacédémone, les généraux après la victoire distribuaient aux braves des bracelets, des colliers, des habits de guerre et diverses armes d'honneur. De là l'indiscrète démonstration de sentiments peu favorables à l'ordre de choses établi, des communications imprudentes avec des agents de conspiration, des suppositions prises par ces agents pour des desseins arrêtés, des promesses conditionnelles, des engagements hypothétiques acceptés par eux pour des promesses positives, pour des engagements formels; de là, sinon la formation toujours active des complots de l'Angleterre, du moins l'extrême importance attachée à un complot dans lequel devait entrer un si puissant auxiliaire; de là, sinon l'arrivée de Georges, capable de s'embarquer au hasard dans les plus téméraires entreprises, du moins celle de Pichegru qui sûrement ne fût pas venu s'engager à Paris dans des périls sans gloire, sans probabilité de succès et en société avec les compagnons de Georges, si, pour rendre l'association honorable et la réussite possible, il n'eût compté sur un appui tel que celui du général Moreau. De là ensuite les mésentendus entre eux et leur perte commune.

Le premier consul, de son côté, avait-il été,

à l'égard de Moreau, tout-à-fait sans reproche? N'aurait-il pas pu faire quelques pas en avant et le ramener vers lui? Il l'a fait, dit-il, plusieurs fois, mais la réconciliation n'avait pas été durable. S'il était vrai, et tout porte à le croire, que leur séparation fut l'ouvrage de vanités féminines [1], le rapprochement entre eux pouvait n'être pas sans difficulté. Au reste ce n'était pas Bonaparte qui avait repoussé Moreau, c'était Moreau qui s'était éloigné. Bonaparte ne le craignait pas; il l'avait prouvé en lui donnant le commandement de la plus belle armée de la république; il se sentait assez grand, assez fort pour voir, sans

[1] J'ai eu personnellement une preuve bien remarquable de l'ascendant qu'une femme pouvait prendre sur le général Moreau. Immédiatement avant la campagne désastreuse de 1799, époque où j'étais secrétaire d'ambassade à Milan, nous voyions le général Moreau tous les jours et, avec lui, une personne qui n'était pas sa femme, mais que, par courtoisie, nous traitions comme telle. Lorsqu'à la veille des combats on fit partir les femmes de l'armée, le général Moreau me donna les noms hollandais de cette personne, afin de lui délivrer un passe-port pour la France. Je lui remis ce passe-port comme il me l'avait demandé. Le lendemain il me le rendit en me priant de lui en faire un autre sous le nom d'épouse du général de division Moreau. « Mon nom, me disait-il, comme pour excuser sa faiblesse, lui rendra le voyage plus facile et plus agréable. » Cette dame est celle qui s'est fait connaître par les *Mémoires d'une Contemporaine*.

ombrage, Moreau à ses côtés, pour partager avec lui la gloire des campagnes qui ne manqueraient pas de s'ouvrir encore, et même pour s'appuyer sur lui, comme il l'aurait fait sur le brave Desaix. Moreau se serait-il donc abaissé en avouant une supériorité que Desaix avait si noblement reconnue?

CHAPITRE XXXVII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Tranquillité intérieure de la France. — Situation de la France à l'égard de la Russie. — Note de M. d'Oubril du 12 mai. — Note remise à Ratisbonne par le ministre de Russie. — Note de M. de Talleyrand du 14 mai. — Observations sur une assertion de M. Schoell. — Ordre à l'envoyé de France de quitter Pétersbourg. — Démarches du ministère français contre MM. d'Antraigues et de Vernègues. — Appui donné par l'Autriche à la note de la Russie à Ratisbonne. — Contradiction dans la conduite de l'Autriche. — Note de l'électeur de Bade à Ratisbonne. — Note de M. d'Oubril du 21 juillet. — Maladresse du cabinet de Pétersbourg. — Demandes impérieuses de la Russie. — Réponse de la France aux demandes de la Russie. — Note de M. d'Oubril du 28 août. — Observations sur les griefs réciproques de la Russie et de la France. — Retour du gouvernement français sur lui-même et cause de ce retour. — Départ des légations respectives de France et de Russie.

AUTANT l'agitation avait été vive pendant le procès de la conspiration, autant fut profond le calme qui lui succéda. On s'était intéressé à

Moreau dans les fers; Moreau, acceptant l'exil aux États-Unis, fut bientôt oublié. Les campagnes prochaines de Napoléon seront telles que Moreau absent n'obtiendra ni un regret ni peut-être même un souvenir. Le poignard des conspirations, émoussé par la mort de Georges, ne fut plus manié par des mains redoutables. Dégagé de toute crainte intérieure, de toute ombre de concurrence, le pouvoir du nouvel Empereur semblait affermi, comme si déja il avait eu la sanction des siècles; pouvoir monstrueux aux yeux des républicains, et qui toutefois n'était pas plus grand que ne l'exigeaient les circonstances. Peut-être ses improbateurs de bonne foi auraient-ils excusé l'ambition du chef de l'État, s'ils avaient eu comme lui une entière connaissance de la situation de l'Europe. L'accord du Sénat, du Tribunat et du Corps législatif avec l'Empereur, accord qu'en France on reprochait à ces autorités comme un témoignage de faiblesse, était ce qui, au dehors, composait la force du gouvernement, ce qui imprimait la terreur aux puissances ennemies ou douteuses, la confiance aux États que leur intérêt ou la nécessité plaçaient sous la dépendance française. Napoléon ne s'aveuglait point sur l'esprit des principaux cabinets du continent. S'il se méprit sur la durée probable de leur inac-

tion, c'est que les fautes qui sont produites par les passions ne peuvent pas être soumises à l'exactitude rigoureuse du calcul. Suppose-t-on qu'en violant le territoire de Bade, en frappant le duc d'Enghien, Bonaparte ait pu croire que ces évènements n'auraient aucune suite et n'amèneraient aucune plainte? Non, sans doute. Il a prévu que ces faits fourniraient occasion au développement de certaines dispositions ennemies; mais ces dispositions existaient, et peut-être sera-ce un avantage pour lui qu'elles éclatent plus tôt que plus tard.

Trois puissances sur le continent ont seules, avec la France, l'usage de leur libre arbitre; la Russie, l'Autriche et la Prusse; les autres États obéissent à la nécessité. A l'égard des trois grandes puissances, la situation du gouvernement français devait nécessairement devenir plus fâcheuse de jour en jour, attendu qu'il n'était pas en son pouvoir de satisfaire à leurs prétentions bien ou mal fondées. Comment en effet la France eût-elle pu abandonner le nord de l'Allemagne et les postes qu'elle occupait en Italie, sans renoncer à ses principaux moyens d'hostilité contre le commerce britannique et sans perdre tous ses points d'appui pour l'attaque, comme toute matière de compensation pour faire un jour la paix avec avantage?

Celui de tous les cabinets du continent, avec lequel la France était le plus près d'une rupture ou du moins d'une mésintelligence déclarée, était le cabinet de Pétersbourg. Depuis le rappel forcé de M. de Markof, la froideur entre les deux puissances n'avait fait que s'accroître. Déja elles ne s'entendaient plus, même sur les intérêts qui ne les concernaient pas directement. La Russie, qui précédemment était intervenue avec la France seule, dans les affaires de l'Allemagne, voulait maintenant associer l'Autriche à cette intervention ou plutôt soumettre la décision de ces affaires au bon plaisir de l'Autriche. A l'occasion de conflits survenus entre l'ordre équestre et plusieurs princes souverains, conflits dont nous aurons ultérieurement à nous occuper, M. d'Oubril, que le comte de Markof, à son départ, avait accrédité comme chargé d'affaires de Russie, fit connaître [1] au ministère français que S. M. l'empereur Alexandre avait muni son ambassadeur à la cour de Vienne de pouvoirs pour conclure un arrangement définitif, et invita le premier consul à donner de semblables pouvoirs à l'ambassadeur français auprès de la même cour. Changer le siége de la négociation eût été en changer l'esprit et la tendance. Aussi le gouvernement fran-

[1] Note du 6—18 février 1804.

çais, en se montrant disposé à unir ses efforts à ceux de l'empereur de Russie, pour rétablir le calme momentanément interrompu en Allemagne, n'avait-il pas adhéré à sa proposition. « La « médiation des deux puissances, répondait-il[1], « ayant déja été exercée à Ratisbonne, et seulement à Ratisbonne comme centre du système « germanique, il paraît convenable que ce soit « encore dans cette ville que les puissances mé- « diatrices continuent à communiquer de concert « les dispositions qu'elles jugeront propres à « terminer les différends subsistants, et à en pré- « venir de nouveaux. » M. de Talleyrand annonçait au reste que le ministre de France à Pétersbourg, le général Hédouville, était chargé de faire à ce sujet des communications particulières à S. M. Impériale. Ces affaires d'Allemagne, qui servaient de prétexte à la cour de Russie pour chercher à se dégager de ses liens avec la France, n'avaient en réalité pour elle qu'un intérêt secondaire. Sa politique avait un tout autre but. Au fond, elle voulait l'impossible. Elle avait, sans montrer une forte opposition, laissé occuper le Hanovre, laissé occuper le royaume de Naples, et maintenant elle voudrait que la France, pour lui plaire, évacuât le royaume de

[1] Note de M. de Talleyrand du 29 février 1804.

Naples et le Hanovre. Elle bâtit des arguments sur la neutralité germanique et sur les articles secrets de la convention du 11 octobre 1801, mais il aurait fallu faire prévaloir ces considérations avant une occupation dont elle avait été avertie. Après l'avoir tolérée, il fallait en prendre son parti. C'est n'être pas d'accord avec soi-même que de venir, un an après la consommation des faits, réclamer contre ce qu'on n'a pas empêché l'année précédente.

Dans cette disposition du cabinet russe, l'enlèvement du duc d'Enghien exécuté sur le territoire germanique, et le jugement de ce prince, ne pouvaient manquer d'être saisis à Pétersbourg comme un sujet de contestations nouvelles, et c'est sur cet événement qu'on va s'appuyer pour donner à des représentations, modérées jusqu'alors, la forme de demandes précises et même impérieuses. Deux modes de négociation sont adoptés à la fois. On agit en même temps à Paris et à Ratisbonne. Nous allons aussi faire marcher ensemble les deux négociations; et comme leur résultat doit être de conduire, sinon à une guerre immédiate, du moins à une cessation de rapports politiques, que la guerre suivra l'année d'après, nous croyons devoir donner, en partie du moins, le texte des notes échangées de part et d'autre. Les

faits accessoires qui se trouvent jetés au milieu des questions en litige, et les reproches que se font les deux cabinets sont d'une telle nature, qu'il importe de conserver les termes même dans lesquels ils ont été exprimés.

Le trente avril — douze mai, M. d'Oubril remet à M. de Talleyrand une note portant que « son auguste maître a appris avec autant d'éton-« nement que de douleur l'événement qui s'est « passé à Ettenheim, les circonstances qui l'ont « accompagné, et le résultat affligeant qui s'en « est suivi..... S. M. n'y trouve malheureusement « qu'une violation, pour le moins aussi gratuite « qu'elle est manifeste, du droit des gens et d'un « territoire neutre, violation dont il est difficile « de calculer les conséquences, et qui, si l'on « venait à la regarder comme permise, réduirait « à rien la sûreté et l'indépendance des États sou-« verains... » M. d'Oubril annonçait que S. M. Impériale s'était trouvée dans l'obligation d'exprimer ses sentiments sur ce sujet à la Diète de Ratisbonne; mais qu'elle avait voulu en même temps les exprimer aussi au gouvernement français, « étant persuadée que le premier consul « s'empressera de prêter l'oreille aux justes ré-« clamations du Corps germanique, et sentira « l'urgence d'employer les moyens les plus effi-« caces afin de tranquilliser tous les gouverne-

« ments sur les craintes qu'il vient de leur donner « et de faire cesser un ordre de choses trop alar- « mant pour leur sécurité et leur indépendance « à venir.... »

La démarche que la Russie annonçait devoir faire à Ratisbonne eut lieu en effet le 6 mai suivant. Des plaintes qui eussent été renfermées entre les deux cabinets eussent pu être accueillies en France avec beaucoup de ménagement ; mais un appel public contre la France, fait à la Diète de l'Empire, fait ainsi à toute l'Europe, avait un caractère dont, à Paris, on sentit vivement les conséquences. Un pareil éclat pouvait devenir une source de querelles ou au moins de désagréments infinis pour le premier consul, et c'était déja pour lui un premier et terrible châtiment. Du moment qu'il n'était plus en son pouvoir d'éviter de scandaleuses discussions, il se crut obligé de les soutenir hautement et avec orgueil.

Le ministère français commença par témoigner son regrèt de voir que l'influence des ennemis de la France avait prévalu dans le cabinet de Pétersbourg. « S. M. l'empereur d'Allemagne et « S. M. le roi de Prusse, qui sont les deux puis- « sances le plus éminemment intéressées au sort de « l'empire germanique, ont compris que l'urgence « et la gravité des circonstances avaient suffisam-

« ment autorisé le gouvernement français à faire « saisir, à deux lieues de ses frontières, des Fran- « çais rebelles qui conspiraient contre leur patrie, « et qui, par la nature de leurs complots, ainsi que « par l'horrible évidence qu'ils avaient acquise, « s'étaient mis d'eux-mêmes hors du droit des « gens. Les princes d'Allemagne ayant été satis- « faits, » le gouvernement français ne pouvait qu'être surpris d'une intervention inattendue, dont il avait peine à comprendre les motifs.

Sur cette allégation du gouvernement français relative à l'empereur d'Allemagne et au roi de Prusse, on a depuis voulu élever une sorte de démenti. Ce fait, dit M. Schœll[1], a été solennellement contredit par les déclarations de ces deux puissances. Oui, mais de quelles déclarations cet écrivain entend-il parler? Il ajoute lui-même qu'il s'agit de déclarations publiées en 1805 et 1806, c'est-à-dire, lorsque l'Autriche et la Prusse furent successivement en guerre avec la France. Ces publications tardives ne justifient ni l'une ni l'autre. Si elles exprimaient un fait vrai, il y avait eu lâcheté de la part des cours de Berlin et de Vienne à n'avoir pas relevé, dans le temps même, la fausseté de l'assertion du gouvernement français; mais elles n'auraient pas pu le

[1] Tome VII, page 272.

faire, l'assertion française était exacte. La complaisance de la Prusse à Ratisbonne, comme nous le verrons bientôt, sera sans réserve. L'Autriche elle-même ne paraîtra un moment appuyer la démarche du cabinet de Pétersbourg que par pure déférence pour ce cabinet. En revenant sur cette affaire en 1805 et 1806, les deux puissances ne feront que rappeler gratuitement une conduite que l'on doit regarder comme peu honorable, puisqu'elles la désavouent.

« Si l'objet actuel de S. M. l'empereur de Rus-
« sie, continuait le ministre des relations exté-
« rieures de France, pouvait être de former en
« Europe une nouvelle coalition, et de recom-
« mencer la guerre, à quoi servent de vains
« prétextes, et pourquoi ne pas agir ouverte-
« ment? Quelque profonde que soit la douleur
« que ressentirait le premier consul du renou-
« vellement des hostilités, il ne connaît sur la
« terre personne qui puisse intimider la France,
« personne qu'il veuille laisser intervenir dans
« les affaires intérieures du pays; et comme il
« ne se mêle point des partis ou des opinions
« qui peuvent diviser la Russie, S. M. l'empe-
« reur n'a aucun droit pour se mêler des partis
« et des opinions qui peuvent diviser la France. »
Ici se plaçaient des récriminations sur la protection accordée à des émigrés français ou à d'autres

ennemis de la France, par les légations russes en divers pays, comme à M. d'Antraigues à Dresde, à M. de Vernègues à Rome, et, en France même, à un Genevois. Ensuite le ministre français, revenant aux événements d'Ettenheim, dans le dessein d'en affaiblir la criminalité, présentait une supposition qui, comme raisonnement, n'était pas hors de place peut-être, mais qui avait le tort de s'adresser bien haut. « La plainte que la « Russie élève aujourd'hui, disait-il, conduit à « demander si, *lorsque l'Angleterre médita l'as-* « *sassinat de Paul Ier, on eût eu connaissance* « *que les auteurs du complot se trouvaient à* « *une lieue des frontières, on n'eût pas été em-* « *pressé de les faire saisir.*

« Le premier consul espère que S. M. l'Em- « pereur, dont l'excellent esprit et le noble ca- « ractère sont si connus, s'apercevra tôt ou tard « qu'il y a des hommes qui cherchent à allu- « mer une guerre favorable seulement au gou- « vernement anglais.

« Cette guerre n'aura jamais lieu de la vo- « lonté du premier consul; mais, qui que ce « soit qui la lui déclare, il la préférera à tout « état de choses qui tendrait à blesser, au détri- « ment de la France, l'égalité entre les grandes « puissances; et comme il ne s'arroge aucune « suprématie, comme il ne se mêle d'aucune

« des opérations du Cabinet russe, il réclame à « cet égard une parfaite réciprocité. »

Il est plus que probable que l'allusion faite à la mort de l'empereur Paul était une idée qui appartenait au premier consul, et dont son ministre n'avait pu se dispenser de faire usage. En effet, M. de Talleyrand, peu de jours après, en écrivant au général Hédouville, lui annonçait qu'on avait donné à M. d'Oubril une réponse *un peu sévère*. Toutefois, au lieu d'attendre les marques du mécontentement du Cabinet russe, le premier consul commençait par manifester le sien. Il ordonnait au général Hédouville de quitter Pétersbourg dans quarante-huit heures, et d'y laisser seulement son secrétaire d'ambassade comme chargé d'affaires. « Sachez, lui di« sait-il, pour votre direction, que le premier « consul ne veut point la guerre; mais il ne la « craint avec personne. »

Dans ce même moment la mésintelligence des deux cours éclatait partout à la fois. La Russie se refusait à la demande faite par le premier consul de laisser à Ratisbonne le siége des négociations relatives aux querelles de l'ordre équestre avec quelques princes souverains. Sur les instances du premier consul, l'électeur de Saxe priait la Russie de rappeler de Dresde M. d'Antraigues, que la France accusait de complots contre elle. Le Ca-

binet russe lui répondait que M. d'Antraigues n'était occupé que de questions d'instruction publique. A Rome, le gouvernement français avait demandé l'extradition de M. de Vernègues, et l'avait obtenue. Le ministre de Russie en avait montré son mécontentement en quittant cette capitale. Au reste, en poursuivant les émigrés français qui, sous la protection de la Russie, agissaient contre les intérêts de la République, le premier consul ne voulait exercer sur eux aucune vengeance. A la vérité, M. de Vernègues fut amené jusqu'à Turin, où il fut mis en prison; mais un ordre du premier consul, qui arriva trop tard, avait prescrit de *favoriser son évasion* sur la route.

Cependant la note de M. de Talleyrand était parvenue à Pétersbourg. Le trait, qui venait d'être lancé, était pénétrant; il ne pouvait que faire une vive et profonde blessure. L'attaque était personnelle, et toute personnalité devrait être étrangère aux communications entre les Cabinets; mais sans vouloir excuser en rien le premier consul, l'hostilité avait-elle été moins poignante dans le deuil ordonné à la cour de Russie pour la mort du duc d'Enghien, dans l'extension de cet ordre transmis également aux ambassades russes auprès des Cours étrangères?

Si, après tout, quelque souverain devait faire une grande démonstration de sensibilité sur la mort du duc d'Enghien, était-ce le monarque qui, complice incontestable du complot formé pour obtenir l'abdication de Paul Ier, complice ainsi, quoique complice involontaire, de ce qui avait amené son assassinat, n'était parvenu au trône qu'en passant sur le corps de son père? La rigueur d'une telle repartie de la part du premier consul n'était-elle pas une faute? C'est une autre question. Du moment qu'un rapprochement intime était impossible, il pouvait n'être pas sans importance de connaître de suite jusqu'où la Russie voulait aller.

En même temps que le cabinet de Pétersbourg avait fait remettre ses premières notes à Ratisbonne et à Paris, il avait pressé les cours de Vienne et de Berlin d'appuyer sa demande auprès de la Diète germanique. Ces démarches, sans effet à Berlin, eurent plus de succès à Vienne. L'Autriche prêta en effet son appui à la note russe en cherchant, par une communication faite à la Diète le 24 mai, à provoquer sur cette affaire une discussion qu'elle avait d'abord paru vouloir elle-même éviter.

Cette conduite du cabinet autrichien blessa d'autant plus le gouvernement français, qu'elle

était contraire à des déclarations différentes, faites à Paris au nom de ce cabinet. Quinze jours avant que la note russe eût été remise à Ratisbonne, le comte Philippe de Cobenztl avait, dans une audience particulière à Saint-Cloud, communiqué au premier consul une lettre portant que l'empereur d'Allemagne « savait apprécier ce que les circonstances avaient rendu « nécessaire. » Dans ses rapports avec le ministère français, ce même ambassadeur avait reconnu « qu'il y avait des circonstances qui obli« geaient un gouvernement à prendre pour sa « sûreté des mesures que les autres gouverne« ments devaient s'abstenir de juger. » La France s'étant plainte à Vienne de cette contradiction, le cabinet autrichien prétendit que le chef de l'Empire ayant été interpellé par la Russie, n'avait pas pu continuer à se taire; que, rompant à regret un silence qu'il aurait voulu garder, il ne l'avait fait que dans les termes d'une extrême modération; que du reste on se contenterait de telle déclaration qu'il plairait à la France de donner; on n'en demandait une que par déférence pour la Russie. On désirait que l'Empereur Napoléon fît dire de la manière la plus simple, par son chargé d'affaires à Ratisbonne, soit au commisaire impérial baron de Hugel, soit à la

Diète, « que les événements[1] du 15 mars avaient « été déterminés par des motifs importants à la « sûreté de l'empire français, que S. M. ne pou- « vait faire connaître encore, à cause du secret « dont les circonstances lui faisaient la loi, et « qu'elle dévoilerait, lorsqu'elle pourrait le faire « sans inconvénient. » Du reste, tout en émettant cet avis, le cabinet autrichien témoignait qu'il n'emploierait aucune influence pour le faire adopter. Il ne pouvait pas entrer dans les vues du premier consul de descendre à aucun genre d'explication. Son désir devait être d'étouffer l'affaire et d'empêcher qu'elle fût l'objet d'une décision quelconque. Une déclaration de l'électeur de Bade fut l'expédient que l'on choisit pour atteindre ce but.

Par cette pièce, datée du 2 juillet, S. A. E., en reconnaissant la pureté des intentions de l'empereur de Russie, exprimait sa douleur qu'un événement, qui s'était accidentellement passé dans ses États, pût devenir le sujet de discussions fâcheuses et amener les suites les plus inquiétantes pour la tranquillité de l'Allemagne. « Cette considération importante, disait le mi- « nistre de Bade, jointe à la confiance illimitée « dans les sentiments de bienveillance, dont le

[1] Dépêche de Vienne du 16 mai.

« gouvernement français et son auguste chef ont « donné des preuves à tout l'empire germanique « pendant la dernière médiation, et *les éclaircis-* « *sements fournis, par une suite des mêmes sen-* « *timents,* sur l'événement dont il s'agit, doivent « faire ardemment désirer à S. A. E. que les « ouvertures et propositions faites à ce sujet « n'aient aucune suite ultérieure, afin de calmer « les très-vives inquiétudes que l'on avait sur la « secousse qui aurait pu troubler de nouveau le « repos et le bonheur de l'Allemagne et peut- « être de toute l'Europe. » Aucun des membres de la Diète n'avait ordre de voter. Des déclarations du ministre de Prusse et des ministres impériaux, pour l'électorat de Bohême et l'archiduc d'Autriche, ayant donné une sorte d'adhésion [1] à celle de l'électeur de Bade, l'affaire fut indéfiniment ajournée et comme assoupie. A peine fit-on quelque attention aux déclarations contraires des ministres de Hanovre et de Suède.

Ces résultats étaient encore ignorés du cabinet de Pétersbourg, lorsqu'il expédiait à M. d'Oubril une note que ce chargé d'affaires remit à M. de Talleyrand, le 21 juillet. Si le gouvernement français avait voulu connaître le fond de la pensée du cabinet russe, il n'avait pas manqué

[1] Le 6 juillet.

son but. Cette pensée se manifeste par l'exagération et le ton impérieux de ses demandes. M. d'Oubril commençait par déclarer qu'il avait encouru la désapprobation de sa cour, pour avoir accepté un écrit qui ne répondait pas à son office précédent; « et qui n'était pas de na« ture à être adressé à son auguste maître..... » « Si l'objet de la Russie était de former une nou« velle coalition, elle n'aurait pas besoin sans « doute de chercher de vains prétextes, le gou« vernement français depuis long-temps ayant « fourni des raisons trop valables pour rompre « les liens de bonne intelligence, que la mo« dération seule de S. M. a préservés jusqu'à « présent.... » Ici le chargé d'affaires russe élevait une discussion sur le droit que prétendait avoir le gouvernement français, de poursuivre les émigrés hors des limites de son territoire. « A peine croira-t-on, ajoutait-il, que pour sou« tenir un principe erroné, le cabinet de Saint« Cloud ait pu s'écarter de ce que les égards et « les convenances requièrent, au point de choi« sir, parmi les exemples à citer, celui qui était « le moins fait pour l'être, et de rappeler, dans « une pièce officielle, la mort d'un père à la sen« sibilité de son auguste fils, en entachant, « contre toute vérité et croyance, d'une accusa« tion atroce, un gouvernement que celui de

« France ne se fait pas scrupule de calomnier « sans cesse, parce qu'il se trouve en guerre « avec lui. »

Si le gouvernement français avait commis une faute, en faisant, dans une communication diplomatique, allusion à un fait dont le souvenir devait affliger l'empereur Alexandre, c'en était une bien plus grave, de la part du ministère russe, de s'appesantir sur une question que l'honneur et l'intérêt de ce Prince ordonnaient de passer sous silence, ou qui du moins n'eût dû être que très-légèrement effleurée. On a peine à concevoir un manque de tact aussi inexplicable; mais, ce qui semble encore plus difficile à comprendre, c'est la maladresse qui porte la Russie à prendre moins de soin de son propre honneur que de celui du gouvernement anglais. Lorsque la note française attribue à l'Angleterre l'assassinat de l'empereur Paul, genre d'interprétation qu'elle a dû croire le moins offensant de tous pour l'empereur Alexandre et pour la Russie tout entière, la Russie reproche à la France de *calomnier l'Angleterre*, *de l'entacher d'une accusation atroce*. Ainsi c'est la Russie qui a surtout à cœur de proclamer l'innocence de l'Angleterre; c'est la Russie qui réclame pour elle seule la pensée et l'exécution du meurtre de Paul Ier. Il est difficile de pousser la générosité plus loin.

Après cette étrange repartie sur un objet qu'il eût fallu ne pas relever, le chargé d'affaires russe faisait connaître à quel prix la France pouvait conserver des rapports de bonne intelligence avec sa cour.

« Le soussigné, poursuivait-il, a l'ordre de « déclarer qu'il ne saurait prolonger son séjour « à Paris qu'autant que les demandes suivantes « seraient préalablement accordées.

« 1° Qu'en conformité des articles 4 et 5 de « la convention secrète du 11 octobre 1801, le « gouvernement français donne ordre à ses trou-« pes d'évacuer le royaume de Naples, ce qui « ayant été exécuté, qu'il s'engage à respecter la « neutralité pendant les guerres présentes et à « venir.

« 2° Que, conformément à l'article 2 de la « convention, le gouvernement français pro-« mette d'établir dès à présent un concert intime « avec S. M. Impériale pour régler les bases se-« lon lesquelles devront se terminer les affaires « d'Italie.

« 3° Qu'il s'engage, conformément à l'article 6 « de la même convention et aux promesses tant « de fois répétées à la Russie, à indemniser sans « délai le roi de Sardaigne des pertes qu'il a « essuyées; enfin,

« 4° Qu'en vertu des obligations d'une média-

« tion et d'une garantie communes, le gouver-
« nement français promette de faire incessam-
« ment évacuer de ses troupes tout le nord de
« l'Allemagne, et prenne l'engagement de res-
« pecter strictement la neutralité du corps ger-
« manique. »

M. d'Oubril réclamait une réponse catégorique sur ces quatre demandes.

Lorsque le cabinet de Pétersbourg adressait de pareilles sommations au gouvernement français, il n'ignorait pas quel accueil pourrait les attendre. En effet, relativement à celles des stipulations secrètes de 1801, qui concernaient le royaume de Naples, des engagements pris, au moment de la conclusion des préliminaires de paix avec le gouvernement britannique, avaient pu être modifiés par le renouvellement de la guerre. D'ailleurs quelque idée que ce cabinet se formât de sa puissance, il n'avait pas sans doute l'orgueil d'imaginer qu'une note remise par son chargé d'affaires allait déposter les armées françaises du Hanovre et du golfe de Tarente où elles avaient d'ailleurs été envoyées avec l'assentiment, sinon formel, du moins tacite de l'empereur Alexandre. Les rédacteurs de cette note, soumis à l'influence de l'Angleterre, n'avaient eu d'autre intention que d'élever une barrière insurmontable entre l'empereur de Russie et Na-

poléon devenu Empereur des Français. Le but était atteint. M. d'Oubril avait demandé une réponse catégorique. Elle lui fut donnée le 27 juillet. Le ministère français lui déclara que, toutes les fois que la Russie remplirait les conditions du traité avec la France, la France serait prête à l'exécuter avec la même fidélité. Si le cabinet de Pétersbourg croit avoir quelque réclamation à faire en vertu des articles 4, 5 et 6 de la convention du 11 octobre 1801, la France réclame l'exécution de l'article 3 du traité patent, par lequel il a été convenu entre les deux gouvernements de n'accorder aucune protection aux ennemis de l'autre État. Parmi les plaintes du ministère français, les plus vives concernaient M. de Markof, « véritable auteur de la désunion « et du refroidissement entre les deux puissan- « ces. Pendant son séjour à Paris cet ambassa- « deur s'est constamment étudié à encourager « toutes les espèces d'intrigues qui pouvaient « exister contre la tranquillité publique, et a « même poussé la déraison jusqu'à placer sous « le droit des gens des émigrés français et au- « tres agents à la solde de l'Angleterre.... » Après la citation de quelques autres faits de même nature, le ministre français ajoutait : « Enfin le « deuil que la cour de Russie vient de porter « pour un homme que les tribunaux de France

« ont condamné pour avoir tramé contre la sû-
« reté du gouvernement français, est-il bien
« conforme à la lettre et à l'esprit de cet article ? »
Le gouvernement français, à ce qu'il nous semble, commet ici la même faute que le cabinet de Pétersbourg. Quoique son grief contre la Russie puisse être fondé, c'est toujours pour lui un désavantage de reporter la pensée sur un souvenir que son intérêt serait de laisser dans un profond oubli.

« La France réclame l'exécution de l'article 9,
« portant que *les deux parties contractantes ga-*
« *rantissent l'indépendance des Sept-Iles et qu'il*
« *n'y aura plus dans ces îles de troupes étrangè-*
« *res*, article évidemment violé par la Russie,
« puisqu'elle a continué à y tenir des troupes,
« que depuis elle les a renforcées avec ostenta-
« tion et qu'elle a changé le gouvernement de
« ce pays sans aucun concert.

« Enfin la France réclame l'exécution de l'ar-
« ticle XI, dont l'application évidente aurait été
« qu'au lieu de se montrer si partiale pour l'An-
« gleterre, et de devenir peut-être le premier
« auxiliaire de son ambition, la Russie se fût
« unie à la France *pour consolider la paix gé-*
« *nérale*, *pour rétablir un juste équilibre dans*
« *les différentes parties du monde*, *pour assurer*
« *la liberté des mers....* Le cabinet de Russie

« voudrait que la France s'astreignît à remplir « les stipulations qui sont à sa charge, sans lui « assurer l'exécution de celles qui sont à son « avantage. Ce serait agir comme un vainqueur « le fait à l'égard d'un vaincu ; ce serait supposer « que la France peut être jamais intimidée par « des menaces, ou dans le cas de reconnaître la « supériorité de quelque puissance que ce fût.., « L'Empereur des Français veut la paix du con- « tinent ; il a fait toutes les avances pour la ré- « tablir avec la Russie, il n'a rien épargné pour « la maintenir, mais *avec l'aide de Dieu et de* « *ses armées*, *il n'est dans le cas de craindre* « *personne*. »

Lorsque, dans leurs communications par écrit, deux grandes puissances sont, de part et d'autre, arrivées à un pareil langage, le moindre mal qui puisse en résulter est une cessation plus ou moins longue de tout rapport entre elles. La menace en avait été faite par le chargé d'affaires de Russie. Sa réponse à M. de Talleyrand va la réaliser. Par une note, ou plutôt par un long mémoire en date du 16—28 août, M. d'Oubril, en vertu d'ordres qu'il a eu le temps de recevoir de sa cour, reproduit tous les reproches qu'elle croit avoir le droit d'adresser à la France, et il termine cette énumération en disant que « l'empereur n'a reçu, sur tous ces

« griefs, qu'une réponse qui dénote l'intention « d'aigrir davantage la Russie. »

Quant aux récriminations du gouvernement français, particulièrement sur l'article 9 de la convention secrète, concernant la république des Sept-Iles, M. d'Oubril prétend que, « si des « troupes russes ont occupé une seconde fois « cette république, c'est d'après le consente- « ment de la Porte-Ottomane, la demande des « habitants, et *à la suite d'un concert préala-* « *ble avec la France*.... L'empereur, ajoute-t-il, « n'attend que la nouvelle du départ de son « chargé d'affaires de Paris, pour faire intimer « à la mission française de quitter la capitale.... « Sa Majesté se voit à regret obligée de suspen- « dre ses relations avec un gouvernement qui « ne veut point remplir ses engagements..... « L'empereur s'en tiendra à cette mesure à la- » quelle la position respective de la Russie et « de la France lui permet de se borner, ces « deux puissances pouvant se passer d'avoir des « relations entre elles.... De même que c'est le « gouvernement français seul qui a amené cet « état de choses, de même c'est aussi de lui seul « qu'il dépendra de décider si la guerre s'ensui- « vra ou non.... » M. d'Oubril conclut par la demande de ses passe-ports.

Une controverse plus prolongée ne pouvait

guère avoir de résultat utile. Dès le lendemain 29 août, le ministère français envoie à M. d'Oubril les passe-ports qu'il a demandés; mais en même temps on lui déclare qu'il ne devra franchir la frontière qu'au moment où l'on sera informé que le chargé d'affaires de France aura quitté les États de S. M. l'empereur de Russie.

Sans contredit les plaintes du cabinet de Pétersbourg peuvent paraître justes sous plus d'un rapport; mais celles de la France ne sont pas non plus sans fondement. Où sont en effet les actes du cabinet russe pour l'exécution du plus grave de tous les articles secrets du 11 octobre 1801? Qu'a-t-il fait pour *rétablir l'équilibre dans les différentes parties du monde, pour assurer la liberté des mers?* Il devait agir, de concert avec la France, *dans toutes les mesures de conciliation ou de vigueur,* pour atteindre ce but. A la vérité, il est intervenu comme médiateur plus ou moins partial; mais quelle *mesure de vigueur* a-t-il adoptée en faveur de la France?

Relativement à l'article 9 concernant la république des Sept-Iles, il est constant que des troupes russes, qui s'y trouvaient d'abord et qui en étaient parties, y avaient été remplacées par d'autres. Il est constant qu'au mépris de l'indépendance de cette république, placée sous la

garantie commune des deux cabinets, la Russie dominait souverainement dans ces contrées. C'était un commissaire russe, le comte de Mocénigo, qui, en 1803, avait présidé à l'établissement de leur constitution et réglé tous les détails de leur organisation intérieure. En 1804, un autre ordre de choses y avait été introduit. Il se trouvait à la fois à Corfou, outre le commissaire russe, un général russe avec un corps de troupes et un vice-amiral de la même nation avec une escadre assez considérable. Le commissaire, le général et le commandant de la marine formaient une commission impériale, qui avait envahi tous les pouvoirs militaires et civils. De ce poste avantageux, la Russie étendait son influence sur les Grecs de l'Albanie et les Monténégrins, qui dès longtemps lui étaient attachés, et qui même, en cette circonstance, lui prêtèrent serment; mais la présence des troupes de S. M. Impériale, dans les Sept-Iles, avait été précédée de l'assentiment de la France! M. d'Oubril se trompe, il y avait eu, comme nous l'avons dit précédemment, tolérance du gouvernement français sur une chose faite, et non assentiment préalable. Mais admettons pour vraie l'assertion de ce chargé d'affaires; eh bien! le gouvernement français a donc dispensé la Russie de remplir quelques unes des conditions à sa charge! Le gouvernement fran-

çais a toléré, de la part de cette puissance, des empiètements, des usurpations de pouvoir! Mais s'il s'est montré ainsi tolérant sur des points qui offrent des moyens d'agrandissement et d'influence au cabinet de Pétersbourg, n'est-ce pas évidemment sous la condition, exprimée ou tacite, de trouver à son tour et sur d'autres questions, dans ce cabinet une juste réciprocité de condescendance? Le cabinet russe ne l'entendait pas ainsi.

La note en date du 9—21 juillet, par laquelle il adressait à la France d'impérieuses sommations, et surtout celle d'évacuer immédiatement l'électorat d'Hanovre et le royaume de Naples, était au fond une véritable déclaration de guerre, car on comprenait à merveille qu'il n'était pas au pouvoir du gouvernement français, sans paraître trembler devant la Russie, de satisfaire à de pareilles demandes et à des demandes si superbement exprimées. Par celle du 16—28 août qui suspendait les relations entre les deux États, le même cabinet ne faisait qu'ajourner le combat jusqu'à ce qu'il se crût en mesure de le commencer avec avantage. Peut-être est-ce la fermeté, la dureté, si l'on veut, de la première réponse de la France à l'éclat fait par la Russie sur l'événement d'Ettenheim, qui a porté la cour de Russie à se décider d'une manière si hostile dès

le mois d'août 1804, mais il reste toujours incertain si c'est un mal pour la France. Ces dispositions ennemies que l'on cesse de dissimuler, ce n'est pas la note française qui les a fait éclore; elle n'a fait que lever le voile qui les couvrait. Les choses sont restées ce qu'elles étaient; il n'y a qu'un masque de moins.

Cependant le gouvernement français, tout en remettant des passe-ports à M. d'Oubril, ne regarde pas la question comme irrévocablement décidée. D'abord il cherche à gagner du temps; c'est dans ce but qu'il a déclaré à M. d'Oubril qu'on le retiendra sur le territoire français jusqu'à ce que l'on ait reçu la nouvelle que la légation française sera sortie du territoire russe; et, dans l'intervalle, on va faire une nouvelle tentative à Pétersbourg, afin de s'assurer si le cabinet russe n'a pas, de son côté, quelque regret d'avoir précipité la rupture. Une lettre de M. de Talleyrand, en date du 18 fructidor, 5 septembre, adressée au chargé d'affaires de France en Russie, lui témoigne qu'on verrait avec plaisir cette puissance revenir à de meilleurs principes, et lui envoie une note qu'il doit présenter de manière à rouvrir à Pétersbourg la discussion fermée à Paris. Ce retour que fait sur lui-même le gouvernement français est-il inspiré par la crainte d'avoir un nouvel ennemi de plus à combattre?

Ce qui l'effraie, c'est un danger résultant de la situation nouvelle du général Bonaparte qui a cessé d'être premier consul d'une république pour devenir Empereur des Français. Jaloux d'affermir la dynastie dont il est le fondateur, Napoléon voit devant lui, comme un fantôme menaçant, la dynastie ancienne. En créant une monarchie nouvelle, c'est lui-même qui a multiplié les chances en faveur de l'ancienne monarchie, de l'ancienne maison royale. Pour un consul, pour un Président, les Bourbons eussent été moins à craindre. Le sentiment d'une prévoyance inquiète a donc seul dicté sa nouvelle démarche. D'abord il cherche à se justifier de toute provocation personnelle envers l'empereur de Russie. « On peut remarquer, dit la note remise « par M. de Rayneval, que le gouvernement « français n'a rien articulé qui ait porté atteinte « aux égards que se doivent de grandes puissan« ces, tandis qu'au contraire les plaintes de la « Russie ont trop souvent porté *sur de tels ob« jets, et été exprimées de telle façon* que la sûreté, « la dignité et l'indépendance du gouvernement « français pouvaient s'en trouver offensées; mais « enfin toutes ces discussions appartiennent déja « au temps passé, et il n'est plus au pouvoir « de la Russie ni de la France d'empêcher « qu'elles aient eu lieu. Il leur serait facile au

« contraire de les mettre en oubli, car, au milieu « de toute cette argumentation, le seul fait grave « et qui reste, est celui qui est relatif à l'exécu- « tion des traités subsistants, principalement en « ce qui concerne l'influence respective des deux « puissances pour la conservation de l'équilibre « et de l'indépendance des États circonvoisins. »

Sur ce point, la note française répète de nouveau qu'on est prêt à exécuter toutes les clauses des articles secrets à la charge de la France, pourvu que la Russie exécute pareillement celles qui la concernent. Après ce long préambule arrive la question délicate, objet essentiel de la note. « L'inclination particulière de l'Empereur « des Français, poursuit-on, l'a toujours porté « et le portera encore à une liaison de confiance, « d'estime et d'amitié avec S. M. l'empereur de « Russie; et l'idée qu'il s'était faite de son ca- « ractère ne l'avait pas conduit à penser qu'a- « près avoir traité avec lui, après avoir reçu ses « ambassadeurs, après avoir paru de concert « avec lui dans des négociations importantes, « après avoir même entretenu avec lui des rela- « tions particulières et intimes, S. M. l'empe- « reur de Russie aurait ensuite été portée à re- « connaître les prétentions, à tolérer les intrigues « de la maison de Bourbon. Lorsque Paul Ier « voulut mettre fin à la guerre et renouveler

« les liaisons de la Russie et de la France, la « première démarche qu'il fit fut de retirer son « intérêt à la maison de Bourbon, et de cesser « de reconnaître ses prétentions. C'est aux in- « trigues de M. de Markof, à ses faux rapports, « à sa déloyale conduite qu'on est forcé d'attri- « buer le changement regrettable qui s'est ma- « nifesté dans les dispositions de la cour de « Russie... » La note finit par assurer le cabinet russe, « qu'à toute époque, S. M. l'Empe- « reur des Français sera prête à reprendre ses « relations avec la Russie, et à les voir rame- « nées jusqu'à la plus parfaite intelligence. »

Le cabinet de Pétersbourg ne fut point touché par cette démonstration d'un repentir plus ou moins sincère. Il ne vit que le motif qui sans doute déterminait la conduite du gouvernement français, et ne fut pas fâché de sentir qu'il avait contre lui une arme de plus. En général les grandes puissances du continent, malgré leurs hypocrites félicitations, n'avaient pas pu voir, avec une véritable joie, l'élévation du général Bonaparte à la dignité impériale. Devaient-elles en effet s'attendre à trouver plus traitable, comme Empereur, l'homme dont elles trouvaient exagérées les prétentions comme premier consul? Pour l'exactitude des faits, notre devoir est d'ajouter qu'en redoutant la partia-

lité de la Russie pour la famille des Bourbons, il n'entre dans l'esprit du premier consul aucune idée de persécution contre cette famille. La lettre du ministre des affaires étrangères a soin d'en faire la remarque à M. de Rayneval. « Qu'on leur donne un asile, écrit ce ministre, « qu'on leur accorde des secours pécuniaires, « il n'y a rien là dont le gouvernement français « puisse jamais s'effrayer; c'est la reconnais-« sance et la protection qui ont droit de dé-« plaire; ce sont elles qui doivent naturellement « cesser, si on veut s'entendre. » La note française étant restée sans réponse, M. de Rayneval quitta la Russie, et M. d'Oubril, qui provisoirement était resté à Mayence, quitta de son côté le territoire français.

La guerre n'est pas déclarée; mais la paix n'existe plus. L'Empereur Napoléon ne peut guère douter que la Russie ne soit déja d'intelligence avec l'Angleterre, sinon pour agir immédiatement, du moins pour préparer un soulèvement continental contre la France. Déja, comme nous le rapporterons plus tard, le roi d'Angleterre en a donné l'espoir à la nation anglaise dans son discours pour la prorogation du parlement. On ne différera l'explosion que pour compléter les préparatifs, pour tâcher, avant tout, d'y faire participer l'Autriche ou la Prusse, et,

s'il se peut, ces deux puissances ensemble. Le danger est certain, imminent; c'est à le détourner que doit s'appliquer le nouvel Empereur des Français; c'est là l'objet des efforts de ses agents à Berlin et à Vienne.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE XXV.

RUPTURE DE LA PAIX D'AMIENS.

CHAPITRE XXVI.

RUPTURE DE LA PAIX D'AMIENS.

CHAPITRE XXVII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE XXVIII.

GUERRE.

CHAPITRE XXIX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE XXX.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE XXXI.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE XXXII.

INTÉRIEUR.

CHAPITRE XXXIV.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

CHAPITRE XXXV.

INTÉRIEUR.

CHAPITRE XXXVI.

INTÉRIEUR.

CHAPITRE XXXVII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.



